

SOMMAIRE	<i>pages</i>
I - AVANT PROPOS	3
II - INTRODUCTION : quelques données générales sur SEVRES	4 à 7
III - RAPPORT D'ACTIVITE 2011 :	
I - Aide sociale légale	<i>8 à 13</i>
1. Aide sociale en faveur des personnes âgées - Aide sociale en faveur des personnes handicapées	9 10 <i>11-13</i>
2. Aide sociale aux plus démunis (RSA)	
II - Aide sociale facultative	
1. action en faveur des personnes âgées :	<i>14 à 36</i>
↳ Cartes améthystes - télé assistance	<i>14-18</i>
↳ Colis de Noël - allocation de chauffage	<i>19</i>
↳ Portage de repas	<i>20-23</i>
↳ Prévention canicule	<i>24-28</i>
↳ Médaille de la famille	<i>29-30</i>
↳ Loisirs fêtes et cérémonies - activités sportives	<i>31-32</i>
↳ EHPAD Jean Rostand	<i>33-36</i>
2. action en faveur des personnes handicapées :	<i>37 à 60</i>
↳ Le Petit Bus de Sèvres	<i>37-40</i>
↳ Charte Sèvres-Handicap	<i>41-60</i>
3. action en faveur de l'enfance et de l'adolescence :	<i>61 à 93</i>
↳ Crèches et halte-garderie	<i>61-63</i>
↳ Fonds d'Insertion pour les Jeunes (FIJ)	<i>64-66</i>
↳ L'Esc@le	<i>67-93</i>
4. action en faveur des personnes et des familles en difficulté :	<i>94 à 108</i>
↳ Secours - transport – Eau solidaire	<i>94-96</i>
↳ Indicateurs sociaux et prestations CAF	<i>97-100</i>
↳ Accompagnement social des familles	<i>101-102</i>
↳ CSAPA	<i>103-105</i>
↳ Microcrédit personnel	<i>106-108</i>
5. action en faveur des plus démunis :	<i>109 à 128</i>
↳ La Maison de la Colline	<i>109-128</i>
6. action en faveur du logement :	<i>129 à 145</i>
↳ Logements sociaux	<i>129-137</i>
↳ Fonds Local de Solidarité (FLS)	<i>138-143</i>
↳ Observatoire de l'Habitat - PLH	<i>144-145</i>
7. action en faveur de l'insertion et de l'emploi :	<i>146 à 157</i>
↳ Espace insertion	<i>146-157</i>

SOMMAIRE (suite)	pages
IV - RAPPORT D'ACTIVITE DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES :	
Ces éléments sont extraits des rapports d'activité que les associations ont communiqués au CCAS. Les informations qu'ils contiennent restent sous leur entière responsabilité.	
1. action en faveur des personnes âgées :	<i>158 à 182</i>
↳ CLIC Entour'âge	<i>158-168</i>
↳ Service de soins infirmiers Croix-Rouge	<i>169-176</i>
↳ Service des aides à domicile (SAM AREPA)	<i>177-182</i>
2. action en faveur des personnes handicapées :	<i>183 à 185</i>
↳ UNAFAM : bilan non transmis à temps	<i>183-185</i>
↳ GEM "les Amis des 4 communes"	
3. action en faveur de l'enfance et de l'adolescence :	<i>186 à 224</i>
↳ Action Jeunes	<i>186-209</i>
↳ Associations de soutien scolaire	<i>210-224</i>
4. action en faveur des personnes et des familles en difficulté :	<i>225 à 252</i>
↳ Le Relais sévrier	<i>225-233</i>
↳ La Maison de la Famille	<i>234-240</i>
↳ L'Ordre de Malte France	<i>241-252</i>
5. action en faveur de l'insertion et de l'emploi :	<i>253 à 263</i>
↳ Activ' Présence	<i>253-263</i>
Glossaire	<i>264-267</i>

I - AVANT PROPOS

Sur le plan de l'organisation administrative, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est intégré à la Direction des Affaires Sociales et du Logement (DASL), c'est pourquoi le présent rapport social dépasse le cadre strict du C.C.A.S. et présente plus exactement un bilan de l'ensemble de l'action sociale menée sur la commune par le CCAS, les services communaux et intercommunaux, mais aussi par les associations locales.

La DASL regroupe à la fois le service social communal, le service du logement et le CCAS. Sur le plan du personnel, elle comprend :

- une équipe de 7 personnes au CCAS, 14 rue des Caves du Roi :
 - 1 attaché principal, chargé de la direction
 - 1 rédacteur chef, 1 rédacteur principal, 2 rédacteurs
 - 1 travailleur social : conseillère en économie sociale et familiale
 - 1 agent d'accueil administratif en Contrat Unique d'Insertion
- une équipe de 7 personnes à la Maison de la Colline : 2 travailleurs sociaux (le directeur et son adjoint) + 2 surveillants sociaux chargés d'accueil de jour et 3 surveillants sociaux de nuit.

Afin d'assurer toujours un accueil de proximité et de qualité pour les sévriers, le C.C.A.S. met à disposition ses locaux spacieux et agréables pour les permanences de ses partenaires institutionnels et associatifs :

- l'UNAFAM : une permanence mensuelle pour les familles des malades psychiques
- l'ADIL : une permanence mensuelle
- le PACT ARIM : une permanence mensuelle

La salle de réunion permet d'organiser régulièrement les séances du Conseil d'administration du CCAS, les commissions des différents dispositifs sociaux : Fonds de Solidarité pour le Logement, Fonds d'Insertion pour les Jeunes, et des réunions diverses comme les commissions repas du portage de repas à domicile, la préparation des marchés, les réunions avec les différents partenaires sociaux, les séances de formation informatique du CCAS, les réunions de synthèse pour des situations particulières, l'atelier des répondants de la Boîte à Mots...

Elle est aussi mise à la disposition des autres services municipaux ou départementaux, ainsi qu'aux associations à vocation sociale, pendant les horaires d'ouverture au public.

II – INTRODUCTION : QUELQUES DONNEES GENERALES SUR SEVRES

En préliminaire à un rapport d'activité qui intègre une dimension d'analyse des besoins sociaux, il apparaît intéressant d'esquisser certains traits de la physionomie de la population concernée à partir des dernières données de l'INSEE.

Population municipale Chiffres INSEE au 1.1.2012

92072-Sèvres

Région : Île-de-France

Département : 92-Hauts-de-Seine

Arrondissement : Boulogne-Billancourt

Canton : Sèvres

Commune : 92072-Sèvres

Populations légales 2009 de la commune

Les populations légales 2009 entrent en vigueur le 1er janvier 2012.

Elles se substituent aux populations légales 2008.

Pour les communes concernées, les données relatives aux **fractions cantonales** et/ou aux **communes associées** figurent dans les fichiers téléchargeables mais pas dans les tableaux affichés.

Les populations légales sont désormais actualisées chaque année. Toutefois, les enquêtes de recensement étant réparties sur cinq années, il est recommandé de calculer les évolutions sur des périodes d'au moins cinq ans. Pour l'instant, **la référence pour le calcul des évolutions reste donc le recensement de 1999.**

Populations légales 2009 de la commune de Sèvres		
Population municipale	Population comptée à part	Population totale
<i>Source : Recensement de la population 2009 - Limites territoriales au 1^{er} janvier 2011</i>		
22 873	434	23 307

Population municipale Chiffres INSEE au 1.1.2012

Définition

Le concept de population municipale est défini par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au **recensement de la population**.

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la **commune**, dans un **logement** ou une **communauté**, les personnes détenues dans les **établissements pénitentiaires** de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

La population municipale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations municipales des communes qui le composent.

Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en **France** est comptée une fois et une seule. En 1999, c'était le concept de population sans doubles comptes qui correspondait à la notion de population statistique.

Remarque

Ce concept diffère sur certains points de celui en vigueur lors du recensement de 1999 : Population municipale (**recensement de la population** 1999).

Les principaux changements concernent :

1. Les étudiants majeurs vivant en internat dans un établissement d'enseignement situé dans la **commune** mais ayant leur résidence familiale dans une autre commune : ils sont désormais comptés dans la population municipale de la commune d'études ; en 1999, ils étaient comptés dans la population municipale de la commune de leur résidence familiale ;
2. Les militaires logés dans un établissement militaire (caserne, quartier, base, camp militaire...) situé dans la commune et ayant une résidence personnelle dans une autre commune : ils sont désormais comptés dans la population municipale de la commune sur laquelle est situé l'établissement militaire ; en 1999, ils étaient comptés dans la population municipale de la commune de leur résidence personnelle.
3. Les personnes détenues dans un établissement pénitentiaire de la commune sont désormais comptées dans la population municipale de cette commune ; en 1999, elles faisaient partie de la **population comptée à part** de cette même commune.
4. Les élèves ou étudiants mineurs ayant leur résidence familiale dans la commune et logés dans une cité universitaire (ou un foyer d'étudiants, un **logement**) situé dans une autre commune : ils sont comptés désormais dans la population municipale de la commune de leur résidence familiale. En 1999, ils l'étaient dans la population municipale de leur commune d'études.

Sur l'ensemble de la population française, l'impact de ces changements de concepts est faible. En revanche, localement, l'incidence peut être notable en particulier pour les communes sièges d'un établissement d'enseignement avec internat, d'une structure militaire ou d'un établissement pénitentiaire dont les effectifs sont importants au regard de la population de la commune. L'interprétation des évolutions depuis 1999 doit en tenir compte.

Résumé statistique :

Population	Sèvres (92072)	Hauts-de-Seine (92)
Population en 2008	23 122	1 549 619
Densité de la population (nombre d'habitants au km ²) en 2008	5 913,6	8 824,2
Superficie (en km ²)	3,9	175,6
Variation de la population : taux annuel moyen entre 1999 et 2008, en %	0,3	0,9
dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 1999 et 2008, en %	0,9	1,0
dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 1999 et 2008, en %	-0,6	-0,1
Nombre de ménages en 2008	9 542	685 217

Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 1999 exploitations principales.

Population estimée au 1er janvier 2010	///	1 572 519
Naissances domiciliées en 2010	306	25 194
Décès domiciliés en 2010	152	9 634
/// : information(s) non disponible(s) pour ce niveau géographique		

Sources : Insee, état civil

Estimations de population au 1er janvier.

Logement	Sèvres (92072)	Hauts-de-Seine (92)
Nombre total de logements en 2008	10 365	752 034
Part des résidences principales en 2008, en %	92,1	91,1
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2008, en %	1,4	2,5
Part des logements vacants en 2008, en %	6,5	6,4
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2008, en %	51,3	41,7

Source : Insee, Recensement de la population 2008 exploitation principale.

Revenus	Sèvres (92072)	Hauts-de-Seine (92)
Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2009, en euros (1)	43 595	35 484
Foyers fiscaux imposables en % de l'ensemble des foyers fiscaux en 2009 (1)	74,2	68,6
Médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation en 2009, en euros (2)	30 312	24 916

Sources :

(1) DGFIP, *Impôt sur le revenu des personnes physiques*.

(2) Insee ; DGFIP, *Revenus fiscaux localisés des ménages*.

Emploi - Chômage	Sèvres (92072)	Hauts-de-Seine (92)
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2008	10 361	930 024
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2008, en %	90,0	92,6
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 1999 et 2008, en %	0,4	1,5
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2008	76,6	77,2
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2008	7,9	9,7

Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 1999 exploitations principales.

Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie ABC au 31 décembre 2011 (1)	1 100	91 350
dont demandeurs d'emploi de catégorie A au 31 décembre 2011	727	65 184
Emploi total estimé au 31 décembre 2009 pour les zones d'emploi, 2010 sinon (2)	///	1 046 654
Taux de chômage localisés au 4ème trimestre 2011 (3)(p)	///	7,5
/// : information(s) non disponible(s) pour ce niveau géographique		

Sources :

- (1) Pôle emploi; Dares, Statistiques du marché du travail.
- (2) Insee, Estimations d'emploi (ESTEL) définitives 2009, provisoires 2010
- (3) Insee, Taux de chômage localisés (p) provisoires.

Établissements	Sèvres (92072)	Hauts-de-Seine (92)
Nombre d'établissements actifs au 31 décembre 2009	1 870	131 370
Part de l'agriculture, en %	0,2	0,2
Part de l'industrie, en %	2,7	4,2
Part de la construction, en %	3,5	6,1
Part du commerce, transports et services divers, en %	80,6	77,5
dont commerce et réparation auto, en %	14,5	15,4
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	13,1	12,1
Part des établissements de 1 à 9 salariés, en %	24,3	25,7
Part des établissements de 10 salariés ou plus, en %	7,3	8,3

Champ : ensemble des activités

Source : Insee, CLAP (connaissance locale de l'appareil productif).

III – RAPORT D'ACTIVITE 2011

I - AIDE SOCIALE LEGALE

Le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois et a pris 30 délibérations.

Le Président du C.C.A.S. a pris 37 arrêtés dans le cadre de la délégation du Conseil d'administration au Président, et 26 arrêtés dans le cadre de ses propres compétences.

Le C.C.A.S. a des compétences obligatoires, appelées **AIDE LEGALE**, essentiellement l'instruction des dossiers d'aide sociale, et des compétences facultatives, multiples et variées, appelées **AIDE FACULTATIVE**, qui sont le reflet de la politique sociale du Département ou de la commune, politique qui doit être sans cesse impulsée pour prévenir et venir en aide à la population dans son ensemble.

Le C.C.A.S. a également le devoir d'assistance aux plus démunis.

L'instruction des dossiers d'aide sociale légale peut être classée en 3 volets :

• **L'aide sociale en faveur des personnes âgées :**

- l'aide ménagère
- le placement familial ou en établissement et l'accueil temporaire en établissement
- l'accueil de jour
- l'allocation personnalisée d'autonomie
- la Mutuelle Intégrance
- l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées
- l'Allocation forfaitaire de transport
- la prise en charge de l'abonnement téléphonique

• **L'aide sociale en faveur des personnes handicapées :**

- l'allocation compensatrice / prestation de compensation du handicap
- l'allocation compensatrice / frais professionnels
- l'aide ménagère
- le placement en foyer
- la carte d'invalidité et la carte de stationnement
- l'allocation adulte handicapé
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et son complément
- le complément ressources AAH
- la reconnaissance de travailleur handicapé et l'orientation professionnelle
- le parcours de scolarisation
- la carte d'invalidité / la carte de priorité / la carte d'invalidité enfant

• **L'aide sociale aux plus démunis :**

- le Revenu de Solidarité Active
- l'aide sociale pour les personnes sans domicile fixe.

1- L'AIDE SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES :

TYPE D'AIDE	DEMANDES INSTRUCTIES	DEMANDES ACCORDEES	DEMANDES REFUSEES OU SANS SUITE	DEMANDES EN ATTENTE DE DECISION	NOMBRE DE BENEFICIAIRES AU 31/12/2011
Aide Ménagère Personnes Agées	1	1	-	-	3
Personnes Agées Placement en maison de retraite	16	11	2 refusées 3 sans suite	-	24
Accueil de jour	-	-	-	-	-
Personnes Agées Placement en foyer logement	3	2	-	1	2
Allocation Personnalisée d'Autonomie	58	35	11 sans suite 7 refusées	5	114
Allocation aux familles hébergeant un Ascendant	-	-	-	-	1
Allocation de solidarité aux personnes âgées	3	1	1 refus 1 sans suite	-	1
Allocation forfaitaire de transport	10	10	-	-	10
Prise en charge de l'abonnement téléphonique	22	18	2 sans suite	2	75
total	113				230

S'ajoute à cela l'instruction de **17 dossiers d'obligation alimentaire** liés à des demandes d'aide sociale pour l'hébergement en structure de parents ou grand parents de sévriers.

2- L'AIDE SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES :

TYPE D'AIDE	DEMANDES INSTRUITEES CHIFFRE CCAS + MDPH	DEMANDES ACCORDEES CHIFFRE MDPH	DEMANDES REFUSEES	DEMANDES EN ATTENTE DE DECISION	NOMBRE DE BENEFICIAIRES Au 31/12/ 2011 CHIFFRE CCAS
CARTES DIVERSES					
Carte d'invalidité 80 %	90 au CCAS	97	2	-	367
	9 via MDPH				
Carte de Priorité	51 au CCAS	61	-	-	200
	10 via MDPH				
Carte d'invalidité enfant	3	2	-	1	23
Carte de Priorité enfant	1	1	-	-	2
Carte Européenne de stationnement MDPH	107 au CCAS	128	7	-	250
	28 via MDPH				
total	299	289	9	1	842
PRESTATIONS FINANCIERES					
Allocation Adulte Handicapé	9 au CCAS	64	-	-	139
	55 via CAF				
Allocation Adulte Complément Ressources	22 via CAF	22	-	-	Pas donné par la MDPH
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé et son complément	5 au CCAS	41	-	-	55
	39 via CAF				
Allocation Compensatrice / Prestation de compensation du handicap	18	8	-	10	53
Fond de Compensation du Handicap	1	-	-	1	Pas donné par la MDPH
Allocation Compensatrice frais professionnel	0	-	-	-	0
total	149	135	-	11	114 (mais incomplet)
PRISES EN CHARGE AIDE SOCIALE ET ORIENTATION					
Aide Ménagère	3	3	-	-	6
Placements foyer, CITL.... Placement avec dérogation d'âge en maison de retraite Service d'accompagnement médical et social	10 via CCAS	16	-	-	23
	8 via MDPH				
Reconnaissance Travailleur Handicapé / Orientation Professionnelle	32 au CCAS	176	-	-	Pas donné par la MDPH
	146 via MDPH				
Parcours de scolarisation	4 via CCAS	34	-	-	Pas donné par la MDPH
	37 via MDPH				
total	240	229	-	-	29

75 personnes handicapées ou bénéficiant d'une pension d'invalidité ont obtenu la carte améthyste. **170** mails ont été rédigés en 2011 pour des dossiers handicap, dont 87 échanges avec la MDPH, 42 échanges avec des particuliers et 41 échanges avec différents partenaires (CLIC, Conseil Général, Associations, CMP, CVS...).

116 personnes ont été reçues en rendez-vous individuels, soit pour la constitution de dossiers, soit pour des recherches d'informations diverses.

3 - L'AIDE SOCIALE AUX PLUS DEMUNIS :

REVENU MINIMUM D'INSERTION & REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

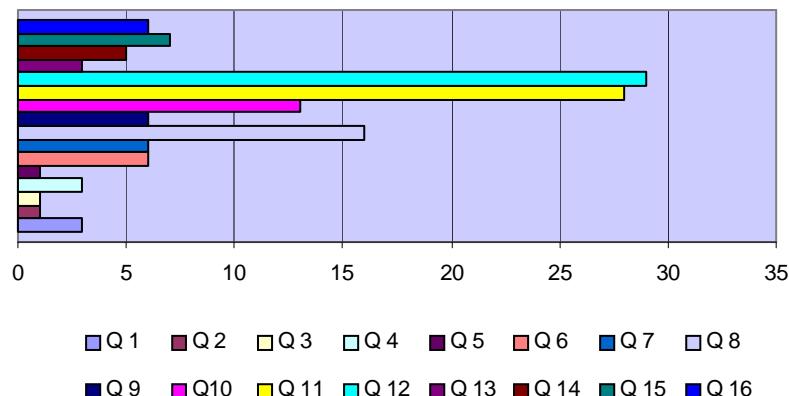
- **Nombre de dossiers instruits du 01/12/88 au 31/12/11 : 2 398**
 - dont 1 462 par le CCAS
- **Nombre de dossiers instruits du 01/01/10 au 31/12/11 : 134**
 - dont 134 uniquement par le CCAS
 - dont 76 demandes acceptées
 - dont 11 demandes refusées
 - dont 47 demandes sans réponses
- **Nombre de Bénéficiaires du RSA socle payés au 31/12/2011 :**
 - dont 193 RSA socle (anciennement RMI)
 - dont 37 RSA socle et activité
 - dont 88 RSA activité seulement
- **Nombre de contrats en cours de validité au 31/12/2011 :**

Typologie des 134 demandeurs RSA instruits en 2011

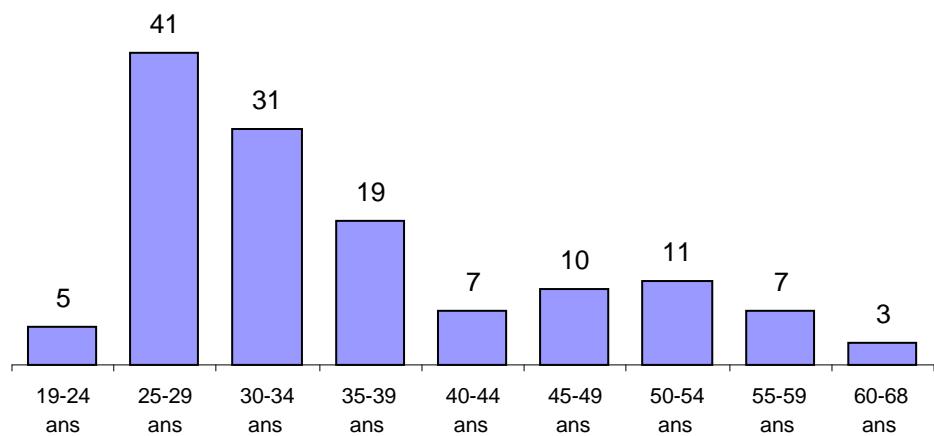
- **Répartition des bénéficiaires par quartiers pour les demandeurs de 2011 :**

- | | |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------------|
| - Quartier 1 : Bruyères-Acacias-Fonceaux : 3 | - Quartier 9 : Sel Division-Leclerc : 6 |
| - Quartier 2 : Bruyères-Postillons-Jaurès : 1 | - Quartier 10 : Europe-Pierre Midrin : 13 |
| - Quartier 3 : Val des Bruyères-Allard : 1 | - Quartier 11 : Médiathèque-11 novembre : 28 |
| - Quartier 4 : Ernest Renan : 3 | - Quartier 12 : Danton-Gabriel Péri : 29 |
| - Quartier 5 : Chataigneraie : 1 | - Quartier 13 : Monesse : 3 |
| - Quartier 6 : Beau Site-Pommerets : 6 | - Quartier 14 : Croix-Bosset : 5 |
| - Quartier 7 : Binelles : 6 | - Quartier 15 : Brancas-Fontenelles : 7 |
| - Quartier 8 : Manufacture-Brimborion : 16 | - Quartier 16 : Brancas-Beauregard : 6 |

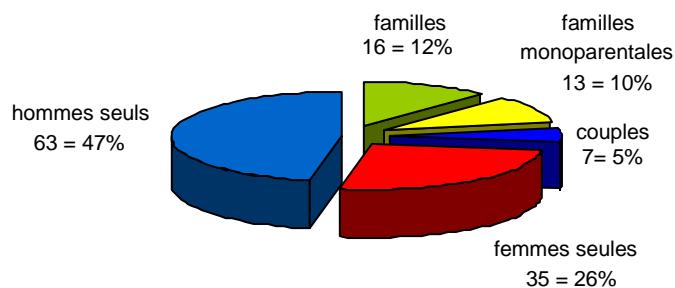
Répartition des bénéficiaires du RSA par quartier en 2011



- Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge pour les demandeurs de 2011 :



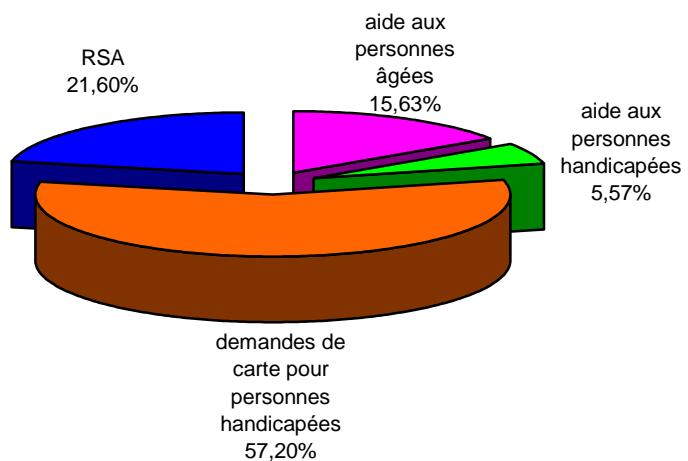
- Composition familiale pour les demandeurs de 2011 :



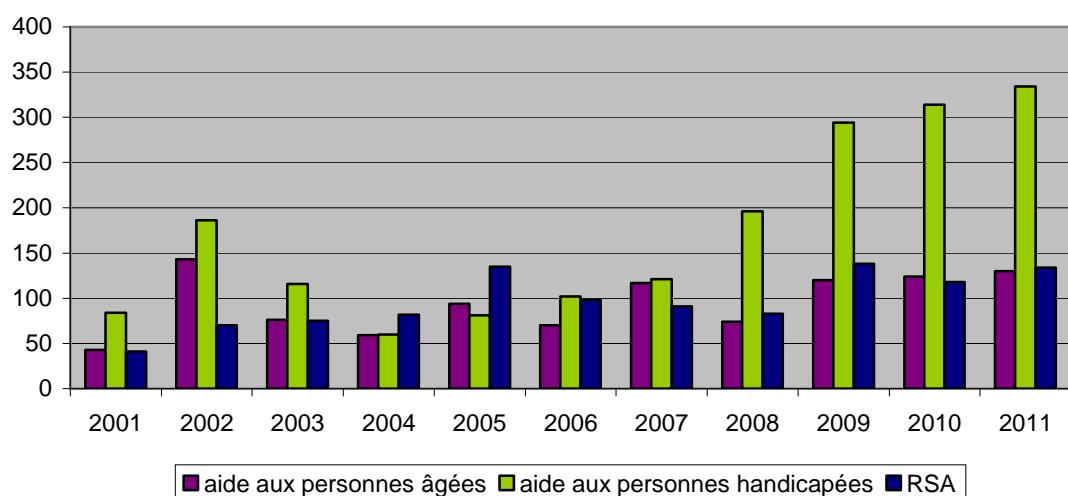
- Motif de la demande de RSA pour les demandeurs de 2011 :

* - de 25 ans couple avec enfant	2
* - 25 ans femme isolée avec enfant	1
* - 25 ans	2
* + de 25 ans :	5
* changement de situation familiale :	1
* fin d'activité commerciale ou artisanale :	3
* fin d'activité salariée :	25
* fin d'allocations chômage :	31
* fin d'études :	19
* faibles ressources	41
* Démission	8
* Fin d'indemnités journalières	1

- Répartition du nombre des bénéficiaires par type d'aides légales (en pourcentage) au 31.12.2011 :



- Evolution des demandes d'aide légale entre 2001 et 2011 :



II – AIDE SOCIALE FACULTATIVE

1- ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES :

- CARTES AMETHYSTES :

Les demandes de cartes améthystes sont instruites par le service des retraités et par le CCAS. Cette carte délivrée pour 1 an par le Conseil Général, donne accès gratuitement aux transports publics RATP, SNCF et au Petit Bus de Sèvres. Les conditions d'octroi fixées par le Conseil Général permettent de distinguer 3 types de cartes :

- *elles sont gratuites sans conditions de ressources pour :*

- les anciens combattants âgés de 65 ans et plus
- les veuves de guerre âgées de 65 ans et plus
- les déportés et internés guerre 39-45
- les réfractaires au STO
- les veuves de combattant, déporté, interné de 65 ans et plus
- les mères médaillées de la Famille Française âgées de 60 ans et plus

- *elles sont gratuites, mais soumises à conditions de ressources pour :*

- les personnes handicapées au taux minimal de 80% et percevant l'AAH ou ne dépassant pas un montant d'imposition de 610 € pour une personne seule et 763 € pour un couple. Le montant de l'impôt payé est apprécié à partir de la ligne (14) "impôt sur les revenus soumis au barème".

- *elles sont soumises à participation financière et à conditions de ressources pour :*

- les personnes âgées de 65 ans et plus, non imposables ou peu imposables (ne dépassant pas un montant d'imposition de 610 € pour une personne seule et 763 € pour un couple). Cette condition est appréciée à partir de la ligne (14) « impôt sur les revenus soumis au barème »
- les personnes âgées de 60 à 65 ans percevant une retraite pour inaptitude au travail, non imposables ou peu imposables.
- les personnes de moins de 60 ans percevant une pension d'invalidité 2^{ème} catégorie de la sécurité sociale non imposables ou peu imposables.

La participation demandée aux personnes non imposables est de **15 euros**, son montant est porté à **38 euros** pour les personnes imposables.

Au cours de l'année 2011, **691 demandes de cartes** ont été enregistrées à Sèvres. Le CCAS a instruit **517 dossiers**. Le service loisirs des retraités a traité **172 demandes**. S'y ajoutent 5 demandes de renouvellement pour des cartes perdues ou volées.

663 cartes ont été délivrées par le Conseil Général à des sévriens (contre 714 en 2010, 696 en 2009), soit une **diminution de 7.14 %** par rapport à 2010 et de **4.74 %** en 3 ans.

Nombre de cartes améthystes attribuées par catégories de bénéficiaires :

Personnes âgées non imposables	Personnes âgées sous plafond	Personnes Handicapées 80%	Personnes inaptes au travail et Invalides Sté sociale 2 ^{ème} cat	Veuves d'ancien combattant	Mères médaillées	Anciens combattants	Total
196	109	59	16	33	81	169	663

Le nombre de cartes attribuées au titre des "personnes âgées non imposables" a légèrement progressé entre 2010 et 2011. Cependant, depuis 2009 les cartes attribuées à ce titre sont en baisse de 20.97 %.

A l'inverse, le nombre de cartes attribuées aux personnes peu imposables a diminué de 33 %, passant de 163 en 2010 à 109 à 2011.

- TELE ASSISTANCE :

Pour mémoire, le CCAS a mis en place le service de télé assistance en 1987 pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées, en partenariat avec le Département, lequel finançait les services du SAMU à Garches. Jusqu'au 31 décembre 2006, le CCAS louait les appareils BIOTEL à la société C.W.S, payait l'assurance et les faisait installer au domicile des personnes par des techniciens de la Ville. Par la suite, le marché de la téléassistance a été confié à Europ Assistance pour la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2010 qui se chargeait de faire installer les appareils au domicile des personnes âgées par l'intermédiaire de l'association Age d'Or Services.

Les CCAS des villes de Chaville et Sèvres ont exprimé une volonté de coopération pour répondre au mieux aux attentes des personnes âgées et /ou handicapées et permettre leur maintien à domicile en toute sécurité. Ils ont donc décidé de créer un groupement de commandes pour la fourniture, la maintenance et la gestion de transmetteurs de téléassistance et autres matériels complémentaires de sécurisation au domicile des bénéficiaires désignés par chaque CCAS.

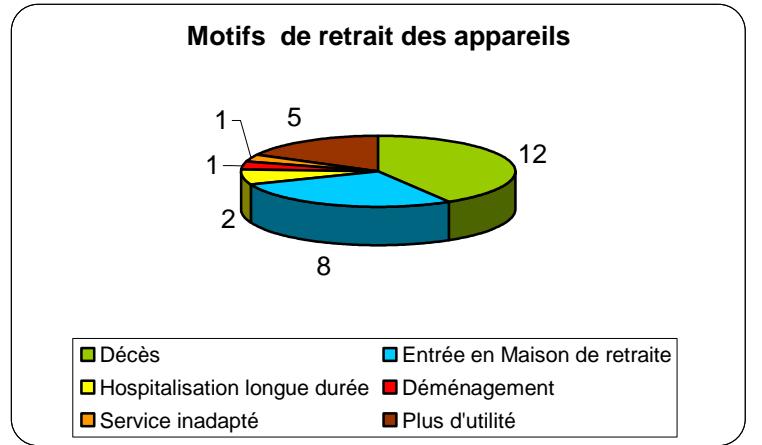
Ainsi, depuis le 1er janvier 2011, suite à un nouvel appel d'offre la société GTS Mondial Assistance assure l'installation des appareils et le suivi via une plateforme qui réceptionne et traite les alarmes émises pour les deux communes. Le CCAS instruit les demandes d'abonnement puis les transmet à Mondial Assistance. Ce changement de prestataire s'est accompagné d'une baisse des coûts à la charge du CCAS. Le coût mensuel de la location d'un appareil est passé de 12.56 € entre 2007 et 2010 avec Europ Assistance à 10.80 € TTC avec Mondial Assistance depuis le 1er janvier 2011.

Les utilisateurs du service de téléassistance ont, bien entendu, bénéficié de cette baisse. Le tarif mensuel appliqué aux personnes non imposables est donc passé de 2,50 € à 1 €. Les personnes imposables, quant à elles, ont vu leur tarif mensuel passer de 8 € à 6,30 € sous l'effet conjugué de la baisse du coût pratiqué par le prestataire et, à partir du 1er juillet 2007, de l'extension aux personnes imposables de la participation du Conseil Général.

En effet, en septembre 2004, dans le cadre du Plan Turquoise 92 et afin de favoriser l'abonnement des personnes âgées non imposables à un système de téléalarme, le CCAS a signé une convention avec le Conseil Général relative à l'aide départementale versée aux CCAS, fixée à 7 € par personne et par mois d'abonnement, quel que soit le système de téléassistance adopté par la commune. Une nouvelle tarification a donc été mise en place avec un tarif pour les personnes non imposées sur le revenu. Le 1^{er} juin 2007, un avenant à la convention a été signé, étendant la participation départementale aux personnes imposables fixée à hauteur de 4.50 € par mois et par abonné.

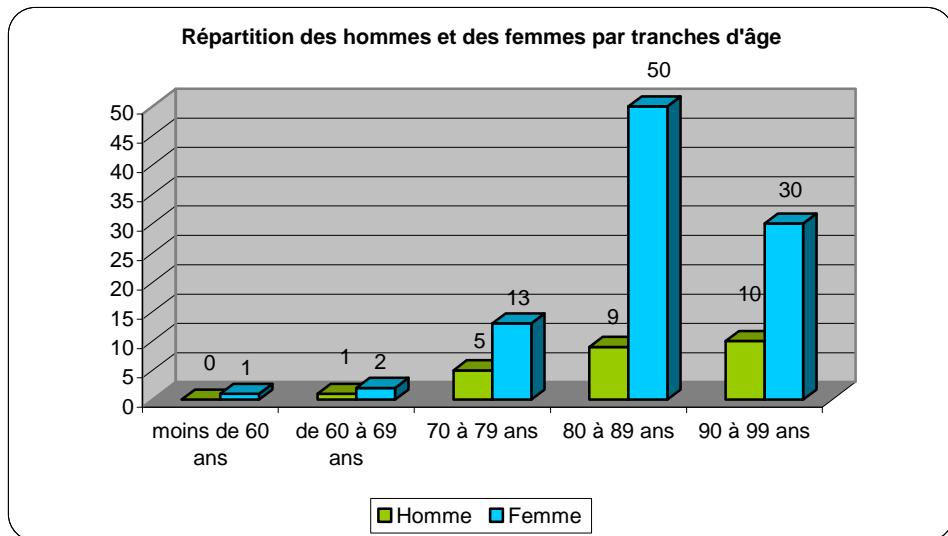
- *Nombre d'appareils et de bénéficiaires :*

Au 31 décembre 2011, **114** appareils de téléassistance étaient en service (soit 13 de plus qu'en 2010), permettant à **121 personnes** (dont **7** couples) de bénéficier du dispositif. Un couple bénéficiant d'un appareil de téléassistance classique a demandé à bénéficier d'un détecteur de chute : combinaison entre l'alarme classique et la détection d'une chute brutale.



- Répartition des bénéficiaires par sexe et tranches d'âge :*

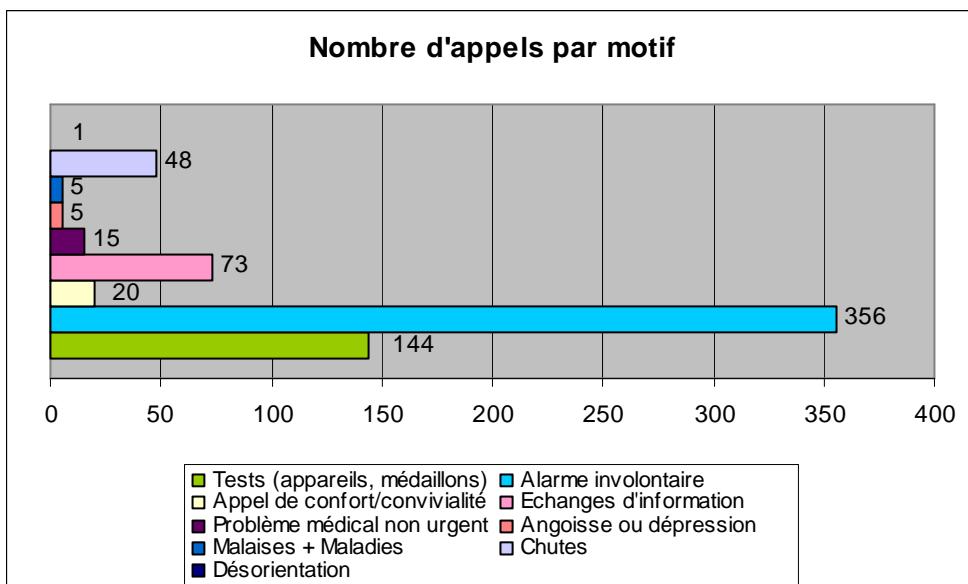
Au 31 décembre 2011, parmi les 121 bénéficiaires, 96 sont des femmes et 25 sont des hommes. La plus jeune bénéficiaire a 51 ans et la plus âgée 98 ans. On constate que la proportion la plus importante se situe dans la tranche d'âge entre 80 et 89 ans. L'âge moyen des bénéficiaires du service est de 85,1 ans.



- Motifs des appels :*

Au cours de l'année 2011, Mondial Assistance a reçu **667 appels**, soit une diminution de 16 % par rapport à l'année précédente (794 en 2010). Si l'on exclut les tests d'appareils et de médailles (144 appels) et les alarmes involontaires (356 appels), **les appels pour échange d'informations (73 appels) et les chutes (48 appels)** représentent les deux principaux motifs d'appel.

Les autres motifs sont principalement des appels de confort et de convivialité (20 appels) et des appels avec un motif plus médical maladies, angoisses problème médicaux non urgents (26 appels). Si l'on exclut les motifs hors alarmes involontaires et tests, sur **167 appels les chutes représentent 28,7 % des demandes**.

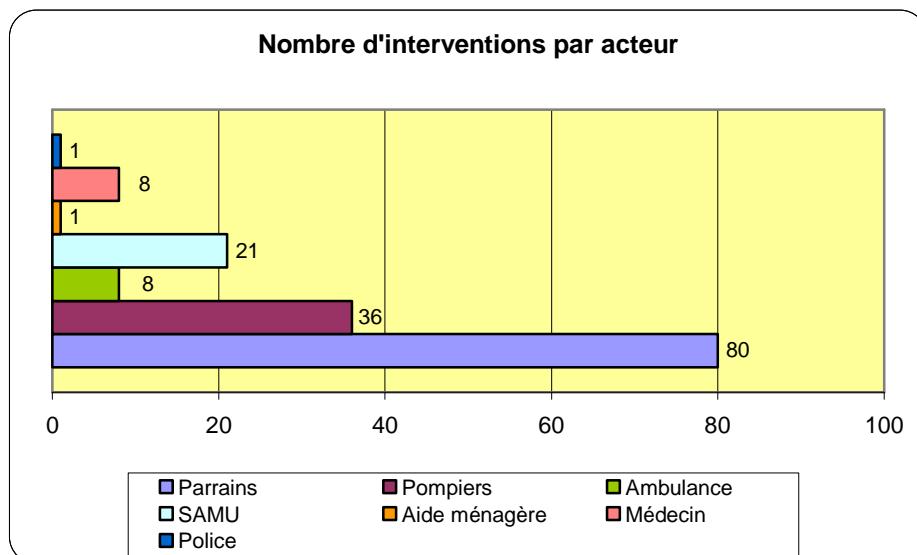


- Types d'interventions :***

En 2011, les échanges verbaux avec les chargés d'assistance de Mondial Assistance ont donné lieu à **155 interventions** qui se décomposent comme suit :

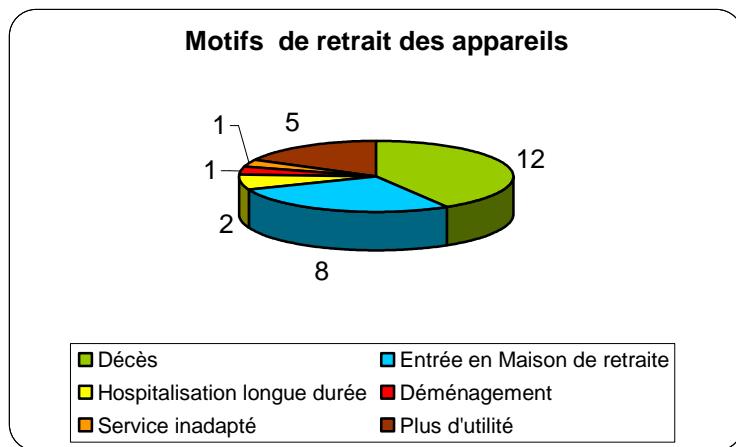
- Parrainage : 80 interventions et 1 intervention d'aide à domicile.
- Pompiers : 36 interventions.
- SAMU : 21 interventions.
- Ambulance : 8 interventions.
- Médecins : 8 interventions.
- Police : 1 intervention.

Suite aux diverses interventions, 18 personnes ont été hospitalisées.



- Les motifs de retrait des appareils :**

Au total, 29 abonnements ont été résiliés. Le décès avec 12 retraits sur 29 étant le motif principal, ensuite l'entrée en Maison de retraite représente le deuxième motif principal avec 8 retraits.



- Nombre d'abonnés actuel :**

A ce jour, **122 familles** dont 120 bénéficient d'un appareil de téléassistance Quiatil, une personne du détecteur de chute et une personne a un appareil de téléassistance sans ligne fixe : **65** d'entre elles paient le tarif maximum et **57 personnes** bénéficient du tarif non imposable.

Tarif au 1 ^{er} janvier 2012			
Catégorie d'usagers	Tarif mensuel	Participation départementale	Participation du CCAS
Imposables	6.30 €	4.50€ <i>(depuis le 1^{er} juillet 2007)</i>	0 €
Non imposables	1 €	7 €	2,80 €

- Coût pour le CCAS en 2011 :**

Dépenses : location des appareils de téléassistance	14 158,80 €
Recettes : participation des usagers	4 776,20 €
Subvention du Conseil Général attendue	7 350,00 €
Coût net :	2 032,60 €

- COLIS DE NOËL ET ALLOCATION DE CHAUFFAGE

Chaque année, à l'occasion des fêtes de fin d'année le CCAS attribue aux personnes âgées ayant de faibles ressources (voir barème 2011 ci-dessous), un panier contenant un repas festif pour 2 personnes et une allocation destinée à couvrir en partie les frais de chauffage pour la période hivernale.

Le barème a été réévalué pour l'hiver 2011/2012 :

BAREME D'ATTRIBUTION	BAREME D'ATTRIBUTION	CHAUFFAGE		COLIS	
ANNEE 2010/2011	ANNEE 2011/2012	2010/2011	2011/2012	2010/2011	2011/2012
Personnes seules :					
709 € ou ressources inférieures	742 € ou ressources inférieures	329 €	336 €	1	1
710 € à 828 €	743 € à 845 €	276 €	282 €	1	1
829 € à 883 €	846 € à 901 €	259 €	264 €	1	1
Couples :					
1 158 € ou ressources inférieures	1 181 € ou ressources inférieures	329 €	336 €	1	1
1 159 € à 1 275 €	1 182 € à 1 300 €	276 €	282 €	1	1

- COLIS DE NOËL :

Fin 2011, le CCAS a acheté **90 colis** (dont **46 sans alcool**) pour un coût total de **3 356,40 €**(au coût unitaire de 37,00 € pour un colis classique et 37,60 € pour les colis sans alcool). **65 personnes seules et 21 couples** ont reçu ce colis.

- ALLOCATION DE CHAUFFAGE :

Cette allocation versée une fois par an, par le C.C.A.S est destinée à aider les personnes âgées ayant de faibles ressources à payer leurs factures EDF ou GDF ou autres fournisseurs d'énergie en période hivernale. Elle couvre presque totalement le montant des quittances.

En 2011, **43 personnes seules et 13 couples** ont bénéficié de cette allocation pour **un montant total de 18 204,00 €**versée aux fournisseurs d'énergie suivants :

EDF : **12 162 €** (à la demande de **29** personne et **8** couples)

GDF : **5 370 €** (pour **13** personnes et **4** couples)

Direct Energie : **672 €** (**1** personne et **1** couple)

- PORTAGE DE REPAS A DOMICILE :

• Historique service de livraison des repas :

Depuis la création du service de portage de repas en 2001, la prestation était assurée par SODEXO. Par la suite, le marché a été attribué à la société SOGERES entre le 1 août 2008 et le 26 février 2011.

Suite à un groupe de travail, les communes de Sèvres, Chaville et Ville d'Avray ont souhaité établir une procédure d'appel d'offre en commun qui fut mise en place début 2011. Celle-ci a conduit au choix de la société AVENANCE qui se nomme depuis le 1^{er} janvier 2012 société ELIOR.

Ce service peut répondre aux demandes des personnes soumises à un régime alimentaire. En effet, ELIOR propose des repas légers en sel, sans sucre, sans fibres, sans sauce, sans matières grasses et sans sucre/légers en sel, sans choix possible ainsi que des repas mixés ou hachés mixés. De plus, les utilisateurs du service ayant une alimentation classique ont chaque jour le choix entre deux menus. Les menus comprennent le repas du midi, un potage pour le soir, du pain et une bouteille d'eau.

Les agents de portage en tenue siglée ELIOR livrent les repas chez les personnes, mettent le nouveau repas dans le réfrigérateur et vérifient qu'il ne reste aucune barquette non consommée ou périmée.

Compte tenu du nombre de plus en plus important de bénéficiaires, les livraisons sont effectuées par 2 agents. Ils sont ainsi en mesure d'assurer au mieux le rôle de veille sociale qui leur est dévolu et signaler au CCAS tout changement inhabituel.

• Les tarifs :

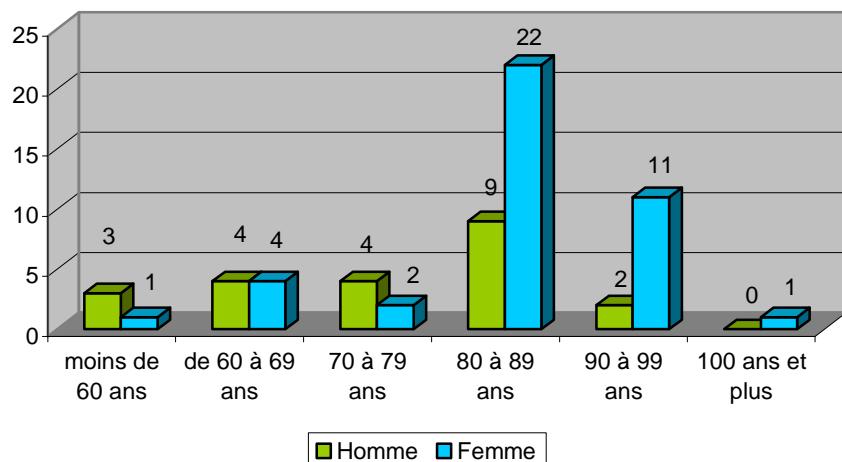
Afin que toutes les personnes privées d'autonomie puissent bénéficier de ce service, le tarif qui leur est appliqué est déterminé en fonction de leurs revenus. Le coût du repas facturé par ELIOR au CCAS a diminué par rapport au tarif appliqué par SOGERES. Le nouveau prix est de 8.47 € TTC. Par conséquence, la grille tarifaireappliquée aux personnes âgées a été revu à la baisse. Les tarifs s'échelonnent désormais entre 1.69 € et 8,47 €.

tranches	Ressources mensuelles au 01.03.2011		Tarif appliqué au 01.09.2010	Tarif appliqué au 01.03.2011
	personne seule	couple		
1	inférieures à 871 €	inférieures à 1 345 €	1.96 €	1.69 €
2	de 872 € à 1 097 €	de 1 346 € à 1 525 €	4.01 €	3.39 €
3	de 1 098 € à 1 414 €	de 1 526 € à 1 740 €	4.90 €	4.24 €
4	de 1 415 € à 1 623 €	de 1 741 € à 1 973 €	5.79 €	5.08 €
5	de 1 624 € à 1 862 €	de 1 974 € à 2 242 €	6.68 €	5.93 €
6	de 1 863 € à 2 118 €	de 2 243 € à 2 602 €	7.57 €	6.78 €
7	de 2 119 € à 2 475 €	de 2 603 € à 2 960 €	8.46 €	7.62 €
8	supérieures à 2 476 €	supérieures à 2 961 €	8.90 €	8.47 €

- Répartition des bénéficiaires par sexe et par tranches d'âge :

Au 31 décembre 2011, 63 personnes bénéficiaient du service de portage de repas dont 41 femmes et 22 hommes. Le plus jeune bénéficiaire a 41 ans et la plus âgée 102 ans. On constate que la proportion la plus importante se situe dans la tranche d'âge située entre 80 et 89 ans. L'âge moyen des bénéficiaires du service est de 80,2 ans.

Répartition par sexe et par tranche d'âge

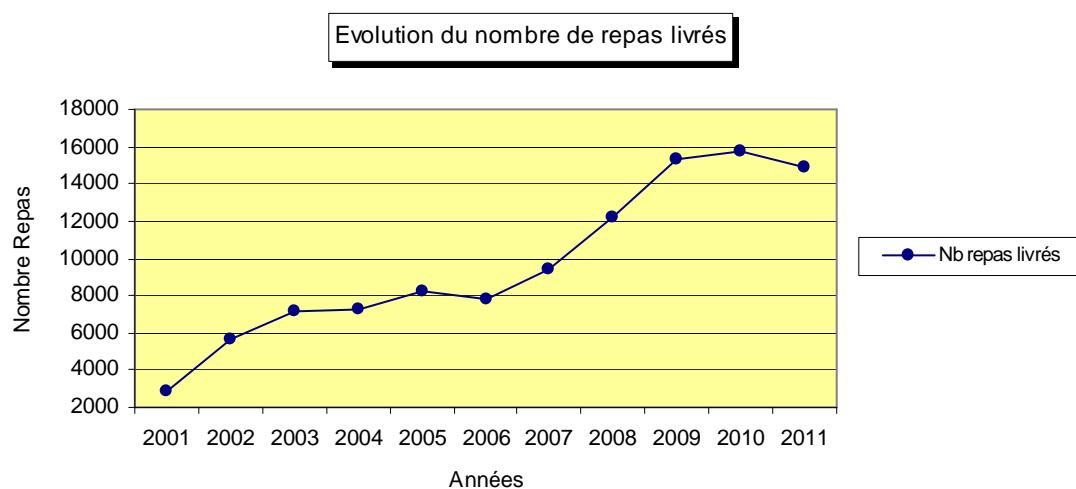


- Bilan des repas livrés en 2011 :

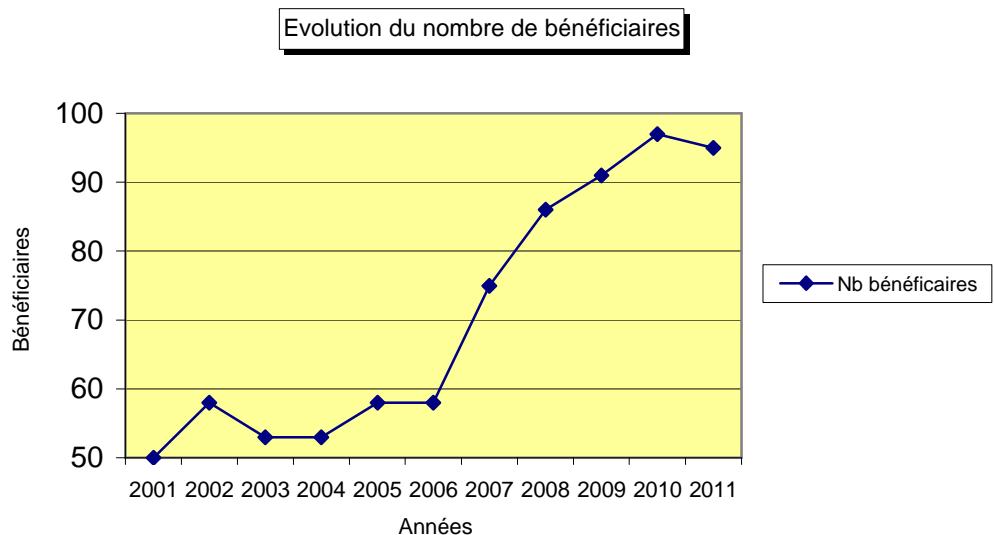
En 2011, **14 890 repas** ont été livrés au domicile de **95 bénéficiaires différents**, soit 907 repas de moins qu'en 2009 (15 797 repas pour rappel).

Le nombre de bénéficiaires a légèrement diminué (97 en 2010). La consommation moyenne est passée de **162.86 repas** par personne et par an en 2010 à **156.74 repas en 2011**, soit une diminution moyenne de près 6 repas par bénéficiaire (- 3.9 %).

- Evolution du nombre de repas livrés :



- Evolution du nombre de bénéficiaires :**

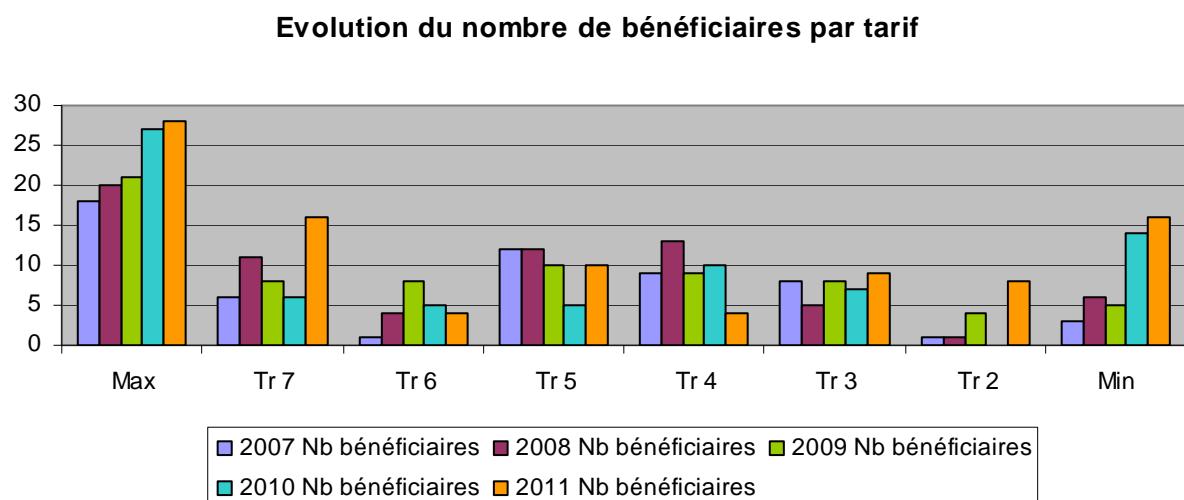


- La participation des bénéficiaires et du nombre de repas par tranches de ressources :**

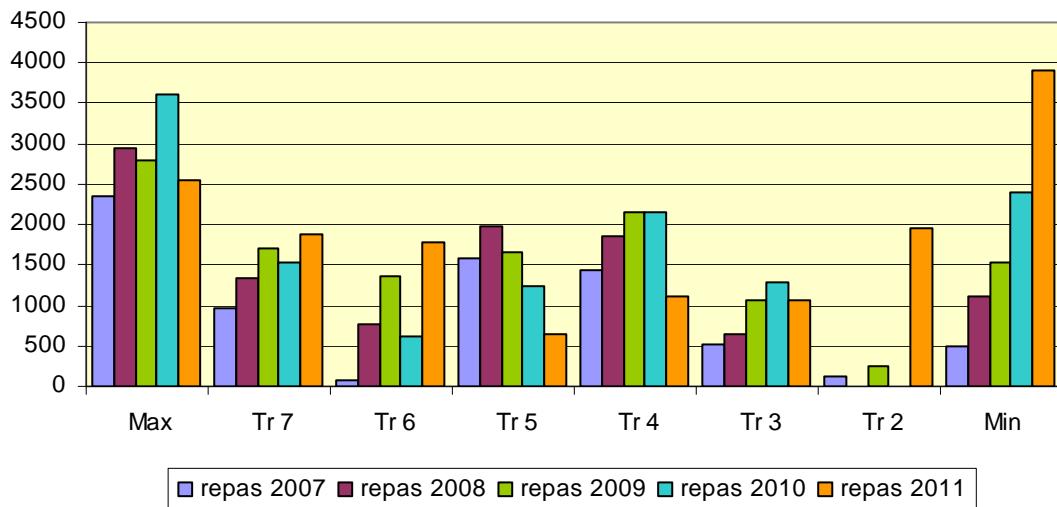
Tarif	Maxi	Tranche 7	Tranche 6	Tranche 5	Tranche 4	Tranche 3	Tranche 2	Mini	Total
Nb repas	3916	1957	1054	1102	650	1770	1891	2550	14890
Nb bénéficiaires	28	16	4	10	4	9	8	16	95

On constate que le nombre de bénéficiaires en plus important dans la tranche maximale soit 29, 5 % des inscrits. Il est à noté que la tranche minimale concerne tout de même 16.8 % des bénéficiaires.

- Evolution de la répartition des bénéficiaires et du nombre de repas livrés par tranches de ressources et tarifs**



- **Evolution du nombre de repas servis par catégorie tarifaire :**



Le montant total des factures payées en 2011 par le CCAS à SOGERES puis ELIOR (à compter de mars) s'est élevé à **128 136.84 €** pour **14 933 repas** facturés (contre **151 916.10 €** pour **15 874 repas** en 2010).

La participation des bénéficiaires s'élève à **84 622.64 €** pour **14 890 repas** facturés (**98 140.23 €** pour **15 797 repas** en 2010), soit un coût net pour le CCAS de **43 514.20 €**.

La différence entre les repas facturés au CCAS et les repas facturés aux bénéficiaires, soit **43 repas** à la charge du CCAS, s'explique par le nombre de repas qui n'ont pas pu être décommandés dans les délais (48H avant la livraison) uniquement dans le cas de personnes décédées brutalement, hospitalisées en urgence ou dont la sortie de l'hôpital a été retardée au dernier moment.

- **Petits suppléments aux repas livrés en 2011 :**

Le CCAS, en collaboration avec ELIOR, a eu la volonté d'apporter aux utilisateurs du service des attentions particulières tout au long de l'année :

- Le CCAS offre à l'occasion de l'anniversaire des bénéficiaires du service de portage de repas une demi-bouteille de champagne.
- ELIOR offre également à l'occasion des anniversaires, un gâteau accompagnée d'une carte anniversaire.
- ELIOR offre un brin de muguet pour le 1^{er} mai.
- Le CCAS ainsi que ELIOR agrémentent d'une bouchée chocolatée les repas des personnes qui ont commandé un menu le dimanche de Pâques et le jour Noël.

- **Commission menus :**

Une commission des menus, réunissant des représentants d'ELIOR (diététicienne, responsable de secteur) et les CCAS de Sèvres, Chaville et Ville-d'Avray, ainsi que certains utilisateurs du service, se tient tous les deux mois. Les usagers peuvent exprimer leurs remarques sur les repas qui leur ont été servis et leurs souhaits sur les menus des mois à venir. Les propositions des menus suivants sont étudiées et modifiées si besoin.

- PLAN PREVENTION CANICULE 2011

I – Introduction :

Le plan de prévention canicule a été renouvelé par le CCAS pour l'été 2011.

Ce plan avait été mis en place en 2004 par la DDASS et le Conseil Général des Hauts de Seine à la suite de la canicule de l'été 2003. Il implique avant tout un objectif de prévention auprès des Sévriens âgés de 75 ans et plus. Malgré les étés plus tempérés de ces dernières années, chacun doit rester vigilant vis à vis des personnes âgées et handicapées et notamment les personnes isolées et vulnérables.

Un référent canicule a été mis en place pour les mois de juillet, août et septembre 2011, afin de mettre en place le dispositif de prévention canicule.

Les personnes âgées pouvaient joindre, à tout moment, soit le référent canicule lors des horaires d'ouverture du CCAS, soit la garde itinérante de nuit de l'association SAM AREPA dont un interlocuteur était présent le soir, la nuit et les week-ends.

Les personnes âgées ont été très sensibles à l'attention qui leur a été portée par le biais de ce dispositif et des remerciements ont été adressés à Monsieur le Maire ainsi qu'au CCAS.

II - Sensibilisation auprès des Sévriens :

→ Un article est paru dans *Le Sévrier* de l'été. Tout en donnant les conseils de prévention, il invite chacun à être vigilant notamment en cas de fortes chaleurs.

→ Un dépliant "Personnes âgées, seules, handicapées, fragilisées" a été créé et diffusé aux personnes âgées de 75 ans et plus répertoriées sur les listes électorales et à certaines personnes handicapées dites vulnérables connues du CCAS. Il rappelle les conseils pratiques à observer ainsi que les adresses et numéros de téléphone utiles en cas de besoin.

→ La plaquette a été diffusée également auprès de tous les partenaires médicaux et paramédicaux de Sèvres (médecins généralistes, infirmières, kinésithérapeutes, dentistes, ...) ainsi qu'auprès des partenaires sociaux et médico-sociaux comme le CLIC Entour'âge, la SAM AREPA ou encore la Croix Rouge.

III - Inscription sur le registre du plan canicule 2011 :

Un courrier, comportant une lettre de Monsieur Le Maire et un questionnaire, a été envoyé aux Sévriens âgés de 75 ans et plus inscrits sur les listes électorales et à certaines personnes handicapées dites vulnérables connues du CCAS, indiquant la possibilité d'être appelé régulièrement par le référent canicule à partir du 1^{er} juillet jusqu'au 31 août 2011.

Le questionnaire est aussi un outil pour recenser les personnes seules et isolées. En effet, des informations sur les intervenants au domicile et sur les proches (famille, voisins,...) sont demandées (sans obligation de réponse).

Sur les **1 507 courriers envoyés** (dont 1 446 pour les personnes âgées de 75 ans et plus et 61 pour les personnes handicapées connues du CCAS et considérées comme vulnérables),

242 personnes ont retourné leur questionnaire rempli au CCAS, **soit 16,1% de questionnaires renvoyés.** De plus, 9 personnes ont contacté directement le référent canicule par téléphone pour lui indiquer leur souhait d'être appelées ou non.

17 courriers ont été retournés au CCAS avec la mention "N'habite pas à l'adresse indiquée".

Parmi tous les questionnaires reçus :

- 99 personnes seules ou en couple se disaient absentes lors de la période estivale et donc ne souhaitaient pas d'appel téléphonique.
- 37 personnes vivant seules et présentes à Sèvres en juillet et août ne souhaitaient pas d'appel téléphonique.
- 26 personnes en couple ou vivant avec un membre de leur famille et présentes en juillet et août ne souhaitaient pas d'appel téléphonique.

Les 80 personnes, dont 12 couples, qui souhaitaient être appelées (réponse au questionnaire) par le référent canicule durant l'été ont été contactées afin d'établir le jour et l'heure d'appel.

Parmi les 80 personnes contactées, 4 d'entre elles ont préféré rappeler elles-mêmes le CCAS lors de leur retour de vacances ou lors de l'absence de leurs proches.

Certaines personnes du registre canicule 2010 ne s'étant pas manifestées, le référent les a contactées pour leur faire savoir que le dispositif de prévention canicule avait été réactivé et leur demander si elles souhaitaient bénéficier à nouveau du dispositif et être appelées régulièrement.

→ **21 personnes ne sont plus inscrites sur le registre canicule 2011 par rapport à 2010 :** 4 d'entre elles sont décédées, 5 sont entrées en Maison de retraite, 9 ne souhaitent plus d'appels (présence de la famille, vacances, ...) et 3 n'ont pas répondu aux appels ou leur numéro n'était plus attribué.

→ **24 nouvelles personnes se sont inscrites sur le registre canicule 2011** soit par le biais des questionnaires envoyés, soit par appel téléphonique de la personne ou soit par un signalement des partenaires médico-sociaux (CLIC, SAM AREPA, Assistantes Sociales, SSIAD).

Le registre canicule 2011 compte donc **111 personnes** dont 8 ont été hospitalisées pendant l'été, pour des durées plus ou moins longues.

50 personnes ont été répertoriées comme isolées et fragiles (pas d'entourage, ennuis de santé, famille partie en vacances, ...).

Le référent canicule du CCAS a appelé au moins une fois par semaine les personnes inscrites dans le registre canicule pendant les mois de juillet et août. Les personnes dites vulnérables ou isolées ont été appelées deux fois ou plus selon leur demande dans la semaine. Les personnes âgées pouvaient aussi joindre d'elles-mêmes le référent au CCAS.

En dehors des horaires d'ouverture (soir, nuit et week-end), la ligne téléphonique du CCAS a été transférée vers le service de garde itinérante de nuit de l'association de maintien à domicile SAM AREPA qui pouvait faire intervenir son équipe mobile au domicile des personnes âgées en cas de besoin.

Sur ces 111 personnes, 33 sont bénéficiaires du système de téléassistance, 19 sont inscrites au service de portage de repas à domicile et 9 d'entre elles bénéficient à la fois de la téléassistance et du portage de repas.

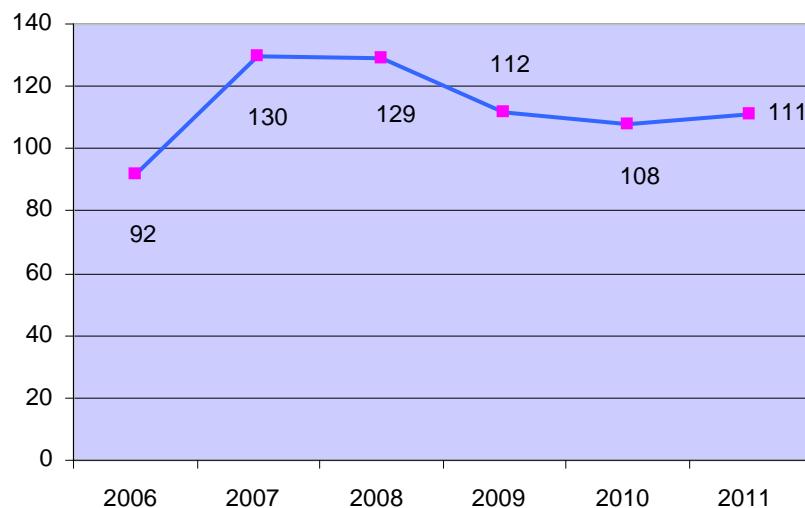
Evolution du nombre d'inscrits dans le registre canicule :

- En 2006 : 92 personnes inscrites dont 52 déjà présentes dans le registre en 2005.
- En 2007 : 130 personnes inscrites dont 80 déjà présentes dans le registre en 2006.
- En 2008 : 129 personnes inscrites dont 93 déjà présentes dans le registre en 2007.
- En 2009: 112 personnes inscrites dont 97 déjà présentes dans le registre en 2008.
- En 2010 : 108 personnes inscrites dont 74 déjà présentes dans le registre en 2009.
- En 2011 : 111 personnes inscrites dont 87 déjà présentes dans le registre en 2010.

Après avoir constaté une nette augmentation, du nombre d'inscrits dans le registre canicule, entre 2005 et 2007, une stabilisation en 2008, puis une diminution en 2009, le nombre semble se stabiliser. En effet, nombreuses sont les personnes qui se réinscrivent car elles apprécient les appels qui leurs apportent un peu de convivialité et qui pour certaines les sort un peu de leur isolement.

On constate également une présence forte des familles et de l'entourage des personnes âgées (amis, voisins, ...), ce qui explique que, se sentant bien entourées, certaines personnes ne souhaitent pas forcément être inscrites sur le registre.

Evolution du nombre d'inscrits au registre canicule



IV - Les appels téléphoniques :

De fortes températures (+ de 32°C pendant trois jours) la dernière semaine de juin (du 27 juin au 1^{er} juillet) ont fait que les appels ont exceptionnellement débuté avant le 1^{er} juillet.

Durant la période estivale de 2011, 894 appels ont été émis dont 145 appels en absence. 51 appels ont été passés la dernière semaine de juin, 297 appels au mois de juillet et 401 au mois d'août.

Les appels sont souvent l'occasion de détecter les personnes fragiles et isolées.

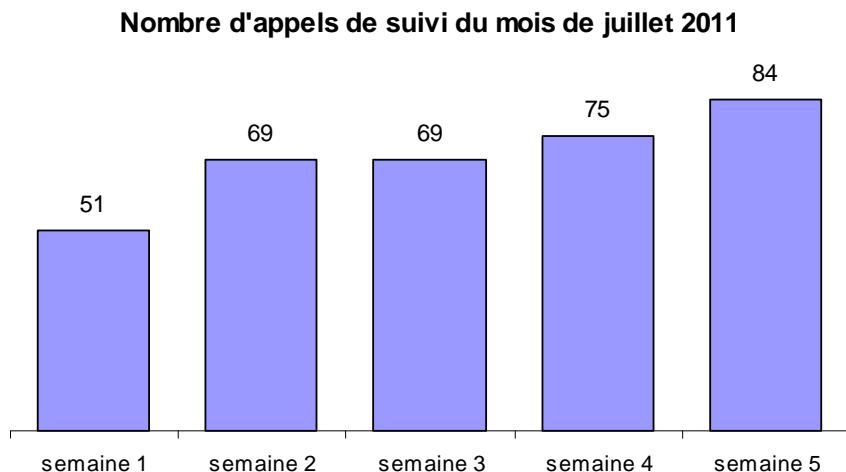
La plupart des appels sont des appels de convivialité et permettent de créer un lien avec la personne âgée. Ces appels étaient notamment l'objet de demandes de renseignements sur les services proposées aux personnes âgées par le CCAS ou d'autres organismes.

La veille saisonnière a été maintenue, pendant tout l'été, et aucun niveau supérieur n'a été déclenché compte tenu des températures assez peu élevées. Par contre, certaines personnes vulnérables se sont montrées sensibles à la chaleur pendant les courtes périodes où les températures étaient plus élevées (aux alentours de 30°C). Même si elles n'ont duré que très peu de temps, certaines personnes ont exprimé un sentiment de gêne et de fatigue.

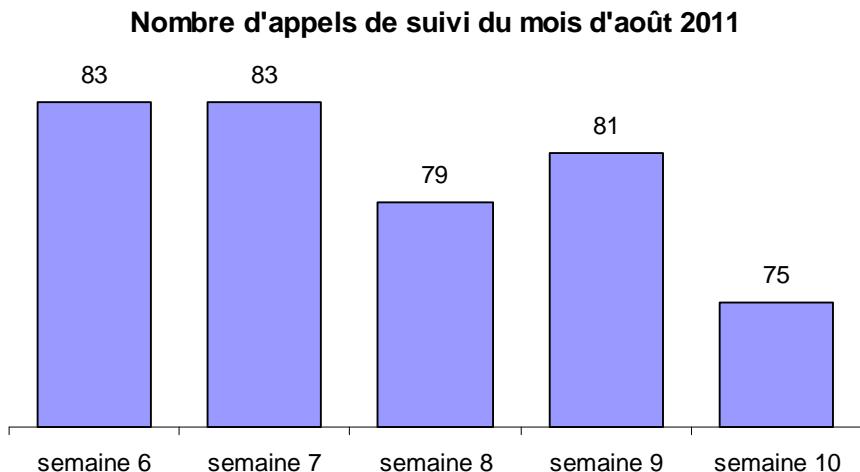
En juillet (semaine de juin inclus) : 348 appels aux 111 personnes inscrites sur le fichier.

En août : 401 appels aux 111 personnes inscrites sur le fichier.

Bilans des appels téléphoniques :



→ **348 appels de suivi du 1^{er} au 31 juillet 2011**



→ **401 appels de suivi du 1^{er} au 31 août 2011**

V - Conclusion :

Hormis quelques périodes de deux ou trois jours avec des températures un peu plus chaudes, celles-ci sont restées très douces et n'ont pas dépassé le seuil des 31°C le jour et 21°C la nuit pendant trois jours consécutifs. Par conséquent, il n'y a pas eu de problèmes particuliers liés à la chaleur. Le référent canicule a néanmoins contacté les personnes inscrites sur le registre, malgré des températures peu élevées. Certains ont tout de même exprimé une fatigue importante lorsque les températures ont augmenté souvent en conséquence de leurs ennuis de santé ou de manque d'isolation de leur logement.

Ces appels permettent de repérer les Séviriens, âgés de 75 ans et plus ou handicapés, fragiles et isolés. Ce lien est essentiel pour des personnes seules qui n'ont parfois aucune visite ou aucun appel dans la journée. Une confiance s'est installée et certains se sont confiés librement au référent, sachant qu'ils trouveraient une écoute attentive.

Des remerciements ont été adressés au CCAS par les personnes elles-mêmes ou leurs familles rassurées par la mise en place de ce dispositif lors de leurs vacances ou absences.

Malgré l'absence de canicule, le plan canicule est un outil essentiel pour détecter les personnes isolées et assurer une veille sociale; il donne à ces personnes le sentiment de se sentir moins seules pendant la période estivale.

Néanmoins, les sentiments de solitude et d'isolement exprimés par certaines personnes ne sont parfois pas uniquement ressentis lors des mois de juillet et août, mais toute l'année. Il faut donc rester vigilant au quotidien et garder un lien avec les personnes concernées.

- MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANCAISE

La médaille de la famille française a été créée le 26 mai 1920. Depuis cette date, différents textes ont été modifiés pour tenir compte de l'évolution de la société française.

Décret n°82-938 du 28 octobre 1982 :

"la Médaille de la Famille Française est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites et de leur témoigner la reconnaissance de la nation".

Une seule médaille est attribuée pour la famille, le postulant peut-être le père ou la mère.

Critères d'attribution

- **Nationalité :** le postulant et tous les enfants doivent être de nationalité française. La médaille peut être accordée dans le cas où l'un des parents est étranger.
- **Situation familiale :**
Peuvent postuler à la médaille de la famille française :
 - . les mères ou les pères mariés ayant eu au moins 4 enfants
 - . les personnes veuves, divorcées ou séparées qui élèvent seuls leurs enfants
 - . veuves de guerre qui ont élevé au moins 3 enfants
 - . personnes ayant recueilli ou adopté des enfants

La médaille peut être accordée à titre posthume si la proposition est faite dans les deux ans qui suivent le décès de la mère ou du père.

- **Conditions relatives aux enfants :**

Sont considérés comme enfants de la famille :

- . les enfants légitimes ou ayant fait l'objet d'une légitimation adoptive
- . les enfants recueillis au foyer et qui sont à la charge permanente et effective de la famille depuis une durée suffisamment longue pour que la commission puisse apprécier l'engagement de la famille.

La médaille n'est pas attribuée aux assistantes maternelles rétribuées.

- **Age des enfants :** les deux aînés doivent avoir au moins 12 ans.

TYPE DE MEDAILLE	NOMBRE D'ENFANTS REQUIS
Médaille de bronze	4 ou 5 enfants (ou 3 pour les veuves de guerre)
Médaille d'argent	6 ou 7 enfants
Médaille d'or	8 enfants ou +

Avantage lié à la médaille

- **Carte améthyste :**

Cette carte donne la gratuité sur le réseau RATP et SNCF banlieue dans les transports d'Ile de France.

Dans le département des Hauts-de-Seine, les personnes titulaires de la médaille de la famille française peuvent demander la carte améthyste à partir de 60 ans (au lieu de 65 ans) sans conditions de ressources.

Obtention de la médaille

L'U.D.A.F. des Hauts-de-Seine est chargée par le Préfet d'assurer le secrétariat de ce service. Pour statuer, le Préfet prend l'avis de la commission départementale qui se réunit une fois par an (en mars ou avril), étudie chaque dossier et émet un avis favorable ou non.

A Sèvres, les candidats sont reçus par la conseillère en économie sociale et familiale du CCAS dans le courant du dernier trimestre de l'année.

Les documents à joindre au dossier sont :

- . la photocopie intégrale du Livret de Famille
- . les photocopies des cartes nationales d'identité des deux parents
- . si le ou la candidate est divorcé(e) ou séparé(e), une copie intégrale du jugement prononçant le divorce ou la séparation de corps
- . les certificats de scolarité pour tous les enfants en âge scolaire.

Diverses questions sur le parcours familial et professionnel du foyer sont alors posées aux candidats.

La cérémonie de remise des diplômes et médailles de la famille française a lieu à l'Hôtel de Ville en mai ou juin.

Postulants 2011

7 personnes se sont présentées en 2011 pour solliciter la médaille et **5 l'ont obtenue.** (pour mémoire : 13 en 2008, 4 en 2009, 6 en 2010).

Les 5 médailles de bronze ont été remises par Monsieur Le Maire le 25 mai 2012.

Les récipiendaires étaient composés de quatre femmes et d'un homme, dont la moyenne d'âge est de 74 ans.

- LOISIRS, FETES ET CEREMONIES

1 - VOYAGES ET SORTIES :

En 2011, **4 voyages** ont été organisés pour les seniors, dont 2 subventionnés par la Ville :

➤ Voyages subventionnés :

- **Gorges du Tarn** : du 22 au 29 mai - 20 participants. Prix par personne : 1 040 €.

- **Provence et Camargue** : du 28 septembre au 4 octobre - 23 participants.
Prix par personne : 1 375 €.

➤ Voyages non subventionnés :

- **L'Elbe et la Moldau** : du 30 avril au 6 mai - 26 participants. Prix par personne : 986 €.

- **L'Ouzbékistan** : du 24 juin au 4 juillet - 21 participants. Prix par personne : 1 684 €.

En outre, **5 sorties** à vocation culturelle d'une journée ont été organisées pour l'année 2011 : 262 participants, pour un prix par personne de 35 à 40 €.

Avant Noël, un déjeuner spectacle au cabaret Caesar Palace et le tour des illuminations à Paris, proposé à 50 €, a réuni 54 participants.

2 - FETES ET CEREMONIES :

	Rameaux	14 juillet	11 novembre
Nombre de personnes au SEL	270	110	280
Nombre de personnes à la maison de retraite Jean Rostand	80	80	80
TOTAL	350	190	360

Le coût d'un repas est de 80 € TTC, celui d'un goûter 22 €TTC animation musicale comprise.

Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer au banquet ou au goûter, un colis repas est offert, au prix unitaire de 22 € : 420 colis ont été offerts au banquet des Rameaux, 264 au goûter du 14 juillet et 300 au banquet du 11 novembre.

Avant Noël, les plus de 80 ans reçoivent une boîte de chocolats : **1 000 ballotins**, au prix unitaire de 10 €, ont été distribués en 2011.

Tous les centenaires reçoivent un bouquet de fleurs (environ 80 €) pour leur centième anniversaire : **6 bouquets** ont été offerts en 2011.

3 - AUTRES ACTIVITES :

- ***Les séances d'Aquagym*** : ont lieu tous les lundis et jeudis, pendant le temps scolaire, de 16h15 à 17h : **40 personnes** ont participé à cette activité sportive pour un **tarif annuel de 75,30 €**
- ***Les cours de gymnastique*** pour les seniors sont gérés par Dynamic Sèvres.



ELEMENTS D'ACTIVITE 2011

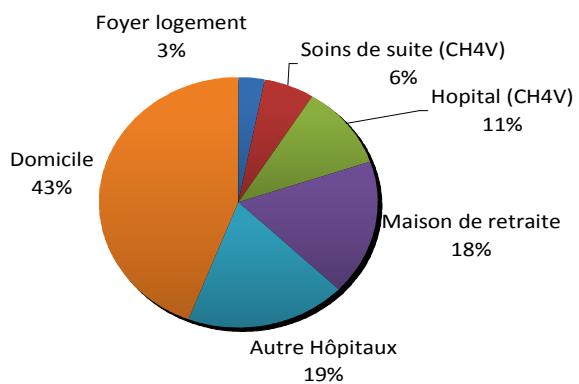


RESIDENCE EHPAD JEAN ROSTAND - 141 Grande Rue - 92210 - SEVRES

La résidence Jean Rostand dispose de **84 places en hébergement**,
dont **20 en unité de vie protégée** (Alzheimer)
Au cours de l'année 2011, 102 personnes âgées ont séjourné dans cette résidence.

PROFIL DES PERSONNES AGEES A L'ENTREE

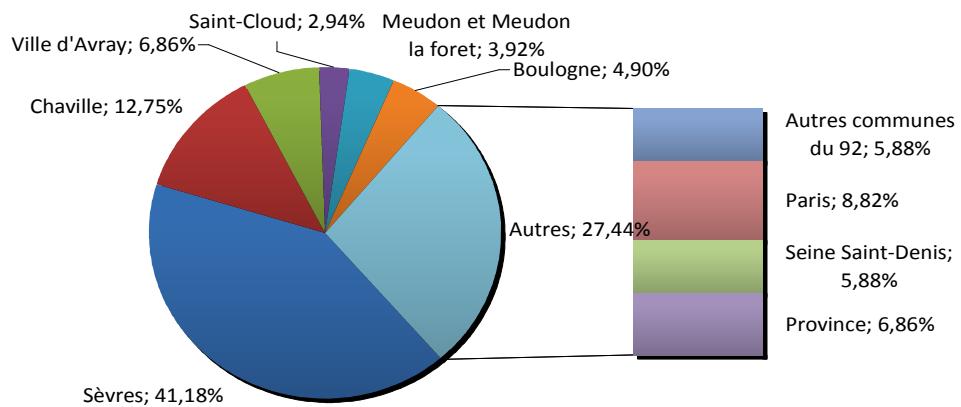
**Lieux de résidence préalable à l'entrée en EHPAD des résidents présents
au cours de l'année 2011**



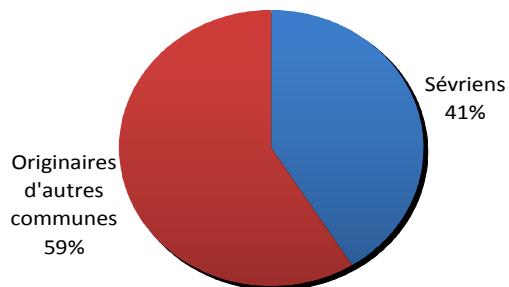
Les personnes entrées à la Résidence Jean Rostand en 2011 avaient entre 77 et 98 ans.

COMMUNES D'ORIGINE

Répartition des résidents 2011 par commune d'origine



Proportion de sévriens ayant séjourné à la Résidence au cours de l'année 2011



DUREE DE MOYENNE DE SEJOUR (DMS)

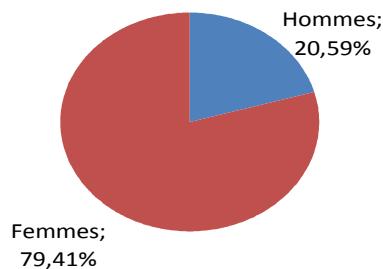
Les résidents décédés en 2011 étaient en moyenne présents à la résidence Jean Rostand depuis environ **3 ans** (1084, 39 jours).

La personne qui a quitté la résidence pour une autre maison de retraite était dans l'établissement depuis un peu plus d'un an.

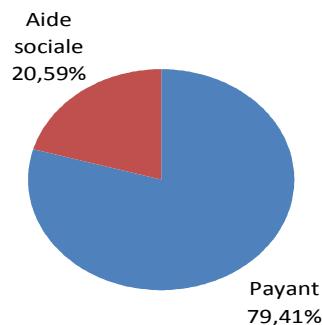
PROFIL DE LA POPULATION HEBERGEÉE

La **moyenne d'âge** des personnes ayant résidées au cours de l'année 2011 est **de 87 ans** (87,1). Le **plus jeune résident** hébergé en 2011 avait **69 ans** et le **plus âgé** **102 ans**.

**Répartition par sexe des résidents
2011**



**Répartition des résidents payants et à
l'aide sociale**



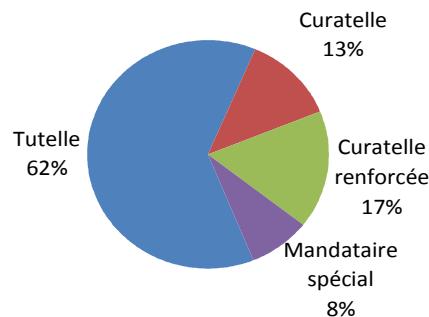
Parmi les résidents à l'aide sociale :

- 71,43 % dépendent du département des Hauts de Seine
- 23,81 % du département de Paris
- et 4,76 % de Seine Saint-Denis

PROTECTION JURIDIQUE

23,5 % des résidents bénéficient d'une protection juridique : 66,67% des curatelles sont gérés par des structures privées (UDAF, privé seul) et 33,33 % par les familles de résidents.

Répartition des protections juridiques des résidents



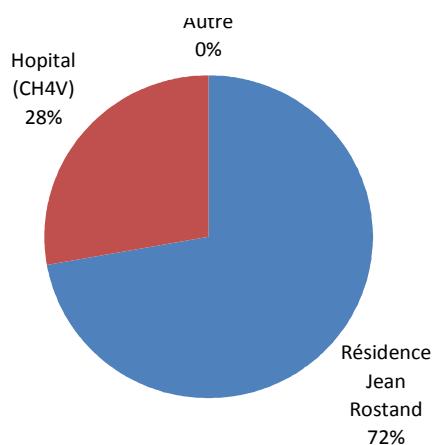
DEPARTS

Au cours de l'année 2011, 19 résidents ont quittés l'établissement. Le principal mode de sortie est réalisé par décès, mais nous avons également ponctuellement chaque année des départs vers d'autres résidences, pour cause de rapprochement familial, en général en province.

En 2011, sur les 19 départs, 18 se sont réalisés par décès et 1 vers une autre résidence pour personnes âgées.

DECES

Sur les 18 résidents décédés en 2011, 13 d'entre eux se sont déroulés au sein de la résidence, les autres au CH4V.



ACTIVITE REALISEE

Le taux d'occupation de la résidence atteignait pour l'année 2011 98,69 %, soit 30 341 journées.

Le niveau de dépendance des personnes hébergées reste stable (GMP de 719).

2- ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES :



LE PETIT BUS DE SEVRES

RAPPORT ANNUEL 2011

I - RAPPEL DU SERVICE

A la suite de son appel d'offre, la ville de Sèvres délègue à la société AccèsCité en juin 2011 l'exploitation de son réseau de Transport Adaptés.

Ce service est exclusivement réservé aux Sévriens, préalablement agréés par le CCAS.

Il fonctionne du Lundi au Vendredi, 12 mois par an :

- **Services Réguliers :**
domicile-travail, domicile centres spécialisés, le matin et le soir
- **Trajets de vie quotidienne :**
courses, santé, loisirs, déplacements administratifs, entre les plages horaires des services réguliers ; ces transports s'effectuent à la demande auprès du conducteur chargé du planning
- **Prestations ponctuelles :**
 - o Un trajet mensuel vers le centre Vélizy 2
 - o Disponibilité du service les dimanches d'élections
- **Le périmètre géographique d'intervention comprend :**
La Commune de Sèvres
Les communes à proximité de la ville de Sèvres : Boulogne-Billancourt, Chaville, Ville-d'Avray, Meudon,
auxquelles s'ajoute la desserte du centre commercial de Vélizy 2.

II - RESULTATS DE L'EXERCICE 2011

1. NOMBRE ET TYPOLOGIE DES TRANSPORTS EFFECTUÉS

(cf tableaux et graphiques)

Au cours de la période du 25 juillet au 31 décembre 2011, 1660 transports ont été effectués pour la ville de Sèvres.

Parmi ces transports, 2.3 % ont concernés des personnes en fauteuil roulant.

L'ensemble des trajets se répartit comme suit :

⇒ **Par motif :**

Domicile / Travail 63 = 4 %
Administratif 65 = 4 %
Scolaire 15 = 1 %
Médical 217 = 13 %
Vie quotidienne 1300 = 78 %

⇒ **Par destination :**

Intra Muros 1453 = 88 %
Extra Muros 207 = 12 %

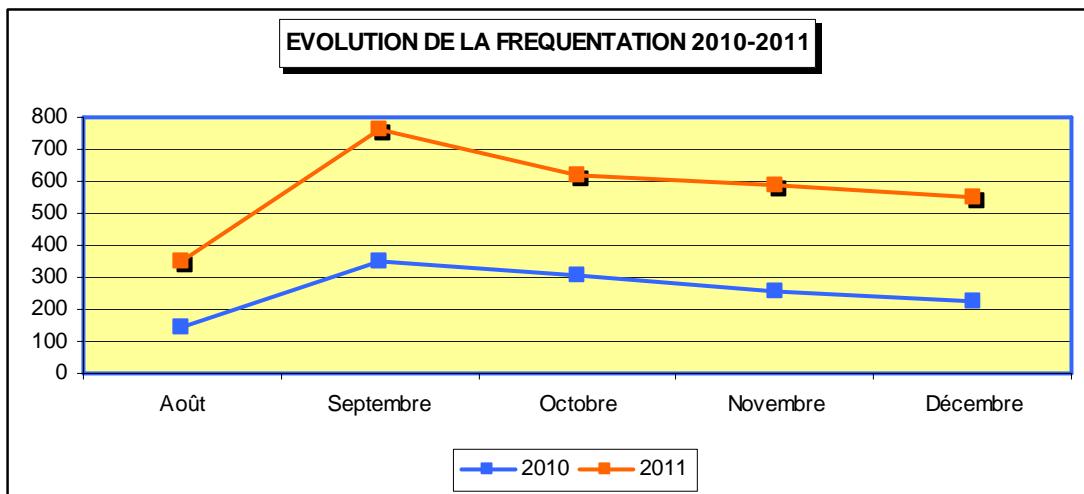
2. LES PERSONNES TRANSPORTEES

Au 31 décembre 2011, **250 personnes sont répertoriées** sur le fichier du CCAS de la ville de Sèvres.

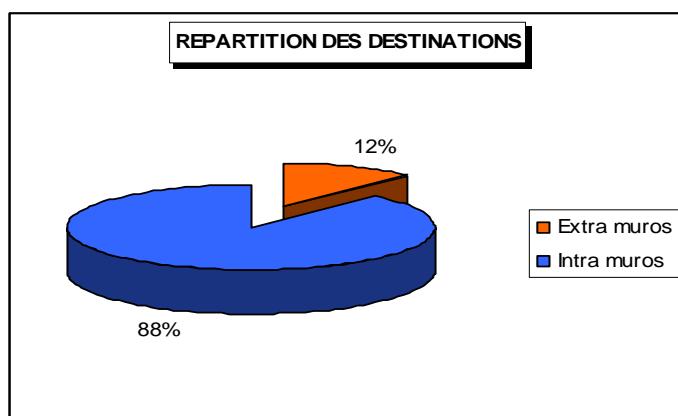
III - SUIVI DES STATISTIQUES

MOIS	Intra muros	Extra muros	FR	DT	ADM	SCO	MED	VIE	KM	TOTAL 2010	TOTAL 2011	EVOLUTION Unités	%
Août	176	28	2	2	13	0	19	170	921	143	204	61	42.66
Septembre	371	41	5	12	18	0	77	305	809	349	412	63	18.05
Octobre	282	32	8	12	4	2	32	264	739	304	314	10	3.29
Novembre	279	48	20	20	11	4	44	248	715	259	327	68	26.25
Décembre	273	54	3	13	17	9	40	248	665	226	327	101	44.69
TOTAL	1453	207	38	63	65	15	217	1300	4145	1281	1660	379	29.59

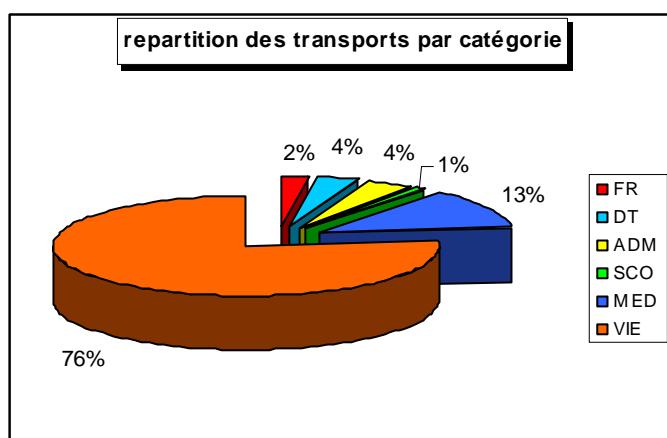
IV - EVOLUTION DE LA FREQUENTATION



V - REPARTITION DES DESTINATIONS



VI - REPARTITION DES TRANSPORTS PAR CATEGORIES

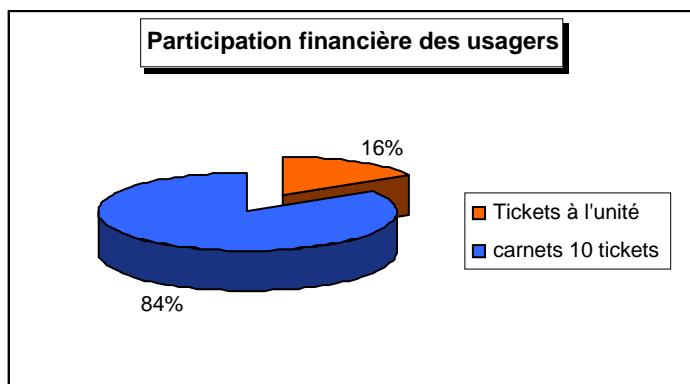


VII - PARTICIPATION FINANCIERE DES USAGERS

Dans le cadre du renouvellement du marché, la ville de Sèvres a mis en place en plus de la vente du ticket unitaire, la vente des titres de transport par carnet, cette dernière représente la majeure partie de la vente de titres. La vente de titres de transport a représenté un montant de 535.20 € de recette depuis la mise en place du nouveau marché.

Ces ventes sont réparties pour :

- Vente de tickets à l'unité à 1.8 € : 16 %
- Vente de carnets de 10 tickets à 12 € : 84 %



VIII - CONCLUSION

Les résultats enregistrés pour le deuxième semestre 2011 avec une hausse de près de 30 % de la fréquentation mettent en évidence le bien fondé d'un service de proximité au profit des personnes à mobilité réduite et handicapées pour la ville.

Un sondage auprès des usagers fait ressortir le besoin de desservir deux centres médicaux sur Saint Cloud : le centre René Huguenin et la clinique du Val d'or.

Votre service peut aisément desservir ces établissements dès lors que vous nous donnerez votre accord.

Par ailleurs, nous tenons à porter à votre connaissance une demande croissante des Maisons de retraite Jean Rostand et Champfleury pour lesquelles nous apporterons une réponse partielle. Notre recommandation sur ce point porte sur une éventuelle rencontre avec les responsables de ces maisons de retraite afin que nous puissions formaliser des jours et des créneaux horaires dans la semaine qui ne pénaliseront pas les autres usagers Sévriers.

Nous restons à votre entière disposition pour aborder de manière plus détaillée ces points.

AccèsCité
3 avenue Paul Doumer
92508 RUEIL-MALMAISON Cedex
Tél. : 01 47 08 08 09 / Fax : 01 47 08 94 12
Mail : transports@accescite.fr
Site web : <http://www.accescite.fr>
SAS au capital de 30 000 euros

**RAPPORT ANNUEL
DE LA COMMISSION COMMUNALE
POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ACCOMPAGNEMENT
DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**VILLE DE SÈVRES
2011**



1. DONNÉES GÉNÉRALES

1.1 Informations générales

Sèvres compte **23 509 habitants** (recensement au 1er janvier 2011) sur un territoire de 391 hectares et 14 établissements scolaires dont un lycée avec sections internationales, un collège avec sections internationales, cinq écoles élémentaires, six écoles maternelles et une école privée.

Elle est desservie par deux gares SNCF, le TRAM VAL DE SEINE (ligne T2 La Défense / Paris porte de Versailles) une ligne de métro (Ligne 9 - Pont de Sèvres / Mairie de Montreuil) et plusieurs lignes de bus (Traversiel, 26,469, 169, 171, 179, 279).



- ⇒ Sèvres compte **six établissements** accueillant des enfants ou adultes handicapés :
 - Centre Claire Girard - 95 rue Brancas – Accueil des enfants et adolescents
 - Hôpital de Jour « Les Lierres » - Accueil des enfants et adolescents
 - Institut médicoéducatif « Les Peupliers » - 10/12, rue Gustave Guillaumet - Accueil des enfants et adolescents
 - Maison Perce-Neige - 1, rue Anatole France – Accueil des adultes
 - Relais Jeunes de Sèvres - 26 rue Auguste Rodin - Accueil des enfants et adolescents
 - Trajectoires Emploi et Formation - 119-121, Grande Rue – est à la fois un établissement de formation qui s'adresse à une trentaine de jeunes de 14 à 20 ans scolarisés en milieu ordinaire et un E.S.A.T. qui accueille 40 adultes de plus de 20 ans, reconnus travailleurs handicapés, qui souhaitent travailler en milieu ordinaire mais pour lesquels un accompagnement médico-social est nécessaire. Il a ouvert en 2011.
- ⇒ Sur Sèvres, trois organismes proposent des services d'aide à domicile pour les personnes dépendantes (handicapées ou âgées) :
 - Service de Soins Infirmiers A Domicile de la Croix Rouge française - Equipes spécialisées Alzheimer – 86 Grande rue
 - Sam Arepa - 19, avenue de l'Europe
 - Autonomie Services - 25, avenue de l'Europe
- ⇒ D'autres associations organisent des activités sportives, culturelles, ou autres dont le CLUB DES 4 COMMUNES qui est un Groupe d'entraide mutuelle, ouvert toute l'année et qui propose pour les personnes souffrant d'un handicap psychique, un accueil, des activités, des sorties... L'accueil a lieu salle Mercure de la maison des associations, 64b rue des Binelles.

Un blog *d'information et d'actualité* est entièrement dédié aux actions en matière de handicap :

<http://sevreshandicap.canalblog.com>

Le site de la Ville de Sèvres :

<http://www.ville-sevres.fr/>,

est accessible aux handicapés visuels ou moteurs. Il est conforme aux normes W3C-WAI-AAA.

On estime de 800 à 1000 le nombre d'habitants de Sèvres (enfants ou adultes) pouvant connaître des difficultés liées à un handicap.



La ville de Sèvres a mis en place des aménagements et services pour faciliter la vie quotidienne des personnes handicapées et leur permettre d'accéder aux différentes activités, sorties, loisirs...

Ainsi, le **centre communal d'action sociale (CCAS)** accueille, oriente et assiste toute personne dans ses démarches, notamment auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Il coordonne tous les services proposés aux personnes en situation de handicap :

- portage de repas à domicile
- service de transport adapté pour Sèvres
- disque de stationnement deux heures gratuites pour tout titulaire d'une carte européenne de stationnement
- télécommandes pour feux sonores pour les malvoyants
- Téléalarmes (alerte pour les personnes dépendantes vivant à leur domicile)...

Le CCAS travaille en réseau avec les principaux établissements et associations de la ville et peut aider à orienter les citoyens concernés dans leurs recherches.

Depuis sept ans, la Ville dispose d'une **référente handicap** qui mène une action transversale et coordonne le parcours de la personne handicapée :

Valérie Martel - 01 41 14 11 37
valerie.martel@ville-sevres.fr
 CCAS, 14, rue des Caves du Roi.

1.2 Sèvres Handicap

1.2.1 Historique de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

En 2011, la commission communale pour l'accessibilité et le Groupe Accompagnement se sont réunis chacun : le 23 mai, le 14 octobre et en commission plénière le 10 décembre 2011.

Dès 1995, la Ville de Sèvres a fait fonctionner un groupe informel d'élus et de bénévoles pour tenir compte de l'approche des utilisateurs handicapés avant la réalisation de rénovations ou de nouveaux bâtiments municipaux.

En 2001, François Kosciusko-Morizet, maire de Sèvres, signe avec la plateforme inter-associative des personnes handicapées des Hauts-de-Seine (PIAPH 92) qui rassemble les sept principales associations représentatives des Hauts-de-Seine, la "Charte Ville Handicap".

En 2002, la commission Sèvres Handicap est créée pour le suivi de cette charte. Elle regroupe une vingtaine de personnes : sévriers en situation de handicap (tous les handicaps sont aujourd'hui représentés), familles, représentants d'associations spécialisées (comme l'APF, l'Unafam ou l'Adapei...), ou plus généralistes (Secours Catholique, Croix-Rouge, Conférence Saint-Vincent-de-Paul...), représentants des établissements sévriers accueillant des handicapés (Les Lierres, Perce Neige, Claire Girard...), représentants des services (voirie, bâtiments, action sociale...), élus...

La commission a été divisée en deux groupes de travail :

- le groupe "Equipements, accessibilité et aides techniques" (qui traite des bâtiments, de la voirie, des transports et de l'aménagement en général),
- le groupe "Services, accompagnement et aides humaines" (qui aborde le maintien à domicile, les services à la personne, les sorties, les loisirs...).

Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi du 11 février 2005, le Conseil municipal de Sèvres du 28 juin 2007 a approuvé la transformation du premier groupe de travail en **Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées**.

Bien que la loi ne précise rien quant à la notion d'accompagnement, les travaux du groupe de travail « services, accompagnement et aides humaines » ont été maintenus parallèlement, afin de conserver une approche complète du handicap dans la ville.

Quatre **catégories de membres** ont été retenues pour siéger à la Commission communale :

- des élus,
- des représentants de l'administration communale,
- des « experts terrains » et des associations représentant des personnes handicapées ou leurs familles,
- des personnes invitées, selon les thèmes retenus par la commission.

La ville a choisi de privilégier l'expérience des Sévriens confrontés au handicap, ainsi que celle de leur entourage direct. Ainsi, la catégorie « **experts terrains** » regroupe des individus - en dehors de tout engagement associatif – qui représentent les différents types de handicaps : moteur, sensoriel, mental et psychique. Leur approche est plus pragmatique et complémentaire de celles d'organismes non engagés sur la ville.

Chacun des deux groupes se réunit deux à trois fois dans l'année. Les deux groupes sont rassemblés annuellement en "assemblée plénière" pour tirer un bilan général des actions abouties.

1.2.2. La Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH)



L'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées pour les communautés d'agglomération.

Cette commission a été créée à l'échelon de Grand Paris Seine Ouest lors du Conseil Communautaire du 16 février 2010 et traite des questions relatives à l'accessibilité des bâtiments communautaires (appartenant en propre à la communauté d'agglomération ou remis en gestion à celle-ci), de la voirie d'intérêt communautaire ou encore des transports afin, notamment, d'assurer la continuité de la chaîne de déplacement et d'éviter une mise en accessibilité fragmentée.

Présidée par Bernard ROCHE, Maire-adjoint de Vanves, la **commission** est composée de :

- sept conseillers communautaires (un élu communautaire par commune membre) ;
- sept conseillers municipaux (un élu municipal par commune membre)
- sept délégués d'associations d'usagers
- sept délégués d'associations représentant les personnes handicapées.

La commission communautaire se réunit chaque trimestre, quatre fois par an.

1.3 La réalité du handicap à Sèvres

La référente handicap apporte à la population, une mission complémentaire aux aides sociales légales municipales. Il s'agit d'un accueil et d'une orientation, pour permettre aux bénéficiaires ou à leurs familles de se repérer dans les différents dispositifs. Depuis l'ouverture de la Maison départementale des personnes handicapées des Hauts-de-Seine, les formalités sont centralisées sur le CCAS, véritable premier guichet de la Maison départementale des personnes handicapées.

A la fin de l'année 2011, les aides distribuées se répartissaient ainsi :

⇒ Aides adultes

- Titulaires carte d'invalidité 80% ou plus (tout type de handicap) : 367 personnes
- Titulaires carte européenne de stationnement : 250 personnes
- Allocataires AAH : 139 personnes
- Bénéficiaires de l'allocation compensatrice : 53 personnes
- Titulaire de la carte de priorité (invalidité <80%) : 200 personnes

⇒ Aides enfants

- Titulaires carte d'invalidité 80% ou plus (tout type de handicap) : 23 personnes
- Allocataires allocation éducation enfant handicapé : 55 personnes.

2. L'ACCESSIBILITÉ

2.1 Membres de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées

Président

François KOSCIUSKO-MORIZET, maire de Sèvres

Elus

Mme Laurence ROUX-FOUILLET Adjoint au maire délégué Famille, prévention, ville et Handicap

M. Jacques DUBY Conseiller municipal délégué Bâtiments communaux, circulation, stationnement, transports

M. Serge PATRY Conseiller municipal délégué Voirie et réseaux

Mme Pilar DUCRET Conseiller municipal délégué au handicap

Mme Catherine CYROT Conseiller municipal

Représentants de l'administration communale

M. Cédric SIRUGUE Directeur général adjoint chargé des affaires sociales

M. François Xavier FLIS - M. Philippe VERRIER /Directeurs des services technique

M. Marc SEZNEC /Chef de service des bâtiments communaux

M. Jean Alain DUPOIRIER Chargé d'Etude GPSO

Mme Valérie MARTEL Référente handicap au centre communal d'action sociale

Experts terrains, représentants d'associations

M. Bernard ATINAULT Expert terrain
Mme Anne-Marie CALLOT Expert terrain
M. Jean-François GINET Expert terrain
Mme Liliane GIRAUT Expert terrain
M. Patrick MOLLET Expert terrain
M. Jean-Pierre JOLY Président de la MDPH, représentant la PIAPH 92
Mme Michèle DRIOUX Représentante de l'UNAFAM
Mme Carmen ALEXANDRE Présidente du comité Handisport des Hauts-de-Seine
M. François CHAVATTE
Mme Nicole PEWINSKI
M. Matthew DWYER



2.2 Un PAVE (plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics) sur les 7 communes de GPSO.

La Ville de Sèvres avait fait réaliser par la société CESSIA un diagnostic de sa voirie en 2003. La communauté d'agglomération Arc de Seine a réalisé sur son territoire, une étude sur l'accessibilité de la voirie en 2009. Compte tenu de la création de Grand Paris Seine Ouest, ce dernier plan a été actualisé et élargi aux Villes de Boulogne et Sèvres. Le même prestataire a réalisé avec le concours des « experts terrain », en 2011, une nouvelle étude intégrant l'accessibilité des parcs, jardins et squares.

Le résultat de ces différentes études est le PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics), véritable plan de cheminement qui prévoit de relier entre elles, les sept communes de l'intercommunalité. Des itinéraires (95km sur les 288km de GPSO) ont été retenus par les services municipaux et les associations. Ils ont été présentés à la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et seront arrêtés en 2012 puis transmis au Préfet.

Le programme proposé a pour objectif d'assurer la continuité du cheminement entre les pôles d'attractivités, les zones économiques et établissements publics (bâtiments administratifs, sportifs, culturels, commerces, pôle de transport, hôpitaux, écoles, crèches). Il consiste à réaliser des aménagements de l'espace public et des parcs et jardins, rehausser les arrêts de bus et équiper le carrefour à feux pour non voyants...

Le calendrier des travaux prévoit une mise en oeuvre avec une planification budgétaire jusqu'en 2015.

Sèvres reste attaché dans sa réalisation à ce que des experts terrains soient associés à toutes réalisations. Chaque nouveau projet de voirie est systématiquement conçu par la Communauté d'agglomération, dans le respect des normes de sécurité et d'accessibilité, avec un effort particulier dans le domaine des transports et du partage de la voirie.

Tout usager peut adresser une demande ou une question sur la voirie à la communauté d'agglomération par l'intermédiaire du numéro vert : 0800.10.10.21.

2.3 La Voirie

De l'étude du cabinet CESSIA , il résulte que le Taux d'Accessibilité actuel de la voirie de la ville de Sèvres est de 51.65 %. Ce résultat est un des meilleurs résultats sur l'ensemble du territoire de GPSO. L'objectif est d'atteindre un taux de 77.84 %, ce qui représenterait un coût de 448 880 €.

En 2012, les travaux d'accessibilité programmés sont ceux de l'itinéraire du centre ville pour un montant de 85 000 €.



2.3.1. Les aménagements de Voirie : L'aménagement de la rue des Bruyères à Sèvres

Les services de la communauté d'agglomération réalisent ces travaux en 2 phases: en 2011, de la rue Massenet à la rue des Coutures et en 2012, de la rue des Coutures à l'arrêt de Bus du Pavé des Gardes en coordination avec les services du département pour l'aménagement des arrêts de bus.

L'aménagement poursuit trois objectifs:

- La sécurisation des cheminements piétons : le cheminement piéton sera amélioré et mis aux normes d'accessibilité. Le trottoir sera élargi (minimum 1.5m) pour garantir la continuité piétonne. Les traversées piétonnes seront sécurisées par des coussins ralentisseurs ou plateau surélevé.
- Le ralentissement des véhicules: au moyen du renforcement de la signalisation, de la création d'une voirie en plateau au carrefour de la rue Joseph et Germaine Bouroche et au carrefour de la rue Louis Charpentier, de la mise en place d'un radar pédagogique, du traitement des intersections en enrobé de couleur rouge et de la création de coussins ralentisseurs au niveau du passage piéton sous la RN 118 et la rue des Coutures.
- L'amélioration du cadre de vie (Des enrobés phoniques seront installés et des bacs à verre sont enterrés à proximité de l'école et de l'avenue Eiffel).



2.4 Les parcs et jardins

Le diagnostic réalisé en 2011 a permis d'établir que 35.39 % des Parcs et Jardins de Sèvres sont accessibles. Compte tenu des situations relevées, l'objectif est de les rendre accessibles à 65.88 % ce qui représenterait un coût de 143 680 €.

2.5 Carrefours équipés de feux pour les non-voyants à Sèvres.

14 carrefours Sévriens ont été équipés de feux sonores.

Annexe 1 : Plan des carrefours équipés de feux pour les non-voyants à Sèvres.



2.6 Le stationnement réservé

45 places réservées aux titulaires d'une carte européenne de stationnement sont disponibles, en surface (38) et dans les parcs de stationnements publics dont les nouveaux parcs de l'Europe et Gallardon.

Annexe 2 : Liste des places de stationnement réservées en surface aux personnes handicapées



346 disques de stationnement "deux heures gratuites", valables sur tous les emplacements en surface ont été distribués depuis leurs créations.

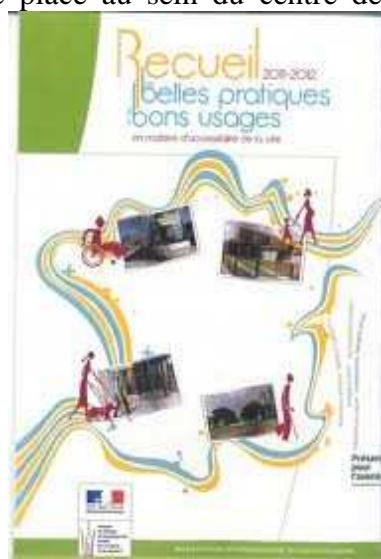
En avril 2011, le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a lancé un appel à projets intitulé "Recueil de réalisations exemplaires en matière d'accessibilité", afin de valoriser les actions concrètes qui améliorent l'accessibilité des transports, de la voirie, du logement et des établissements recevant du public.

La Ville de Sèvres a répondu à cet appel et présenté le dispositif du disque de stationnement. Dans le cadre global de l'amélioration de la chaîne de déplacement sur le territoire de la commune, la Ville attribue gratuitement à toute personne qui le demande, atteinte d'un handicap réduisant son autonomie de déplacement à pied, un « disque de stationnement » entraînant la gratuité de celui-ci pendant deux heures. Ce disque peut être utilisé sur les emplacements réservés aux conducteurs handicapés, ainsi que sur toutes places autorisées payantes. Cette mesure s'étend à la personne transportant ou accompagnant la personne titulaire. Ce dispositif élaboré avec la participation des associations de personnes handicapées a permis une meilleure rotation des véhicules sur ces places et de limiter les abus constatés.

Le Jury du département des Hauts-de-Seine a apprécié ce dispositif et l'a transmis aux experts du réseau scientifique et technique du Ministère. Il a ainsi été placé au sein du centre de ressources en matière d'accessibilité sur le site internet de l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle :

www.accessibilite.gouv.fr

Le 13 mars 2012, la déléguée ministérielle à l'accessibilité, Madame Marie PROST COLETTA, a adressé ses félicitations à Monsieur le Maire, pour son "engagement en faveur d'une Cité durable respectueuse des personnes handicapées" et en souhaitant qu'il "inspire de nombreux maîtres d'ouvrages afin que les orientations (...) et la qualité de vie, qui en découle, bénéficient au plus grand nombre". Elle a également souligné "la qualité de (la) réalisation".



2.7 Les services de transports collectifs

2.7.1. Les transports en commun

La loi impose une accessibilité du réseau au plus tard pour février 2015. Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) a adopté, en février 2008, le volet financier et la programmation du **Schéma Directeur de l'Accessibilité** (SDA). Les efforts financiers et humains sont évalués à plus d'1,4 Md€ jusqu'en 2018 pour la mise aux normes du réseau ferré (travaux dans les gares) et à plus de 200 M€ pour celui du réseau routier (aménagement des points d'arrêts).

Ce schéma prévoit l'aménagement de 266 gares franciliennes soit 90% du trafic. 115 gares sont déjà accessibles ou sont financées et 143 autres doivent être aménagées.

Sur la ligne du Transilien L (Paris Saint-Lazare/Versailles rive droite), les études préliminaires concernant la GARE SNCF SÈVRES/VILLE-D'AVRAY sont financées et le matériel roulant doit être renouvelé entre 2015 et 2020.

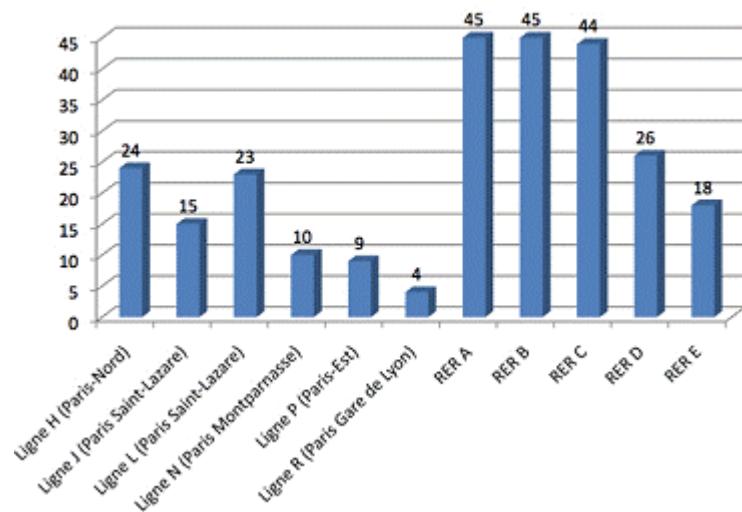
Sur la Ligne Transilien N (Paris Montparnasse/Versailles chantiers), les études préliminaires de la GARE SNCF SÈVRES-RIVE GAUCHE ont été financées et le matériel roulant sera rénové entièrement d'ici 2015.

Depuis 2008, les arrêts de bus sont progressivement aménagés par la communauté d'agglomération et le conseil général. L'arrêt des Bruyères de la ligne 179 sera rendu accessible en 2012.

La mise en accessibilité des arrêts de bus présents sur le territoire de Sèvres représentera un coût de 100 000 €.

Un site, <http://www.infomobi.com>, et un numéro azur, 0 810 64 64 64, apporte diverses informations sur l'accessibilité du réseau francilien (accessibilité des gares, des lignes de bus) et les services offerts aux voyageurs (ascenseurs, accompagnement...).

Par ligne, nombre de gares SDA rendues accessibles à horizon 2018



2.7.2.1 Le Petit Bus de Sèvres

En juin 2011, à l'issue d'une consultation, la ville de Sèvres a confié à la société AccèsCité l'exploitation de son réseau de Transport Adaptés. Le Petit Bus de sèvres est un mode de transport réservé à toute personne habitant la commune de Sèvres et ayant des difficultés à se déplacer de manière permanente ou temporaire, dont l'état de santé ne permet pas l'utilisation des transports publics urbains, et donc, notamment, les personnes handicapées et les personnes âgées.

Il fonctionne cinq jours sur sept, lundi au vendredi inclus, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h à 17h30, excepté les jours fériés. Ces déplacements sont de deux types :

- Des circuits prédéfinis
- Le circuit marché : 10 h à 11 h 45 le mardi, mercredi et vendredi.
- Le circuit cimetière : 14 h à 15 h 30 le lundi.
- Le circuit en direction du centre commercial Vélizy 2 le dernier jeudi du mois
- Des trajets à la demande, de vie quotidienne

Il est utilisable sur inscription, auprès du Centre communal d'action sociale. Le coût pour l'usager est fixé par une délibération du 17 juin 2011 du Conseil Municipal :

- ticket à l'unité : 1,80 €
- carnet de 10 tickets : 12 €.

La gratuité est accordée aux usagers bénéficiaires de la carte améthyste, de l'Allocation Adulte Handicapé et aux accompagnateurs acceptés.

Il fonctionne en respectant un règlement approuvé par le Conseil Municipal, le 17 juin 2011.

Les renseignements sont à demander à la Direction des Affaires Sociales et du Logement, CCAS, 14, rue des Caves du Roi (01.41.14.11.36), dasl@ville-sevres.fr.

326 sévriens sont inscrits au Petit Bus de Sèvres. En 2011, 1660 transports ont été effectués

2.7.2.2 Le PAM 92



Le Petit Bus est complété par un service alto-séquanais de transport des personnes en situation de handicap, le **PAM 92**. Il a pour but de faciliter les déplacements des personnes handicapées dans les Hauts-de-Seine et toute l'Ile de France, 7 jours sur 7, de 6 heures à minuit (sauf le 1er mai).

PAM92 est ouvert aux titulaire d'une carte d'invalidité à 80% minimum et aux bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), GIR 1 à 4.

En fonction des disponibilités du service, PAM92 peut assurer le transport et l'accompagnement des personnes handicapées dont le taux d'incapacité est au moins de 80%.

Le PAM92 a été développé conjointement par le Conseil Général des Hauts-de-Seine, le Conseil Régional d'Ile de France et le Syndicat des Transports d'Ile de France.

La tarification, décidée par le Syndicat des Transports d'Ile de France, était déterminée, dans un premier temps, par zone et a été remplacée depuis le 1er janvier 2011, par une tarification en fonction de la distance :

Distance inférieure à 15 km :	6,60 €
Entre 15 km et 30 km :	9,90 €
Entre 30 km et 50 km :	16,50 €
Plus de 50 km :	33,00 €

Au 1^{er} janvier 2012, ces tarifs ont été actualisés ainsi :

Distance inférieure à 15 km :	6,90 €
Entre 15 km et 30 km :	10,30 €
Entre 30 km et 50 km :	17,20 €
Plus de 50 km :	34,40 €

En 2011, ce service doté de 24 conducteurs et de 22 véhicules, a compté 1042 inscrits dont 401 nouvelles inscriptions. Il a réalisé 28 061 courses et parcouru 774 675 kilomètres. Les déplacements à l'intérieur des Hauts-de-Seine représentent 62,3% des trajets.

Numéro Azur : **0810 0810 92** (Prix d'un appel local)

E-Mail : pam92@keolis.com

Web : www.pam92.info

2.8 Cadre Bâti

2.8.1 Cadre Bâti – Etablissement recevant du public

Un plan pluriannuel de travaux de mise en accessibilité a été élaboré. Parmi les travaux réalisés en 2011, les réalisations suivantes peuvent être distinguées :

- A L'Esc@le (51, Grande Rue) : les mains courantes de l'escalier ont été prolongées, une bande podotactile a été mise en place, la circulation et l'éclairage ont été adaptés, les sanitaires ont été mis en conformité



- A la Salle polyvalente des Hauts-de-Sèvres : le mobilier a été adapté, la circulation et le contraste visuel interne a été amélioré et une signalétique extérieure a été installée.
- A l'école Maternelle des Bruyères (2, rue Charpentier), a été créée une rampe extérieure le long de la façade qui rejoint l'entrée principale du bâtiment.

2.8.2 Cadre Bâti – Les logements

Face au vieillissement de la population, les communes de GPSO préconisent la mise en oeuvre de dispositifs destinés à sensibiliser les bailleurs sur cette problématique et à favoriser l'adaptation des logements. La communauté d'agglomération Val de Seine a adopté, par délibération du 4 décembre 2008, l'extension du dispositif du 13 février 2008 d'aide pour l'adaptation des logements aux personnes âgées et/ou handicapées.

La communauté d'agglomération rembourse le coût de la visite d'un ergothérapeute au domicile de la personne et peut attribuer une aide d'un montant maximal de 3000 euros pour la réalisation des travaux préconisés. En fonction des aides mobilisables, du plan de financement retenu et de l'engagement du bailleur dans une politique d'adaptation des logements, l'aide financière de la communauté d'agglomération peut être attribuée soit au bailleur, soit à la personne. Les travaux d'adaptation financées et/ou préconisés par l'ergothérapeute concernent essentiellement la transformation de la baignoire en douche, ainsi que la pose de barre d'appui au sein des logements.

En 2010 dans le parc privé, deux ménages ont pu bénéficier de deux accords de subvention de GPSO d'un montant de 3000 euros afin de réaliser des travaux d'adaptation de leur logement et la communauté d'agglomération a également remboursé une visite d'ergothérapeute auprès d'une personne âgée propriétaire occupante. Par ailleurs, deux personnes handicapées résidant dans un logement social (Seine Ouest Habitat et Paris Habitat) ont déposé une demande d'aide ainsi qu'un dossier auprès de la Communauté d'agglomération. La Communauté d'agglomération a pris en charge en 2010, la visite d'un ergothérapeute à leur domicile respectif.

3. LES AUTRES ACTIONS (INFORMATION - SENSIBILISATION - ACCOMPAGNEMENT)

3.1 Les membres du groupe de travail services, accompagnement et aides humaines

Elus

Mme Laurence ROUX-FOUILLET Adjoint au maire délégué Famille, prévention, ville et Handicap

Mme Pilar DUCRET Conseiller municipal délégué au handicap

Représentants de l'administration communale

M. Cédric SIRUGUE Directeur général adjoint chargé des affaires sociales

Mme Valérie MARTEL Référente handicap au CCAS de Sèvres

Expert, représentants d'associations

Mme Maryannick LE STRAT Expert

Mme Anne-Marie CALLOT Expert

Mme Corinne REBOUD Expert

Mme Michèle DRIOUX Représentante de l'UNAFAM

Mme Paulette PHILIPPIN GEM des Quatre Communes

Mme Carmen ALEXANDRE Présidente du comité Handisport des Hauts-de-Seine

Mme Simone MAZET Association Saint Vincent de Paul

Mme Jeanne JACQUIN Bénévole Croix-Rouge
Mme Marie-Axelle ABADIE Coordinatrice du CLIC Entour'âge
Mme Marie-Renée LORIN Secours catholique
Mme Noria BELLAGRA Expert



3.2 Le centre communal d'action sociale

L'accompagnement constitue un engagement particulier de la Ville de Sèvres. Le CCAS mène une mission d'accueil, d'instruction et d'information auprès des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

En 2011, l'action spécifique au handicap a représenté l'instruction directe de **334 dossiers** :

- dont 9 demandes d'AAH
- dont 93 demandes de cartes d'invalidité (comprenant 3 demandes pour les enfants)
- dont 52 demandes de cartes de priorité (comprenant 1 demande pour enfant)
- dont 107 demandes de cartes européennes de stationnement...
- 116 rendez-vous individuels ont été réalisés;
- 170 courriels ont été échangés à propos du handicap,

3.3 Les familles

Parmi les actions conduites en faveur des familles ayant à connaître du handicap, on distingue en 2011 :

- Le recrutement d'une auxiliaire de vie scolaire pour aider un jeune garçon handicapé pendant le temps du déjeuner
- Le succès du groupe de parole pour les parents d'enfants ou d'adolescents en situation de handicap proposé à la Maison de la Famille (un mercredi par mois de 20h30 à 22h30).
- La participation financière du CCAS aux séjours adaptés de trois adultes handicapés.

3.4 L'insertion professionnelle



Depuis 2008, la Ville de Sèvres mène une politique volontariste pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

Instauré par la loi du 11 février 2055 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et mis en place en juin 2006, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) intervient auprès des employeurs publics sous forme d'aides au cas par cas demandées par les employeurs à la plateforme en ligne ou de conventions pluriannuelles.

Le 6 février 2011, après avoir fait réaliser un diagnostic sur l'emploi des personnes handicapées à la mairie de sèvres, le Conseil Municipal a approuvé un dossier de demande de convention avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) en vue d'engager des actions favorisant le recrutement, les conditions d'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

La Mairie a présenté son projet devant le comité local d'Ile-de-France du FIPHFP, le 23 juin 2011 et a obtenu son accord. Le plan d'action de la mairie en faveur de l'emploi des personnes handicapé représente un engagement d'une valeur de 458 150 €, sur une durée de trois ans, et bénéficie d'un financement total maximum de 293 460 € du FIPHFP, Ce plan est constitué de 33 actions en faveur notamment de l'insertion, du recrutement, du handicap psychique, d'un programme de formations et de sensibilisations, d'orientation professionnelle, de bilans de compétence, de maintien dans l'emploi, d'études de postes, d'aides techniques, d'aménagements d'espaces, d'accompagnements d'apprentis en situation de handicap...

La ville se fixe comme objectif un taux d'emploi de personnes handicapées de 4% (le taux de représentation fixé par la loi est de 6 %). Au 1er janvier 2010, le taux moyen légal de travailleurs handicapés dans les 3 fonctions publiques était de 4,22%. En 2011, la mairie comptait 11 personnes handicapées (soit 1,87 % de l'effectif total) alors qu'elle n'en dénombrait que 2 en 2007 (soit 0,36% de l'effectif total). L'effectif concerné a ainsi été multiplié par cinq entre 2007 et 2011. Depuis 2008, ce taux a évolué, en moyenne, de 0,50 point par an pendant qu'il progressait 0,2 point dans toute la fonction publique.

Une initiative de la communauté d'agglomération peut être notée : une note d'information et de sensibilisation au respect des personnes handicapées a été diffusée dans le bulletin interne du personnel de GPSO (numéro de septembre 2011).

3.5 Les activités culturelles et sportives

- Sèvres a accueilli **le Challenge régional handisport de natation** à la piscine, en mai 2011 et le **Challenge handibasket** au gymnase des Postillons en juin 2011.
- L'association **Scène** a organisé au SEL, une soirée concert le samedi 15 octobre au profit de Handisport 92

4. FICHE DE SYNTHÈSE

Aides adultes

- 367 personnes titulaires de cartes d'invalidité 80% ou plus (tout type de handicap)
- 250 personnes titulaires cartes européenne de stationnement
- 139 personnes Allocataires AAH
- 53 personnes bénéficiaires de l'allocation compensatrice
- 200 personnes titulaires de la carte de priorité (invalidité <80%)

Aides enfants

- 23 personnes titulaires de cartes d'invalidité 80% ou plus (tout type de handicap)
- 55 personnes Allocataires allocation éducation enfant handicapé
- **334 dossiers instruits directement par le CCAS :**
 - ✓ dont 9 demandes d'AAH
 - ✓ dont 93 demandes de cartes d'invalidité (comprenant 3 demandes pour les enfants)
 - ✓ dont 52 demandes de cartes de priorité (comprenant 1 demande pour enfant)
 - ✓ dont 107 demandes de cartes européennes de stationnement...

116 rendez-vous individuels y ont été réalisés, 170 courriels adressés à propos du handicap.

Voirie

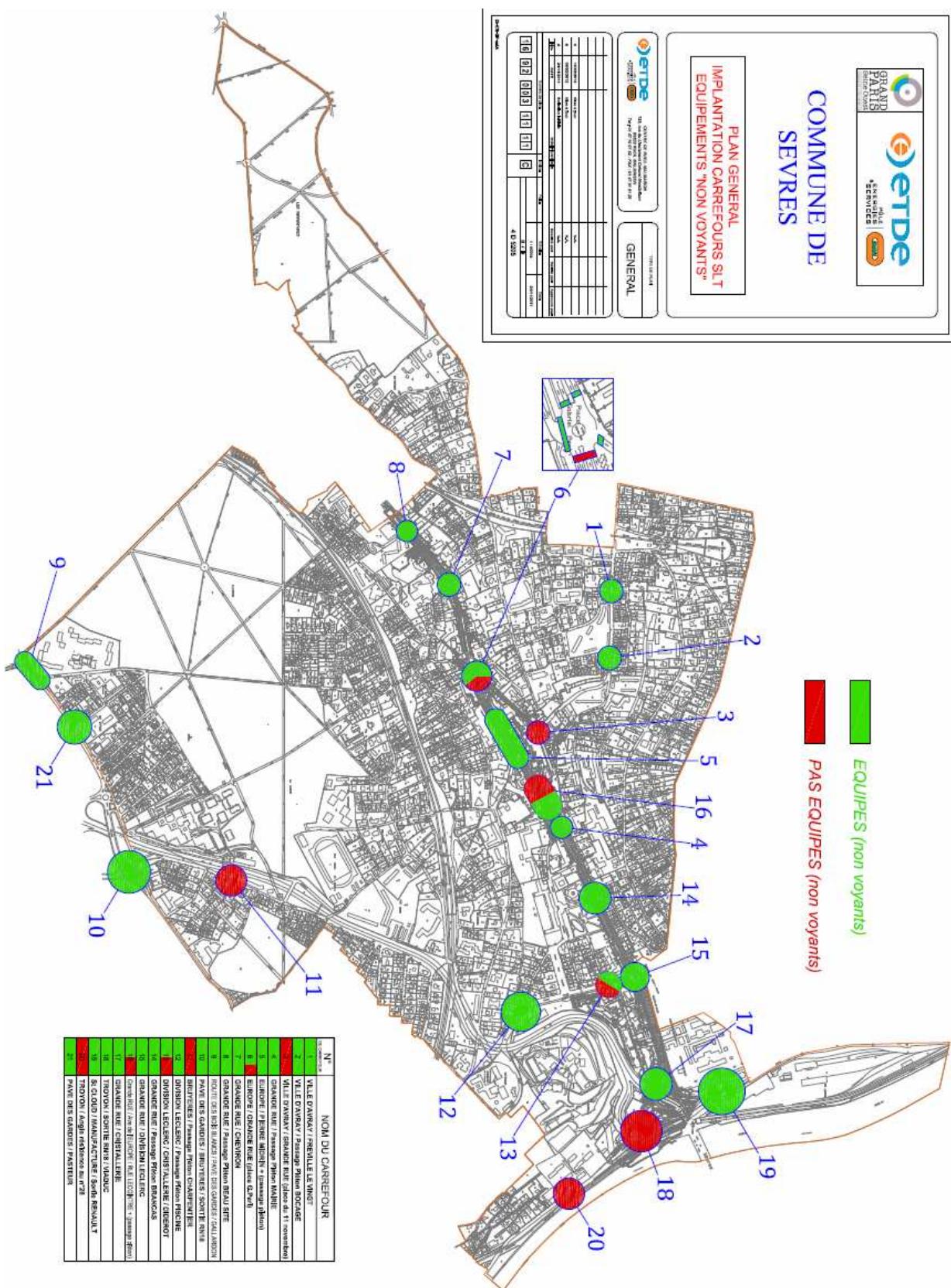
- 2012, approbation du PAVE intercommunal (plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics)
- Taux d'Accessibilité de la voirie : 51.65 %
- **45 places réservées** aux titulaires d'une carte européenne de stationnement
- **346 disques de stationnement** "deux heures gratuites", valables sur tous les emplacements en surface.
- **14 carrefours** équipés de feux pour les non-voyants

Parcs et Jardins de Sèvres

- Taux d'Accessibilité: 35.39 %

326 personnes à mobilité réduite **inscrites** au service du Petit Bus de Sèvres.

64 bâtiments ou salles ayant fait l'objet d'un diagnostic d'accessibilité.



EMPLACEMENT DES PLACES PMR

 Imprimé le : 19/03/2012
 Page 1 / 5

n° plan	SEVRES	Adresse : 8 AVENUE DE L'EUROPE Remarques : devant la poste	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : COMMERCE	Mise à jour : 15/07/2010	
1					
2	SEVRES	Adresse : 45-47 AVENUE DE L'EUROPE Remarques : sur parking devant supermarché	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : COMMERCE	Mise à jour : 15/07/2010	
3	SEVRES	Adresse : 31 GRANDE RUE Remarques : contre allée devant la pharmacie	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : COMMERCE	Mise à jour : 15/07/2010	
4	SEVRES	Adresse : 141 GRANDE RUE Remarques : sur parking hopital	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : HOPITAL	Mise à jour : 20/07/2010	
5	SEVRES	Adresse : 1-3 RUE DES BOIS Remarques :	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : INCONNUE	Mise à jour : 15/07/2010	
6	SEVRES	Adresse : RUE DE WOLFENBUTTEL Remarques : Tennis	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : TENNIS	Mise à jour : 15/07/2010	
7	SEVRES	Adresse : 72 GRANDE RUE Remarques :	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : COMMERCE	Mise à jour : 15/07/2010	

EMPLACEMENT DES PLACES PMR

 Imprimé le : 19/03/2012
 Page 2 / 5

n° plan	SEVRES	Adresse : 47 GRANDE RUE Remarques : Entrée SEL (sevres Espace Loisir)	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : SEL	Mise à jour : 15/07/2010	
8					
9	SEVRES	Adresse : 18 AVENUE DE LA CRISTALLERIE Remarques :	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : INCONNUE	Mise à jour : 15/07/2010	
10	SEVRES	Adresse : 2 AVENUE DE L'EUROPE Remarques : côté pair, au droit du Square de Verdun, 1ère place avant la rue de l'église	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : COMMERCE	Mise à jour : 15/07/2010	
11	SEVRES	Adresse : 25 AVENUE DE L'EUROPE Remarques : devant arrêt du bus à côté du cabinet Kinésthérapie	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : COMMERCE	Mise à jour : 15/07/2010	
12	SEVRES	Adresse : 47 GRANDE RUE Remarques : square carrière belleuse	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : INCONNUE	Mise à jour : 15/07/2010	
13	SEVRES	Adresse : PLACE PIERRE BROSSOLETTE Remarques :	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : COMMERCE	Mise à jour : 15/07/2010	
14	SEVRES	Adresse : 4 rue de Saint Cloud Remarques : sur parking sud base nautique	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : BASE NAUTIQUE OU T2	Mise à jour : 15/07/2010	

EMPLACEMENT DES PLACES PMR					
Imprimé le : 18/03/2012 Page 3 / 5					
n° plan	SEVRES	Adresse : 89 GRANDE RUE Remarques :	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : COMMERCE	Mise à jour : 15/07/2010	
15	SEVRES	Adresse : 10 PLACE DE THEATRE Remarques : (devant magasin de jouet)	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : COMMERCE	Mise à jour : 15/07/2010	
16	SEVRES	Adresse : 5 AVENUE DE L'EUROPE Remarques : devant la Banque Populaire	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : COMMERCE	Mise à jour : 15/07/2010	
17	SEVRES	Adresse : 1 avenue Jules Gevelot Remarques :	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : CENTRE GEVELOT	Mise à jour : 15/07/2010	
18	SEVRES	Adresse : 14 route de Gallardon Remarques : devant parking ecole/commerce	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : COMMERCE	Mise à jour : 15/07/2010	
19	SEVRES	Adresse : 54 GRANDE RUE Remarques : parking de la mairie	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : BATIMENT PUBLIC	Mise à jour : 15/07/2010	
20	SEVRES	Adresse : 45 GRANDE RUE Remarques : devant gymnase des Cent Gardes	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : GYMNASIUM	Mise à jour : 15/07/2010	
21	SEVRES	Adresse : 19 rue Diderot Remarques :	Domaine : PR Aérien : OUI Destination : PISCINE	Mise à jour : 15/07/2010	
22	SEVRES	Adresse : 19 rue Diderot Remarques : parking de la piscine, domaine privé de la ville	Domaine : PR Aérien : OUI Destination : PISCINE	Mise à jour : 15/07/2010	
23	SEVRES	Adresse : 19 rue Diderot Remarques : parking de la piscine, domaine privé de la ville	Domaine : PR Aérien : OUI Destination : PISCINE	Mise à jour : 15/07/2010	
24	SEVRES	Adresse : 23 RUE BENOIT MALON Remarques : face au 26 bis	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : INCONNUE	Mise à jour : 15/07/2010	
25	SEVRES	Adresse : 2 Place de la Manufacture Nationale Remarques : sur parking Manufacture	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : MUSEE	Mise à jour : 15/07/2010	
26	SEVRES	Adresse : 2 Place de la Manufacture Nationale Remarques : sur parking Manufacture	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : MUSEE	Mise à jour : 15/07/2010	
27	SEVRES	Adresse : 4 rue de Saint Cloud Remarques : sur parking sud base nautique	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : BASE NAUTIQUE OU T2	Mise à jour : 15/07/2010	
28	SEVRES	Adresse : 4 rue de Saint Cloud Remarques : sur parking sud base nautique	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : BASE NAUTIQUE OU T2	Mise à jour : 15/07/2010	

EMPLACEMENT DES PLACES PMR

Imprimé le : 19/03/2012
Page 5 / 5

n° plan :	SEVRES	Adresse : 4 rue de Saint Cloud Remarques : sur parking sud base nautique	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : BASE NAUTIQUE OU T2	Mise à jour : 15/07/2010	
n° plan :	SEVRES	Adresse : 4 rue de Saint Cloud Remarques : sur parking sud base nautique	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : BASE NAUTIQUE OU T2	Mise à jour : 15/07/2010	
n° plan :	SEVRES	Adresse : 4 rue de Saint Cloud Remarques : sur parking nord base nautique	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : BASE NAUTIQUE	Mise à jour : 15/07/2010	
n° plan :	SEVRES	Adresse : 4 rue de Saint Cloud Remarques : sur parking sud base nautique	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : BASE NAUTIQUE OU T2	Mise à jour : 15/07/2010	
n° plan :	SEVRES	Adresse : 4 rue de Saint Cloud Remarques : sur parking nord base nautique	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : BASE NAUTIQUE	Mise à jour : 15/07/2010	
n° plan :	SEVRES	Adresse : 4 rue de Saint Cloud Remarques : sur parking nord base nautique	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : BASE NAUTIQUE	Mise à jour : 15/07/2010	
n° plan :	SEVRES	Adresse : 4 rue de Saint Cloud Remarques : sur parking nord base nautique	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : BASE NAUTIQUE	Mise à jour : 15/07/2010	
n° plan :	SEVRES	Adresse : 19 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC Remarques : à l'entrée école brimborion	Domaine : PU Aérien : OUI Destination : INCONNUE	Mise à jour : 20/09/2010	

Nombre de places PMR : 35

BOULOGNE-BILLANCOURT - CHAVILLE - ISSY-LES-MOULINEAUX - MEUDON - SÈVRES - VANVES - VILLE-D'AVRAY

GRAND PARIS SEINE OUEST - 2, rue de Paris - 92196 Meudon Cedex - Tél. : 01 46 29 55 00 - Fax : 01 46 29 55 10 - gpsy@agglo-gpsy.fr

3- ACTION EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE :

1 - LES MULTI ACCUEILS MUNICIPAUX :

Les structures "multi accueil" ont pour but d'assurer la garde des enfants de 10 semaines à 4 ans confiés par les familles ayant leur domicile principal à Sèvres. La préinscription est effectuée en Mairie auprès du Service Premier Accueil.

Sept structures petite enfance sont réparties dans la ville : 4 crèches collectives (dont 1 répond essentiellement aux demandes d'accueil à temps occasionnel), 1 crèche familiale et 2 crèches mixtes, ce qui représente **une capacité globale de 320 places par jour**.

La participation financière des parents : quel que soit le mode d'accueil, le tarif appliqué aux familles est calculé sur la base du barème établi par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.). La participation est calculée en fonction du temps horaire de présence des enfants pour l'accueil occasionnel et par le contrat d'accueil qui prévoit le rythme et la durée de fréquentation dans l'établissement pour l'accueil régulier. Elle est calculée en fonction des revenus déclarés et d'un taux d'effort horaire constant des familles, modulé en fonction du nombre d'enfants à charge et arrêté par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (C.N.A.F.).

Ce barème comporte un seuil minimum défini par la CNAF et un plafond maximum de revenus fixé par délibération du Conseil Municipal.

La présence d'un enfant handicapé au sein de la famille permet l'application du taux d'effort immédiatement inférieur.

Calcul du taux d'effort appliquée sur les ressources déclarées :

Nombre d'enfants	Composition de la famille			
	1	2	3	4
Taux d'effort	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %

En 2011 :

- le plancher de ressources fixé par la CNAF était de 588,41 € et le plafond pris en compte était maintenu à 5500 €.
- Pour une famille ayant un enfant, le taux horaire le moins élevé était donc de 0,35 € et le taux plafond était de 3,30 €.
- L'accueil régulier est contractualisé et la tarification est calculée de la façon suivante :

Nombre d'Heures contractuelles x Taux x Y semaines

11

Nb H : égal au nombre d'heures hebdomadaires prévu au contrat

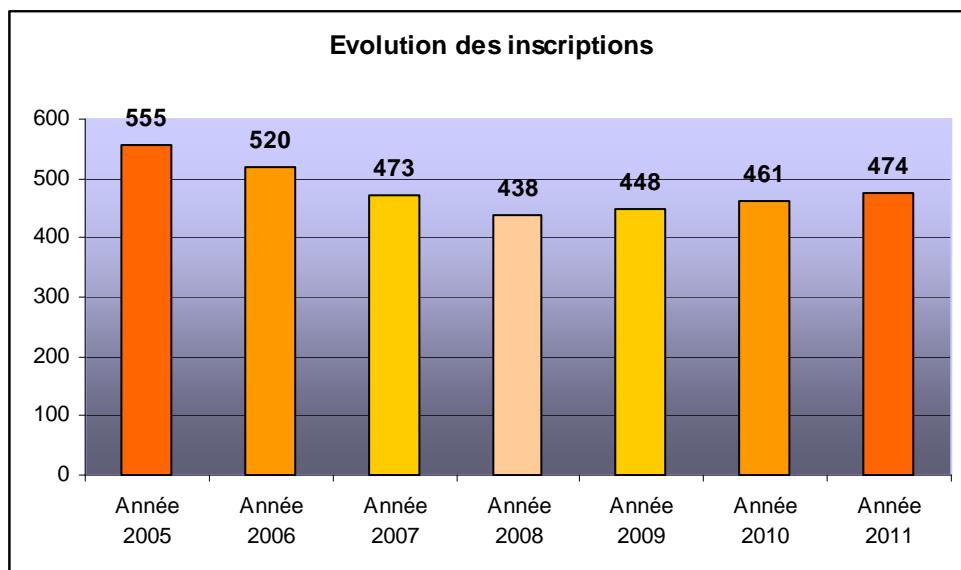
Taux : égal au taux horaire (basé sur le taux d'effort de la famille)

Y : nombre de semaines payantes dans l'année, déduction faite des absences indiquées au contrat (5 semaines déduites pour une année de présence, soit 47 semaines facturées)

11 : le nombre de mois de paiement

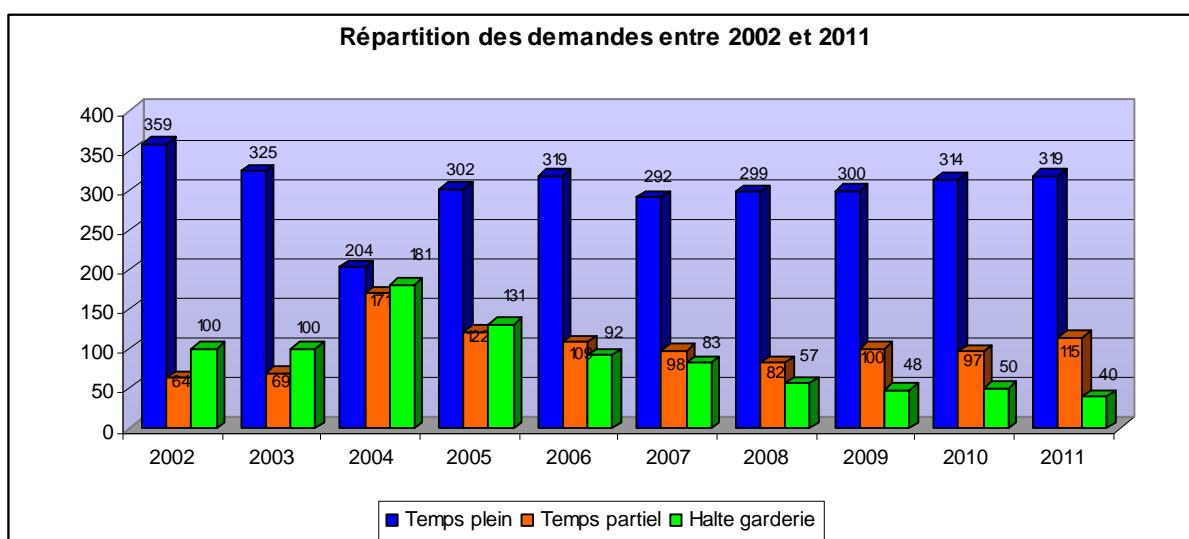
Les conditions d'admission : la demande d'inscription en multi-accueil est établie en mairie, quelle que soit la formule d'accueil souhaitée, à compter du 6^{ème} mois de grossesse et est réservée aux parents qui habitent la commune.

En 2011, le nombre des **naissances déclarées** est de **323**¹ (soit une légère progression par rapport à 2010 : **314**, année de fléchissement), il est à noter que jusqu'à 2007 le nombre des naissances était en progression.



Tous types d'accueils confondus : **474 demandes d'inscription** ont été enregistrées en 2011 dont **292** pour un temps plein, **115** pour du temps partiel et **40** pour du temps occasionnel. **80% des familles sont satisfaites dans l'année qui suit la naissance de l'enfant.**

De 2002 à 2006, les demandes étaient variables. Globalement, le nombre est en progression depuis 2007. Les places à temps plein restent privilégiées même si le nombre d'inscriptions à temps partiel augmente, alors que l'accueil occasionnel faiblit au profit du temps partiel.



¹ Source Service Population Sèvres

Au cours de l'année 2011, les structures municipales ont accueilli : **31 enfants en situation vulnérable** ou à la demande des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) **dont 3 enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique.**

La crèche parentale "Au Pays des Merveilles" subventionnée par la Ville permet un accueil supplémentaire de 12 enfants par jour, cet équipement applique le barème proposé par la CAF, et appliqué dans les multi accueils municipaux.

En mai 2011, s'est ouvert à Sèvres une **micro-crèche "Rose & bleu"**, à gestion privée et pouvant accueillir 10 enfants sévriens ou hors commune.

Grâce au soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Général des Hauts-de-Seine et à la diversité des modes de garde : multi accueils municipaux, crèche parentale "Au Pays des Merveilles", Relais Assistantes Maternelles, **environ 700 familles ont**, comme les années précédentes, **bénéficié d'un mode de garde structuré.**

2 - LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) :

L'activité du Relais Assistantes Maternelles est toujours en progression. En 2011, **70 assistantes maternelles sur 101 agréées par la PMI ont fréquenté l'accueil jeux**, soit dans les locaux au 19, Avenue de l'Europe, soit dans la salle polyvalente des Bruyères. Ces professionnelles peuvent accueillir 283 enfants.

45 assistantes maternelles ont sollicité les services du RAM pour une aide à l'élaboration de contrats ou pour des informations et 185 familles ont été reçues et plus de 1000 familles ont pris contact par téléphone ou par courriel pour des renseignements ou des conseils.

Le RAM a proposé tout au long de l'année 2011 de nombreuses activités d'éveil : musique, peinture, ateliers créatifs , atelier "bébé lecteur" avec la participation de la bibliothèque, sortie de fin d'année pour les grands... 43 assistantes maternelles et 2 auxiliaires parentales ont participé à l'animation de la bibliothèque proposée un vendredi de chaque mois.

Le relais accueille également les auxiliaires parentales : 8 professionnelles accompagnées des enfants gardés au domicile des parents ont fréquenté régulièrement les lieux.

En partenariat avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine, le relais impulse et soutient les actions de formation continue pour les assistantes maternelles.
A l'initiative et à la charge de la commune, le RAM a proposé en 2011 une formation faite par un psychologue vacataire pour animer des réunions mensuelles dans le cadre d'une analyse des pratiques professionnelles.

3 - ACTION GLOBALE PETITE ENFANCE :

En juin 2011, la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine a organisé deux rencontres, l'une à l'occasion de ses vingt ans d'existence, la seconde pour présenter les nouvelles circulaires relatives aux conditions d'accueil du jeune enfant dans les établissements de la Petite Enfance et aux nouvelles missions des Relais Assistantes Maternels et des Relais Assistantes Parentaux.

- FONDS D'INSERTION DES JEUNES (FIJ) :

- **Définition du FIJ :**

Le Fonds d'Insertion des Jeunes est un dispositif destiné à favoriser l'insertion sociale et /ou professionnelle des jeunes en difficulté, âgés de 16 à 25 ans et domiciliés dans le département des Hauts-de-Seine.

- **Deux types d'aide sont consentis :**

👉 **des aides financières individuelles** pour une durée limitée dans le cadre d'un accompagnement des jeunes dans leur démarche d'insertion : soit des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents, soit une aide financière pour la réalisation d'un projet d'insertion qui a fait l'objet d'un engagement de la part du jeune. Ces aides peuvent couvrir notamment les frais de formation (dont le permis de conduire à de fins professionnelles), de stage, d'équipement professionnel, d'hébergement, de logement, de transport, de santé, d'habillement et alimentaires.

👉 **des financements pour des projets d'accompagnement collectif** pour des jeunes confrontés à des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle, permettant également, dans une perspective de prévention réaffirmée, de soutenir des actions en direction de préadolescents âgés de moins de 16 ans.

- **Bénéficiaires :**

Les jeunes de 16 à 25 ans, français ou étrangers en situation de séjour régulier, domiciliés dans les Hauts-de-Seine sans durée minimale de résidence, présentant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle, et ne disposant pas de ressources suffisantes. Ces aides sont attribuées sans que le principe de l'obligation alimentaire ne s'applique.

- **Montant de l'aide :**

Le FIJ peut accorder des aides financières individuelles pour une durée maximale de 6 mois, avec possibilité de renouvellement une fois par année civile, sous réserve d'un réexamen de la situation du demandeur et du respect du plafond annuel fixé à 3 500 €.

Les aides sont finalisées et subordonnées à l'élaboration d'un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle. Cette disposition ne s'applique pas à des jeunes exclus ou proches de l'exclusion, dont la prise en charge dans le cadre d'un dispositif ordinaire d'insertion n'est pas envisageable à courte échéance. Elles ne peuvent se substituer à un dispositif existant (bourses, aides de la CAF...) mais elles peuvent venir en complément.

- **Organisation :**

Toutes les demandes doivent être effectuées avec l'aide d'un référent social : PAIO, Club de prévention, foyer de jeunes travailleurs, PJJ, CVS, ASE, autres partenaires... Elles sont examinées en Commissions Locales d'Insertion des Jeunes (CLIJ) organisées sur la base communale ou intercommunale.

La CLIJ est un lieu d'échange partenarial de proximité autour de l'insertion des jeunes en difficulté et permet d'organiser les mesures d'accompagnement prévues par la loi lorsqu'elles s'avèrent utiles pour faciliter l'insertion des jeunes. Ce dispositif apparaît en effet nécessaire et prioritaire, la sollicitation du fonds départemental ne constituant qu'un des outils financiers en appui de l'accompagnement.

La CLIJ est composée d'un représentant : du Président du Conseil Général (CVS/ASE), du Maire ou de son représentant, de la mission locale ou de la PAIO, d'organismes justifiant d'une implication particulière dans l'insertion des jeunes en difficulté, tels que la CAF, les associations de prévention spécialisée, les foyers de jeunes travailleurs, la Protection Judiciaire de la Jeunesse... Elle se réunit au minimum une fois par mois pour examiner les demandes et décider de leur attribution ainsi que de leur montant.

Le versement de l'aide financière est assuré par le service départemental de l'ASE territorialement compétent.

Les situations qui présentent un caractère d'urgence sont traitées directement par le service de l'ASE, lequel fait un retour des aides attribuées dans ce cadre lors de la CLIJ suivante.

Le Président du Conseil général peut confier par convention l'organisation de la CLIJ à une ou plusieurs communes. Dans ce cas, le Maire ou son représentant préside la CLIJ et dispose d'une voix prépondérante. La ville de Sèvres a demandé au Conseil général que le CCAS conserve au plan local l'organisation de la CLIJ.

BILAN 2011 :

Le Département des Hauts-de-Seine et la commune de Sèvres se sont accordés pour signer une convention relative à la gestion des aides individuelles du fonds d'insertion des jeunes (FIJ). Cette convention a été signée le 1^{er} mars 2008 et renouvelée le 28 décembre 2010 avec effet au 1^{er} janvier 2011.

La CLIJ s'est réunie 4 fois en 2011. Elle a étudié 4 dossiers :

- 2 pour aider à la réalisation d'un projet d'insertion
- 2 pour faire face à des besoins urgents

- **Décisions :**

- 3 accords
- 1 refus

- Montant total des aides accordées : 2 592 €

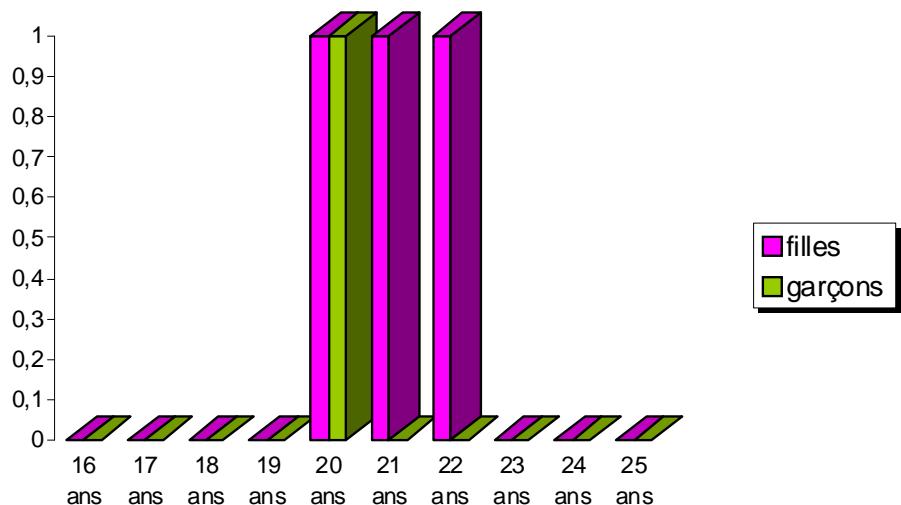
- Dossiers présentés par un référent de :

 - Association Saint-Raphaël : 1
 - Mission locale : 1
 - Action Jeunes : 2

- Répartition des bénéficiaires :

	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans	23 ans	24 ans	25 ans	Total
Garçons					1						1
Filles					1	1	1				3
Total					2	1	1				4

- Répartition par tranches d'âge :



Rapport d'activité Septembre 2010/août 2011

AVANT-PROPOS

Les temps forts de cette année scolaire 2010/2011 auront été :

- Les travaux du 1^{er} semestre 2011 pour la création du nouvel espace le "Club Anim' » pour les 12-17 ans.
- La finalisation d'un nouveau schéma de développement avec la CAF pour 2011-2014 concernant les activités de loisirs pour les 12-17 ans.
- La préparation des festivités pour les 10 ans de l'Esc@le qui se dérouleront en octobre 2011.

Il est également à noter le dynamisme d'une équipe qui mène, chaque année, plusieurs actions avec des acteurs locaux ou de façon autonome. Ainsi, on peut souligner pour cette année scolaire l'organisation ou la participation à cinq actions nouvelles :

- La mise en place d'une seconde initiation au baby-sitting en avril.
- La réalisation de permanences au lycée sur les temps du midi.
- La participation au Forum Top Métier organisé par le Conseil Général des Hauts-de-Seine.
- La création d'une page Facebook Esc@le
- La réalisation d'une après-midi d'information sur le Service Civique.

I. LE PUBLIC

■ La fréquentation

En 2010/2011, 9323 visites ont été recensées, chiffre quasiment équivalant à l'année 2009/2010 puisque 9156 visites avaient été comptabilisées lors des temps d'accueil du Bureau information jeunesse.

De plus, il est à préciser que ces statistiques concernent uniquement la partie accueil du Bureau Information Jeunesse. En effet, le public présent lors des vernissages, des soirées Esc@le en Scène, des journées thématiques et depuis juillet 2008, des activités de l'Esc@l'anim, n'est pas comptabilisé.

II. LE POLE INFORMATION (BUREAU INFORMATION JEUNESSE)

Pour la 3^{ème} année consécutive, l'Esc@le a participé en septembre 2010 au Forum des associations. C'est l'occasion de rencontrer des parents, des étudiants et de les informer des différents services que proposent la structure.

Ce forum est aussi l'occasion de rencontrer les différents exposants et ainsi de connaître leur activité, ce qui permet à l'équipe de mieux diffuser l'information et de créer des contacts pour un éventuel partenariat.

1. Les services

▪ Baby-sitting

Cette mise en relation permet d'offrir aux familles une aide pour trouver un baby-sitter et aux jeunes de trouver un job à l'année ou de façon ponctuelle.

C'est un service utile et important car chaque année la moitié des parents et des jeunes renouvellent leur inscription.

Objectifs	Mettre en relation familles et jeunes et permettre à ces derniers d'avoir un job.
Public visé	Familles sévriennes et des villes alentours. Jeunes de GPSO de 16 à 25 ans , prioritairement lycéens ou étudiants. Les mineurs doivent rendre signée - par l'un des parents ou tuteur légal - une autorisation parentale. Celle-ci est disponible à l'Esc@le ou sur le site de la ville.
Réalisé en 2010/2011 Quelques données chiffrées	Parents : <ul style="list-style-type: none">➤ 158 familles inscrites (▲)➤ 46% ont trouvé par le service (=)➤ 88 % sont sévriers (=) Une légère hausse (+14) du nombre de familles est constatée cette année et le taux de mise en relation est resté le même, tout comme l'implantation locale des familles. Il est aussi à noter que plus de 50 % des familles n'avaient jamais utilisé le service Baby-Sitting. Jeunes : <ul style="list-style-type: none">➤ 213 baby-sitters inscrits (▲)➤ 83 % sont des filles (=)➤ 39 % des mineurs (▼) Nouvelle augmentation significative des inscrits (31 en plus par rapport à 2009/2010 où il y avait déjà eu 24 inscrits supplémentaires par rapport à l'année précédente). Ceci montre la volonté et parfois la nécessité des jeunes de commencer à gagner un peu d'argent. De plus, ce job est accessible à de nombreux jeunes. Constat : une famille peut garder plusieurs années la même baby-sitter. 56 entretiens d'environ une demi-heure ont été réalisés auprès de mineurs et jeunes inexpérimentés.
Partenariat	Dans le cadre de la formation baby-sitting, les crèches, les accueils de loisirs de la ville et la Croix- Rouge de Sèvres sont sollicités ainsi qu'un partenaire extérieur, Robert Brideau du Beding'Beding théâtre.

■ Soutien scolaire / cours particulier

Pour l'année scolaire 2010/2011, deux éléments nouveaux ont été constatés :

- c'est la 1^{ère} fois où le service enregistre des annonces dès la rentrée : une trentaine dès mi-octobre 2010 alors qu'en octobre 2009, une quinzaine d'annonces avaient été affichées. Cette tendance se confirme car en juillet 2011, quelques parents étaient déjà venus déposer une annonce pour la rentrée.
- A noter également que les professeurs de maths/physiques ont été beaucoup plus nombreux que les autres années où il y avait une pénurie de professeurs dans ces matières.

Objectifs	Depuis sa création en 2003, ce service met en relation des parents ou des élèves venant de manière autonome avec des étudiants âgés de minimum 18 ans pour une aide méthodologique aux devoirs ou un renfort dans une ou plusieurs matières.
Public visé	<ul style="list-style-type: none">• Les élèves sévriers (principalement) de la primaire aux études supérieures.• Lycéens ou étudiants majeurs disponibles pour donner des cours à domicile sur Sèvres• Des adultes (retraités, professeurs) peuvent aussi proposer leurs services.
Réalisé en 2010/2011 Quelques données chiffrées	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de demandes : 114 ▲ (74 en 2009/2010)• Nombre de professeurs : 96 ▲ (59 en 2009/2010)• Nombre de demandes pourvues par le service : 68 ▲ (44 en 2009/2010). Ainsi, quasiment 60 % ont trouvé par le sce.• Nombre de demandes pourvues par leurs propres moyens: 25 ▲ (16 en 2009/2010)• Nombre de demandes non pourvues / annulées / sans réponse : 21 ▲ (14 en 2009/2010)

■ Service aux particuliers

Ce service a été mis en place l'été 2005 pour permettre prioritairement à des mineurs de gagner de l'argent de poche l'été ou durant l'année.

Durant l'année scolaire, 15 jeunes se sont inscrits au service et avant l'été, 3 offres ont été proposées : une pour des tâches de secrétariat, une pour s'occuper d'une personne âgée et une dernière pour effectuer quelques heures de ménage. Il est vrai que ces demandes sont plus susceptibles d'être pourvues par des majeurs de par les tâches attendues. Dans ce cas, l'équipe propose à des personnes potentiellement intéressées ces offres, ainsi, celle concernant la personne âgée a été pourvue par une jeune femme venant à l'Esc@le.

Pour l'été 2011, il y a eu **4** offres de particuliers (6 en 2010) pour : de l'arrosage de plantes, l'entretien d'un jardin, de la garde d'animaux ou encore de la petite manutention (mettre des livres en carton).

2 offres ont été pourvues (4 en 2010) par notre intermédiaire : la garde d'animaux et l'arrosage de plantes.

Pour les 2 autres offres : l'entretien du jardin a été pourvu par un autre biais et la mise en carton de livres a été annulée.

Comme déjà dit dans les bilans antérieurs, ce service n'a pas vocation à prendre une grande ampleur ni à faire de la concurrence vis à vis de structures professionnelles comme les associations intermédiaires mais à faciliter, pour les deux parties, une mise en relation quand il s'agit de missions courtes, qui ne demandent pas de grande qualification et qui seraient difficilement satisfaites par un organisme professionnel.

Ainsi, nourrir des animaux pendant l'absence des maîtres, arroser un jardin, faire des courses occasionnellement, sont des missions que des lycéens, voir même des collégiens peuvent accomplir sans problème.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION

A ce jour, la communication sur ce service se fait par des annonces sur le site de la ville et dans le Sévrier, cependant, une communication plus large et plus régulière permettrait, peut-être, de mieux le faire connaître. Il serait sans doute intéressant d'effectuer un tractage :

- dans différentes associations,
- lors des réunions de quartier,
- auprès des maisons individuelles.

■ Logement

Ce service facilite la mise en relation de familles venant prioritairement de province mais aussi d'Ile de France dont l'enfant vient étudier à Sèvres et de propriétaires qui proposent un logement.

La pénurie de logement, les loyers exorbitants font que la recherche d'un toit relève du parcours du combattant aussi bien pour les étudiants que les salariés. Le service de mise en relation de l'Esc@le est donc une réelle opportunité pour beaucoup de parents et de jeunes.

Objectif	Aider principalement, des lycéens et étudiants venant au lycée de Sèvres mais dont le lieu de résidence est en province, à trouver un logement. Ainsi que d'autres jeunes en cours d'année scolaire venant de grande banlieue parisienne ou en stage professionnel.
Public visé	Elèves du lycée Jean Pierre Vernant prioritairement mais d'une manière générale les étudiants en recherche d'un logement. Propriétaires sévriers et des communes environnantes.
Réalisé en 2010/2011 Quelques données chiffrées	Les propriétaires multiplient les lieux où ils déposent leur annonce. 62 logements (▼) ont été proposés avec une majorité de logements sur la commune. C'est une baisse de près de 20 logements, la cause principale étant que les propriétaires ont gardé leur locataire de l'année précédente. Un propriétaire sur six a loué pour la 1 ^{ère} fois par l'intermédiaire du service Le prix des logements reste stable, se situant autour de 400 euros (moyenne 415 €) La fourchette basse est de 300 à 350 € et elle correspond à la moitié des logements (31) qui sont des chambres meublées chez l'habitant ou en autonomie. La fourchette haute est environ de 550 € (5 logements▼) et la moitié sont des colocations. Un seul de ces logements a été loué par le public de l'Esc@le.

<p>....</p> <p>Réalisé en 2010/2011</p> <p>Quelques données chiffrées</p>	<p>105 locataires (82 en 2009/2010) dont 48 venant de province et de l'étranger se sont inscrits. 38 ont trouvé par le service, ce qui fait 40%. Ce pourcentage est stable mais les chiffres des personnes ayant trouvé par l'Esc@le ou par un autre moyen reste quasiment les mêmes, il faut prendre en compte la part importante des personnes qui, malgré nos relances n'ont plus donné de nouvelles (28).</p> <p>Les étudiants, pour des raisons de confort et des services mis à disposition (buanderie, salle de sport, Internet...) préfèrent louer un peu plus cher au sein d'une résidence étudiante. Ils sont aussi plus désireux d'avoir un logement plus individuel (studio, colocation).</p> <p>Il est aussi à noter qu'un logement contre "présence" a été proposé par une dame non voyante. Cette offre a été pourvue par une étudiante en gestion. Un bail a été néanmoins fait avec un loyer de base (100 €).</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2. L'opération "jobs d'été"

Depuis le 1^{er} janvier 2011 est née Seine Ouest Entreprise et Emploi suite à la fusion entre les ex-Maisons de l'Entreprise et Emploi du Val de Seine et d'Arc de Seine, et de la Mission Locale du Val de Seine.

S'en est suivie une réorganisation des différents services et les Missions Locales n'ont plus comme mission l'organisation d'opérations "jobs d'été".

Ainsi, pour la 11^{ème} année, l'Esc@le a mené seule l'opération "jobs d'été". Un courrier a été envoyé à 305 entreprises et commerces sévriens.

Trouver un emploi saisonnier est difficile pour les jeunes. Les offres sont sélectives et les chances de décrocher un emploi sont minces, c'est pourquoi l'équipe de l'Esc@le se mobilise pour leur permettre d'avoir plus de chances de décrocher un "job" en maintenant d'une part, l'envoi d'un courrier aux entreprises et commerces sévriens leur demandant de faire connaître leurs besoins en personnel durant la période estivale. D'autre part en développant le partenariat avec des entreprises pour la mise en place de "job dating" comme avec l'agence d'hôtes d'accueil en entreprises Pénélope.

Objectifs de l'opération :

- Accompagner les jeunes sévriens dans leur recherche de jobs d'été (aide à la rédaction de lettres de motivation et de CV / information sur toutes les pistes qui s'offrent à eux).
- Afficher les offres des entreprises à l'Esc@le qui ont répondu suite à l'envoi du courrier "Un jeune, un job".
- Mettre en place des "jobs dating" pour un pré recrutement en direct.

OPÉRATION	PÉNÉLOPE	SERVICES INTERNES
PUBLIC VISÉ	18-30 ans	Mineurs et majeurs
DÉROULEMENT FONCTIONNEMENT	<p>Pour la 4^{eme} année consécutive, une opération de pré-recrutement a été effectuée par l'agence Pénélope.</p> <p>Les postulants sont venus en amont rédiger leur lettre de motivation et leur CV à l'Esc@le.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 jeunes se sont présentés, c'est équivalent à l'année précédente où il y en a eu 31. <p>Le vendredi 29 avril, Leyla ZERROUR, chargée de recrutement, a reçu les jeunes pendant 2h30 environ dans la salle LOUBAT mise à disposition pour cette occasion.</p> <p>Elle leur a présenté l'agence, les différentes missions en CDD à effectuer pour les entreprises et les compétences requises pour ces postes.</p> <p>Des tests ont été mis en place pour vérifier leurs compétences en anglais et en français.</p> <p>Sur les 30 jeunes, 19 ont été retenus.</p>	<p>Service aux Particuliers (à partir de 16 ans)</p> <p>Affichage de 4 demandes de particuliers pendant les vacances dont 2 ont été pourvues par l'Esc@le.</p> <p>Nature des offres : garde d'animaux, arrosage de plantes, entretien d'un jardin, mie en carton de livres.</p> <p>L'offre pour l'entretien du jardin a été pourvue par un autre biais et celle pour la mise en carton de livres, annulée.</p> <p>Offres entreprises sévriennes (envoi de 305 courriers).</p> <p>6 entreprises sévriennes ont répondu (23 l'année précédente). Les offres ont été variées : serveurs (restaurant « Les Bruyères » et la crêperie « La bonne Humeur »), déménageurs (entreprise « Le Gars »), assistant administratif (société Icade), distributeur de prospectus (société « L'espace du calme »), gérant (le bar-tabac « Le Relais de Sèvres »).</p> <p>4 offres ont été pourvues par l'intermédiaire de l'Esc@le : les deux en restauration, celle pour l'assistant administratif et celle pour la distribution de prospectus (pour deux postes).</p> <p>Baby-sitting (à partir de 16 ans)</p> <p>14 parents se sont inscrits pour trouver un baby-sitter pendant les vacances.</p> <p>8 parents ont trouvé grâce au service et 5 autres par un autre moyen. 1 parent n'a pas donné suite.</p> <p>Panneau d'affichage</p> <p>Afin de donner plus de pistes aux jeunes, différentes offres de jobs en France et à l'international (Telligo, pôle emploi, l'Étudiant ...) sont affichées.</p>

PARTENARIAT	Agence Pénélope qui travaille avec 300 entreprises en Ile de France.	
OUTILS/SUPPORTS UTILISES	<ul style="list-style-type: none"> - Grille d'inscription avec coordonnées des postulants remplie par l'équipe d'informateurs. - Mails de relance - Appels téléphoniques 	<ul style="list-style-type: none"> - Affichage des annonces au sein de la structure + d'annonces issues de différents sites dédiés aux jobs d'été - Mise à disposition de fiches jobs réalisées et réactualisées par l'équipe - Mails /Téléphone
COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> - Création de flyers et d'affiches qui ont été distribués. - Information dans la newsletter et Le Sévrier. - Diffusion des affiches dans les lieux stratégiques de la ville fréquentés par le public cible (Conservatoire, piscine, lycée...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Information dans la newsletter, le Sévrier et sur le panneau d'affichage de la structure.
POINTS FORTS	<p>L'agence a de nouveau montré son enthousiasme pour les candidatures proposées par nos soins.</p> <p>La majorité des profils avait un excellent niveau d'anglais. La plupart étudiait au lycée international de Sèvres.</p> <p>Grâce au partenariat avec l'agence Pénélope depuis 4 ans, les jeunes ont la possibilité d'avoir une mise en relation directe avec le chargé de recrutement pour trouver un job d'été intéressant.</p> <p>Le poste d'hôte (sse) d'accueil représente une opportunité car les jeunes acquièrent ainsi une 1^{ère} ou une nouvelle expérience professionnelle qui leur permet de mettre en pratique leurs compétences (linguistiques, entre autres) et d'en développer de nouvelles qu'ils pourront mettre en avant sur leur CV.</p>	<p>Les services sont mis en place depuis plusieurs années et le public vient automatiquement s'informer et consulter les offres.</p> <p>De plus, les entreprises qui passent par l'intermédiaire de l'Esc@le savent qu'elles recevront des candidatures de jeunes.</p> <p>Le service aux particuliers permet comme chaque année d'aider des mineurs pour qui il est encore plus difficile de trouver un job durant l'été.</p>

POINTS A AMELIORER	Cibler de manière encore plus précise les profils : l'anglais doit être maîtrisé car ceux qui n'ont pas le niveau ne sont pas sélectionnés.	Améliorer la communication pour avoir plus d'offres de particuliers pour de la garde d'animaux, du jardinage. Cibler les entreprises ou personnes susceptibles d'avoir des besoins en personnel.
PERSPECTIVES D'EVOLUTION D'AMELIORATION		<p>Envoyer un mail et/ou un courrier aux personnes inscrites l'année précédente et pourquoi pas aux personnes inscrites dans nos fichiers. Cela permettrait de mettre au courant le public de l'existence d'un service aux particuliers qui permet de mettre en relation des mineurs et des personnes susceptibles d'avoir besoin de quelqu'un pendant la période estivale.</p> <p>Création d'affiches et de flyers ludiques pour l'action.</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION ET D'AMELIORATION GÉNÉRALE	<ul style="list-style-type: none"> • Fidéliser d'une année sur l'autre les entreprises qui ont répondu à l'Opération Jobs d'Eté suite au courrier envoyé. • Développer la mise en relation directe avec de nouveaux partenariats dans différents secteurs comme l'animation, l'assistance, la restauration... car cette méthode de pré recrutement effectuée avec l'agence « Pénélope » et la société « L'espace du calme » a montré son efficacité. En effet, les jeunes ont une rencontre facilitée avec un recruteur et peuvent ainsi mettre en direct leurs compétences et motivation. 	

3. Les partenaires locaux

La concertation et le travail en réseau permettent de mieux agir et d'être plus performant. Ainsi, au fil des ans, l'équipe de l'Esc@le a renforcé son travail en partenariat, que ce soit avec des services municipaux, des institutionnels ou des associations.

▪ Seine Ouest Entreprise et Emploi : le service Mission Locale

Jusqu'en mai 2008, le partenariat avec la Mission Locale Val de Seine s'effectuait sur deux axes : l'opération "jobs d'été" et les permanences. Ainsi, de 2002 à mai 2008, des permanences avec un conseiller se déroulaient à l'Esc@le.

Avec l'ouverture de la MEE (Maison des Entreprises et de l'Emploi) à Sèvres en mai 2008, les permanences y ont été transférées. Bien évidemment, le travail de concertation avec la conseillère a perduré. Cependant, avec la fusion entre les ex-Maisons de l'Entreprise et Emploi du Val de Seine et d'Arc de Seine et de la Mission Locale du Val de Seine en janvier 2011, le travail en partenariat s'est quelque peu atténué.

Il est également à préciser que la nouvelle organisation fait que certains jeunes désertent le service Mission Locale et viennent plutôt à l'Esc@le. En effet, chaque nouveau venu doit tout d'abord participer à une réunion d'information générale qui se déroule chaque mardi matin avant d'avoir un rendez-vous avec un conseiller. Ainsi, celle ou celui qui vient après cette réunion doit parfois attendre une semaine. Ce système fait qu'une partie de ces jeunes ne retournent pas au relais sévrien (anciennement MEE).

▪ Le relais sévrien (anciennement Maison des Entreprises et de l'Emploi)

Le travail en partenariat est beaucoup plus distant depuis la fusion explicitée ci-dessus et dans le chapitre "opération jobs d'été".

Cette année, il n'y a pas eu l'organisation de la semaine d'ateliers sur "comment réussir ses entretiens professionnels". Par contre, une 5^{ème} édition sera mise en place en janvier 2012 mais par l'Esc@le uniquement dans la mesure où Seine Ouest Entreprises et Emploi n'a pas le projet de réorganiser cette manifestation.

▪ CCAS

Une fois par mois se tient au CCAS la commission FIJ (Fonds d'Insertion Jeunes). Elle réunit la CAF, la CVS, l'Esc@le, Action Jeunes, la Mission Locale, l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance).

Les assistants sociaux de la CAF, la CVS mais aussi les éducateurs d'Action Jeunes ainsi que les conseillers de la Mission locale présentent des dossiers jeunes et il s'agit de décider de l'aide à attribuer.

La diversité des professionnels présents permet d'apporter des informations complémentaires et un regard différent sur le jeune concerné, de prendre conscience de situations très difficiles et de les faire remonter en équipe afin de mieux soutenir le jeune.

Ce travail en réseau est primordial car il permet de prendre des décisions cohérentes et justes.

■ Action Jeunes

L'Esc@le travaille régulièrement avec le club de prévention qui est un relais important concernant les jeunes de Danton, entre autres.

En août 2011, pour la deuxième année consécutive, l'Esc@le avec le chargé de mission en charge, entre autres, du CLSPD (Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) et Action Jeunes ont été partenaires pour l'action "Initiation à la conduite automobile" menée par la Prévention Routière. Cette année, 15 jeunes ont pu y participer. La communication a très bien fonctionnée et la session a été rapidement complète.

Dans la mesure où la Prévention Routière n'est pas sûre de pouvoir reconduire cette action en 2012, une réflexion est menée avec Action Jeunes pour organiser ensemble cette action. En effet, ayant la gestion d'une auto-école, ils ont à disposition véhicules et matériel pédagogique pour le code. Il suffirait de s'accorder sur le montant de l'aide attribuée au vainqueur pour l'obtention du permis de conduire.

■ Bibliothèque - Médiathèque

Pour l'année 2010/2011, le partenariat s'est poursuivi concernant les Rencontres de l'Imaginaire (festival de Science Fiction et de Fantasy) qui ont été organisées pour la 7^{ème} année par la bibliothèque-médiathèque.

Depuis 2004, l'Esc@le participe à cette manifestation :

- En accueillant, d'une part, les conférences des Rencontres de l'Imaginaire. Ces conférences sont l'occasion pour les amateurs de SF et Fantasy d'aborder de façon approfondie un thème particulier et bien sûr de rencontrer des spécialistes de renom.
- En organisant d'autre part, une exposition sur ce thème. Cette année, c'est un talentueux sévrien âgé de 15 ans, Robin Besson, qui a exposé ses dessins en noir et blanc inspirés de villes, mondes imaginaires.

■ La Maison de la colline

La Maison de la Colline s'est associée à Orange Rockcorps "Tu donnes, tu reçois" pour la réalisation d'un mini chantier bénévole in situ. Cette action que se déroule sur l'ensemble du territoire a pour objectif de permettre à des jeunes à partir de 16 ans d'effectuer sur une demi-journée des travaux de rénovation et d'embellissement dans une association partenaire. En échange, ils reçoivent une place pour un concert événement.

Ainsi, à la recherche de volontaires, la Maison de la Colline s'est retournée vers l'Esc@le pour capter des jeunes Sévriens **le jeudi 26 mai 2011** de 14h à 18h pour effectuer des travaux de peinture et de jardinage. Si l'action s'est bien déroulée, il y a une trentaine de participants, peu de jeunes sévriens y ont participé. Le fait que ce soit un jeudi après-midi a eu un impact car les lycéens et étudiants, qui représentent le public majoritaire de l'Esc@le, étaient en cours.

Néanmoins, il semble intéressant de pouvoir mettre en place ce type d'évènement si l'occasion se représente car à une date mieux choisie (mercredi après-midi, samedi, par exemple ou pendant les vacances scolaires), plusieurs jeunes pourraient être sensibilisés et mobilisés.

▪ Des permanences au lycée

Envisagées très rapidement après l'ouverture de la structure en 2001, seulement deux avaient été réalisées au sein du lycée durant ces 10 ans pour la présentation du 1^{er} Forum des métiers mis en place par l'Esc@le en 2005.

Durant l'année scolaire 2010/2011, suite à la participation de l'Esc@le au CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté) du Lycée de Sèvres et à différentes réflexions, deux permanences ont été effectuées par l'équipe : **la première le mardi 7 décembre 2010, la seconde le vendredi 25 mars 2011.**

Ces permanences ont eu pour but d'informer les lycéens et étudiants sur les missions et services de l'Esc@le et de leur présenter différentes thématiques qui pouvaient les concerner :

- en décembre : les formations aux premiers secours, les jobs d'hiver....
- En mars : les jobs d'été et notamment sur l'action de pré-recrutement organisée avec l'agence, d'hôtes et d'hôtesses d'accueil Pénélope, les démarches d'orientation, le tremplin musical effectué en partenariat avec SUM, l'action permis de conduire....

Cinq informateurs jeunesse ont participé à ces permanences dans les deux bâtiments de l'établissement. **80 jeunes environ** ont ainsi pu bénéficier d'une information générale sur l'Esc@le ou plus précise.

Constats effectués par l'équipe :

- ces permanences ont permis à certains jeunes de découvrir l'Esc@le et ses missions.
- Une partie des jeunes rencontrés sont revenus à l'Esc@le pour avoir des compléments d'information sur les services et s'inscrire, entre autres, au service baby-sitting, au pré recrutement de l'agence Pénélope pour un job d'été, à une initiation au permis de conduire, au Tremplin musical organisé par SUM (un groupe de lycéens s'est inscrit, il a été sélectionné et primé), à une session d'IPS (Initiation aux Premiers Secours)....
- Le choix des périodes est important : septembre / octobre et février /mars.

Face à ce bilan positif, il a été décidé de poursuivre ces permanences pour l'année scolaire 2011/2012, avec, idéalement comme fréquence, une par trimestre.

Pistes de réflexions /d'amélioration :

- Améliorer la communication auprès des lycéens sur les jours et horaires de permanences au lycée : malgré des affiches, aucun de ceux rencontrés n'était au courant.
- Trouver un lieu plus stratégique pour la partie haute du lycée : lieu de passage uniquement.
- Les horaires doivent être principalement sur les temps de cantine : 11h30-13h30 (moment où il y a le plus de monde).
- Intervenir lors de la rentrée scolaire auprès du corps enseignant et du Comité de Vie Lycéen afin de présenter nos actions, les services, les missions et les thèmes sur lesquels on peut intervenir.
- Axer certaines de nos interventions auprès des lycéens et étudiants sur des temps forts, des thématiques précises : Jobs d'été (pistes, propositions, conseils pour la rédaction de CV et LM), baby-sitting : conseils pratiques, inscription, orientation....
- Une permanence au CDI serait-elle pertinente ?

III . L'AIDE AUX PROJETS

▪ Label "Point d'Appui Local Envie d'Agir" et Bourses de l'Initiative

Créées en 1998 par la ville et gérées depuis 2011 par l'Esc@le, les Bourses de l'Initiative donnent chaque année un coup de pouce financier à des jeunes porteurs de projets. Le budget annuel est de 8000 euros et il y a deux sessions par an, une au printemps et une à l'automne.

Depuis décembre 2006, l'Esc@le s'est encore plus investie dans l'accompagnement de projets en obtenant la labellisation "Point d'Appui Local Envie d'Agir" de la direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Depuis 2009, les jeunes viennent défendre leur projet devant le jury de façon collective. Cette formule est apprécié des deux parties, les porteurs de projets s'exercent à une présentation orale, découvrent les autres projets présentés et peuvent par la suite échanger sur leurs démarches respectives. De leur côté, chaque membre du jury peut ainsi avoir des réponses concrètes aux questions qu'il se serait posé lors de la lecture du dossier.

LES PROJETS ACCOMPAGNÉS EN 2010/2011

• Dans le cadre des Bourses de l'Initiative :

13 projets ont été soutenus dans le cadre des Bourses de l'Initiative répartis comme suit :

- 6 projets à la session d'automne 2010 : 3 culturels, 1 sportif, 1 professionnel et 1 pour une formation.
- 7 projets à la session de printemps 2011 : 3 culturels, 2 humanitaires, 1 professionnel et 1 audiovisuel.

Comme chaque année en juin, une soirée rétrospective des Bourses de l'Initiative a été mise en place. Cette soirée réunie les lauréats de l'année précédente qui font un retour de leur projet et les lauréats du printemps de l'année en cours présentent synthétiquement leur projet et reçoivent un chèque symbolique du montant de la bourse qui leur a été attribuée. Pour la 3^{ème} année consécutive, cette soirée a débuté par la remise des packs dans le cadre de l'Opération Sac Ados.

• Prix de l'ordre du mérite pour le projet "Solid'help" :

L'association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite a sollicité Monsieur le Maire pour savoir s'il avait connaissance de jeunes ayant "accompli des actes remarquables de civisme".

Ainsi, ce sont les membres de l'action Solid'help, âgées entre 18 et 25 ans, qui ont reçu le 2 avril 2011 le prix collectif d'action civique, lors de l'Assemblée générale de l'association qui s'est déroulée à l'hôtel de ville de Vanves.

Le projet consiste à mener des actions ludiques (musique, jeux, activités manuelles) auprès d'enfants hospitalisés. Deux années de suite, le groupe est intervenu dans le service pédiatrique de l'hôpital Béclère à Clamart.

- **En dehors des Bourses de l'Initiative**

De nombreux jeunes qui ne sont pas éligibles aux Bourses de l'Initiative (non sévriers, plus de 28 ans...) sont accompagnés dans le cadre de dispositifs complémentaires auxquels ils peuvent prétendre comme Paris Jeunes Talents, dispositif Projet Passion, Défi Jeunes...

Ainsi, 17 projets ont été suivis répartis comme suit :

- 3 projets professionnels (créations d'entreprises)
- 6 projets de solidarité
- 2 projets culturels
- 6 projets de formation professionnelle.

Tout comme pour les Bourses de l'Initiative, plusieurs entretiens sont effectués avec la personne afin de l'accompagner efficacement au fur et à mesure de l'avancement de son projet.

PARTICIPATION DES LAUREATS AUX REUNIONS DE QUARTIER

A la demande de l'élu en charge de la Jeunesse, des Associations et des Sports, des lauréats peuvent participer à une réunion de quartier afin de parler de leur projet. Cette démarche valorise l'action du jeune et le fait connaître auprès des habitants :

- En décembre 2010, Salimata GASSAMA a présenté le projet "Guca 2011", périple musical durant l'été 2011 dans plusieurs villes d'Europe du Sud avec la fanfare "Les Makabés".
- En mars 2011, Marie Elisabeth REMUS a parlé de sa formation professionnelle pour devenir conseillère en économie sociale et familiale.

GUIDE DEPARTEMENTAL DES AIDES AUX PROJETS JEUNES

Un groupe de travail, composé de la coordinatrice du Réseau Information Jeunesse 92, d'informateurs ou responsables de structures (BIJ, PIJ), a travaillé sur la rédaction d'un guide départemental d'aide aux projets. Ce projet a été soutenu par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

L'Esc@le, en la personne de la responsable adjointe, a participé étroitement à la création de ce guide qui est à destination des professionnels, des élus et du public.

Celui-ci comportera plusieurs volets :

- une présentation des dispositifs existants,
- des témoignages de bénéficiaires,
- une information méthodologique sur l'accompagnement d'un projet jeune,

et permettra aux professionnels de la Jeunesse d'avoir une vue d'ensemble des dispositifs d'aide aux projets afin de pouvoir toujours mieux informer et orienter les jeunes qu'ils accompagnent. D'autre part, les communes et les organismes pourront par ce biais faire connaître leurs dispositifs, démontrer leur créativité ainsi que leur engagement dans le soutien aux adolescents et jeunes adultes.

La parution du guide, initialement prévue en 2010, se fera à la rentrée 2011 et la soirée de présentation et d'inauguration de ce guide se déroulera à l'Esc@le.

▪ Bourse BAFA/BAFD

La Bourse municipale BAFA – BAFD existe depuis 1996, elle est gérée depuis 2001 par l'Esc@le. Le budget annuel est de 1500 euros depuis 2006. Elle consiste à aider financièrement des jeunes sévriens de 17 à 26 ans qui souhaitent suivre un cycle de formation menant aux Brevets d'aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou de Directeur (BAFD).

Les demandes se portent principalement sur la formation BAFA et pour le stage théorique (quelques unes sont également effectuées pour le perfectionnement).

Déroulement de la formation BAFA :

- Un stage théorique (8 jours)
 - Un stage pratique (14 jours)
 - Un stage de perfectionnement (6 à 8 jours)
- } Le jeune a 30 mois pour réaliser l'ensemble des 3 stages

L'octroi de la bourse est aussi apprécié au regard des ressources de la famille ou du foyer fiscal du demandeur. Si les ressources entrent dans les critères d'attribution, la Bourse allouée par la ville de Sèvres est de 30 ou 60% du montant de la formation. Le barème d'attribution des bourses est réévalué annuellement de 2%.

Il est également demandé aux jeunes de compléter leur dossier de candidature par un CV et une lettre de motivation faisant ressortir l'intérêt de cette formation dans leur cursus professionnel et/ou personnel.

L'attribution de la bourse relève d'une commission présidée par M. BARRIER, premier adjoint au Maire chargé de la coordination générale des actions relatives à la famille, la prévention, les activités économiques et l'emploi, Monsieur BARRIER. Il n'y a pas eu de commission en 2010 car les demandes réparties dans le temps ont été traitées au cas par cas.

Pour l'année scolaire 2010/2011, 2 dossiers ont été instruits avec une prise en charge de 60 % pour chacun d'entre eux, ce qui correspond à un montant global de 552 euros. Cette année, il y a eu moins de demandes que les années précédentes où entre 5 et 7 de demandes d'aide BAFA étaient instruites.

Par contre, le nombre de dossiers refusé est stable. Sur les 7 dossiers qui n'ont pas abouti en 2010/2011 :

- 3 refus sont directement liés aux critères de la Bourse : tranche d'âge, revenus ou délai de remise des dossiers.
- 4 sont dus à une annulation de la demande (aide extérieure suffisante ou report de la formation à une date ultérieure)

ANNEE	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Dossiers refusés	4	8	7	7
Dossiers acceptés/ en cours	7	7	5	2
Total	11	15	12	9

▪ Opération Sac Ados

Cette opération propose une aide logistique et un soutien financier pour des projets de vacances autonomes prioritairement en France durant l'été. Cette opération s'adresse à un public entre 16 et 22 ans disposant d'un petit budget pour des vacances de "loisirs".

Chaque lauréat se voir remettre un "pack" contenant :

- un sac à dos,
- des chèques vacances (pour une valeur de 100 euros),
- des chèques services (pour une valeur de 30 euros),
- une carte téléphone,
- une trousse de secours d'appoint,
- deux assurances (assistante rapatriement et responsabilité civile pour la durée du séjour).

La valeur totale du "pack" est de 230 euros. Dix packs ont été achetés en 2011.

Depuis 2007, une commission d'attribution a été mise en place composée de l'adjoint chargé de la jeunesse, de la conseillère déléguée à la famille et à la prévention, du coordinateur Prévention et Sécurité ainsi que la responsable de l'Esc@le.

Depuis 2008, la remise des Sac Ados s'effectue lors de la soirée de retransmission des Bourses de l'Initiative fin juin.

Objectifs	Cette opération propose une aide logistique et un soutien financier pour des projets de vacances autonomes prioritairement en France durant l'été.
Public visé	Cette opération s'adresse à un public sévrien entre 16 et 22 ans disposant d'un petit budget pour des vacances. Les mineurs doivent venir avec un représentant légal à la première réunion. Le groupe doit être composé de deux personnes minimum et un majeur doit être présent, pour autant, ce dernier n'est pas le responsable légal de l'ensemble du groupe.
Réalisé en 2011 Quelques données chiffrées	Cette année cinq dossiers Sac Ados ont été concrétisés et deux dossiers n'ont pas abouti par manque de motivation des jeunes ou par manque de budget. Les projets concrétisés : <ul style="list-style-type: none"> • Un départ pour deux personnes à Vif du 28 avril au 3 mai, une sévrière et un non sévrien. • Un départ à Grau d'Agde du 23 au 30 juillet pour un groupe de six sévriers. • Un départ à Barcelone (Espagne) du 6 au 13 août pour un groupe de quatre personnes dont deux non sévriers. • Un départ à Biarritz du 26 juillet au 19 août pour un groupe de deux personnes dont un non sévrien. • Un départ à Sainte Maxime du 6 au 13 août pour un groupe de deux sévriers. Cette année la moyenne d'âge a été de 20 ans, le plus jeune ayant 17 ans et 22 ans pour la plus âgée. Le budget moyen par jeune a été d'environ 400 euros (contre 346 euros en 2010).

▪ **PSC1 (Formation aux premiers secours) et IPS Pédiatrique avec la Croix-Rouge**

Fin 2008, suite à une réflexion entre les référents du service baby-sitting et des volontaires de la Croix-Rouge, il a été décidé de proposer en plus des formations PSC1, des Initiations aux Premiers Secours pédiatriques. Cette formation initie le public aux gestes qui sauvent mais uniquement pour les enfants. La durée de l'IPS pédiatrique est de 2 heures contre 10 heures pour le PSC1.

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Permettre au plus grand nombre de connaître les gestes qui sauvent en cas de besoin. Offrir une formation très utile et reconnue à un coût attractif. 												
Public visé	<p>Le PSC1 s'adresse prioritairement aux jeunes qui habitent, travaillent ou étudient à Sèvres.</p> <p>Toutefois, des adultes peuvent aussi s'inscrire mais selon leur situation, ils bénéficieront ou pas du tarif réduit.</p>												
Réalisé en 2010/2011 Quelques données chiffrées	<p>Cette année, il y a eu plus d'IPS que de PSC1 d'organisés.</p> <p>2 sessions de PSC1 (4 en 2009/2010) ont eu lieu ainsi que 5 sessions d'IPS pédiatrique (4 en 2009/2010) :</p> <table> <tr> <td><u>PSC1</u> :</td> <td>Octobre 2010 : 8 participants</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Mars 2011 : 7 participants</td> </tr> <tr> <td><u>IPS</u> :</td> <td>Janvier 2011 : 10 participants</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Mars 2011 : 8 participants</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Mai 2011 : 7 participants</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Juin 2011 : 9 participants</td> </tr> </table>	<u>PSC1</u> :	Octobre 2010 : 8 participants		Mars 2011 : 7 participants	<u>IPS</u> :	Janvier 2011 : 10 participants		Mars 2011 : 8 participants		Mai 2011 : 7 participants		Juin 2011 : 9 participants
<u>PSC1</u> :	Octobre 2010 : 8 participants												
	Mars 2011 : 7 participants												
<u>IPS</u> :	Janvier 2011 : 10 participants												
	Mars 2011 : 8 participants												
	Mai 2011 : 7 participants												
	Juin 2011 : 9 participants												

IV. LE POLE INFORMATIQUE (POINT CYB)

■ L'accueil au quotidien

Depuis l'ouverture, l'informatique est l'outil le plus sollicité. Les ¾ des personnes reçues souhaitent utiliser un poste pour Internet aussi bien pour du loisir (consulter sa boîte mail, "tchater") que pour des recherches au sens large (recherches documentaires pour les études, pour un projet, recherche d'emploi). Cette demande est d'autant plus flagrante quand il y a une panne informatique, la fréquentation baisse alors des deux tiers.

Au niveau de l'accueil au quotidien, l'accompagnement de l'équipe concerne principalement les demandes suivantes :

- Rédaction de CV, de lettre de motivation (contenu + mise en page).
- Relecture, aide pour la mise en page de rapports de stages.
- Aide pour la réalisation de documents sous Excel (bases de données, publipostage).

Les compétences d'une partie de l'équipe en PAO et en multimédia permettent d'accompagner des personnes pour :

- La réalisation de plaquettes de communication à but professionnel.
- La création de visuels pour une entreprise (logos, produits...).
- La création de cartes de visite.
- Aide et conseils pour la mise en place d'un site Internet, d'un blog.

■ Accès à Internet

Les chiffres restent sensiblement identiques d'une année sur l'autre. L'accès à Internet a représenté environ 60% des demandes ces deux dernières années contre plus de 70% les années antérieures. Ceci peut s'expliquer par le fait que de plus en plus de personnes bénéficient d'un accès à Internet à partir de supports diversifiés : ordinateur mais aussi téléphone portable, Smartphone...

Avec la comptabilisation des moins de 12 ans dans les statistiques depuis septembre 2007 et l'Esc@l'anim depuis juillet 2008 (activités de loisirs pendant les vacances pour les 12-17 ans),

environ 43% des jeunes (et non plus 35%) qui viennent à l'Esc@le pour utiliser Internet sont des mineurs. Néanmoins, pour l'année 2010/2011, une baisse a été enregistrée puisqu'ils ont représenté 37% du public :

- En 2007/2008 : 40 % de mineurs
- En 2008/2009 : 46 % de mineurs
- En 2009/2010 : 43 % de mineurs
- En 2010/2011 : 37 % de mineurs

■ **Page Facebook et le site de l'Esc@le**

" 97% de la population des 15-24 ans est internaute et 78% des internautes se déclarent membres d'au moins un réseau social et ce taux passe à 94% pour les 18-24 ans. Enfin, en terme de notoriété, le réseau social Facebook est en tête (94%) pour les plus de 18 ans... " (*Observatoire des réseaux sociaux –Enquête Ifop, octobre 2010 - extraits*)

Ainsi, il semblait logique et pertinent que l'Esc@le ait une page Facebook. Cette page est active depuis juillet 2011. Les informations transmises pour le site sont systématiquement basculées sur la page Facebook et sont rajoutées des infos flashes.

Le site de l'Escale (lescale-bij.fr) qui a été mis en ligne de janvier 2005 à juin 2009 est désormais intégré au site de la ville (www.ville-sevres.fr). L'ensemble des rubriques ont été maintenues et l'actualisation des informations continue d'être effectuée par un membre de l'équipe.

■ **La newsletter**

Une newsletter a été créée en avril 2005. Ainsi, chaque mois, les actualités de l'Esc@le sont envoyées désormais à plus de **1 500 personnes via leur boîte mail** (plus de 900 personnes en 2010) car cette année, le listing des jeunes inscrits à l'Esc@l'Anim a été rajouté.

Le listing comporte :

- Les personnes inscrites aux différents services de mise en relation à qui il est demandé leur adresse.
- Les participants aux soirées Esc@le en Scène qui laissent leurs coordonnées pour recevoir la programmation.
- Aux différents partenaires.

La newsletter est également envoyée à l'ensemble du personnel communal doté d'une boîte mail, soit environ 200 personnes.

VI. LES ACTIONS CITOYENNES

■ **Conseil Communal des Jeunes (CCJ)**

Selon l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ), les conseils de jeunes sont des dispositifs de participation à la vie locale.

Leur but est de permettre l'amélioration du territoire par les propositions et les actions des jeunes et par la concertation entre jeunes et élus sur des projets de la collectivité.

Dans ces conseils, les jeunes s'exercent à la citoyenneté et découvrent la démocratie.

PRESENTATION DU CONSEIL COMMUNAL DES JEUNES DE SEVRES

1. Quel est le but du conseil communal des jeunes de Sèvres ?

Les jeunes conseillers sont chargés de proposer au Maire de Sèvres des projets touchant à la vie de tous les jours.

C'est l'endroit privilégié d'un dialogue constructif entre les jeunes et la mairie puisqu'il y a une rencontre et une collaboration entre eux et des élus municipaux.

2. Qui sont les jeunes ?

A Sèvres, les élèves de 5ème, 4ème ou 3ème des collèges Lecoq et Jeanne d'Arc sont élus par leurs camarades ou se proposent pour rejoindre cette instance.

C'est le service des relations publiques qui supervise les élections et informe les jeunes conseillers des lieux et dates des séances plénières. Il forme les commissions.

3. Comment travaille le conseil communal des jeunes ?

Les jeunes travaillent par commission et se réunissent une fois par mois. Ces commissions recouvrent une thématique ou un projet. Les jeunes peuvent être accompagnés selon leurs projets par des agents municipaux.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET SOLIDARITE

Pour l'année 2010/2011, la commission environnement et solidarité, menée par deux informateurs de l'esc@le, a mis en place deux actions distinctes : un loto avec les résidents de la maison de retraite Jean Rostand à Sèvres et la création d'un jardin potager avec les résidents de la Maison de la Colline.

• *LOTO A LA MAISON DE RETRAITE JEAN ROSTAND*

Objectifs	Organiser un moment convivial avec les résidents pour lesquels les activités sont réduites sur le temps du week-end. Impliquer les conseillers dans une action de solidarité intergénérationnelle.
Public visé	Les résidents ainsi que leur famille présente.
Déroulement / fonctionnement	Le loto s'est déroulé le samedi 21 mai 2011 . L'après-midi s'est déroulée en deux temps : le loto suivi d'un goûter. Chaque conseiller devait à tour de rôle, présenter les lots, énoncer les chiffres sortant ainsi que vérifier les grilles gagnantes.
Réalisé en 2011 Quelques données chiffrées	Afin d'avoir plusieurs lots, les membres de la commission ont effectué une vente de gâteaux sur le marché Saint Romain un samedi matin et un démarchage de commerçants sur un mercredi et un samedi après-midi. La vente de gâteaux a rapporté 80 euros et la prospection chez les commerçants a rapporté une trentaine de lots.

▪ Action initiation à la conduite automobile avec la Prévention Routière

" Depuis le début des vacances d'été, le brigadier MARTINEZ, de la compagnie de sécurité routière départementale, et deux de ses collègues encadrent et animent ces formations dont 75 jeunes du département auront bénéficié. Après Bois-Colombes, Colombes, Nanterre et Suresnes, Sèvres clôture la session. Ultra motivés, les apprentis automobilistes ont été sélectionnés par les services jeunesse de leur ville (...) à chaque plot touché, on rappelle que ça pourrait être un piéton, un cycliste, un obstacle " Le Parisien du 24.08.2011

Objectifs	Initier à la conduite automobile un groupe de filles et garçons mineurs. Leur permettre de connaître les dangers de la route et donc les informer de la conduite sécuritaire à avoir au volant. Offrir le permis B à celle ou celui qui a réussi les deux étapes de tests de sélection.
Public visé	Les 16-18 ans non révolus.
Déroulement / fonctionnement	<p>Pour la 2^{ème} édition, le comité des Hauts-de-Seine de la Prévention Routière et la Ville de Sèvres ont organisé une initiation à la conduite automobile qui s'est déroulée du 22 au 25 août 2011. 15 jeunes ont ainsi pu participer à l'initiation (en 2010, le quota était de 20 jeunes, mais pour des raisons d'effectif, la Prévention Routière a dû revoir le nombre d'inscriptions à la baisse).</p> <p>Deux groupes ont été formés : un groupe le matin et un autre groupe l'après-midi. 5 filles et 10 garçons ont donc été initiés à la conduite automobile pendant 4 jours sur le terrain de sports à Brimborion comme l'année précédente. Chaque demi-groupe a pu à la fois découvrir les règles de signalisation et la conduite automobile, tout cela encadré par des professionnels. Les 15 jeunes ont été évalués sur l'ensemble de la semaine à partir de différents critères : ponctualité, assiduité, attitude générale, la conduite automobile et le code de la route.</p> <p>Les 3 jeunes qui ont obtenu le meilleur résultat ont été sélectionnés pour la finale qui s'est déroulée à Villeneuve-la-Garenne le vendredi 26 août. Parmi les villes des Hauts-de-Seine participantes, un des trois finalistes de chaque ville a eu son permis B financé en totalité.</p>
Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • Action Jeunes pour la communication, l'encadrement des jeunes et le visionnage de tests de code de la route avec leur moniteur d'auto-école. • Mission Sports pour la mise à disposition du terrain et l'encadrement des groupes en la personne de William PAYET). • Mairie de Sèvres - CLSPD pour la coordination de l'action avec l'Esc@le. Service Fêtes et Cérémonies pour la partie logistique.

Outils / supports utilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Mails, courriers et bouche à oreille. - Tableau d'inscription sur Google partagé avec Action Jeunes. - Réunion d'information à destination des parents et de leurs enfants organisée à l'esc@le le 6 juillet 2011 avec le chargé de mission M. Christophe ULRICH, les éducateurs d>Action Jeunes, Sophie Gousse et Emilie GIRARD de l'Esc@le. - Action Jeunes : 1 vidéo projecteur avec des CD du code de la route, des fiches d'évaluation et la présence d'un moniteur pour encadrer les jeunes.
Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Information dans la newsletter de l'Esc@le et sur le site de la ville. - Un article publié dans le Sévrier. - Un article dans le Parisien des Hauts-de-Seine. - Création de flyers + affiches mises à disposition dans différents lieux stratégiques de la ville (lycée, conservatoire, bibliothèque...).
Points forts	<p>Cette action permet à des mineurs de découvrir la conduite automobile. Grâce au parcours de slalom mis en place et à l'initiation au code de la route, ils ont appris à manœuvrer un véhicule léger et les comportements à adopter en fonction de la signalisation.</p> <p>Les officiers de la Police Nationale ont mis l'accent sur les responsabilités d'un conducteur et les dangers de la route. Cette action est très pédagogique et utile car elle sensibilise les jeunes.</p>
Perspectives d'évolution / d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> • Reconduire l'initiation l'année prochaine avec la Prévention Routière départementale. Néanmoins, si cette action n'est pas reconduite par La Prévention Routière comme elle le laisse entendre, une réflexion est en cours entre la ville et Action Jeunes pour organiser conjointement cette action qui est fort appréciée. • Prendre les coordonnées des parents pour faciliter la correspondance avec l'Esc@le et/ou demander le compte Facebook des jeunes car ces-derniers changent régulièrement de portable et ne sont pas joignables.

■ Information sur le Service Civique

L'esc@le a organisé un après-midi d'information sur le *Service Civique* le **mercredi 1^{er} décembre 2010**.

Qu'est-ce que le service civique ?

Le service civique instauré par la loi du 10 mars 2010 permet à de jeunes volontaires de 16 à 25 ans d'accomplir une mission d'intérêt général pendant une durée de 6 à 12 mois. L'objectif du Service Civique est d'offrir à tous les jeunes qui le souhaitent l'opportunité de s'engager, de donner de leur temps au service de la collectivité.

Ce Service Civique s'effectue en France ou à l'étranger auprès d'organismes agréés. Les missions s'articulent autour de 9 thématiques : culturel ou loisirs, développement international ou action humanitaire, éducation, environnement, santé, solidarité, intervention d'urgence, sport, citoyenneté.

En contrepartie d'un engagement hebdomadaire de 24 heures ou plus, le volontaire perçoit une indemnité de 442€ versée par l'Etat, de 100€ minimum en nature ou en espèces par la structure d'accueil et bénéficie d'un régime complet de protection social.

De plus, les volontaires bénéficient d'un accompagnement pour faciliter le déroulement de leur mission : une phase de préparation et d'accompagnement, une formation citoyenne et un appui à la réflexion sur le projet d'avenir.

Les volontaires en Service Civique reçoivent à l'issue de leur mission une attestation de Service Civique, décrivant les activités exercées et les compétences acquises pendant la durée du Service Civique.

VII. LE POLE ANIMATION (ESC@L'ANIM).

INTRODUCTION

Depuis l'ouverture en juillet 2008 d'un accueil de loisirs accessible aux 12-17 ans : "l'Esc@l'anim" qui propose des activités de loisirs pendant les vacances scolaires, l'équipe a recensé 171 inscriptions et plus de 200 jeunes et leur famille ont montré un intérêt pour le pôle animation et la programmation proposée.

Cette action s'inscrit dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et des conventions de prestation de service ALSH et CEJ qui ont été signées avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine.

Suite au diagnostic sur le temps libre des jeunes sévriers réalisé en 2009 par une étudiante en licence de développement socioculturel et dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période de 2011 à 2014, des propositions répondant à une grande partie des besoins non satisfaits diagnostiqués seront faites.

Pour répondre à ces attentes récurrentes et à la volonté de M. le Maire d'optimiser les actions en faveur de la jeunesse, le Maire adjoint à la jeunesse a lancé le projet de reconfiguration de l'esc@le afin d'ajouter aux différents pôles existants (Bureau Information Jeunesse, Pôle Expression, Pôle animation déjà organisé pendant les vacances), un espace supplémentaire qui permettra d'accueillir les jeunes dans le cadre de l'animation les mercredis et les après-

midi de la période scolaire. Les travaux ont débuté au premier trimestre 2011 pour se terminer en juin 2011. Ce nouvel accueil jeunes, "le Club Anim' ", sera inauguré pour les 10 ans de l'Esc@le en octobre 2011.

L'objectif de l'équipe en 2010-2011 a été de conforter l'existence de ce pôle d'animation sur le territoire en proposant un programme d'activité répondant aux orientations éducatives et aux attentes des jeunes. A cette fin, l'équipe a affiné les actions mises en place en 2009-2010 telles que les semaines à thème, les sorties, les activités à la carte afin d'être au plus près des besoins et de permettre au plus grand nombre d'accéder à des activités de loisirs constructifs. De plus, suite à la demande des parents et des jeunes des activités ont été proposées pour la première année la dernière semaine d'août.

Quels changements ont été apportés ? Comment se sont déroulées les activités ? Qu'est-ce que le pôle a réellement apporté aux jeunes et quelles sont les évolutions envisagées pour 2011-2012 ?

Tel est l'objet de ce bilan/perspectives 2010-2011 qui se veut aussi être le projet pédagogique 2011-2012.

BILAN GLOBAL

1- QUANTITATIF

D'octobre 2010 jusqu'au mois de juillet 2011, l'équipe a recensé **115 dossiers d'inscription complets.**

Sur les 115 dossiers, **57 dossiers** sont des jeunes qui ont **renouvelés** leur inscription par rapport à l'année précédente, **58 sont de nouveaux jeunes**. 23 jeunes n'ont pas reconduit leur inscription.

Sur les 115 jeunes ayant participé au moins une fois aux activités, il a été recensé un peu plus de filles (61) que de garçons (54) mais l'écart est faible, ce qui montre une bonne mixité du groupe.

La tranche d'âge des jeunes de 12-14 ans est la plus représentée, avec une moyenne d'âge de 13 ans. Celle des 15-17 ans est presque inexistante.

Il est remarqué une stabilité des inscriptions d'une année sur l'autre :

- 113 en 2008-2009,
- 124 en 2009-2010,
- 115 en 2010-2011.

Le mois de juillet 2011 a enregistré une légère baisse de fréquentation par rapport aux années précédentes, cependant il est constaté que chaque année après le 15 juillet, les départs en vacances sont nombreux. Pour cette année, plusieurs explications peuvent être avancées :

- des départs plus importants en juillet pour les jeunes issus de l'immigration (qui représentent à peu près la moitié du public) pour des raisons religieuses (ramadan).
- Des départs massifs cet été suite à des départs plus restreints le reste de l'année (crise économique).
- Enfin, globalement, les familles sévériennes ne rencontrent pas de grandes difficultés financières les excluant de départs en vacances.

Pour la 1ère année, l'Esc@l'anim a fonctionné la dernière semaine d'août. Une vingtaine de jeunes différents ont ainsi participé aux activités programmées mais de façon inégale (allant de 2 à 23 participants).

L'équipe pourra mieux juger l'année prochaine si le taux de fréquentation relativement faible était lié à une faible connaissance de cette nouvelle ouverture ou au fait qu'une partie d'entre eux sont encore en vacances ou peu enclins à venir aux activités sur une période si proche de la rentrée scolaire.

2- QUALITATIF

Un bilan globalement positif

Comme l'année dernière, les jeunes ont montré beaucoup d'enthousiasme à se retrouver sur les temps proposés par l'Esc@l'anim : à chaque vacances, un noyau dur s'inscrit sur de nombreuses activités, l'ambiance est conviviale et le groupe est soudé.

Globalement, l'organisation du pôle est satisfaisante et ce service est autant apprécié par les jeunes que par les parents. En effet, il y a toujours de nombreux retours positifs des parents sur l'organisation du pôle.

Le nombre de personnes intéressées que ce soit par les différents supports de communication ou par le bouche à oreille est toujours en évolution.

La participation des jeunes à l'Esc@l'anim permet de découvrir les autres pôles de l'Esc@le et de faire appel aux informateurs jeunesse par la suite.

L'équipe tient toujours compte des échanges avec les parents et les jeunes lors des inscriptions et pendant les activités afin d'établir une programmation adaptée aux attentes des 12-17 ans.

Le public accueilli

Une **mixité sociale** a été observée à nouveau. Grâce aux fiches de renseignements, il est constaté que les jeunes inscrits habitent dans les différents quartiers des quatre secteurs de la ville de Sèvres. Il est intéressant de noter que l'Esc@l'anim permet d'accueillir un public venant de milieux favorisés mais également plus modestes. Les partenariats avec les acteurs sociaux, le bouche à oreille, la connaissance du pôle sur le territoire permet de maintenir cette mixité. La double tarification basée sur l'allocation de rentrée scolaire permet d'instruire des dossiers pour des familles aux revenus modestes.

La mixité fille/garçon se retrouve au niveau de la répartition de certaines activités comme les sorties, les soirées. Enfin, la tranche d'âge des 12-14 ans a bien été touchée avec une moyenne d'âge de 13 ans très prononcée.

Il a été remarqué en parallèle, une forte demande des jeunes âgés de 11 ans (qui ont tendance à désérer les ALSH Primaires). Il sera demandé pour la rentrée scolaire 2011/2012 à la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) une acceptation des jeunes âgés de 11 ans scolarisés au collège.

La programmation

Le système de programmation à la carte correspond bien au public visé et à leur rythme de vie. En effet, les jeunes peuvent essayer, découvrir un atelier juste un après-midi sans s'engager sur le long terme. Ainsi, ils peuvent alterner entre le pôle et des sorties entre amis, en familles ou assurer d'autres obligations.

Les ajustements amenés suite aux bilans de l'année passée confirment que les activités ludiques et interactives, qui permettent aux jeunes d'échanger et de se retrouver sont celles qui répondent au mieux aux attentes des jeunes.

Les sorties et les soirées attirent beaucoup de jeunes : ce succès est dû au fait qu'ils ont besoin de s'évader de leur quotidien, de s'amuser, de découvrir un nouvel environnement ou de nouveaux centres d'intérêt à partager avec d'autres jeunes. C'est pourquoi, l'équipe d'animation s'efforce de mélanger les sorties dites de "consommation" avec des découvertes culturelles.

L'atteinte des objectifs pédagogiques

Une nouvelle fois, le pôle a répondu aux objectifs éducatifs et pédagogiques que l'équipe s'est fixés ; les points forts pour l'année 2010-2011 concernent particulièrement :

- **L'accès des activités aux 12-17 ans :**

Comme dit précédemment, la vigilance de l'équipe, la programmation, la communication autour de l'Esc@l'anim ont permis la venue de jeunes des différents quartiers de la ville, d'origines sociales diverses, de sexe et d'âge différents, bien que les 15-17 ans soient plus difficile à accrocher.

- **La socialisation, les échanges, la cohésion entre jeunes**

Le plaisir des jeunes de se retrouver chaque jour alors même que des différences importantes existent dans le groupe (milieux sociaux différents, jeunes en difficulté psychologique, personnes récemment arrivées en France..) montre que l'équipe a su favoriser une bonne cohésion et une bonne dynamique de groupe. Cette cohésion se retrouve également dans le choix de l'équipe de favoriser les activités en grand groupe.

- **La possibilité pour les jeunes de construire leurs projets de loisirs**

La mise en place de temps informels, où les jeunes ont pu monter les deux séjours et certaines activités (Crim'escale, vidéo...), leur a permis de s'investir concrètement. Les animateurs ont une écoute continue face aux envies et centres d'intérêts des jeunes.

- **La découverte pour tous de modes d'expression variés**

L'équipe a passé beaucoup de temps à élaborer sur chaque vacances une programmation riche (tournage de clips vidéo, activités culinaires, danse...) qui puisse plaire à tous types de jeunes à des prix abordables.

Communication

Les articles dans **le Sévrier et sur le site internet de la ville** ont permis de bien communiquer sur le pôle animation et son organisation.

Les plaquettes de programmation des vacances mais également **le bouche à oreille** continuent d'être le meilleur moyen de faire connaître l'Esc@l'anim.

L'envoi de SMS, permet d'informer, les parents comme les jeunes des programmations de l'Esc@l'Anim et des places encore disponibles.

PERSPECTIVES

1. La programmation 2010-2011

La formule de choisir les activités « A la carte » fonctionne bien car les jeunes ont besoin de se sentir libres pendant leurs vacances. Ils peuvent venir sur un après-midi seulement et consacrer le reste de la semaine à des ballades entre amis, en famille ou à d'autres activités. L'équipe va continuer à proposer un panel d'activités varié et riche qui plait à tous types de jeunes. Quelques ateliers faisant l'unanimité seront reprogrammés et de nouvelles activités seront proposées.

La nouveauté pour la rentrée scolaire 2011/2012 sera l'ouverture du « Club Anim' » pendant la période scolaire.

Ouverture de créneaux d'après-midi en période scolaire, Club Anim'

- Il s'agit de créneaux d'accueil supplémentaires pour l'animation des jeunes.
- Les jeunes pourront régulièrement proposer leurs idées d'activités et créer entièrement leur programme de loisirs avec l'animateur.
- Les jeunes pourront échanger librement sur des thèmes qui les préoccupent et solliciter l'animateur pour monter des projets à l'année sur des thèmes de prévention, de citoyenneté, de solidarité...
- De plus, les 14 -17 ans préférant souvent ce type d'accueil au sein duquel ils peuvent venir selon leurs disponibilités, de nouveaux jeunes seront sûrement attirés par cette formule et découvriront plus largement l'Esc@le.
- Des passerelles pourront être créées entre cet espace et le pôle expression, le Bureau Information Jeunesse et le Point d'Appui Local Envie d'Agir selon les projets à mettre en place (solidaires, culturels, d'insertion...).

L'ouverture du Club Anim' en complément des activités de l'Esc@l'Anim, permettra également :

- d'être quotidiennement au contact et à l'écoute des jeunes,
- de mieux recueillir ainsi leurs envies et leurs centres d'intérêt,
- de construire des projets de mini-séjours,
- de programmer des ateliers et sorties en fonctions de leurs attentes,
- de mieux faire connaître les programmations,
- d'essayer d'accrocher la tranche d'âge 15-17 ans,
- de faciliter les inscriptions et les suivis de dossiers.

Les différents types d'activités proposées pendant les vacances scolaires :

Les semaines à thèmes :

En ce qui concerne les semaines à thème, la possibilité d'assister à un seul ou plusieurs ateliers a été reçue de façon positive par les jeunes. Ce système sera donc conservé.

Les prestations faisant appel à des intervenants extérieurs ont toujours un retour positif. Ce fonctionnement sera maintenu, dans la mesure du possible, tout en cherchant à innover et à reprogrammer des activités qui ont bien fonctionné comme la vidéo et la danse.

Enfin, à la demande générale des jeunes et au constat effectué par l'équipe suite à la semaine des arts chinois, il semble important de faire aboutir ces semaines soit avec une soirée Esc@le en Scène (soirée spectacle programmée le vendredi soir) soit avec une sortie en rapport avec la thématique.

Les activités à la carte :

La gratuité n'incite pas toujours les jeunes inscrits à venir. Une réflexion pour enrayer ce comportement est menée vis à vis de ceux et celles qui, par ce qu'ils ne paient pas, ne se sentent pas obligés de participer et surtout de prévenir de leur absence.

Les activités d'expression, de jeux de société ou de jeux vidéo seront reconduites sur 2011-2012 comme activités d'accroche ou comme activités lors des heures d'ouverture du Club Anim'.

Les soirées continueront d'être programmées en 2011-2012, au moins une fois par vacances. L'équipe réorganisera également les soirées "danse" qui fonctionnent bien tout en essayant d'impliquer plus les jeunes dans la préparation, de proposer d'autres thèmes à partir de leurs idées, de leurs attentes.

Les sorties :

L'équipe continuera de programmer des sorties en proposant davantage de sorties culturelles, telles les visites de musées et de quartiers parisiens. Les visites de plateaux télévisés et de studios de radio seront aussi reconduites car elles intéressent les jeunes.

Les mini-séjours :

Pour l'été 2012, la durée du mini séjour passera de 3 à 4 jours. La préparation et les temps de recherche des mini séjours se feront lors des temps d'ouverture du Club Anim'.

Il sera également intéressant de diversifier le type de séjour (en dur, camping, en ferme pédagogique...). Enfin, comme dit précédemment, une attention particulière sera portée sur :

- le choix de la destination (s'éloigner de l'Ile de France, avec un séjour au bord de mer par exemple),
- le choix des activités (les jeunes sont avides de découvrir de nouvelles pratiques),
- les tranches d'âge car les 11 ans n'ont pas les mêmes envies, attentes que les 17 ans. Ainsi un mini séjour pour les 11-14 ans sera proposé et un autre pour les 15-17 ans. Cette formule permettra d'accrocher les 15-17 ans qui sont peu présents, de manière générale.

2. Organisation

Tarification

Les tarifs mis en place en 2010 seront modifiés en 2010-2011 et validés par le conseil municipal pour prendre en compte les réflexions de l'équipe en la matière et l'évolution du pôle animation.

La double tarification définie par rapport à l'allocation de rentrée scolaire comme demandée précédemment par la CAF sera maintenue et adaptée aux nouveaux tarifs. Ainsi, les familles ne bénéficiant pas de l'ARS paieront les activités au tarif plein et les familles qui perçoivent cette prestation bénéficieront d'un tarif réduit pour 3 types d'activités : les semaines thématiques, les sorties à 15 euros et les mini séjours.

Une **cotisation annuelle de 5€** sera demandée pour toute inscription afin d'accéder aux activités du pôle animation.

Pour l'année 2011-2012, les tarifs suivants sont appliqués :

- 3 euros l'après-midi d'activité à la carte,
- 5 euros l'après-midi d'activité avec intervenant,
- 5 euros les soirées,
- 10 ou 6 euros (bénéficiaire ARS) le Pass « semaine thématique »,
- 6 euros les deux après-midi consécutives d'activités
- 5, 10 ou 15 euros pour les sorties (10 euros pour les bénéficiaires de l'ARS),
- gratuité des activités « A vous de jouer » et l'accès au Club Anim',
- 60 ou 40 euros (bénéficiaires ARS) le mini séjour de 4 jours et 3 nuits.

Par ailleurs, un accord a été trouvé avec la Trésorerie Publique afin de faciliter les modalités de paiements : les familles pourront dès septembre payer l'intégralité des activités en un seul versement. Seule, la cotisation annuelle sera traitée différemment.

Documents administratifs

Le règlement intérieur :

Le règlement intérieur mis en place en 2009-2010 sera de nouveau distribué à chaque nouvelle inscription. Il comprend toujours les éléments suivants : le fonctionnement, la tarification, les règles. Il devra toujours être signé par le jeune et par son responsable légal. Certains articles seront modifiés notamment ceux concernant la tarification et l'absentéisme des jeunes aux activités.

La plaquette :

Elle est éditée à chaque vacances et disponible dans différents lieux de la ville et consultable sur le site internet de la ville à la rubrique Esc@le. L'intégration de l'autorisation parentale à la plaquette fonctionne parfaitement et facilite ainsi les inscriptions (gain de temps).

Convention 2011-2014 du Contrat Enfance Jeunesse

Dans le cadre de la rédaction de la nouvelle convention 2011-2014 du Contrat Enfance Jeunesse signée avec la CAF et des réflexions faites en 2008-2009 par le groupe de travail « lieu jeunes », de nouvelles actions et de nouveaux créneaux attendus par les jeunes et les familles verront le jour à compter de 2011.

Ainsi, pendant les six premiers mois de l'année 2011, des travaux ont été effectués pour créer un "accueil jeune", le Club Anim'.

Le Club Anim' ouvrira ses portes en septembre. La personne référente aura pour missions :

- ✓ de gérer l'ensemble du pôle animation (Esc@l'anim et club Anim'),
- ✓ d'être l'interlocuteur privilégié des jeunes et des familles,
- ✓ de développer de nouveaux projets de loisirs,
- ✓ de développer le partenariat,
- ✓ de rechercher de nouvelles formes de financements,
- ✓ de développer le pôle en tenant compte de la politique jeunesse de la ville, des attentes et besoins des jeunes, des enjeux budgétaires...

Enfin, l'équipe d'animation tiendra compte des échanges avec les parents et les jeunes lors des inscriptions ou pendant les activités pour établir une programmation adaptée et développer l'offre de loisirs pour l'ensemble des 12-17 ans.

4. ACTION EN FAVEUR DES FAMILLES EN DIFFICULTE

- SECOURS CCAS :

- *Nombre d'enquêtes :* **106** (dont 53 instruites par la CVS, 3 par la CRAMIF, 6 par le CMP, 10 par la CAF et 23 par le CCAS)
- *Nombre de bénéficiaires :* **191**
- *Coût global :* **1 9140,47 €**
- *Coût moyen par bénéficiaire :* **100,21 €**

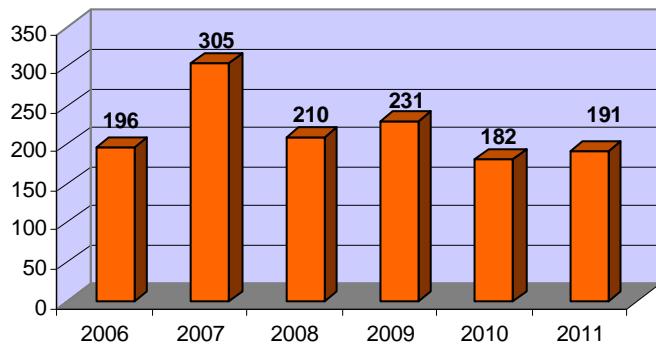
• Motifs des demandes :

Nature de la demande	Nombre de demandes	Nb de familles	Nombre de bénéficiaires	Montant
Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP)	42 dont 5 refusées et 2 personnes non venues	35	90	4 242,00
Aide alimentaire	12 dont 1 refusée	11	20	2 000,00
EDF/GDF/EAU	5 dont 1 refusée	4	14	884,20
Frais de santé	10	10	10	2 510,70
Mutuelle	2	2	3	1 200,00
Transport	7 dont 1 refus	6	16	607,20
Découvert bancaire	1	1	1	200,00
Frais de formation	1	1	1	300,00
Loisirs / Vacances	10	10	10	3 260,53
Obsèques	1 refus	0	0	0
Achat mobilier	1 sans suite	0	0	0
Charges de copropriété ou locative	1	1	2	200,00
Travaux	1	1	1	464,00
Formalités Administratives	3	3	6	468,00
Aide ménagère	2	2	2	626,24
Allocation Municipale de Loyer	3	3	6	1 474,98
Assurances	2	2	6	182,00
Déménagement	1	1	1	400,00
Frais de crèche	1	1	2	120,62
TOTAL	106	94	191	19 140,47

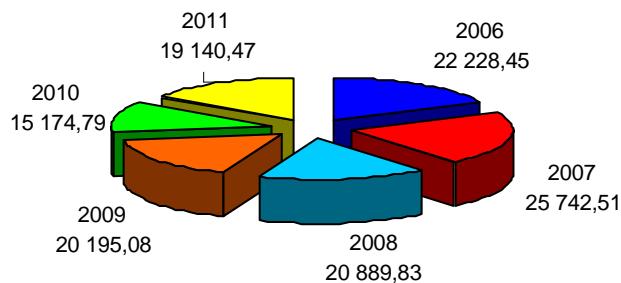
• Evolution des secours entre 2006 et 2011 :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<i>Nombre de bénéficiaires</i>	196	305	210	231	182	191
<i>Montant total versé</i>	22 228,45 €	25 742,51 €	20 889,83 €	20 195,08 €	15 174,79 €	19 140,47 €
<i>Moyenne par bénéficiaire</i>	113,41 €	84,40 €	99,47 €	99,98 €	83,38 €	100,21 €

Evolution des bénéficiaires des secours entre 2006 et 2011



Evolution du montant total versé



- DOMICILIATION

26 personnes sans domicile fixe **sont domiciliées au CCAS** au 31/12/2011 dont **3** nouvelles demandes de domiciliation sur l'année 2011.

- TITRES DE TRANSPORT :

Catégorie de titres	Nombre de bénéficiaires	Coût global	Moyenne/bénéficiaire
Tickets de bus : 10 délivrés	1	12,50 €	12,50 €

- PROGRAMME EAU SOLIDAIRE

Le CCAS de Sèvres a signé, le 15 mars 2011, une convention avec la société VEOLIA, délégataire du Syndicat des Eaux d'Ile de France, pour la mise en œuvre du dispositif d'aide financière par "**chèque eau**". Cette convention prend effet pour un an à compter du 1^{er} janvier 2011, elle est renouvelable par tacite reconduction par période de un an sans pouvoir excéder trois ans.

Dans le cadre de ce dispositif, chaque CCAS est doté d'une enveloppe de base de 1 000 € sous forme de Chèques d'Accompagnement Personnalisé. Une enveloppe complémentaire est attribuée en tenant compte des données RSA et du taux d'abonnés directs. Le CCAS de Sèvres dispose ainsi d'une **dotation annuelle globale de 2 170 €**.

Ces chèques ne peuvent être attribués qu'à des abonnés directs au service public de l'eau, c'est à dire des personnes recevant une facture VEOLIA à leur nom. Sur Sèvres, il ne peut donc s'agir que de propriétaires en pavillon (sauf un seul immeuble en copropriété).

Le CCAS ayant la libre appréciation des bénéficiaires, nous avons sélectionné des personnes âgées percevant le minimum vieillesse et avons élargi à environ 1 300 € de revenus moyens mensuels. **13 ménages ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif en 2011 pour un total de 1 640 €.** Les chèques restants (530 €) ont été renvoyés à VEOLIA en fin d'année.

Le montant de l'aide s'étend de 60 € à 220 €. L'aide peut couvrir tout ou partie d'une facture impayée ou venir en déduction des factures suivantes (ce qui a été le cas pour tous). Elle ne peut cependant pas excéder 50 % de la facture annuelle du bénéficiaire.

En accord avec VEOLIA, et pour éviter une manipulation supplémentaire et un risque de perte, nous ne remettons pas les chèques aux abonnés ; nous les envoyons directement à VEOLIA accompagnés d'une fiche navette.

Montant des CAP accordés	60 €	80 €	100 €	120 €	180 €	200 €	220 €
Nombre de bénéficiaires	1	2	5	1	1	2	1

- **INDICATEURS SOCIAUX (source CAF chiffres 2011) :**

Le CCAS a signé une convention avec la CAF afin d'obtenir les données sociales relatives aux prestations sociales versées chaque année par la CAF. L'objectif était de pouvoir situer Sèvres en comparant ces données avec celles de Boulogne-Billancourt et des Hauts-de-Seine afin de garder la même cohérence que pour l'analyse de l'INSEE et du cabinet GEDA.

- Nombre de foyers fiscaux :** (source DGI 1997)

Sèvres :	12 020	dont 25.3% non imposés
Boulogne :	62 883	dont 28.8% non imposés
Hauts-de-Seine :	794 663	dont 32.1% non imposés

- Montant moyen de revenu net imposable :** (source DGI 1997)

Sèvres :	26 370 €
Boulogne :	24 413 €
Hauts-de-Seine :	21 051 €

- Evolution du nombre d'allocataires CAF :**

	Effectif au 31.12.2009		Effectif au 31.12.2010		Effectif au 31.12.2011	
	Nombre	Population couverte	Nombre	Population couverte	Nombre	Population couverte
Sèvres	3 280	9 946	3 325	10 106	3 337	10 141
Boulogne	16 085	43 417	16 420	44 444	16 714	44 929
Hauts-de-Seine	251 805	714 028	253 931	721 656	256 160	726 430

- Evolution des allocataires sous le seuil de bas revenus ***

	2009			2010			2011		
	nombre	% / total allocataires	personnes couvertes	nombre	% / total allocataires	personnes couvertes	nombre	% / total allocataires	personnes couvertes
Sèvres	729	22.23 %	1 484	699	21.02 %	1 431	734	21.99 %	1 552
Boulogne	4 023	25.01 %	7 467	4 091	24.91 %	7 561	4 091	24.91 %	7 561
Hauts-de-Seine	68 416	27.17 %	153 899	69 016	27.18 %	154 844	71 153	27.77 %	160 063

*le seuil était de 903 € en 2008 et de 956 € en 2009 et en 2010

- Evolution de la population bénéficiaire de minima sociaux*:**

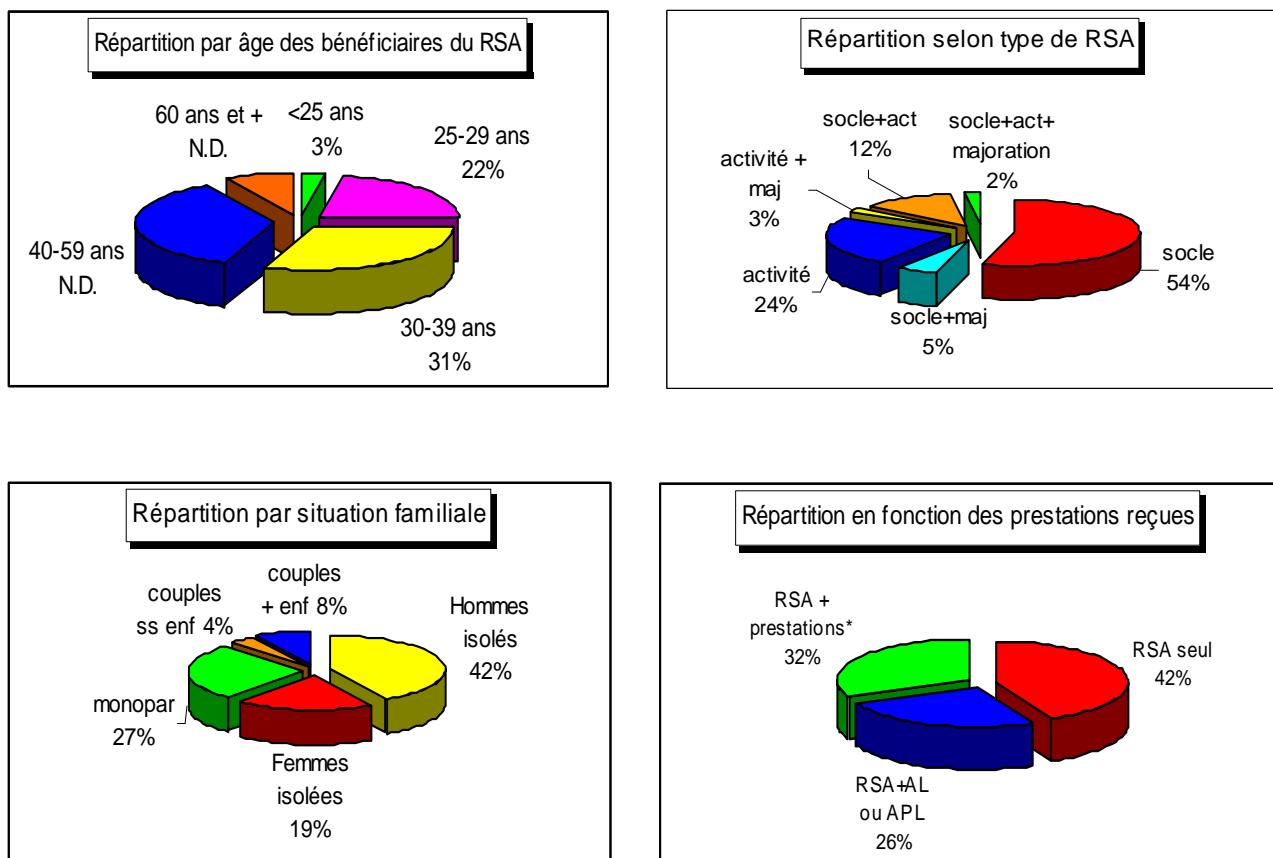
	2009	2010	2011
Sèvres	435	355	390
Boulogne	2 834	2 426	
Hauts-de-Seine	49 819	42 396	43 452

Après une baisse significative des minima sociaux en 2010 (- 18.39 %),
on note une hausse de 9.85% en 2011

↳ **Dont population bénéficiaire du RSA en 2011 :**

	Bénéficiaires RSA	Population totale	%
Sèvres	333	22 555	1.40 %
Boulogne	2 135	106 316	2.00 %
Hauts-de-Seine	35 503	1 428 678	2.49 %

Pour mémoire 325 bénéficiaires du RSA en 2009 et 317 en 2010 à Sèvres

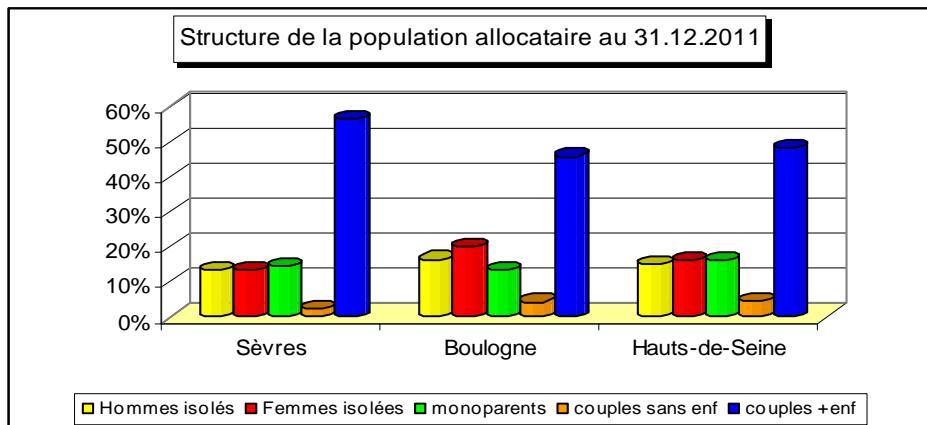


↳ **Dont population bénéficiaire de l'Allocation Adultes handicapés (AAH) :**

	2009		2010		2011	
	allocataires de l'AAH	%o population totale	allocataires de l'AAH	%o population totale	allocataires de l'AAH	%o population totale
Sèvres	110	4.88 %o	123	5.45 %o	139	6.16 %o
Boulogne	744	7.00 %o	778	7.32 %o	830	7.80 %o
Hauts-de-Seine	14 239	9.97 %o	15 160	10.61 %o	16 008	11.20 %o

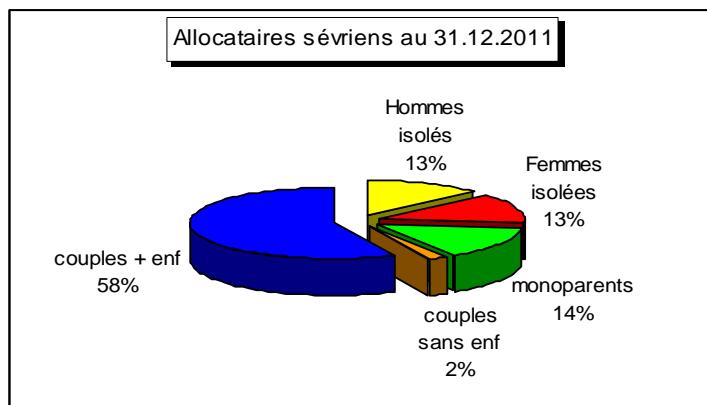
• **Structure familiale de la population allocataire CAF au 31.12.2011 :**

Structure familiale de la population allocataire	Sèvres		Boulogne		Hauts-de-Seine	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Isolés hommes + femmes	887	26.58%	6080	36.37 %		31.2 %
Familles monoparentales	483	14.5 %	2 256	13.5 %		16.0 %
Couples sans enfant	77	2.3 %	716	4.3 %		4.5 %
Couples avec enfants	1 890	56.6 %	7 662	45.8 %		48.3 %

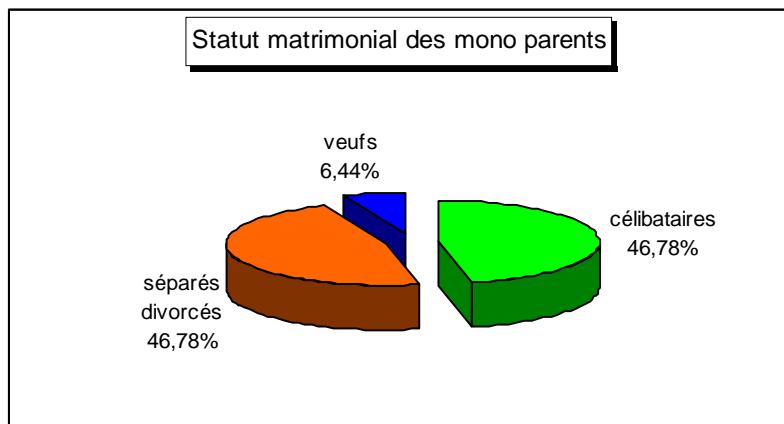
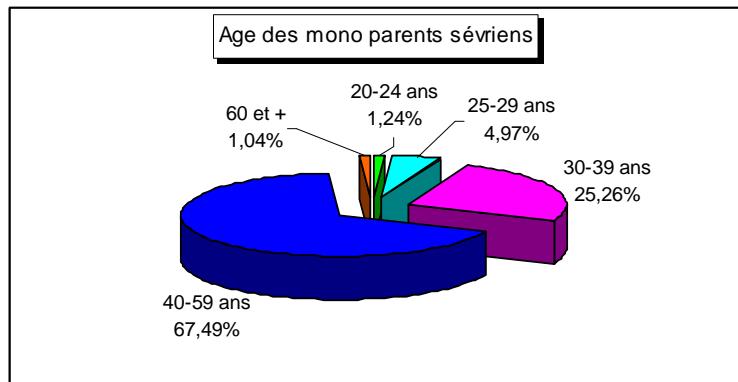


- Evolution de la structure familiale de la population allocataire CAF :**

Structure familiale	Sèvres			Boulogne			Hauts-de-Seine		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Isolés Hommes	433	448	440	2 650	2 672	2 743	38 104	38 255	38 417
Isolés Femmes	440	427	447	3 157	3 206	3 337	40 897	40 854	41 594
Mono parents	522	509	483	2 238	2 272	2 256	40 443	40 892	40 891
Couples sans enfant	82	89	77	655	672	716	10 696	10 905	11 616
Couples avec enfants	1 803	1 852	1 890	7 385	7 598	7 662	121 665	123 025	123 642

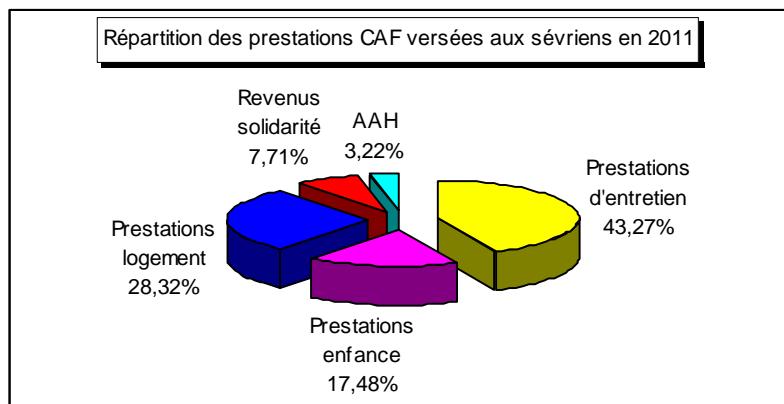


- Situation familiale des mono parents sévriers : 451 femmes et 32 hommes en 2011**



- Prestations versées par la CAF en 2011 : (% // nombre total des allocataires)**

Catégories prestations *	Sèvres Nb	%	Boulogne Nb	%	Hauts-de-Seine
Prestations d'entretien	1 869	56.00%	7 910	47.32 %	44.6%
Prestations liées à l'enfance	755	22.62 %	3 482	20.83 %	22.09 %
Prestations liées au logement	1 223	36.64%	7 148	42.76 %	45.45 %
Revenus de solidarité (RSA...)	333	9.97 %	2 135	12.77%	13.85 %
Allocations Adultes Handicapés	139	3.70 %	830	4.96 %	6.24 %



- ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES EN 2011 :

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Nb de familles	13	15	12	13	12	4	7	10	9	8	7	13
Rendez-vous	13	17	13	15	18	6	7	11	9	11	9	9
Visites à domicile	1	4	4	3	2	0	3	3	1	1	2	3
Total entretiens	12	21	17	18	20	6	10	14	10	12	11	12
Réunions	4	6	6	5	7	7	5	3	4	3	5	3

Nombre de ménages différents effectivement suivis durant l'année 2011 par la conseillère en ESF du CCAS : **49 ménages** dont 11 déjà suivis en 2009 et 16 suivis en 2010.

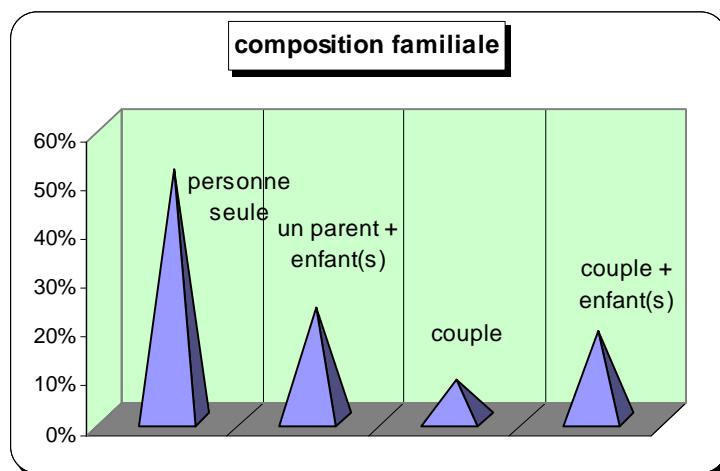
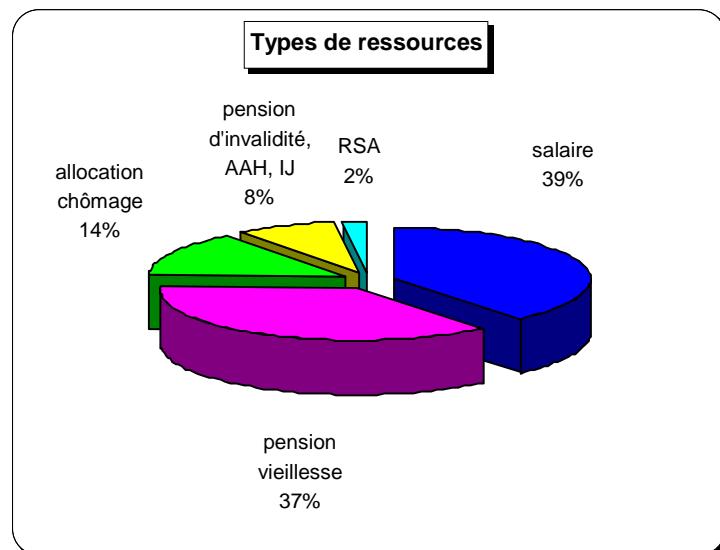
Objet du suivi	Nombre de dossiers	%
Accompagnement Social lié au Logement (ASL)	16	10
Fonds de Solidarité logement (FSL)	2	1,5
Secours financiers	6	4
Informations sur le surendettement	9	5,5
Dossiers de surendettement	7	4,5
Aide Educative Budgétaire (AEB)	13	8
Soutien dans les démarches administratives	22	14
Dettes locatives	14	9
Procédures expulsion	9	5,5
Points sur le budget	17	11
Problèmes de logement	6	4
Médailles de la Famille Française	10	6,5
Informations et orientations diverses	8	5
Informations sur le microcrédit	5	3
Dossiers de microcrédit	1	0,5
Dispositif Eau Solidaire	13	8
TOTAL	158	100

Le total des dossiers dépasse largement celui du nombre de familles car le suivi porte généralement sur plusieurs thèmes différents pour une même famille. En effet, celle-ci peut d'abord solliciter un secours financier puis se rendre compte que la constitution d'un dossier de surendettement est nécessaire ainsi qu'une aide éducative budgétaire.

Les difficultés rencontrées touchent surtout au budget et aux impayés locatifs.

Les autres interventions portent plutôt sur des démarches administratives ou un besoin d'informations diverses.

- Ressources et typologie de la famille :



- Orientations des familles vers la conseillère en ESF du CCAS en 2010 :

Orientation de :	Nombre de dossiers
Assistantes sociales de la CVS	10
Personnes elles-mêmes (courrier ou appel téléphonique)	12
Services municipaux	7
Bailleurs	2
Déjà connues	18



CENTRE HOSPITALIER
DES QUATRE VILLES

Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en addictologie **CSAPA**

Historique

C'est à Saint-Cloud, dans les années 50, que le Docteur RM. Haas, gastroentérologue, œuvre pour la première fois en France en unité d'alcoologie dans un service de médecine hospitalier.

En 1984, le Docteur H. Nox-Rivière, alcoologue, fonde à Saint-Cloud une association pionnière, l'URSA, mêlant soignants et rétablis de l'alcool. Cette approche innovante et dynamique obtient des résultats remarquables et reconnus.

L'**URSA** - Unité pour la recherche et les soins en alcoologie – assure un "accueil" des patients et de leurs proches deux fois par semaine, organise des groupes de paroles et d'autres activités thérapeutiques.
Journal de l'association :
Le papier de verre - parution biannuelle
Site : www.ursalcoologie.ass.fr
Courriel : contact@ursalcoologie.asso.fr

Depuis 2010, la filière de médecine alcoologie-addictologie du CH4V enrichit son offre de soins avec les équipes médico-psycho-sociales du nouveau CSAPA spécialisé alcool, et devient le "**Réseau Alcoologie du Docteur Hass**".

Thérapie de groupe
Thérapies individuelles
Thérapies familiales
Hébergement thérapeutique
Groupe d'entraide

Soins hospitaliers - Consultations externes

SERVICE DE MEDECINE ALCOOLOGIE – ADDICTOLOGIE
Hospitalisation (28 lits) et consultations externes
141 Grande Rue – 92310 SEVRES

Chef de service : Docteur Vanghélis ANASTASSIOU v.anastassiou@ch4v.fr

Cadre de santé : Stéphanie HELLIO s.hellio@ch4v.fr

Secrétariat

Chantal HUN c.hun@ch4v.fr Tél : 01 77 70 79 36
Monique LEVALLOIS m.levallois@ch4v.fr Tél : 01 77 70 79 30 - Fax : 01 77 70 79 35

Praticiens hospitaliers

Docteur Stéphanie GEIGER-BOICHOT : addictologue
Docteur Marion GROPPY : addictologue
Docteur Cécile PREVOST : addictologue
Docteur Sophie RICHEZ : psychiatre

Assistante sociale

Laetitia SABATIER-VERNET l.vernet@ch4v.fr Tél : 01 77 70 79 44 - Fax : 01 77 70 79 35

Psychologues

Carole BOURDARIAS
Stéphanie STABILE

Art-thérapeutes

Nelly BEILLEVERT : psychologue-sophrologue : thérapies corporelles et relaxation
Christophe de VAREILLES : arts plastiques
Florence GARDES : théâtre-thérapie

ELSA – Equipe de Liaison en Addictologie

Tél : 01 77 70 79 41 – Fax : 01 77 70 79 35
Docteur Alain NDOLO : attaché
Michaël VILLAMAUX : psychologue Tél : 06 32 39 94 79

Guidance familiale

Elise DIAMANT-BERGER : psychologue e.diamantberger@ch4v.fr Tél : 01 77 70 79 47

Hôpital de jour :

15 places

ouverture le 14 novembre 2011

Le CSAPA CH4V : pôle de soins ambulatoires et hébergement

Par la fusion des deux centres de cure ambulatoire (CCAA) et du réseau d'accueil familial thérapeutique pour maladies alcooliques, le Centre Hospitalier des Quatre Villes gère depuis le 1^{er} avril 2010 un nouvel établissement médico-social : **le CSAPA CH4V**, Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie du centre Hospitalier des Quatre Villes.

Chef de service : Docteur Vanghélis ANASTASSIOU v.anastassiou@ch4v.fr
Cadre administratif : Michèle KNECHT-BERTOZZI m.knecht@ch4v.fr

Site Boulogne – Centre Arthur RIMBAUD : 13/13 Bis rue Rieux 92100 Boulogne-Billancourt

Secrétaire médicale

Patricia RIBLET p.riblet@ch4v.fr Tél : 01 77 70 75 87 - Fax : 01 46 05 36 04

Docteur Sophie RICHEZ : psychiatre
Docteur Mery LIENHART : alcoologue
Docteur Caroline BESANCENET : psychologue
Stéphanie STABILE : psychologue
Sylvie AULIAC : infirmière-thérapeute familiale
Isabelle ROUXEL : assistante sociale

Hébergement : Accueil Familial Thérapeutique – AFT –
13 Bis rue Rieux 92100 Boulogne-Billancourt

Docteur Philippe CARRE : alcoologue
Aurélie CROIZER : psychologue
Agnès GUILLET DE LA BROSSE : psychologue
Alain-Marie LEGRAND : chargé d'accompagnement
Elisa ISTRIA : conseillère en économie sociale et familiale

Site de Sèvres : 141 Grande Rue 92310 Sèvres

Secrétaire médicale : Emilie MARTIN e.martin@ch4v.fr Tél : 01 77 70 79 50 - Fax : 01 77 70 79 55

Docteur Abdou BELKACEM : psychiatre
Docteur Michel CRAPLET : psychiatre
Dominique AUDOUIN : psychologue
Méloïde VERLINDEN : psychologue
Isabelle ROUXEL : assistante sociale

Art-thérapeutes

Nelly BEILLEVERT : psychologue-sophrologue : thérapies corporelles et relaxation
Christophe de VAREILLES : arts plastiques
Florence GARDES : théâtre-thérapie

Site de Saint-Cloud : 3 Place de Silly 92210 Saint-Cloud Tél : 01 77 70 79 50

Docteur Mery LIENHART : alcoologue
Docteur Véronique THIREAU : alcoologue
Docteur Isabelle SOKOLOW : alcoologue



Le Microcrédit personnel

Paris Ile-de-France

Fiche technique du Microcrédit personnel

Les objets

Le microcrédit personnel a pour objectif de financer des projets ou des besoins permettant de favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle ou un mieux-être physique ou moral du demandeur.

Exemples : une formation professionnelle (permis de conduire, formation aide-soignante...), l'achat d'un véhicule pour effectuer les trajets domicile-travail, d'équipement professionnel, l'accès au logement ou son équipement (mobilier, petits travaux d'aménagement, d'isolation...), des frais de santé (lunettes, soins dentaires)...

Le microcrédit personnel peut également être un moyen de faire face à un événement exceptionnel ou fournir un coup de pouce pour le quotidien.

Les bénéficiaires potentiels

- Personnes en exclusion bancaire (exclues du crédit amortissable classique)
- Personnes disposant d'une capacité de remboursement minimum (les ressources peuvent provenir de salaires - temps partiel, intérimaire, intermittent du spectacle...-, du RSA, des allocations de Pôle Emploi ou de la CAF et des allocations de retraite)

Tous les Franciliens (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95) peuvent en bénéficier.

Règles en cas de fichage de la banque de France

Il y a eu un assouplissement des règles depuis fin 2010 et début 2011 concernant les conditions d'octroi d'un microcrédit personnel pour les personnes fichées. Toute personne fichée peut maintenant faire une demande de microcrédit. Tous les dossiers sont ensuite analysés au cas par cas.

Caractéristiques du Microcrédit personnel

- Montant allant de € 300 à € 3.000 (en cas d'événement de la vie jusqu'à € 5.000)
- Remboursable mensuellement sur une durée de 6 à 36 mois (en cas d'événement de la vie jusqu'à 60 mois)
- Taux d'intérêt de 4%
- Assurance facultative
- Pas de frais de dossier ni frais pour remboursement anticipé

Bonification du taux d'intérêt

Pour les habitants de Paris, la Convention signée entre le CMP et le Conseil Général permet un remboursement de la totalité des intérêts (4%) lorsque le microcrédit a été totalement remboursé (avec ou sans incident) et contracté en 2011. Pour les microcrédits contractés avant 2011, la bonification est de la moitié des intérêts (2%).

Pour les habitants de Seine St Denis, Seine et Marne et Essonne (93, 77 et 91), la Convention signée entre le CMP et les Conseils Généraux de ces départements permet un remboursement de la moitié des intérêts (2%) lorsque le microcrédit a été totalement remboursé (avec ou sans incident).

- Les statistiques 2011 du Microcrédit Paris – Ile de France

Nombre de COMITES DE CREDIT	50
Nombre d'AVIS donnés en Comité	733
Nombre moyen d'AVIS donnés en Comité	14,66
Nombre de DOSSIERS PRESENTES en Comité	712
Nombre de DOSSIERS ACCEPTES en Comité	597
dont :	
<i>FEMMES BENEFICIAIRES</i>	332 (55,61%)
<i>HOMMES BENEFICIAIRES</i>	265 (44,39%)

- Avis donnés en comité :

Accords	597 (81.4%)	Femmes	332
Refus	65 (8.9%)	Hommes	265
Ajournement	71 (9.7%)	Femmes	37
		Hommes	28

- Nombre de Microcrédits accordés en Comité et refusés par le demandeur : 37 (6.2%)

- Etat du prêt :

			Impayés
Accordé en comité et refusé par le demandeur	37	6,20%	
En cours de vie de prêt	559	93,63%	
Passé en perte	1	0,17%	
Soldé	0	0,00%	
Soldé par anticipation	0	0,00%	
Total	597	100%	

- Les instructeurs des prêts :

CMP	424	71%
Services sociaux	57	9.5%
Associations	116	19.4%
TOTAL	597	100%

- Durée des prêts :

Durée moyenne	33 mois	soit 2 ans et 9 mois
Durée médiane	36 mois	soit 3 ans

Le CCAS de Sèvres a instruit 1 dossier de microcrédit personnel en 2011.

Il s'agit d'une femme seule avec deux enfants, bénéficiaire du RSA, qui a sollicité un microcrédit de 2 012 € pour :

- acheter des appareils électroménagers (réfrigérateur-congélateur, cuisinière, hotte) dont le montant total s'élevait à 1 112 €
- reprendre des cours de conduite à raison de 900 €

Le dossier a été envoyé au Crédit Municipal de Paris le 26 mai et accordé en comité le 31 mai. Madame a signé son offre de prêt avec la Caisse d'Epargne le 16 juin.

Le premier prélèvement a eu lieu le 10 septembre pour un montant de 104,16 €, et ce pendant 20 mois. Le taux d'intérêt est de 4,075 %, soit un total d'intérêts de 71,17 €.

A la fin du crédit, le CCAS remboursera donc à Madame la moitié des intérêts, soit 35,59 € en mai 2013 s'il n'y a pas eu de retard dans les remboursements (conformément à la convention signée avec le Crédit Municipal de Paris, reconduite jusqu'au 31 décembre 2013).

5 – ACTION EN FAVEUR DES PLUS DEMUNIS



MAISON DE LA COLLINE

BILAN D'ACTIVITE

ANNEE 2011

■ HISTORIQUE

Le centre d'hébergement La Maison de la Colline (MDLC) a été ouvert à l'initiative de la municipalité de Sèvres en décembre 1995.

Acteur de l'urgence, la MDLC s'appuie sur une équipe composée de professionnels qui accueillent, conseillent et orientent essentiellement des personnes isolées tout au long de l'année.

Ces missions se découpent en 4 pôles d'accueil :

- 1/ L'accompagnement social et l'hébergement d'urgence : les personnes hébergées
- 2/ L'accompagnement social et l'hébergement d'insertion : les personnes résidentes
- 3/ L'accompagnement social et l'accueil de jour : les personnes accueillies
- 4/ La maraude sévrienne

■ LE LIEU & SON ACCESSIBILITE

Mise à la Disposition de la Ville de Sèvres par le Conseil Général des Hauts de Seine, La MDLC est une maison accueillante, familiale, arborée et excentrée.

Cette maison est répartie sur deux étages proposant :

- ☞ 11 chambres (8 individuelles – dont 1 pour le surveillant – et 3 collectives)
- ☞ 3 cabinets de toilettes
- ☞ 2 salles de bains
- ☞ Une cuisine
- ☞ Une salle d'activité
- ☞ Une buanderie
- ☞ Un garage
- ☞ Une laverie
- ☞ Un jardin
- ☞ Un bureau pour l'équipe

■ L'EQUIPE

L'équipe est composée de 7 personnes à plein temps. Définition de leur fiche de poste :

1 - directeur.

Ses missions :

- Applique et met en œuvre la politique d'actions du projet d'établissement en lien direct avec le CCAS, la Mairie et les institutions départementales
- Assure la coordination des actions en lien à la réalisation des objectifs définis pour la réinsertion des usagers
- Gère et anime l'équipe
- Assure un lien avec les bénévoles intervenant dans la structure
- Développe et entretient le partenariat avec les acteurs locaux et départementaux liés à l'insertion
- Etablit un diagnostic global de la problématique sociale et préconise des actions en concertation avec les personnes accueillies (115) et le référent extérieur de parcours
- Assure quotidiennement la coordination avec le 115 pour les personnes accueillies et hébergées
- Participe aux réunions institutionnelles et aux actions départementales liées à la réinsertion

2- directeur adjoint (du 1.1 au 31.5.2011)

Ses missions :

- Est le référent social en binôme avec le référent extérieur des résidents de la MDLC
- Seconde le directeur dans son travail de gestion
- Est l'intermédiaire entre l'équipe et le directeur
- Assure une veille pour la maraude sévrière
- Participe et propose des animations thématiques
- Assure l'intérim de la direction quand le directeur est absent

Depuis le 1er juin 2011, le poste de directeur adjoint est vacant. Le bilan de cette expérience nous a montré que, compte tenu de la taille de la structure et du nombre de personnes accueillies, un poste de directeur adjoint n'est pas adapté à notre fonctionnement. Nous envisageons plutôt de recruter un animateur. Pour palier à notre besoin d'une personne supplémentaire, nous avons embauché un surveillant social remplaçant, en CDD, en attendant le recrutement effectif de l'animateur.

3 - 2 surveillants sociaux chargés de l'accueil de jour

Leurs missions :

- Assurent l'accueil physique de l'ensemble des personnes accueillies à la MDLC
- Gèrent la distribution du déjeuner et des autres prestations de l'accueil de jour
- Gèrent l'ensemble des stocks liés à l'accueil de jour (commandes et réassort)
- Reportent les chiffres quotidiennement et font un état mensuel de la fréquentation de l'accueil de jour sur les différentes prestations de services

- Veillent au maintien de l'hygiène de l'établissement
- Proposent et participent aux animations thématiques
- Renseignent les fiches d'actions en amont et en aval de chaque animation proposée et animée

4 - 4 surveillants sociaux de nuit (dont 1 en CDD à compter du 1.7.2011)

Leurs missions :

- Gèrent l'accueil des usagers en soirée
- Veillent au respect et à l'application du règlement de fonctionnement
- Sont garants de la sécurité et de l'hygiène de la structure et de ses usagers
- Renseignent les fiches de contact des primo arrivants et faxent l'état des présences au 115
- Assurent la distribution du dîner et du petit déjeuner

5 – Formations

Cette année une partie de l'équipe a bénéficié d'une formation Excel.

En outre, depuis le mois de septembre 2011, une psychologue anime une réunion de supervision avec l'équipe, au rythme d'une fois par mois. Son intervention est prévue pour une durée d'un an.

■ LES BENEVOLES DE LA MAISON DE LA COLLINE

Les bénévoles intervenant à la MDLC appartiennent aux associations suivantes :

- La Conférence Saint-Vincent de Paul
- La Croix Rouge Française
- Les Conteurs de Sèvres
- Les Œuvres Hospitalières de l'Ordre de Malte
- Le Secours Catholique
- Les Bancs Publics de Boulogne-Billancourt.

Les bénévoles font partie intégrante de la MDLC, et ce, depuis sa création. Leur intervention auprès des usagers s'est toujours faite de façon libre.

Afin que les usagers et les bénévoles puissent créer un lien plus soutenu, il est prévu que les bénévoles interviennent pendant le programme d'animation mensuelle.

Leur intervention est prévue aussi lors de l'animation d'ateliers thématiques comme l'atelier informatique. Ils interviennent aussi pour aider au déménagement et à l'aménagement de résidants quittant la structure. Ils font également appel à nos usagers pour les aider à déménager des personnes nécessiteuses. Cette année le Secours Catholique nous a sollicités plusieurs fois pour des déménagements sur Sèvres.

Une réunion trimestrielle est organisée avec l'équipe de la MDLC, le CCAS et la Mairie afin de faire le point sur les actions écoulées et les perspectives à mettre en place.

■ L'ACTIVITE DE LA MAISON DE LA COLLINE

La MDLC propose quatre pôles d'accueil qui sont les suivants :

- 1 - L'hébergement d'urgence avec accompagnement social
- 2 - L'accueil de jour avec accompagnement social
- 3 - L'hébergement d'insertion avec accompagnement social
- 4 - La maraude sévrière

Ces quatre pôles d'accueil sont liés entre eux afin de permettre une prise en charge globale des personnes accueillies.

① L'hébergement d'urgence

L'hébergement d'urgence est un dispositif institutionnel (DRIHL). La MDLC propose durant toute l'année, 9 places d'hébergement d'urgence, destinées **exclusivement** à des hommes orientés par le 115 (SAMU social) dans le cadre de la veille sociale. Nous augmentons la capacité d'accueil de deux lits pendant le déclenchement du niveau 2 du Plan grand froid.

Les personnes orientées bénéficient d'un lit dans une chambre pour trois personnes, d'un dîner et d'un petit déjeuner. Elles peuvent utiliser les douches et laver leur linge.

Les personnes sont accueillies selon un mode structuré :

- Un règlement intérieur régit les rapports des personnes entre elles
- Des horaires précis pour les instants de vie sont établis (repas, coucher, lever...)
- Une participation commune aux tâches ménagères est établie

Chaque personne accueillie, peut demander à rencontrer le directeur ou son adjoint afin d'étudier sa situation personnelle. L'entretien permet d'écouter, d'aider et d'orienter la personne dans ses démarches administratives, médicales, professionnelles ou d'hébergement. L'équipe de direction peut aussi solliciter les personnes accueillies afin de leur proposer un entretien personnalisé à la suite d'informations ou de constats signalés par les chargés d'accueil ou les surveillants sociaux.

En 2011, **211** personnes ont été accueillies pendant 7 nuits et plus. Ce qui représente **3 285** nuitées 28 nationalités différentes dont **119** personnes de la Communauté européenne.

- *Description des populations :*

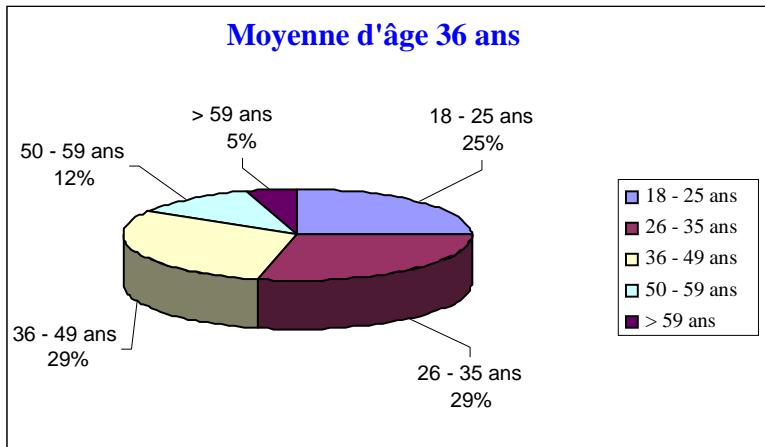
Notre observation globale peut néanmoins nous permettre de dégager une classification non exhaustive qui se veut être une tentative d'évaluation des problématiques, et de description de notre activité :

- 1- Les personnes très désocialisées ayant un problème d'alcool ou de toxicomanie important et qui vivent dans l'errance depuis des années.
- 2- Les personnes qui ont des problèmes de santé psychologique et/ou psychiatrique importants, le plus souvent non pris en charge par une équipe médicale.
- 3- Les personnes jeunes en rupture avec leur milieu familial ou issues de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- 4- Les étrangers demandeurs d'asile ou, plus souvent, déboutés du droit d'asile qui sont en situation irrégulière sur le territoire français.
- 5- Les personnes qui cumulent surendettement, perte d'emploi, rupture conjugale, déprime et isolement relationnel.
- 6- Les sortants de prisons (peines longues ou moyennes)

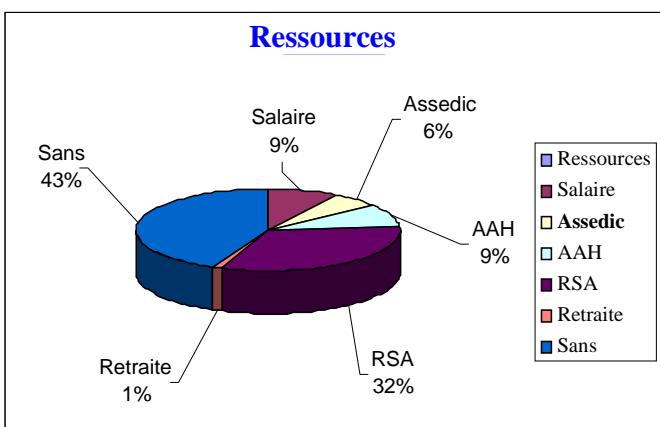
- *L'intérêt du dispositif*

- Pouvoir répondre à une urgence de rupture d'hébergement
- Pouvoir repérer et agir rapidement dans des situations de crise afin d'éviter l'aggravation des problèmes
- Donner à des personnes très désocialisées un cadre à la fois accueillant et chaleureux
- Poser des règles permettant aux personnes les plus en difficultés (grands alcooliques, troubles psychiatriques, grands errants...) de trouver des repères structurants.
- Collaborer et accompagner les personnes vers les partenaires indispensables à l'évolution de la situation.

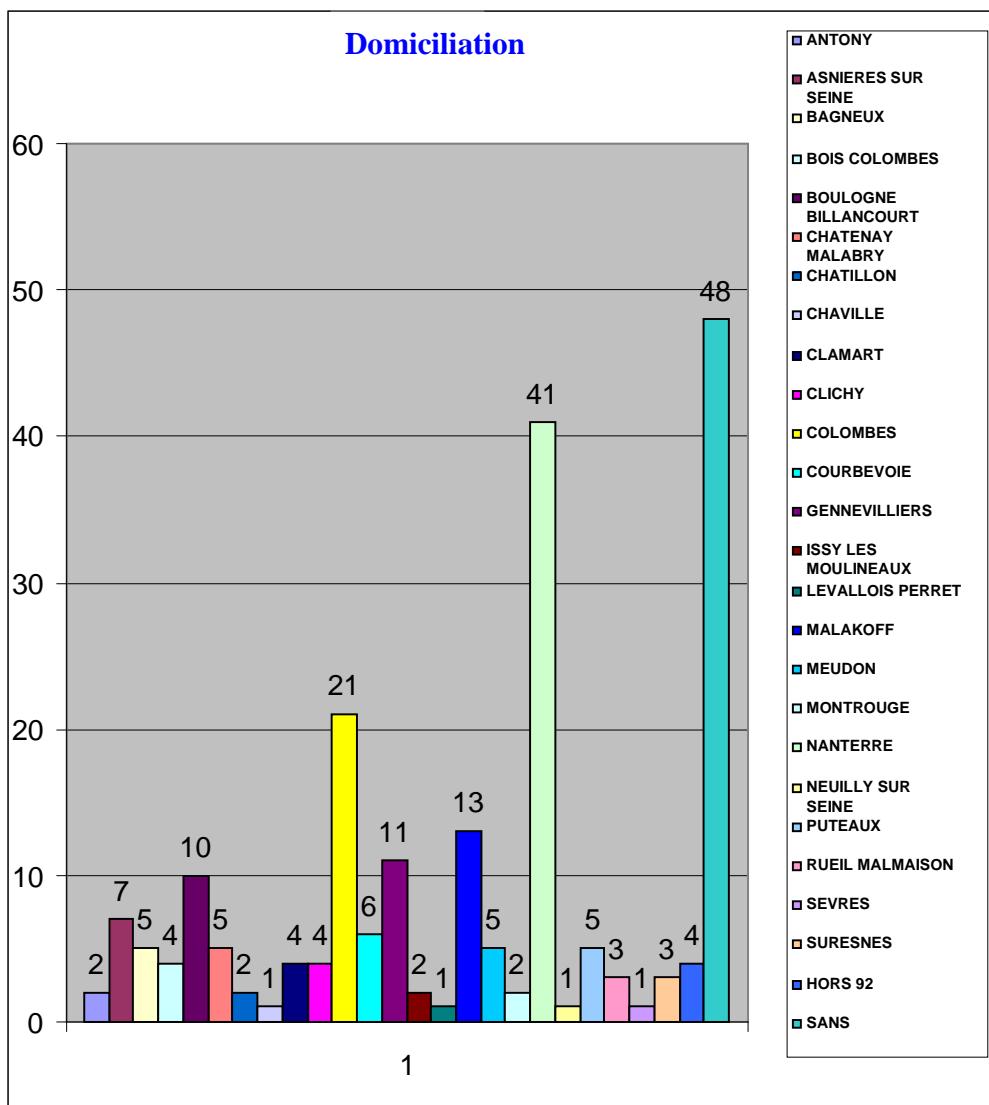
■ TYPOLOGIE des personnes accueillies en hébergement d'urgence en 2011 : 211



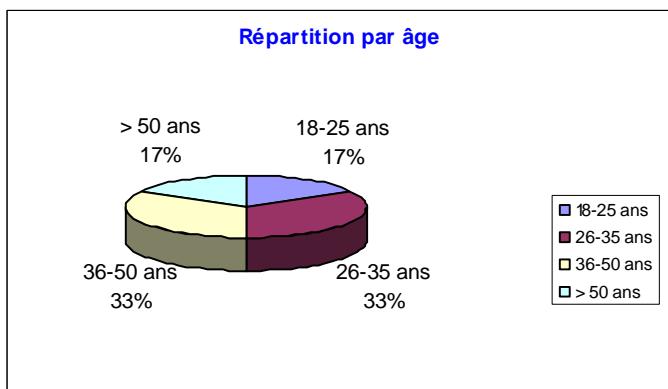
Moyenne d'âge	36
Tranches d'âge	
18 - 25 ans	52
26 - 35 ans	61
36 - 49 ans	63
50 - 59 ans	25
plus de 59	10



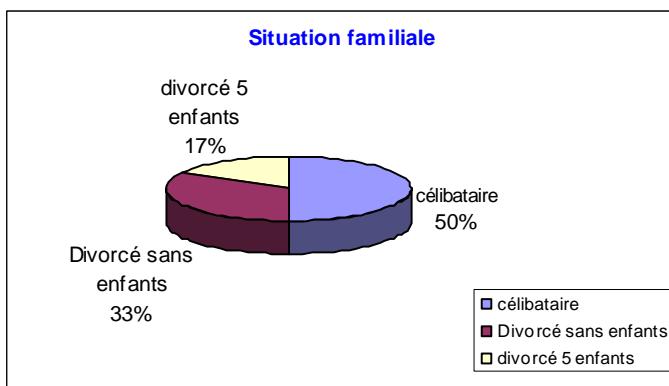
Personnes accueillies	211
Ressources	
Salaire	18
Assedic	13
AAH	18
RSA	68
Retraite	3
Sans	91



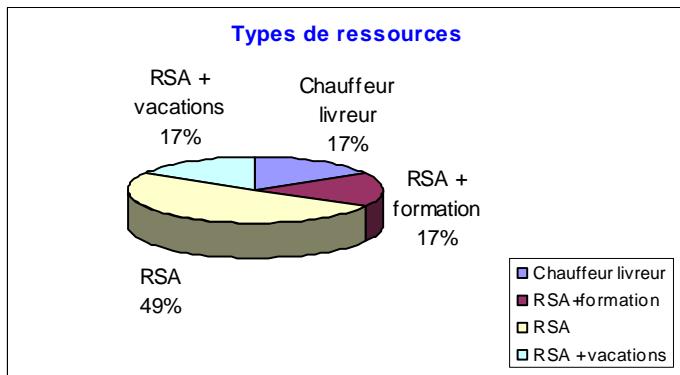
- **Personnes du dispositif 115 orientées sur des places de stabilisation en 2011 : 6**
(les 6 sont originaires du département des Hauts-de-Seine)



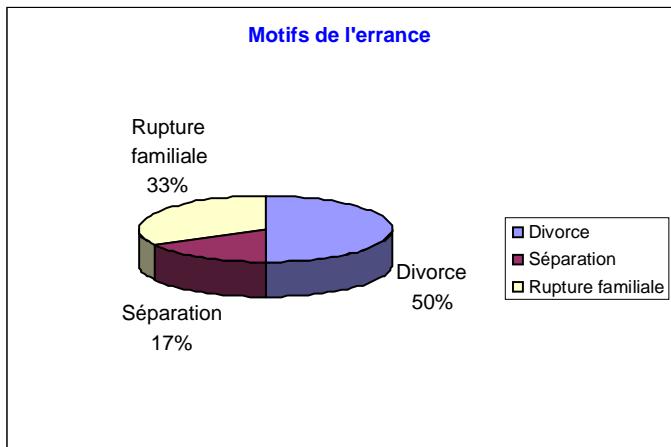
Répartition par âge	
18-25 ans	1
26-35 ans	2
36-50 ans	2
> 50 ans	1
Total	6



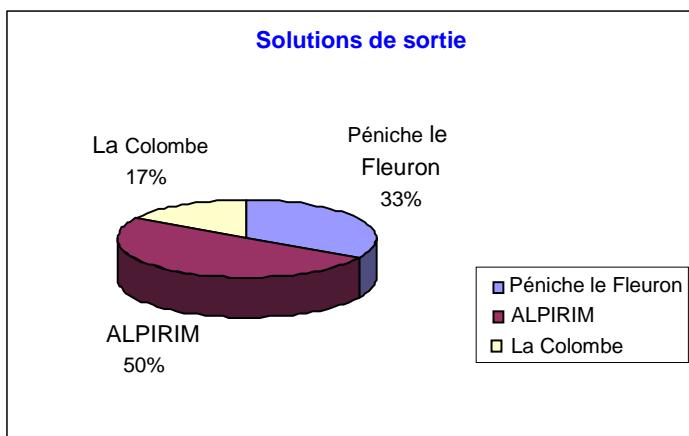
Situation familiale	
célibataire	3
Divorcé sans enfants	2
divorcé 5 enfants	1
Total	6



Types de ressources	
Chauffeur livreur	1
RSA+formation	1
RSA	3
RSA + vacances	1
Total	6



Motifs de l'errance	
Divorce	3
Séparation	1
Rupture familiale	2
Total	6



Solutions de sortie	
Péniche le Fleuron	2
ALPIRIM	3
La Colombe	1
Total	6

② L'accueil de jour

En octobre 2000, la MDLC a mis en place un accueil de jour ouvert 7 jours sur 7 jours tout au long de l'année. Nous recevons 9 personnes orientées par le 115 pour le repas de midi. Les personnes doivent se présenter entre 12h00 et 13h30. Nous leur offrons un repas complet, lors duquel se crée un moment d'échange avec le personnel de la structure. Les personnes orientées pour une semaine dans le cadre de l'hébergement d'urgence sont prioritaires pour le déjeuner. Les usagers du 115 participent aux tâches ménagères après chaque repas, afin de se sociabiliser, de respecter les locaux et de réapprendre pour certains les règles d'hygiène les plus basiques. L'accueil de jour est aussi ouvert à tout homme en difficulté entre 14h à 17h (18h en période hivernale). Les personnes viennent de leur propre initiative ou sont orientées par les différents partenaires (CCAS, CVS, Associations...)

Chaque personne accueillie, peut demander à rencontrer le directeur ou son adjoint afin d'étudier sa situation personnelle. L'entretien permet d'écouter, d'aider et d'orienter la personne dans ses démarches administratives, médicales, professionnelles ou d'hébergement. Issu du constat ou de la remontée d'informations des chargés d'accueil ou des surveillants sociaux, l'équipe de direction peut aussi solliciter les personnes accueillies afin de leur proposer un entretien personnalisé.

- **L'équipement de la MDLC mis à disposition des personnes accueillies**

- Douches et produits d'hygiène
- Lits permettant de se reposer
- Vestiaire proposant des vêtements propres
- Machines à laver et sèches linge
- Salle polyvalente avec télévision, livres, journaux, offres d'emploi par affichage
- Animations de la structure
- Permanence médicale hebdomadaire, la mardi, par l'Ordre de Malte

L'accueil de jour permet d'observer les comportements des personnes. Il permet aussi d'apporter un cadre structurant nécessaire à la santé mentale des personnes en errance

- **Le planning des animations mensuelles**

La MDLC affiche un calendrier des animations mensuelles permanentes et des animations ponctuelles à thèmes.

Les animations les plus coutantes sont :

- Atelier cuisine
- Sortie cinéma
- Atelier coiffure
- Permanence médicale
- Atelier écriture
- Jardinage
- Atelier photo
- Atelier bricolage

La participation des usagers à ces animations permet de:

- Susciter l'intérêt
- Eviter l'isolement
- Fidéliser les personnes accueillies
- Déceler des problématiques
- Instaurer un lien de confiance dans un contexte ludique
- Faire vivre la salle polyvalente à d'autres fins que la TV...

1. Atelier d'écriture

L'association « La Plume a dit » nous a permis de mettre en place l'atelier écriture à raison d'une fois par mois.

Chaque participant récupère ses écrits, mais ceux qui souhaitent les "partager", voient leurs textes retranscrits sur informatique et affichés dans la salle polyvalente.

Certains ateliers ont été annulés car les personnes accueillies se montrent très réservé à la participation de ce type d'exercice qui leur demande une implication personnelle en termes d'émotion.

2. Atelier cuisine

La MDLC propose tous les jours des repas livrés en liaison froide par la société AVENANCE. Aucune préparation culinaire n'est donc réalisée sur place, il s'agit juste d'assemblage et de réchauffage.

A travers cette action, nous avons pu constater, une valorisation des participants, la notion de partage, de service, l'échange culinaire interculturel ; les différences sur les modes de conception amènent des échanges s'appuyant sur la prise de parole et l'écoute.

Mais surtout, nous avons pu poursuivre la sensibilisation à un équilibre alimentaire indispensable à une bonne santé.

Comme chaque année la MDLC organise un repas de Noël pour les résidants et les usagers du 115. Le repas de Noël a eu lieu le 24 décembre 2011. 6 résidants, 7 usagers du 115, le directeur et le surveillant social ont aidé à la mise en place du repas, entre 14h et 19h. Cette année nous avons décidé de préparer un repas à thème, un des usagers du 115 nous a fait découvrir un plat de son pays (Pakistan). Le repas s'est terminé vers 23h. Nous avons remis une carte cadeau d'une valeur de 30 euros offerte par le CCAS.

3. Atelier jardinage

L'atelier jardinage s'articule autour des 4 saisons : il est basé sur la plantation de plantes, de fleurs et l'entretien du jardin de la MDLC. L'objectif est de valoriser la participation de chacun à une activité extérieure, de travailler l'estime de soi et d'éveiller des vocations aux différents métiers des espaces verts. A de nombreuses reprises les usagers se sont investis dans le jardin de façon spontanée avec la fabrication de jardinières et de barrières avec comme support principale des palettes récupérées.



En début d'année, le Conseil communal des jeunes de Sèvres a décidé de réaliser un projet autour l'environnement et de la solidarité. Les jeunes ont choisi la MDLC et les personnes qui la fréquentent pour mettre en place leur projet.

Ensemble, ils ont réalisé un potager dans le jardin de la MDLC, les récoltes de ce potager sont destinées aux résidants et usagers de la MDLC mais aussi à l'épicerie sociale de Sèvres.



- **La santé : La permanence médicale de la MDLC**

Par le biais de l'Ordre de Malte, une permanence médicale est assurée par le Docteur DELUZ, médecin généraliste, tous les mardis à partir de 14h au sein de la MDLC.

121 personnes ont bénéficié d'une consultation gratuite, avec une délivrance de médicaments pour ceux qui n'ont aucune couverture sociale.

7 personnes ont été vaccinées contre la grippe saisonnière.

- **Barbecue des partenaires**

Depuis 2003, les résidants et l'équipe de la MDLC ont souhaité remercier les partenaires (associations et acteurs sociaux) en les invitant à un barbecue au sein de la structure. Ce barbecue permet à l'équipe de renforcer les liens avec les partenaires qui nous permettent de donner l'image d'une structure pilote sur le département des Hauts de Seine. Au fil des années, les partenaires renvoient aux résidants et à l'équipe un sentiment de satisfaction par leur présence constante à cet événement.

- **Le travail en réseau**

Le travail avec les partenaires du département est fondamental, et se fait de différentes manières :

- Une rencontre des structures d'accueil de jour, des Hauts de Seine, a lieu un mois sur deux en moyenne. Cette rencontre est l'occasion d'échanger sur nos pratiques, sur des projets communs.
- Certaines situations nécessitent de prendre contact directement les partenaires afin d'organiser un suivi plus spécifique (psychologue, addiction...).
- A la demande, nous recevons les partenaires, les usagers d'autres structures dans le cadre de suivi précis, d'activités culturelles se déroulant à la MDLC.

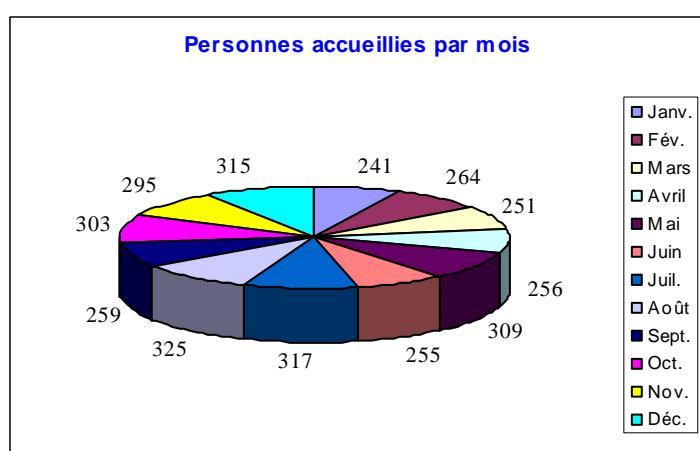
ORANGE ROCK CORPS

Avec la collaboration d'Orange Rock Corps, 47 jeunes, de 16 à 25 ans, sont venus à la MDLC pour effectuer des travaux de rénovation. Le rez-de-chaussée et les soubassements de la maison ont été repeints, dans une ambiance festive.

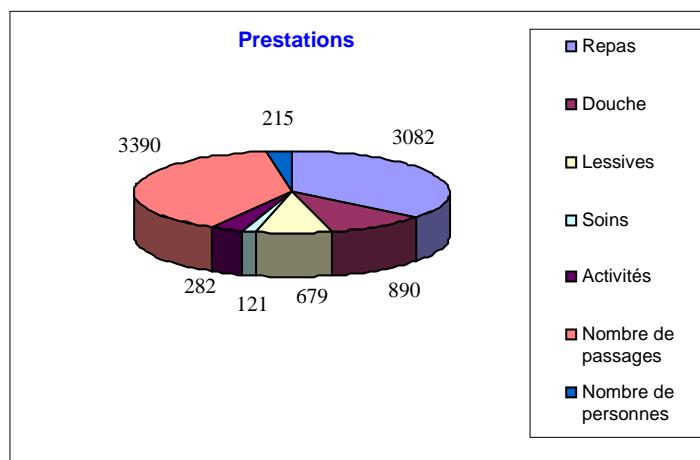
Dans l'esprit « tu donnes, tu reçois », l'organisation d'Orange Rock Corps permet aux volontaires qui ont consacré 4 heures de leur temps aux associations partenaires de recevoir une place pour le concert inédit Orange Rock Corps qui leur est exclusivement dédié ou pour un autre concert près de chez eux.



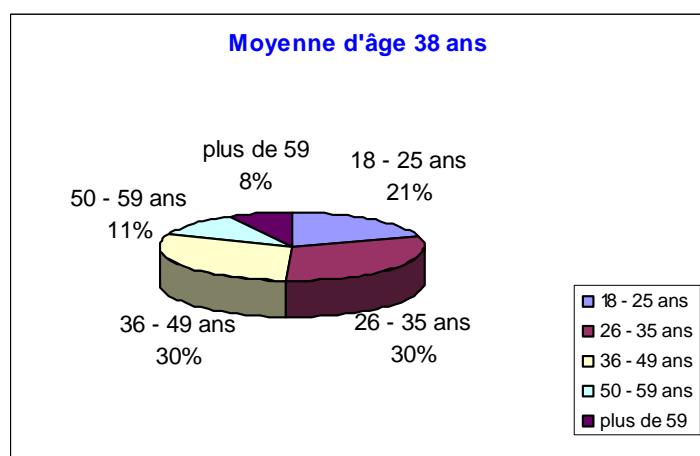
■ TYPOLOGIE des personnes accueillies en accueil de jour en 2011 : 215 personnes différentes



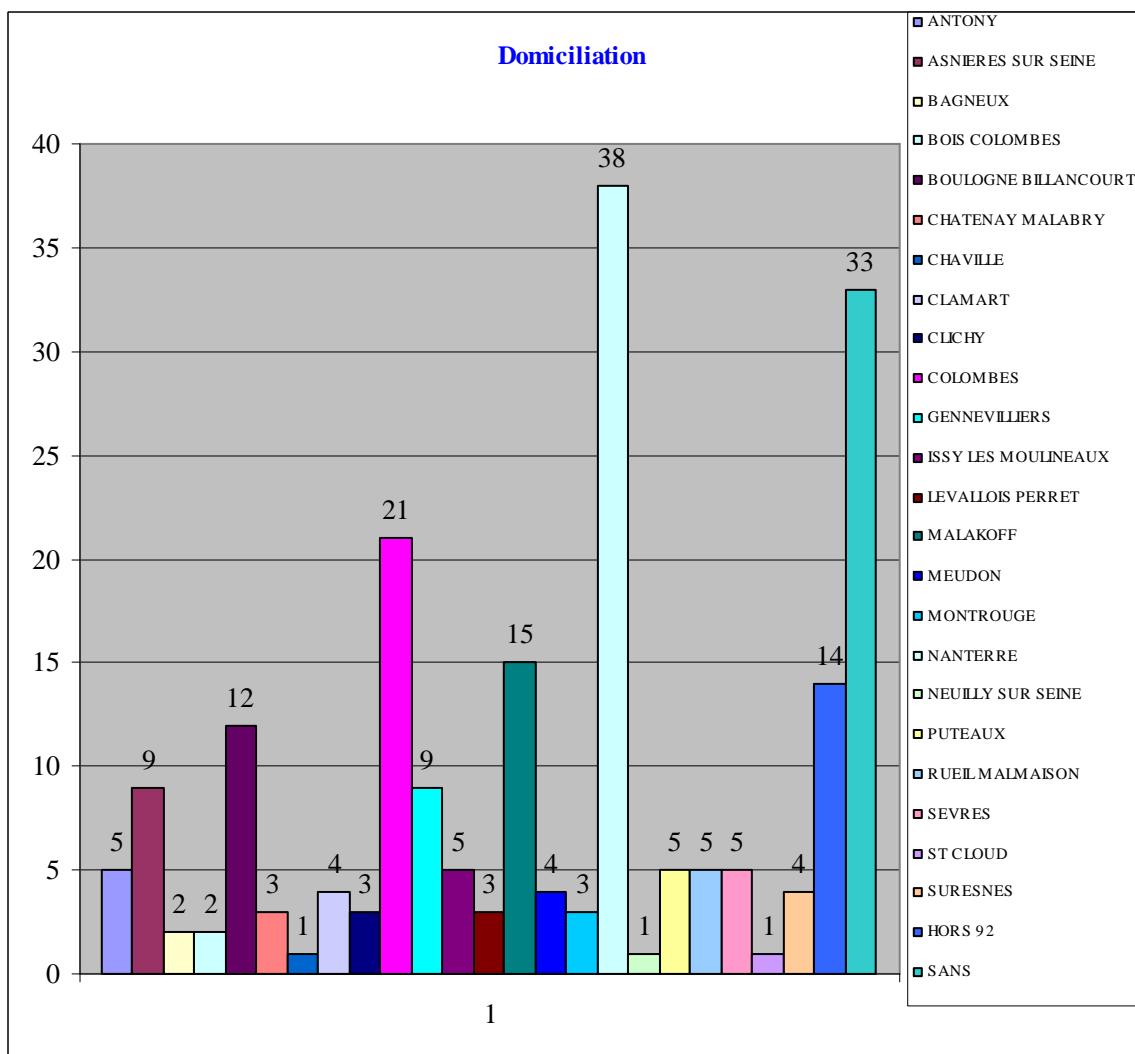
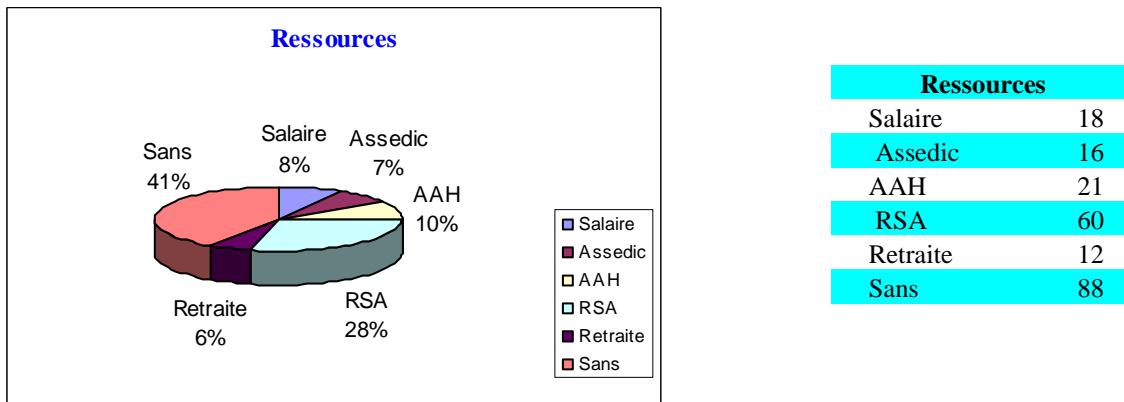
Personnes accueillies	
	Total/mois
Janv.	241
Fév.	264
Mars	251
Avril	256
Mai	309
Juin	255
JUIL.	317
Août	325
Sept.	255
Oct.	295
Nov.	303
Déc.	251
Total	3 390



Repas	3 082
Douche	890
Lessives	679
Soins	121
Activités	282
Nombre de passages	3 390
Nombre de personnes	215



Moyenne d'âge	
38 ans	
Tranche d'âge	Nombre
18 - 25 ans	43
26 - 35 ans	63
36 - 49 ans	63
50 - 59 ans	24
plus de 59	16



③ Hébergement places d'insertion

La MDLC dispose de 7 places en chambres individuelles. Ces places sont attribuées pour des périodes de 3 mois renouvelables à des hommes isolés en grandes difficultés.

Ce temps disponible permet à la personne de mettre en place un projet à moyen terme. Nous pouvons ainsi construire notre prise en charge et accompagner plus efficacement le résidant dans son parcours de réinsertion.

Cet hébergement est régie par des sas de fonctionnement; l'admission, l'hébergement, la sortie.

-a- L'admission.

L'admission des personnes se fait sur proposition du directeur par décision du conseil d'administration.

Nous recevons des demandes d'hébergement par les services sociaux de la ville de Sèvres, par les partenaires des associations caritatives, mais aussi par les services sociaux du département 92 et de l'Île de France en général ; nous sommes en lien avec des structures d'hébergement qui nous orientent des personnes (CASH de Nanterre, CHRS...), nous travaillons avec les partenaires de l'insertion par l'économique (Espace, Active Présence..) et par des services de soins(service d'aide aux alcooliques, services hospitaliers, CMP...). Nous recevons aussi de nombreuses demandes à l'initiative des personnes elles-mêmes.

Les personnes sont des hommes en grandes difficultés, sans domicile, particulièrement vulnérable. Elles ont un projet qui nécessite de passer des étapes d'accompagnement avant la réalisation et la stabilisation du projet.

Les demandes sont centralisées par le directeur ou son adjoint qui reçoit les personnes et effectue un entretien individuel complet afin de mieux connaître la situation, de préciser le projet de réinsertion, et d'expliquer le fonctionnement de la structure.

Lorsqu'une place se libère, le directeur prends l'avis de l'équipe, lors de ce débat, il est évoqué, la faisabilité du projet de la personne et la cohérence du groupe. Le directeur rédige un rapport social et le soumet au conseil d'administration qui statue.

-b- l'hébergement d'insertion

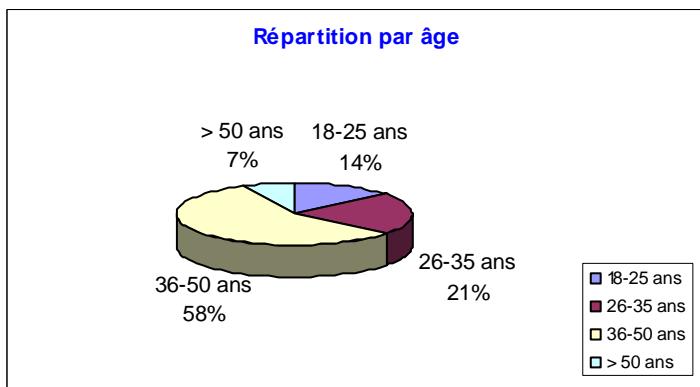
L'hébergement est une période qui se situe entre 3 mois et 18 mois environ avec une période d'essai d'un mois, cette période nous permet de mieux connaître la personne dans un milieu collectif. Cette stabilisation permet d'apaiser la situation des personnes; mais c'est une période qui courte et il est important de tout mettre en œuvre pour qu'elle soit bénéfique aux résidants.

Nous utilisons les outils suivants :

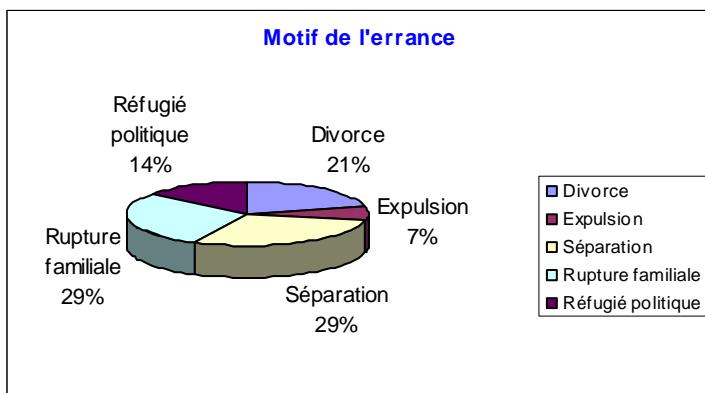
- L'entretien d'admission permet de définir des objectifs et un plan d'action permettant d'atteindre les objectifs dans les meilleures conditions (recherche d'emploi, soin d'alcoologie, recherche de logement...)
- La prise en charge est contractualisée par un contrat d'hébergement qui définit la durée du séjour et les engagements réciproques.
- Le règlement intérieur est lu avec le résidant, des précisions ou des exemples sont apportés au résidant si nécessaire. Ce règlement, rempart contre les décisions arbitraire, il est constamment discuté au sein de l'équipe afin de répondre au mieux aux réalités de fréquentation de la structure.
- Le fonctionnement de l'équipe permet la formalisation et la circulation de l'information (réunion de service, cahier de liaison, transmissions orales formelles et informelles...). Ainsi notre discours et nos pratiques sont cohérentes et donc structurantes pour les hébergés.
- Un référent est désigné pour accompagner, plus particulièrement, la progression de la personne. Le référent connaissant relativement bien le résidant, il peut étudier la situation dans sa globalité (sociale, emploi, sanitaire, psychologique.)
- Des rendez-vous hebdomadaires obligatoires sont pris entre le référent et le résidant pour étudier les difficultés et tenter de trouver des solutions. L'objectif principal est d'éviter l'accumulation de difficultés qui rendrait tumultueux l'accès au projet final.
- L'accent est mis sur le travail en partenariat avec les intervenants sociaux (assistante sociale, association du secteur de l'insertion par l'économique, CHRS établissements de soins...).
- Une participation locative est demandée aux hébergés, elle est proportionnelle à leur revenu, et a pour objectif de responsabiliser les personnes et de les préparer à leur future vie de locataire hors de la MDLC.

BAREME DES RESSOURCES	FORFAIT PROPOSE
INFERIEUR OU EGAL AU RSA	106 EUROS
ENTRE LE RSA ET 50% DU SMIC	179 EUROS
ENTRE 50% DU SMIC ET LE SMIC	250 EUROS
SUPERIEUR AU SMIC	385 EUROS

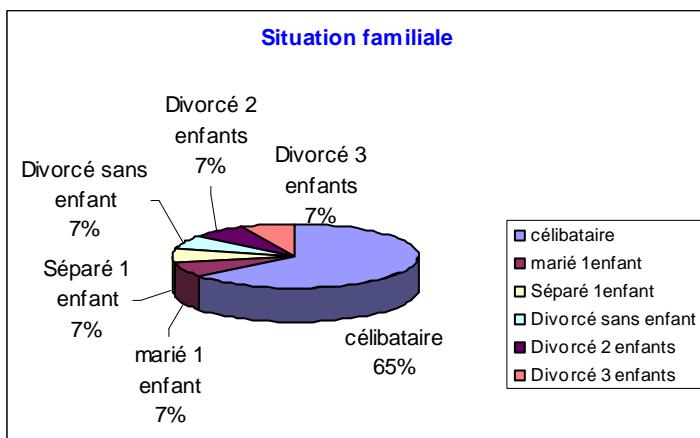
■ TYPOLOGIE des personnes accueillies en stabilisation en 2011 : 14



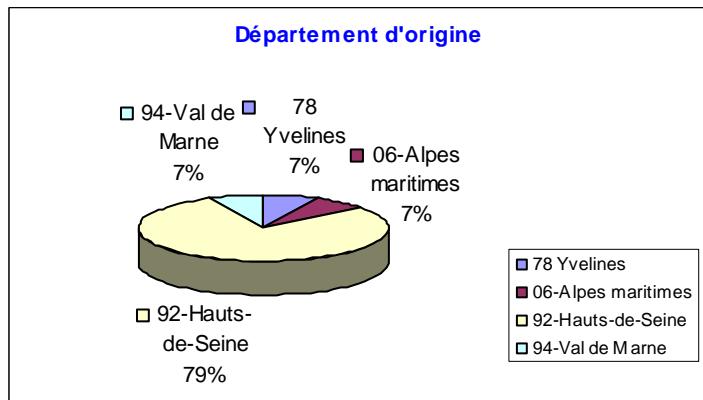
Répartition par âge	
18-25 ans	2
26-35 ans	3
36-50 ans	8
> 50 ans	1
Total	14



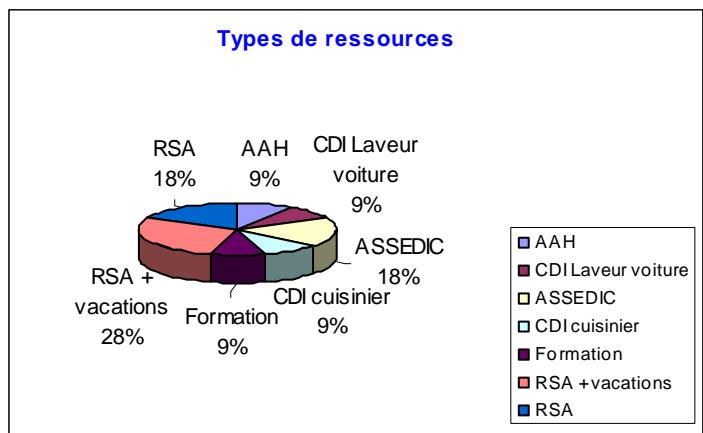
Motif de l'errance	
Divorce	3
Expulsion	1
Séparation	4
Rupture familiale	4
Réfugié politique	2
Total	14



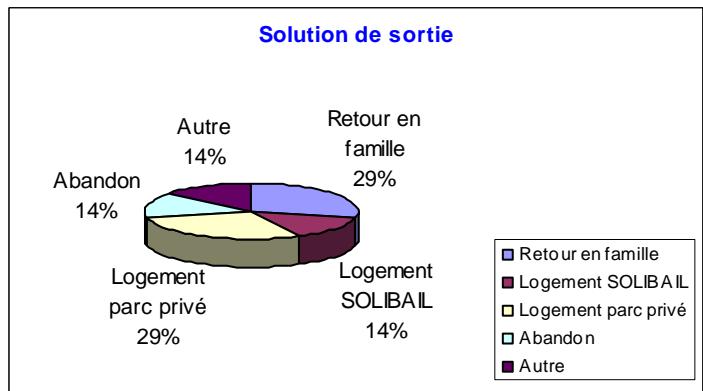
Situation familiale	
célibataire	9
marié 1 enfant	1
Séparé 1 enfant	1
Divorcé sans enfant	1
Divorcé 2 enfants	1
Divorcé 3 enfants	1
Total	14



Département ou ville d'origine	
78 Yvelines	1
06-Alpes maritimes	1
92-Hauts-de-Seine	11
94-Val de Marne	1
Total	14



Types de ressources	
AAH	1
CDI Laveur voiture	1
ASSEDIC	2
CDI cuisinier	1
Formation	1
RSA + vacations	3
RSA	2
TOTAL	14



Solution de sortie	
Retour en famille	2
Logement SOLIBAIL	1
Logement parc privé	2
Abandon	1
Autre	1
TOTAL	7

④ La maraude sévrière

L'équipe de direction de la MDLC effectue une vigilance et une veille sur la ville de Sèvres, par des actions de repérage dans les parkings, halls d'immeubles, etc..., prise de contact et orientation des personnes SDF ou en errance. Elle intervient également à la demande des services de la Mairie, partenaires et/ou associations locales signalant une personne en difficulté sur la commune.

Pour la ville de Sèvres, en 2011, **3 signalements** nous ont été transmis, le directeur s'est rendu sur place pour une première évaluation de la situation, avant d'alerter le Samu social qui par la suite a envoyé l'équipe mobile de la Croix Rouge sur les lieux.

6. ACTION EN FAVEUR DU LOGEMENT

- LOGEMENTS SOCIAUX :

La Ville de Sèvres n'a pas d'Office Municipal et ne dispose par conséquent que d'un contingent communal. Sèvres compte **9 578 résidences principales dont 2 302 logements sociaux au 1^{er} janvier 2011**, selon l'inventaire du tableau SRU établi par la DRIHL d'Ile-de-France.

Total des Résidences principales	Maisons	Appartements	Maisons exceptionnelles	Maisons partagées	Pièces indépendantes	SM
9 578	1 899	7 626	1	1	51	0

Le nombre de résidences principales s'élevant à 9 578, le pourcentage de logements locatifs sociaux est de **23.96 %**, dépassant largement le seuil des 20% rendus obligatoires par la loi SRU du 13 décembre 2000. Sur les 36 communes des Hauts-de-Seine, 23 d'entre elles ont plus de 20 % de logements sociaux.

Le logement social à Sèvres se décompose de la façon suivante :

- **2 302** logements conventionnés PLA – PLUS - PLATS
- **415** logements PLI (conventionnés 112 et non conventionnés 303)
(178 ont été mis en vente en donnant une priorité aux locataires occupants : Immobilière 3F : 89 Batigère : 28 – Le Logement Francilien : 61)
- **103** lits non conventionnés du Foyer ADOMA, 11 rue Diderot

Le contingent Mairie représente **599 logements conventionnés** du parc locatif social répartis de la façon suivante : 574 PLA - 9 PLATS - 6 ILN - 10 PLI.

En 2005, la Ville a signé une convention avec le préfet en vue d'obtenir la délégation du contingent préfectoral des logements sociaux, soit : **446 logements**, dont 3 réservés au Préfet (droit de réserve). Les objectifs du PDALPD pour l'année 2011 étaient fixés à 22 relogements (22 ont été réalisés dans le cadre de ce dispositif).

I – BILAN DES DEMANDES DE LOGEMENTS au 31 décembre 2011 :

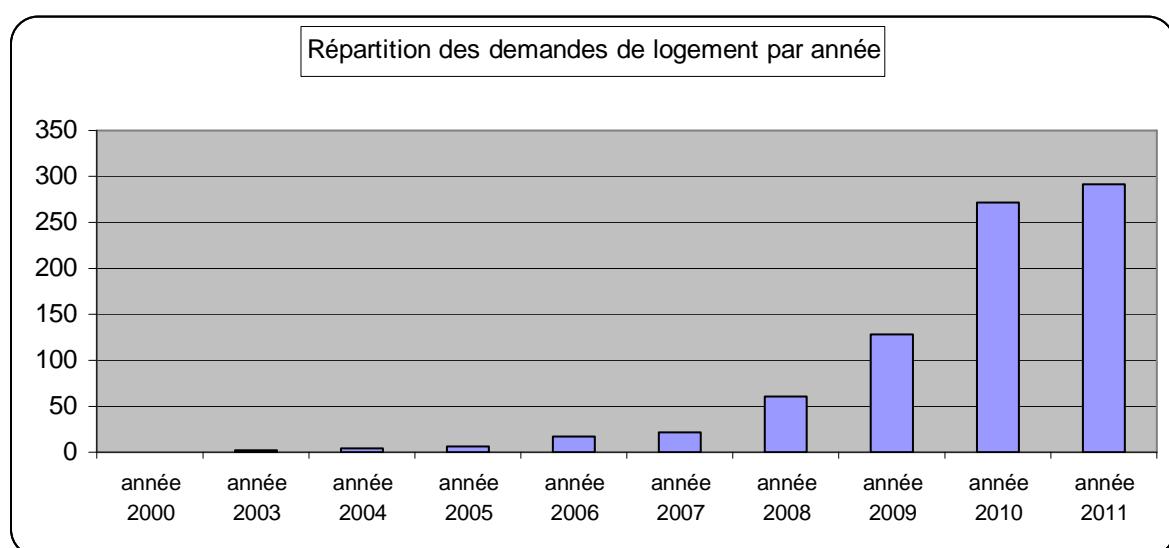
- **Nombre de demandes au 31 décembre 2011 :** 807
 - Nombre de demandes sévriennes : 642
 - Nombre de demandes hors-commune : 165
- **Bilan par année des demandes de logement en cours de validité au 31 /12/11 :**

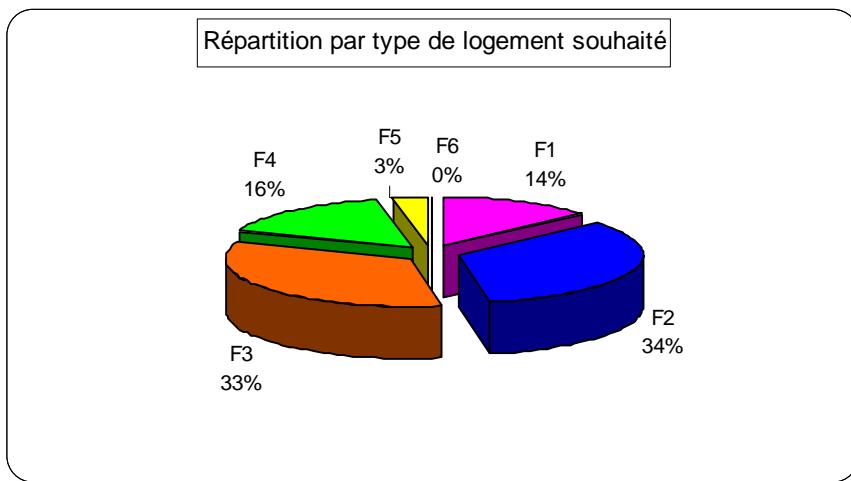
2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Au 31.12.11
1	-	-	3	4	7	18	22	60	129	272	291	807

1. REPARTITION DES DEMANDES PAR ANNEE ET PAR TYPE DE LOGEMENT SOUHAITE :

	F1	F2	F3	F4	F5	F6	TOTAL
2000	-	-	-	-	1		1
2001	-	-	-	-	-		-
2002	-	-	-	-	-		-
2003	-	2	-	1	-		3
2004	-	2	2	-	-		4
2005	-	1	-	5	1		7
2006	4	4	6	4	-		18
2007	4	4	8	5	1		22
2008	11	19	19	11	-		60
2009	21	46	38	16	8		129
2010	31	96	93	46	6		272
2011	38	98	103	45	6	1	291
TOTAL	109	272	269	133	23	1	807

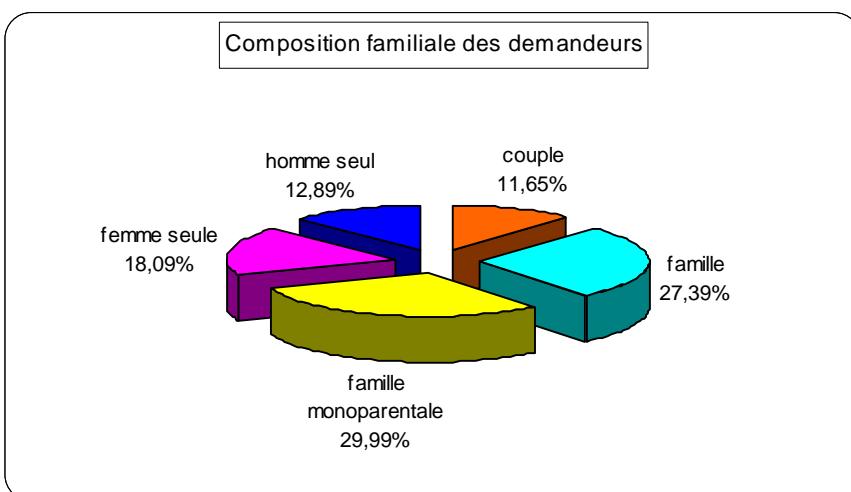
La raison pour laquelle la demande de logement de l'année 2000 n'a pas pu aboutir jusqu'à présent est la suivante : Propositions refusées par les intéressés





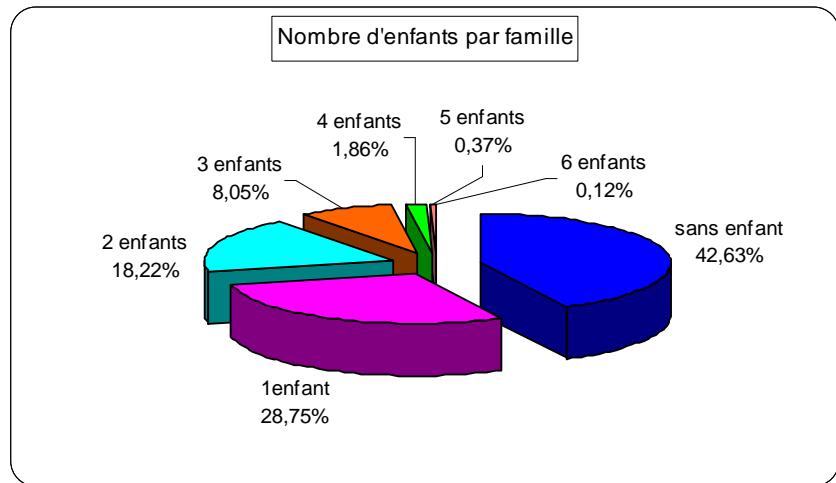
2. COMPOSITION FAMILIALE DES DEMANDEURS :

<i>Couple</i>	Famille	Famille monoparentale	Femme seule	Homme seul	TOTAL
94	221	242	146	104	807



3. NOMBRE D'ENFANTS PAR FAMILLE :

Nombre d'enfants	Nombre de demandes
Sans	344
1	232
2	147
3	65
4	15
5	3
6	1
TOTAL	807



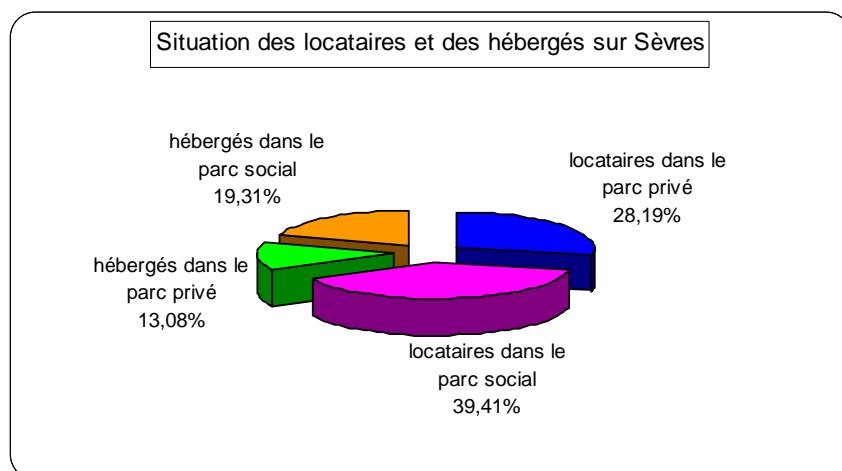
4. SITUATION DANS LE LOGEMENT ACTUEL :

	SEVRES	%	HORS SEVRES
LOCATAIRES	434	68 %	124
SANS LOGEMENT – HEBERGES – LOGEMENT TEMPORAIRE	208	32 %	41
TOTAL	642	100 %	165

$\geq 25 \text{ ANS HEBERGES A SEVRES} = 38$

5. LOCATAIRES ET HEBERGES SUR SEVRES :

	BAILLEURS SOCIAUX	BAILLEURS PRIVES	TOTAL
LOCATAIRES	253	181	434
SANS LOGT. HEBERGES OU LOGT. TEMPORAIRE	124	84	208

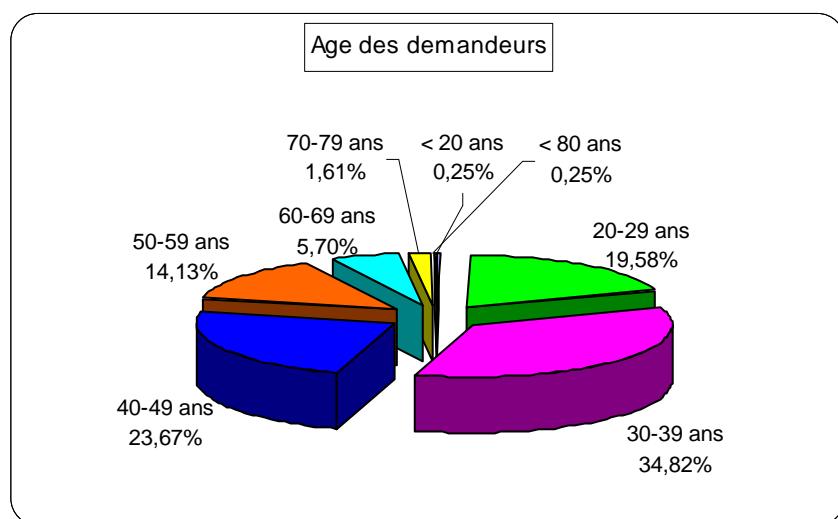


6. LES MOTIFS :

	SEVRES	HORS SEVRES
Sans logement, hébergé ou logement temporaire	208	41
Logement non décent, insalubre ou dangereux	10	1
Humidité	-	1
Logement repris ou mis en vente par son propriétaire	29	10
Fin de mise à disposition Logt de fonction	-	2
En procédure d'expulsion	4	2
Démolition	1	-
Hôtel	-	1
Handicap	7	1
Raisons de santé	6	5
Trop cher	62	15
Trop grand	9	-
Trop petit	223	35
Divorce ou séparation Décohabitation	45	16
Mariage, concubinage ou pacs	1	-
Regroupement familial	-	1
Garde alternée	1	-
Assistante maternelle ou familiale	7	1
Problèmes d'environnement ou de voisinage	25	4
Mutation professionnelle	-	2
Rapprochement familial	3	3
Rapprochement du lieu de travail	1	21
Changement de commune	-	3
TOTAL	642	165

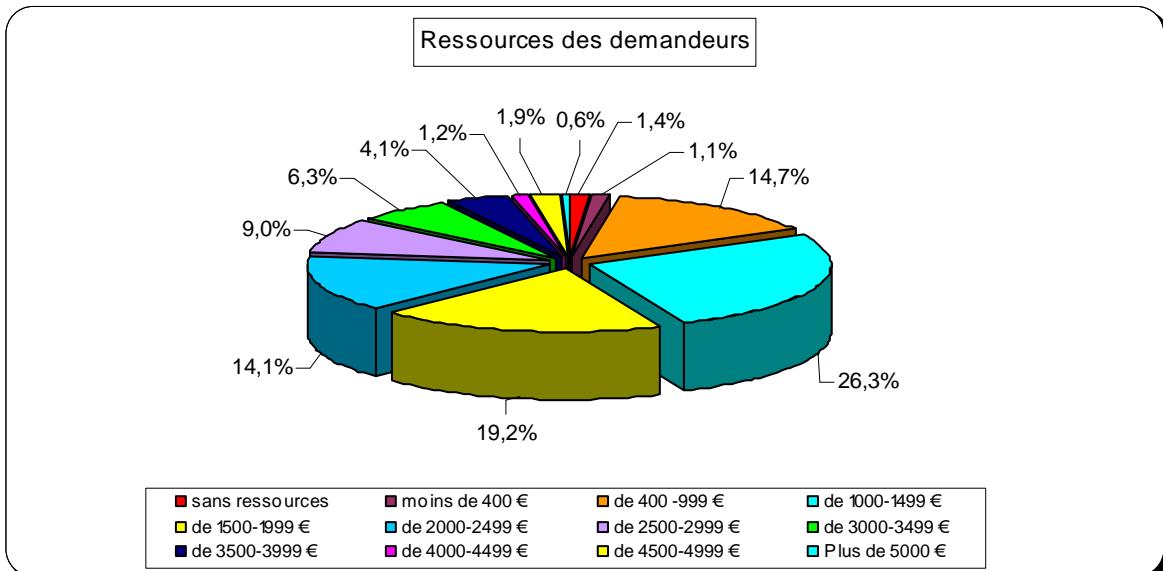
7. PAR TRANCHE D'ÂGE :

Tranches d'âge	Nombre de demandes
- 20 ans	2
de 20 à 29 ans	158
de 30 à 39 ans	281
de 40 à 49 ans	191
de 50 à 59 ans	114
de 60 à 69 ans	46
de 70 à 79 ans	13
80 ans et +	2
TOTAL	807



8. PAR TRANCHE DE RESSOURCES :

Ressources	Nombre de demandes
Sans ressources	11
Inférieur à 400 €	9
De 400 à 999 €	119
De 1 000 à 1 499 €	212
De 1 500 à 1 999 €	155
De 2 000 à 2 499 €	114
De 2 500 à 2 999 €	73
De 3 000 à 3 499 €	51
De 3 500 à 3 999 €	33
De 4 000 à 4 499 €	10
De 4 500 à 4 999 €	15
+ de 5 000 €	5
TOTAL	807

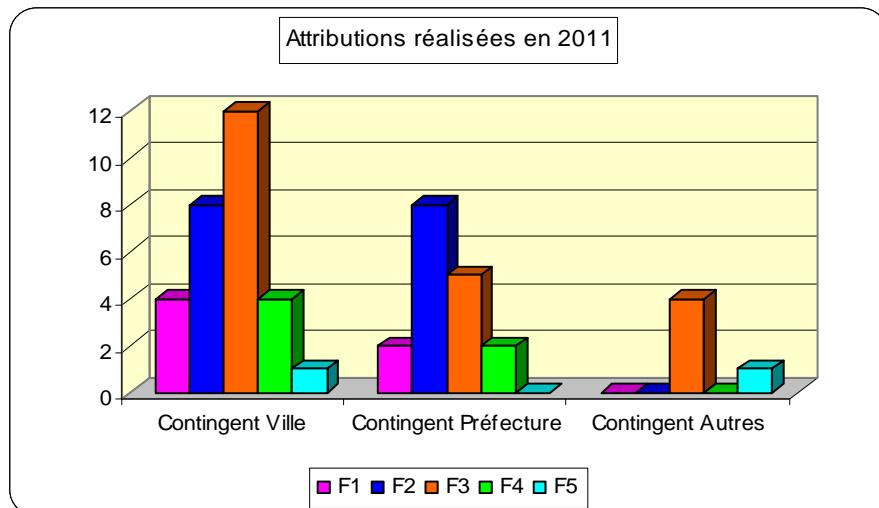


II – BILAN DES ATTRIBUTIONS POUR 2011 :

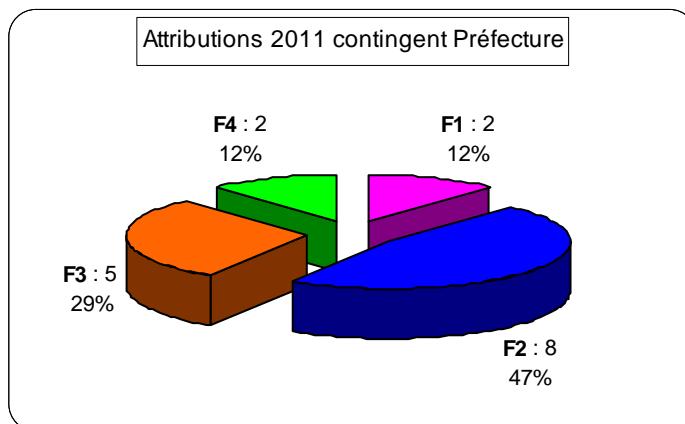
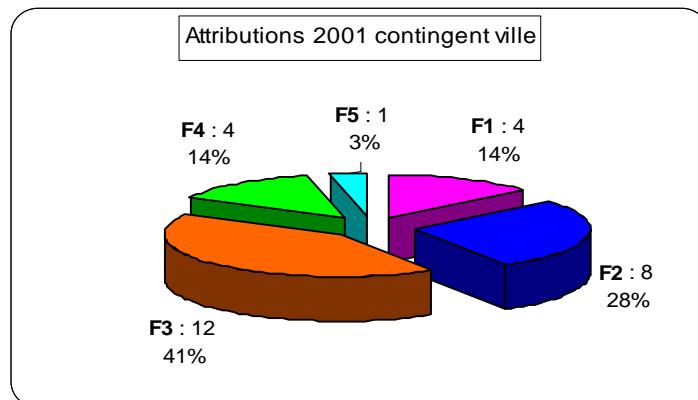
51 relogements ont été effectués en 2011

Les attributions se sont réparties de la façon suivante :

Type de logement	F1	F2	F3	F4	F5	TOTAL
Bailleur 3F : 14						
- Contingent Ville	-	1	2	1	-	4
- Contingent Préfecture	1	4	3	1	-	9
- Contingent Conseil Gal			1			1
Bailleur OPIEVOY : 11						
- Contingent Ville	1	3	2	2	1	9
- Contingent Préfecture	-	-	1	1	-	2
Bailleur SEMI : 20						
- Contingent Ville	3	4	4	1	-	12
- Contingent Préfecture	1	2	1	-	-	4
- Remise à disposition pour un tour	-	-	3	-	1	4
Bailleur EMMAUS : 3						
- Contingent Ville	-	-	3	-	-	3
- Contingent Préfecture	-	-	-	-	-	-
Bailleur EFIDIS : 3						
- Contingent Ville	-	-	1	-	-	1
- Contingent Préfecture	-	2	-	-	-	2
TOTAL	6	16	21	6	2	51



➤ *Attributions par contingent :*

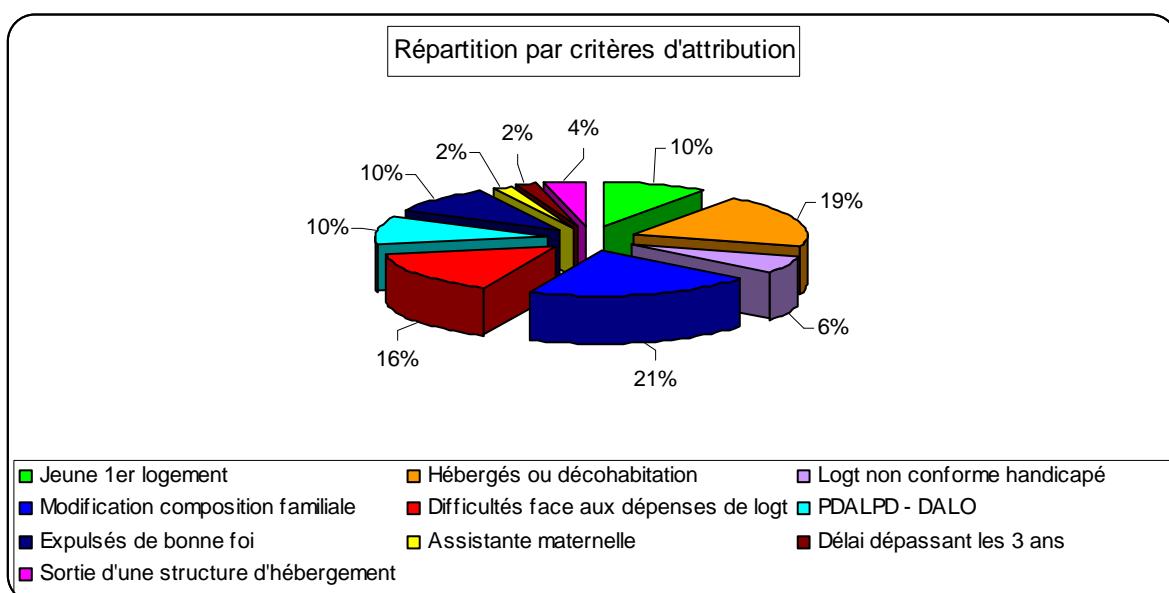


- 16 familles relogées au cours de l'année 2011 étaient âgées de moins de 30 ans
- 3 relogements ont été réalisés sur la commune de Chaville (catégorie PLI – Bailleur social : LE LOGEMENT FRANCILIEN) : 2 F1 et 1 F3
- 1 famille a été relogée dans un logement de type F3 pour "personnes à mobilité réduite" également à Chaville (Bailleur social : l'OPDHLM des Hauts-de-Seine)

Pour l'année 2011 :

- **Répartition par critères d'attribution :**

• Jeune à la recherche d'un 1er logement	5
• Personnes hébergées et décohabitation	10
• Logement non conforme pour un handicapé	3
• Modification de la composition familiale	11
• Personnes ayant des difficultés graves à faire face à leurs dépenses de logement	8
• PDALPD – DALO	5
• Expulsés de bonne foi (congé pour mis en vente/fin de bail)	5
• Assistante maternelle	1
• Demandeur de logement dont le délai dépasse 3 ans	1
• Sortie d'une structure d'hébergement (Maison-Relais)	2



Analyse des refus

	Contingent Ville	Contingent préfectoral
Nombre de propositions refusées par les familles dont 3 PLI	7	1
Nombre de dossiers refusés en CAL	1	/
Taux de refus	1.57 %	1.96 %

Motifs des refus	Nombre
Trop cher	1
Trop petit	3
Environnement	4
Refus en CAL	
pour le bailleur social	1

- FONDS DE SOLIDARITE : FSL VOLET LOGEMENT

◆ BILAN QUANTITATIF – ANNEE 2011

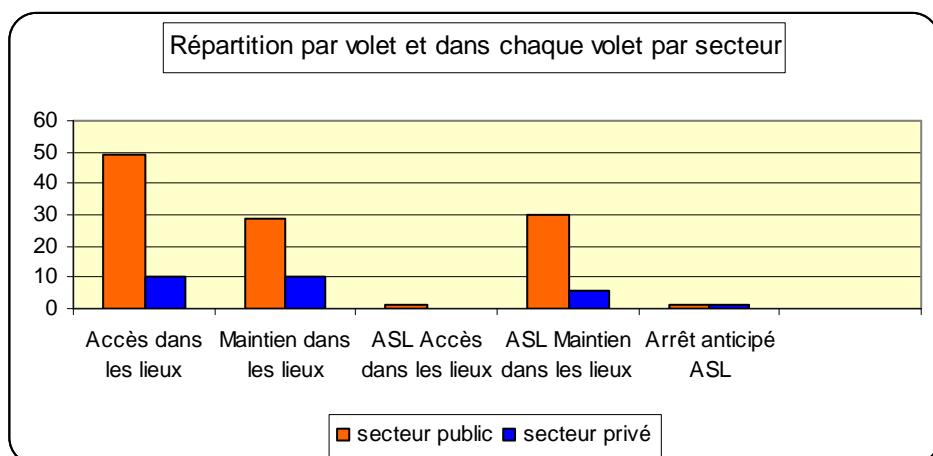
Au cours de l'année 2011, 110 dossiers ont été étudiés en commission dont 41 nouveaux dossiers et 137 décisions ont été prises selon la répartition suivante :

1°- Nombre de nouveaux dossiers étudiés pour l'année 2011 :

Nouveaux dossiers	
Travailleurs Sociaux	28
Bailleurs	7
Familles/Associations/SDAPL/CAF	6
Total	41

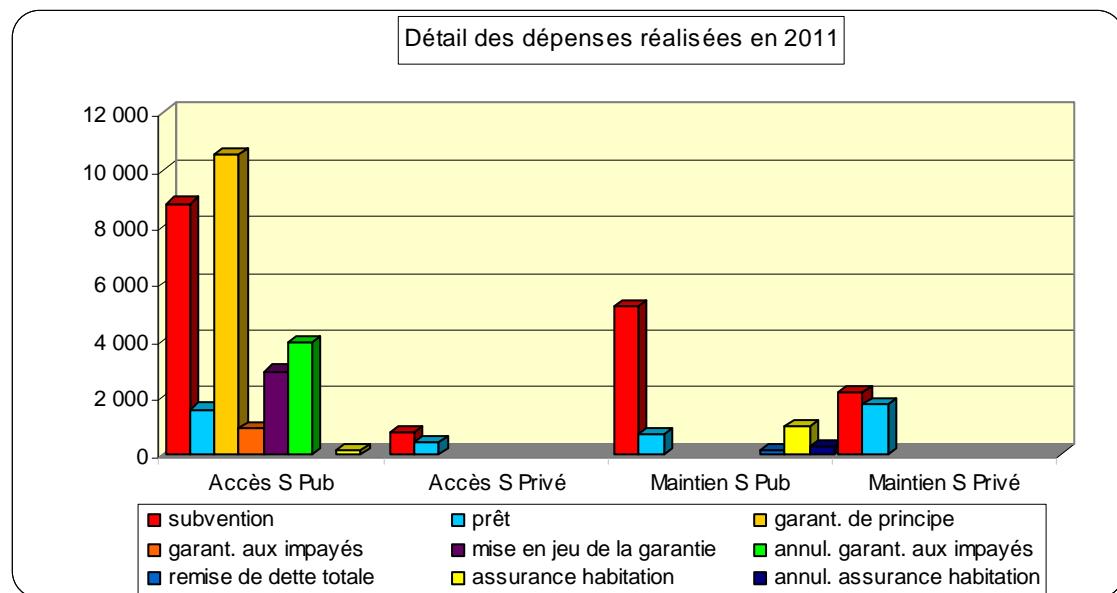
2°- Nombre de décisions étudiées par volet et dans chaque volet par secteur :

	SECTEUR PUBLIC	SECTEUR PRIVE
Accès dans les lieux	49	10
Maintien dans les lieux	29	10
Accompagnement social (Accès dans les lieux)	1	/
Accompagnement social (Maintien dans les lieux)	30	6
Arrêt anticipé ASL (Maintien dans les lieux)	1	1
TOTAL	110	27



3°- Dépenses engagées au cours de l'année 2011 :

	SUBV	PRET	GARANTIE DE PRINCIPE	GARANT. AUX IMPAYES	MISE EN JEU DE LA GARANT.	ANNUL. DE LA GARANT.	REMISE DE DETTE TOTALE	ASSUR. HABITAT	ANNUL. ASSUR. HABITA.
Accès S. Pub.	8 813.26	1 563.96	10 564.90	872.00	2 905.46	3 949.47		121.38	-
Accès S. Privé	762.00	416.00	-	-	-	-		-	-
Maint. S. Public	5 209.42	685.00	-	-	-	-	124.93	962.98	238.30
Maint. S. Privé	2 136.36	1 728.00	-	-	-	-		-	-
TOTAL	16 921.04	4 392.96	10 564.90	872.00	2 905.46	3 949.47	124.93	1 084.36	238.30



4°- Nombre de nouveaux dossiers : Allocataires CAF - ASSEDIC :

	Nombre de dossiers	Allocataires CAF	ASSEDIC
Janvier	3	2	-
Février	4	4	-
Mars	2	-	-
Avril	6	6	1
Mai	4	1	-
Juin	4	3	-
Juillet	3	3	1
Septembre	4	1	-
Octobre	7	6	2
Novembre	2	2	-
Décembre	2	2	1
TOTAL	41	30	4

5°- Répartitions des dossiers par secteurs et par décisions :

DECISIONS	MAINTIEN PUBLIC	MAINTIEN PRIVE	ACCES PUBLIC	ACCES PRIVE	TOTAL
Refus	5	6	8	3	22
Refus suite appel à la décision	1	-	1	-	2
Ajournement	7	-	-	2	9
Subvention	12	2	14	2	30
Annulation Subvention	1	-	-	-	1
Prêt	-	-	2	1	3
Annulation Prêt	-	-	-	2	2
Prêt et subvention	2	1	1	-	4
Orientation Commission Relogt.	-	-	6	-	6
Garantie de principe	-	-	9	-	9
Garantie aux impayés de loyer	-	-	2	-	2
Mise en jeu de la garantie aux impayés	-	-	2	-	2
Annulation de la garantie aux impayés	-	-	3	-	3
Mise en place d'un concordat	-	1	-	-	1
Accompagnement social individuel	30	6	1	-	37
Arrêt anticipée de la mesure ASL	1	1	-	-	2
Remise de dette totale	1	-	-	-	1
TOTAL	60	17	50	10	137

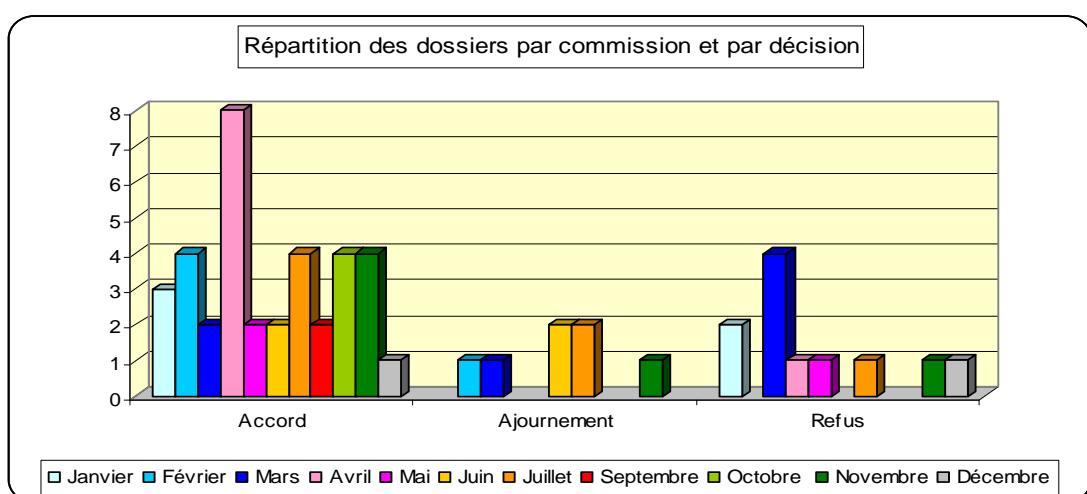
- FONDS DE SOLIDARITE : FSL – VOLET ENERGIE

◆ BILAN QUANTITATIF – ANNEE 2011

Au cours de l'année 2011, 50 dossiers ont été enregistrés dont 16 nouveaux dossiers et 54 décisions ont été prises selon la répartition suivante :

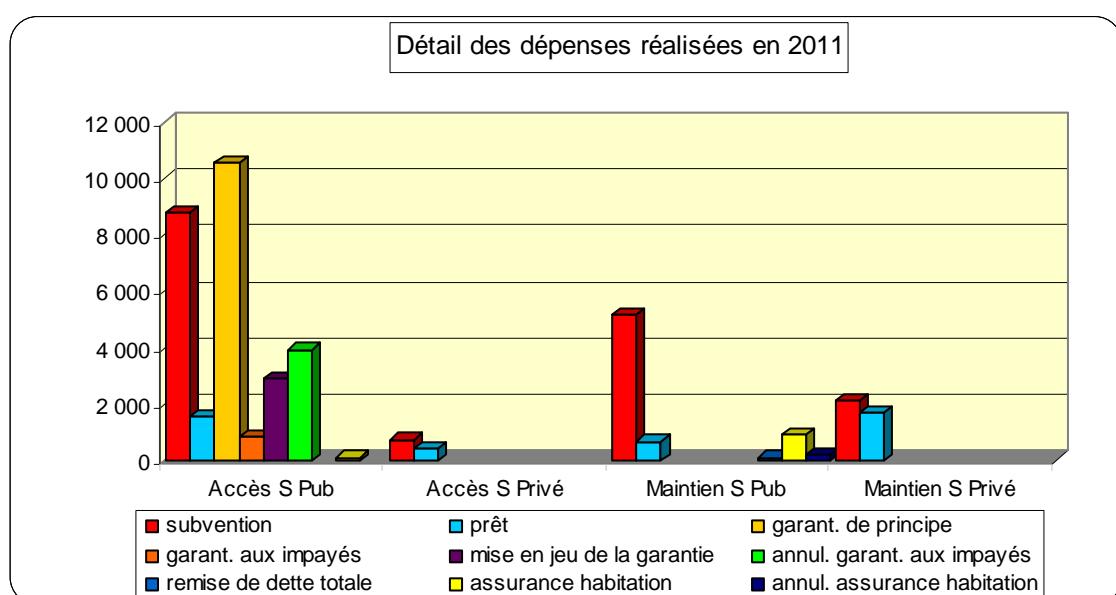
1- Répartitions des dossiers par commission et par décision :

DATES DES COMMISSIONS	SECTEUR	ACCORD	AJOURN.	REFUS	TOTAL
JANVIER	Social	3	-	2	5
	Privé	-	-	-	-
FEVRIER	Social	4	-	-	4
	Privé	-	1	-	1
MARS	Social	-	1	3	4
	Privé	2	-	1	3
AVRIL	Social	7	-	-	7
	Privé	1	-	1	2
MAI	Social	2	-	-	2
	Privé	-	-	1	1
JUIN	Social	2	1	-	3
	Privé	-	1	-	1
JUILLET	Social	4	1	1	6
	Privé	-	1	-	1
SEPTEMBRE	Social	2	-	-	2
	Privé	-	-	-	-
OCTOBRE	Social	2	-	-	2
	Privé	2	-	-	2
NOVEMBRE	Social	3	-	-	3
	Privé	1	1	1	3
DECEMBRE	Social	-	-	1	1
	Privé	1	-	-	1
TOTAL	Social	29	3	7	39
	Privé	7	4	4	15



2 – Dépenses engagées au cours de l’année 2012 :

DATES DES COMMISSIONS	SECTEUR	ACCORD EDF	ACCORD GDF	ACCORD ALTERGAZ	DIRECT POWEO	TOTAL
JANVIER	Social	526.32	350.00	-	-	876.32
	Privé	-	-	-	-	-
FEVRIER	Social	615.49	520.37	-	-	1 135.86
	Privé	-	-	-	-	-
MARS	Social	-	-	-	-	-
	Privé	66.97	151.42	-	-	218.39
AVRIL	Social	420.69	832.72	213.81	-	1 467.22
	Privé	-	-	-	350.00	350.00
MAI	Social	455.38	-	-	-	455.38
	Privé	-	-	-	-	-
JUIN	Social	163.26	350.00	-	-	513.26
	Privé	-	-	-	-	-
JUILLET	Social	360.49	363.21	-	-	723.70
	Privé	-	-	-	-	-
SEPTEMBRE	Social	-	700.00	-	-	700.00
	Privé	-	-	-	-	-
OCTOBRE	Social	144.00	257.79	-	-	401.79
	Privé	419.23	-	-	-	419.23
NOVEMBRE	Social	379.97	287.00	-	-	666.97
	Privé	134.00	-	-	-	134.00
DECEMBRE	Social	-	-	-	-	-
	Privé	221.68	-	-	-	221.68
TOTAL	Social	3 065.60	3 661.09	213.81	-	6 940.50
	Privé	841.88	151.42	-	350.00	1 343.30



En 2011 :

- 39 familles ont bénéficié d'une mesure d'accompagnement social
- 14 familles ont bénéficié d'une aide financière au titre de l'accès dans les lieux pour un montant total de 15 454.06 €
- 14 familles ont bénéficié d'une aide financière au titre du maintien dans les lieux pour un montant total de 10 608.39 €
- 33 familles ont bénéficié du dispositif d'aides relatives à la fourniture d'énergie pour un montant total de 8 283.80 €.

- AMELIORATION DE L'HABITAT



GPSO : bilan 2011 pour SEVRES

I - L'amélioration de l'habitat : Conseils et assistance aux particuliers pour la réalisation de travaux

En complément des opérations ciblées visant le traitement de quartier ou d'adresses ciblées, la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest participe également au soutien de l'amélioration de l'habitat à Sèvres et plus précisément au traitement de l'habitat dégradé ou vétuste et à l'adaptation des logements aux conditions de vie de leurs occupants.

Pour ce faire, la communauté d'agglomération a missionné l'association PACT Paris/Hauts-de-Seine dont Le rôle est de mobiliser l'ensemble des aides existantes, au nom des propriétaires, notamment modestes, et de les accompagner techniquement dans la réalisation de leur projet de réhabilitation et/ou d'adaptation.

En 2011, l'association PACT a assuré des permanences le 3^{ème} jeudi de chaque mois au CCAS à Sèvres, de 13h30 à 16h30 permettant ainsi l'ouverture de **11 dossiers** de demande d'accompagnement financier et technique en faveur de ménages sévriers. 81% des ménages ayant un dossier en cours de traitement auprès du PACT sont des propriétaires occupant et 63% d'entre eux sont des personnes âgées de plus de 60 ans. **En 2011, 4 dossiers ont connu l'aboutissement de leur projet de travaux**, essentiellement de revêtement intérieur et d'isolation thermique.

II - L'aide de GPSO en faveur de l'adaptation des logements des personnes âgées et/ ou handicapées

La communauté d'agglomération a approuvé un dispositif d'aides financières et techniques à l'attention des personnes âgées de plus de 70 ans, ou de plus de 60 ans sur signalement d'un service agréé (CCAS, CLIC, CVS, ...) et des personnes handicapées reconnues par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), afin de les accompagner dans la réalisation de travaux d'adaptation de leur domicile.

Ce dispositif prévoit le remboursement par la Communauté d'agglomération du coût de la visite d'un ergothérapeute au sein du domicile de la personne, dans la limite d'un plafond de 250 € ainsi que l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 3 000 € pour la réalisation des travaux d'adaptation. La liste des travaux éligibles à l'aide de la communauté d'agglomération est déterminée au regard des préconisations de l'ergothérapeute.

L'association Pact Paris/Hauts-de-Seine assure l'instruction des dossiers de demande de cette aide financière et le suivi des travaux (validation des devis et attestation de la bonne exécution des travaux) pour le compte de la communauté d'agglomération.

En 2011, deux ménages sévriers ont sollicité l'aide financière de la communauté d'agglomération pour l'adaptation de leur salle de bain. Après examen de leur dossier, le Bureau communautaire a décidé **l'attribution de deux aides d'un montant total de 4 856,80 €** pour contribuer à la prise en charge totale par le biais des aides publiques (conseil général et régional, CCAS) de la réalisation de leur **travaux d'un montant global de 16 320,85 €**

7- ACTION EN FAVEUR DE L'INSERTION ET L'EMPLOI



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011 ESPACE INSERTION SEINE OUEST ENTREPRISE ET EMPLOI

L'ESPACE INSERTION

La loi du 18 décembre 2003 confie aux Conseils généraux la responsabilité de l'ensemble du dispositif RMI. Dans ce nouveau cadre, le Conseil général des Hauts-de-Seine a souhaité lors de son assemblée du 17 décembre 2004 mobiliser les acteurs locaux afin de renforcer l'accompagnement des allocataires du RMI et mettre en place une politique plus forte d'incitation au retour ou à l'entrée dans l'activité.

Dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion 2005, le Conseil général des Hauts de Seine a proposé de renforcer la prise en charge et le suivi des bénéficiaires du RMI et de l'API par l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion, avec la mise en place d'Espaces Insertion. Ceux-ci répondent à trois principes : proximité géographique, mutualisation des moyens et accès facilité à l'offre d'insertion locale.

L'Espace Insertion Seine Ouest Entreprise et Emploi couvre les communes qui constituent le territoire de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO) issue de la fusion Arc de Seine et Val de Seine en janvier 2010 : Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville d'Avray. Le fonctionnement et la mise en oeuvre de l'Espace Insertion fait l'objet d'une convention signée entre la Communauté d'agglomération, le Département des Hauts-de-Seine, et la Maison des Entreprises et de l'Emploi Seine Ouest Entreprise et Emploi.

OBJECTIFS

L'Espace Insertion, service mutualisé avec le Conseil général des Hauts-de-Seine, est un lieu de référence unique pour tout nouvel allocataire du RSA (ex-RMI et API) en termes d'accueil, d'information, d'évaluation, d'orientation et de suivi :

- Les usagers viennent s'informer sur les conditions d'obtention du RSA et déposer leur demande
- Toute personne ayant déposé un dossier sera reçu par un référent pour un entretien d'orientation qui déterminera l'organisme référent en charge de leur accompagnement (Pôle Emploi, Services Sociaux du Département (CVS), Espace Insertion ou CAF)
- Un bénéficiaire du RSA suivi à l'Espace Insertion bénéficiera d'un accompagnement renforcé vers l'emploi et signera un contrat d'engagements réciproques par lequel il s'engage à suivre des actions concrètes adaptées à sa situation.

Les objectifs fixés aux Espaces Insertion prennent en compte la fréquentation de la structure et le taux de contractualisation mais également le nombre de retours à l'emploi enregistrés parmi les bénéficiaires du RSA accompagnés par l'Espace insertion (dits de profil 2).

Le dispositif étant récent dans sa mise en oeuvre (juin 2009), de nouvelles procédures ont vu le jour en 2011 telles que : se sont vues opérer en 2011 l'Espace Insertion a poursuivi les changements d'organisation au gré des nouvelles procédures mises en place par le Conseil général RSA :

- Prise en charge « ponctuelle » des familles monoparentales initialement suivies par la CAF suite à la décision de celle-ci de revoir ses critères d'accompagnement. Pour rappel, la CAF a signé une convention de partenariat par laquelle elle s'engage à suivre une partie des familles monoparentales allocataires du RSA.
- Mise en place des Equipes Pluridisciplinaires de Proximité à l'Espace Insertion à partir du mois d'avril 2011. Cette instance est chargée d'émettre un avis sur les réorientations et sur les sanctions pour non respect du contrat d'engagements réciproques demandées par les référents de parcours.

ACTIONS

I. Evolution du nombre total de foyers bénéficiaires du RSA sur l'année 2011

Au dernier trimestre 2011, on estimait à 5 045 le nombre de foyers bénéficiaires du RSA sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest soit une augmentation de 2 % par rapport à 2010.

Ce chiffre comprend :

- les foyers bénéficiaires du "RSA socle", sans ressources dont les membres sont soumis à un accompagnement socioprofessionnel obligatoire. Il s'élève à 329 au dernier trimestre 2011, soit une augmentation de 2.3 % par rapport à 2010.
- les foyers bénéficiaires du "RSA socle et activité", foyers bénéficiant de ressources tirées d'une activité (très souvent à temps partiel) inférieures à 500 €/mois et qui sont également soumis à un accompagnement socioprofessionnel obligatoire. Il s'élève à 588 au dernier trimestre 2011 soit une augmentation de 12 % par rapport à 2011.
- les foyers bénéficiaires du "RSA activité", travailleurs pauvres percevant plus de 500 €/mois et non soumis à une obligation d'accompagnement. Il s'élève à 1173 au dernier trimestre 2011 soit une baisse de 13.3% par rapport à 2011.

Nous pouvons en déduire que la diminution des personnes qui travaillent dont les ressources sont supérieures à 500 euros s'explique par le fait que ce sont ces mêmes personnes qui ont connu une baisse d'activité et que l'on retrouve dans les bénéficiaires du « RSA socle et activité ».

1- Les foyers bénéficiaires du RSA peuvent être composés d'1 ou 2 personnes, selon la situation familiale (célibataire ou couple), les enfants à charge, même majeurs, n'étant pas soumis à une obligation de suivi.

Nombre total de foyers bénéficiaires du RSA en 2011	1er TR	2nd TR	3ème TR	4ème TR
BOULOGNE BILLANCOURT	2038	2180	2141	2104
CHAVILLE	248	273	265	254
ISSY LES MOULINEAUX	1040	1058	1049	1066
MEUDON	726	736	752	709
SEVRES	318	343	335	330
VANVES	475	450	454	472
VILLE D'AVRAY	105	111	105	110

Le nombre total de foyers bénéficiaires du RSA est resté stable tout au long de l'année avec toutefois une légère augmentation de 2 % entre le 1er janvier et le 31 décembre.

Nombre total de foyers bénéficiaires du RSA à accompagner en 2011*	1er TR	2nd TR	3ème TR	4ème TR
BOULOGNE BILLANCOURT	2066	1978	1980	1997
CHAVILLE	233	230	235	234
ISSY LES MOULINEAUX	958	935	943	930
MEUDON	721	670	663	659
SEVRES	311	282	298	294
VANVES	477	407	423	430
VILLE D'AVRAY	90	92	96	96

* Il s'agit des personnes bénéficiaires du RSA et relevant du périmètre "Droits et devoirs" sur la base des données CNAF 2011.

Le nombre de personnes à accompagner a pour sa part légèrement baissé de 4.4 % entre le 1er janvier et le 31 décembre 2011 sur l'ensemble du territoire.

L'Espace Insertion prend uniquement en charge les bénéficiaires du RSA de Profil 2 soit 21 % du volume total à accompagner (987 personnes au 31 décembre 2011).

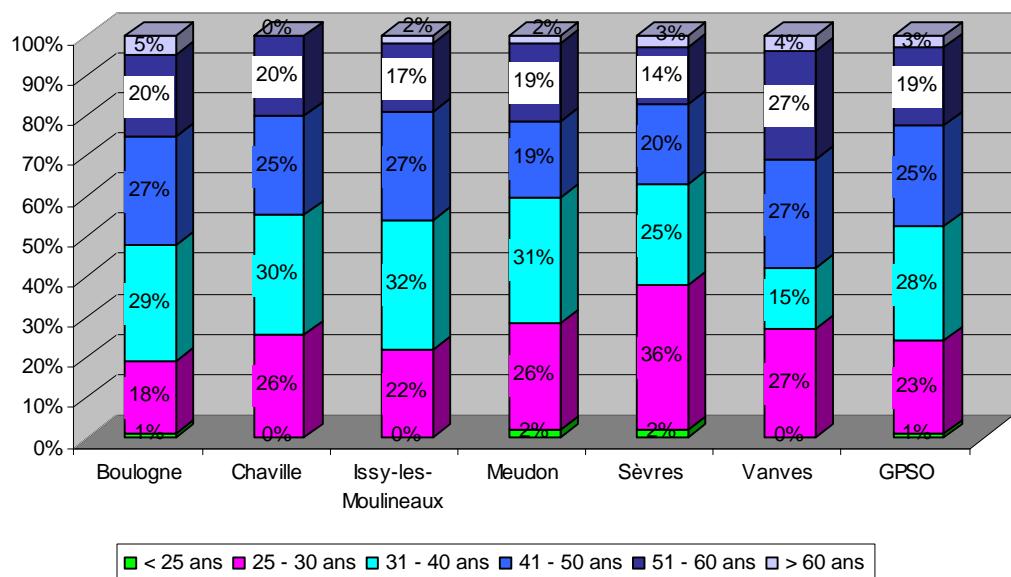
II. Typologie des allocataires du RSA sur le territoire GPSO

► L'âge

Le profil par âge des allocataires est assez homogène sur l'ensemble du territoire :

- 52 % des allocataires sont âgés de moins de 40 ans. C'est à Sèvres que l'on observe la part la plus importante de cette catégorie avec 63 % des bénéficiaires suivis qui ont moins de 40 ans.
- 25 % des allocataires suivis de la communauté d'agglomération sont âgés de 41 à 50 ans. La part la plus importante de cette tranche d'âge se situe sur les communes de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Vanves (27 %)
- Les séniors représentent 22.5 % des allocataires soit une augmentation de 3.5 points par rapport à 2010. La part des plus de 60 ans est stable et représente 3.3 % du volume total des bénéficiaires accompagnés.
A Boulogne-Billancourt, les plus de 60 ans représentent 5 % du public reçu à l'espace insertion .

Répartition des BRSA accompagnés par tranche d'âge

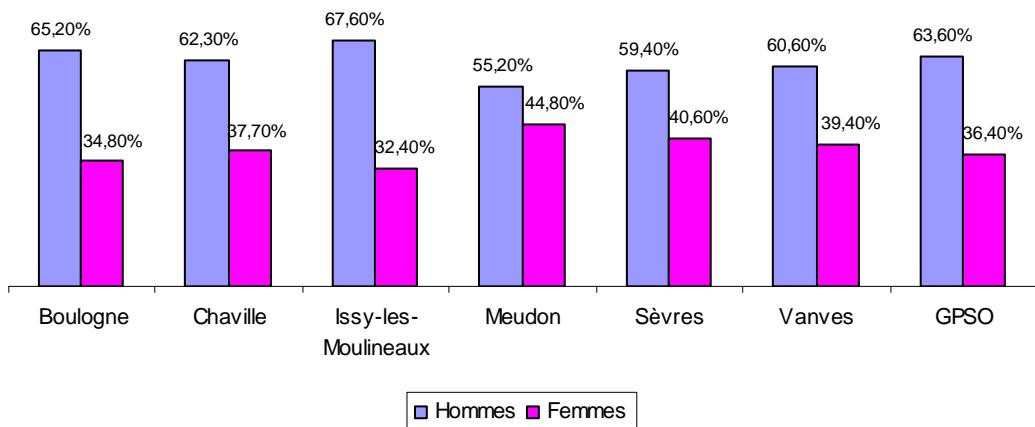


► Le sexe

Les hommes sont largement majoritaires et représentent 63.6 % des personnes accompagnées soit une augmentation de 9 points par rapport à l'année 2010.

C'est à Boulogne-Billancourt et à Issy-les-Moulineaux que la répartition homme/femme est la plus marquée.

Répartition des BRSA accompagnés par sexe

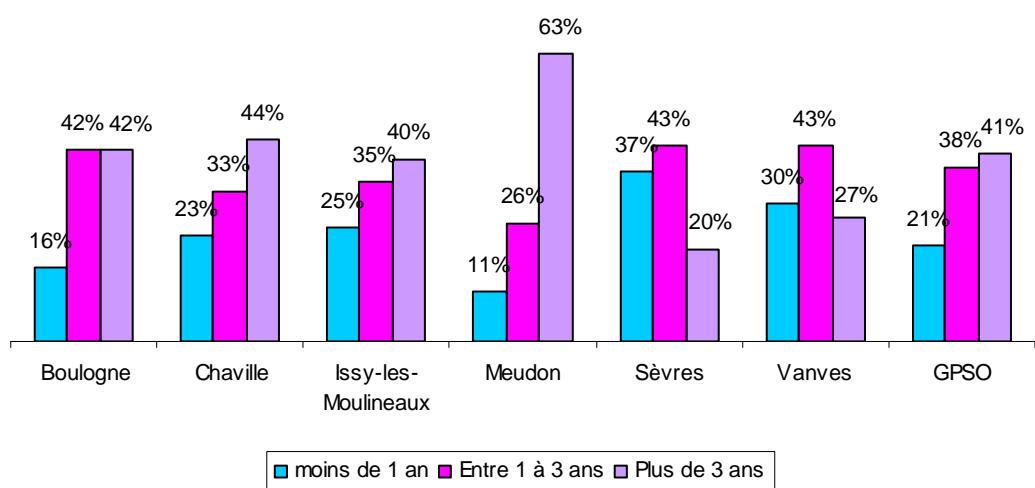


► La durée moyenne dans le dispositif

59 % des bénéficiaires du RSA en file active (c'est-à-dire inscrits dans un parcours d'insertion effectif) sont dans le dispositif depuis moins de 3 ans.

En revanche, on constate que près de 63% des meudonnais accompagnés sont dans le dispositif depuis plus de 3 ans.

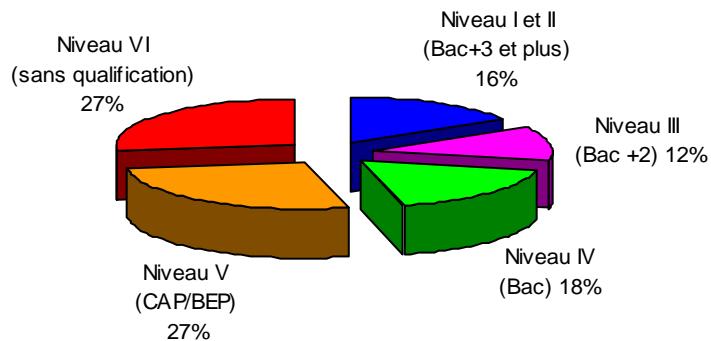
Durée moyenne dans le dispositif des BRSA en file active



► Le niveau d'études

Les bénéficiaires du RSA du territoire accompagnés par l'espace insertion sont majoritairement diplômés (45.5%) et d'un niveau égal (17.6%) ou supérieur au bac (27.9 %). Les communes de Vanves (62.5%) et Sèvres (53.8%) concentrent le plus d'allocataires diplômés.

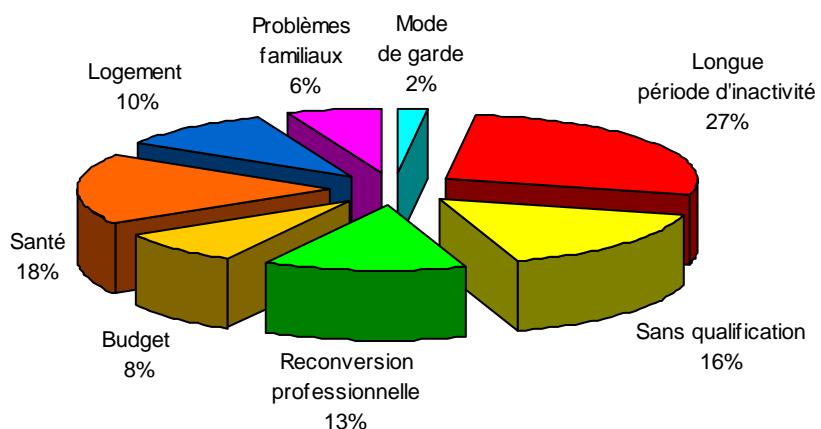
Niveau d'études des BRSA en file active



On constate, cependant, que la part des personnes sans aucune qualification représente près de 28 % de l'ensemble des personnes suivies. C'est à Boulogne Billancourt et Meudon que l'on retrouve le volume le plus important de personnes non qualifiées.

► Les difficultés rencontrées

Typologie des difficultés rencontrées par les BRSA en file active



Le graphique ci-dessus représente pour chaque BRSA suivis régulièrement, la problématique la plus prégnante et qui constitue le frein majeur à lever pour avancer dans le parcours d'insertion vers l'emploi.

Pour 27% d'entre eux, il s'agit d'une longue période durant laquelle ils n'ont eu aucune activité professionnelle. Avant d'entrer dans le dispositif, une grande partie des BRSA percevaient des allocations de Pôle Emploi, qui, une fois épuisées, amène le demandeur d'emploi dans le dispositif RSA.

La deuxième problématique majeure est la santé qui constitue un réel frein pour 18% des allocataires accompagnés. Lorsque ce n'est pas psychique, les problèmes de santé rencontrés sont diverses :

- pathologies lourdes mais non bloquantes qui nécessitent une surveillance médicale et traitement régulier que les allocataires n'ont pas toujours les moyens de se fournir (diabète, tension, asthme, hépatite, ...)
- pathologies dues au métier exercé auparavant : problèmes de dos et d'articulations essentiellement

L'absence ou la sous-qualification (16%) constitue également un frein important pour une partie importante des allocataires suivis. En effet, pour les personnes déclarants ce type de problématique, l'accès à une qualification est indispensable avant toute recherche d'emploi. Enfin, la résolution d'une problématique « logement » est également l'une des premières demandes des bénéficiaires du RSA accompagnés qui sont souvent hébergés par un parent ou par un tiers et qui pour la majorité d'entre eux n'ont jamais eu leur propre logement.

III. La fréquentation de l'Espace Insertion

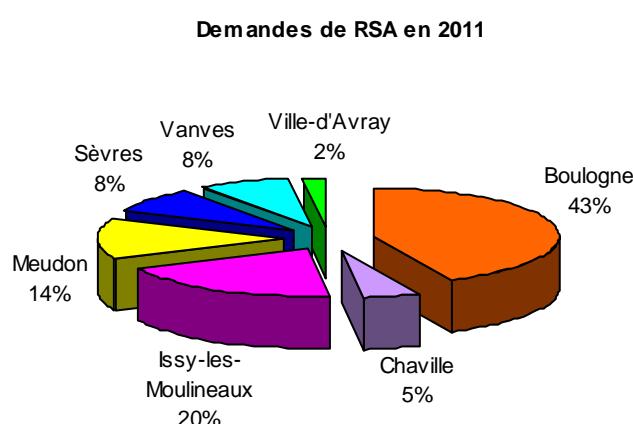
L'Espace Insertion de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest a enregistré 13 683 visites en 2011 sur l'ensemble des relais.

1. L'instruction

L'Espace Insertion instruit les demandes de RSA des personnes ne percevant pas de ressources tirées du travail et oriente les nouveaux bénéficiaires du RSA vers le service en charge de leur accompagnement.

Les demandes de RSA des travailleurs pauvres (qui vivent sous le seuil de pauvreté) sont quant à elles instruites par la CAF.

En effet, afin de ne pas engorger les services instructeurs, cette répartition a été mise en place au niveau du département des Hauts-de-Seine.



En 2011, 1 643 demandes de RSA ont été déposées contre 1585 en 2010 soit une légère augmentation de 3.7 %.

On constate cependant une très nette baisse des demandes à Boulogne-Billancourt avec 714 dossiers déposés contre 962 l'année précédente (soit - 25.7%). On enregistre également une baisse significative à Chaville avec -20.4% de demandes de RSA.

	Demandes de RSA effectuées en 2010	Demandes de RSA effectuées en 2011	Evolution en % par rapport à 2010
BOULOGNE BILLANCOURT	962	714	25.77
CHAVILLE	98	78	20.4
ISSY LES MOULINEAUX	301	333	10.63
MEUDON	242	224	7.43
SEVRES	118	134	13.55
VANVES	135	124	8.14
VILLE D'AVRAY	29	36	24.13

2. Accompagnement des allocataires du RSA

Pour mémoire, dans le cadre de la mise en oeuvre du RSA en 2010, le Conseil général des Hauts-de-Seine a souhaité proposer un accompagnement personnalisé aux bénéficiaires du RSA en nommant le référent le plus à même de les suivre dans leur parcours d'insertion.

Profil 1	<ul style="list-style-type: none"> • bénéficiaires rencontrant de grandes difficultés sociales • accompagnés par un travailleur social CVS
Profil 2	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaires cumulant des difficultés d'ordre social et professionnel • accompagnés par un TSI, tuteur Agir ou un Conseiller professionnel de l'Espace Insertion
Profil 3	<ul style="list-style-type: none"> • bénéficiaires proches de l'Emploi • accompagnés par le Pôle Emploi

Au 31 décembre 2011, 1803 entretiens d'orientation ont été effectués :

- 373 allocataires orientés en Profil 1 soit 20.7 % (dont 3.7% vers un travailleur social CAF)
- 686 allocataires orientés en Profil 2 soit 38 % (dont 5.4% vers un travailleur social CAF)
- 744 allocataires orientés en Profil 3 soit 41.3% vers un conseiller Pôle Emploi

Les référents de l'espace insertion ont accompagnés 985 bénéficiaires du RSA en moyenne sur l'année et ont effectué 4461 entretiens d'accompagnement et établis 1 184 contrats d'engagements réciproques avec les bénéficiaires du RSA.

► Les secteurs d'activités

Les bénéficiaires du RSA suivis par l'Espace insertion ont exercé majoritairement dans les secteurs suivants :

- 19 % métiers des services à la personne
- 15 % métiers de la vente et du marketing
- 10 % métiers des arts et spectacles
- 5 % métiers du bâtiment
- 7% des bénéficiaires sont sans expérience

3. Les Equipes Pluridisciplinaires

Dans le cadre du dispositif RSA, les Commissions Locales d'Insertion et les Instances Locales d'Examen des Parcours d'Insertion ont été supprimées pour laisser place aux Equipes Pluridisciplinaires tel que le prévoit le texte de loi instaurant le RSA.

Le Conseil général a souhaité instaurer 2 niveaux d'instances :

3.1 L' Equipe Pluridisciplinaire de Proximité

Elle se réunit au niveau de l'espace insertion qui organise et anime l'instance.

Elle se compose d'un cadre de chaque service référent en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA : CVS, CAF, Pôle Emploi et Espace Insertion.

La première EPP organisée au niveau local a eu lieu en avril 2011.

Le rôle de l'EPP est de rendre des avis au Président du Conseil général sur les demandes de réductions/suspension de l'allocation RSA pour manquement aux devoirs (non signature ou non respect du contrat d'engagements réciproques ou du PPAE pour les suivis Pôle Emploi) ou demandes de réorientation vers un autre service référent.

L'EPP a également la possibilité de faire passer les situations les plus complexes en EPE.

9 Equipes Pluridisciplinaires de Proximité se sont tenues à l'espace insertion d'avril à décembre 2011 pour 340 situations inscrites à l'ordre du jour dont 64 % pour une demande de sanction et 32% pour une demande de réorientation.

3.2 L' Equipe Pluridisciplinaire Elargie

Elle se réunit au niveau de l'Unité Territoriale du Conseil général. Le coordonnateur insertion et développement social organise et anime cette instance. Elle se située à Issy-les-Moulineaux pour la zone Ouest.

Le rôle de l'EPE est de traiter des cas les plus complexes ou atypiques identifiés lors de l'EPP. Cette instance contribue également à définir la « jurisprudence » départementale en matière de (ré)orientations, de suspensions ou de radiations.

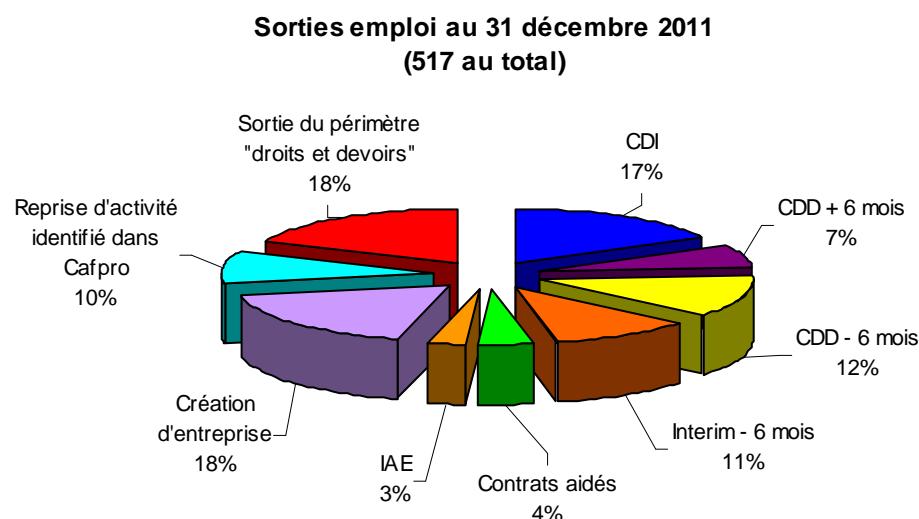
9 Equipes Pluridisciplinaires Elargies se sont tenues en 2011 pour une cinquantaine de situations complexes inscrites à l'ordre du jour.

4. Retours à l'emploi

Sur 985 personnes accompagnées au 31 décembre 2011, 384 ont retrouvé une activité soit 39% de taux de sortie vers l'emploi² des allocataires du RSA suivis par l'Espace Insertion dont 19.5% sur un poste de plus de 6 mois soit près de 1 bénéficiaires du RSA accompagnés sur 4.

Parmi les 384 retours à l'emploi enregistrés sur l'ensemble du territoire Grand Paris Seine Ouest en 2011, on compte :

- 94 CDI et 35 CDD > 6 mois soit 129 retours à l'emploi durable
- 64 CDD < 6 mois
- 33 contrats aidés ou missions dans le cadre de l'IAE (Chantier d'insertion...)
- 91 créations d'entreprise dont 20 avec des revenus déclarés
- 67 retours à l'emploi en intérim



Les 384 reprises d'activité comptabilisées ci-dessous sont comprises dans les 517 sorties emplois effectuées en 2011. Il s'agit de l'ensemble des sorties enregistrées pour reprise d'activité.

Les reprises d'activité identifiée dans CAFPRO sont les reprises d'activité identifiées par les référents sur le logiciel de la CAF sur la base des ressources d'activité déclarées par les bénéficiaires du RSA.

Les sorties du périmètre « droits et devoirs » correspondent aux personnes qui perçoivent plus de 500 euros de ressources tirées du travail et qui ne bénéficient plus à ce titre de l'accompagnement obligatoire précisé dans la loi RSA du 1er décembre 2008, généralisant le revenu de solidarité active (rSa) et les politiques d'insertion. Ces sorties sont également identifiées dans CAFPRO, logiciel de la CAF.

² Est comptabilisé ici le nombre de personnes sorties du dispositif RSA (fin de droit) suite à la reprise d'une activité professionnelle sur l'ensemble des sorties du dispositif dont les causes sont variées (déménagement, changement de situation familiale, perception d'une autre allocation...)

La création d'entreprise est le moyen de retour à l'activité le plus important, le plus souvent sous le statut d'auto entrepreneur et se réalise sur des secteurs très diversifiés : import/export, décoration d'intérieur, enseignement musical, enseignement sportif, enseignement de la peinture, rénovation, dépannage, photographe, commerçant ambulant, infographie, prestations de services web, brocanteur...

PARTENARIATS

► Caisse d'Allocations Familiales

Une convention a été signée le 19 octobre 2009 pour l'accompagnement des familles monoparentales bénéficiaires du RSA.

Dans ce cadre, une équipe de 10 assistants sociales et/ou conseillères en économie sociale et familiale effectuent des permanences sur tous les relais du territoire afin d'accompagner les familles monoparentales de Profil 2.

Au 31 décembre 2011, on compte 202 familles monoparentales accompagnées par la CAF et 850 entretiens d'accompagnements effectués par les travailleurs sociaux de la CAF.

► ACTEMPLOI

L'association intermédiaire Actemploi s'adresse particulièrement aux demandeurs d'emploi relevant des secteurs de l'art et la culture, en leur proposant des missions généralistes ou artistiques.

Le partenariat avec l'association Actemploi prend plusieurs formes :

- l'organisation de réunions d'information collective présentant l'association et ses activités.
- la tenue d'une permanence hebdomadaire d'une journée à l'Espace Insertion de Boulogne
- le conseil et l'orientation : la chargée de mission Actemploi prodigue également des conseils (reconversion professionnelle, choix du statut...) et préconise des actions (validation du projet professionnel, formation, etc.) pour les artistes suivis par l'Espace Insertion.

► ESPACES

L'association Espaces permet aux personnes en situation d'exclusion de se réinsérer par le travail en leur proposant un emploi dans les nouveaux métiers de l'économie urbaine.

Espaces dispose d'un bureau de permanence sur le relais de Meudon où se situe également les Jardins de l'espoir et tient une permanence d'une demi-journée par mois à Boulogne Billancourt.

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Le Conseil général a organisé 2 types de formations en 2011 :

1. Evolution des pratiques professionnelles

D'une durée de 2 jours, cette formation dispensée par l'Agence Nationale des Solidarités Actives pour les cadres en charge du RSA.

Objectifs pédagogiques de cette formation :

- Accompagner le changement : s'approprier de nouvelles pratiques du métier de l'insertion professionnelle, accompagner les équipes dans leur nouvelle posture professionnelle, maintenir la dynamique partenariale sur le territoire
- Soutenir les équipes et être garant de la démarche sur le long terme : présenter l'intérêt de la coopération entre professionnels des champs de l'action sociale, de l'insertion et de l'emploi, s'approprier les nouveaux outils comme support des nouvelles pratiques des travailleurs sociaux

2. Formation DUDE

D'une durée d'une demi-journée, cette formation était dispensée par Pôle Emploi pour tous les référents accompagnant les bénéficiaires du RSA P2.

Il s'agissait de présenter toutes les fonctionnalités du Dossier Unique du Demandeur d'Emploi (DUDE), afin de permettre à tous les référents d'avoir accès aux dossiers des bénéficiaires inscrits à Pôle emploi et permettre ainsi aux référents d'avoir une information rapide et fiable sur le travail de recherches d'emploi déjà effectué avec Pôle emploi.

IV – RAPPORT D'ACTIVITE DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Les éléments qui suivent sont extraits des rapports d'activité que les associations ont communiqués au CCAS. Les informations qu'ils contiennent restent sous leur entière responsabilité.

I - ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES



CLIC Entour'âge Statistiques de l'activité de 2007 à 2011

Après avoir connu (depuis 2007 année de sa création) une grande période de croissance, l'année 2011 semble marquer l'entrée du CLIC Entour'âge dans une phase de stabilisation de son activité. En effet, si le nombre de personnes aidées continue légèrement à augmenter (+10%), le nombre de nouvelles personnes aidées se stabilise clairement (- 3%). Le CLIC Entour'âge semble maintenant avoir atteint une optimisation maximale des prises en charges dans l'état actuel du nombre de ses salariés.

Le fait que 119 personnes déjà connues soient de nouveau aidées par le CLIC montre que celui-ci est bien repéré comme ressource par les différents "signalants" (personne elle-même, entourage ou professionnels). Ces personnes savent se tourner vers le CLIC Entour'âge lorsqu'elles rencontrent une nouvelle difficulté.

Les aides les plus fréquemment demandées concernent, comme les autres années, la vie à domicile (auxiliaires de vie, évaluation CLIC, portages de repas etc.) suivi de l'accès aux droits (aides financières, demandes de protection juridique etc.) et de l'offre de soins.

La capacité d'**accompagnement** du CLIC, souvent sollicité par la personne âgée elle-même, par ses proches et/ou par des professionnels du réseau, est une des spécificités importantes du CLIC et représente une part déterminante de notre travail.

Pour illustrer cette notion d'accompagnement spécifique du CLIC (y compris à domicile) nous pouvons entre autres citer :

- **Les aides à la prise de décision** : par exemple, l'entrée en institution, une demande de protection juridique, etc.
- **Le soutien** : par exemple, l'acceptation des aides, le dépassement du déni d'état de santé, les problématiques liées au syndrome de Diogène (*négligence de l'hygiène corporel et domestique, accumulation d'objets hétéroclites, déni de son état, isolement social, refus d'aides...*) etc.
- **Les explications pédagogiques** : par exemple, la réduction des durées d'hospitalisations, les nouveaux modes de financement des établissements de santé, la disparition des "Maisons de convalescences/repos" prises en charge par la sécurité Sociale, etc...

Cette notion d'accompagnement est, à notre sens, d'autant plus nécessaire qu'il semblerait que notre société en pleine mutation développe actuellement des moyens de communication qui sont mal adaptés à la population des personnes très âgées et souvent vulnérables.

Il est d'ailleurs à noter que le CLIC Entour'âge constate que de nombreux partenaires professionnels, notamment les partenaires institutionnels, sont en restructuration et parfois en phase de désorganisation avec les perturbations qui y sont souvent liées.

Cette année, le CLIC a continué à développer sa mission de prévention par le biais d'ateliers, de conférences/animations, de projections/débats etc. L'organisation de la première Semaine Bleue intercommunale par le CLIC nous a demandé une forte implication et a été couronnée de succès. Une aide financière et humaine précieuse nous a été proposée grâce au soutien du comité inter caisses AGIRC-ARRCO.

Le CLIC a également continué à travailler sur la notion de fin de vie en proposant de nouveau des actions "Accueillir et préparer la fin de la vie".

Dans le cadre des aides "Vie à domicile" proposées, le nombre de personnes aidées par le biais d'un accompagnement spécifique "fin de vie" continue à progresser : 24 personnes ont pu bénéficier de cette aide pluridisciplinaire. Ce type d'accompagnement est proposé par le CLIC en l'absence d'un réseau gérontologique/soins palliatifs/cancérologie (sur notre territoire "centre des Hauts de Seine et contrairement au sud ou au nord du département"). Cette absence de réseau est fortement préjudiciable à une bonne prise en considération des situations complexes de personnes en mauvais état de santé.

Concernant le réseau professionnel du CLIC, de nouveaux partenariats se sont créés en 2011 grâce notamment avec l'arrivée sur le territoire (Chaville, Sèvres et Ville d'Avray) de :

- Un hôpital de jour soins de suites gériatriques (au sein du Centre Hospitalier des Quatre Villes)
- Une Equipe mobile Spécialisée Alzheimer (ESA Croix Rouge)
- Un nouveau service d'aide à domicile (APEF sur Sèvres)
- Un Etablissement d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes (EHPAD Villa Médicis)

Le CLIC Entour'âge est donc en "bonne santé" : son réseau est dynamique, de plus en plus fluide et de mieux en mieux repéré.

Cependant certaines prises en charge de situations très complexes par le CLIC restent parfois insatisfaisantes. En effet, elles nécessiteraient une coordination de type "gestionnaires de cas" dont le CLIC n'a pas les moyens en termes de temps et de finances.

Aujourd'hui l'ARS propose la création de nouvelles structures appelées MAIA* qui ont de très nombreuses similitudes avec un CLIC. Il n'y a actuellement pas de MAIA sur le territoire des Hauts-de-Seine. Des projets sont en cours. Peut-être serait-il intéressant de s'interroger sur le positionnement du CLIC par rapport à une MAIA ?

* [**Qu'est-ce qu'une MAIA \(Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades Alzheimer ou personnes âgées en perte d'autonomie\) ?**](#)

Source <http://www.ars.iledefrance.sante.fr>

C'est un dispositif de proximité organisé pour simplifier le parcours des personnes et de leurs aidants sur un territoire donné. Il part donc des professionnels et dispositifs déjà existants (des champs sanitaire, social et médico-social) et n'est pas une structure supplémentaire. Ce dispositif va favoriser la coordination, la coopération et la co-responsabilisation des acteurs locaux et va modifier leurs pratiques professionnelles et leurs modes d'organisation. La MAIA s'appuie sur la constitution d'un guichet intégré et sur des gestionnaires de cas :

- Le guichet intégré constitue l'accès de proximité à l'accueil et l'information, à partir duquel la population est orientée vers le dispositif ou les professionnels pouvant répondre à ses besoins.

C'est un ensemble de coordonnées des lieux d'information, d'analyse et d'orientation qui doit faciliter le parcours des personnes en évitant les réponses incomplètes ou erronées.

- La gestion de cas permet le repérage de la personne en situation complexe avec une évaluation de ses besoins dans toutes les dimensions (sociale, sanitaire, médico-sociale...) par l'un des partenaires locaux (réseau de santé, CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination, SSIAD : Services de Soins Infirmiers à Domicile...) en se basant sur des outils d'évaluations communs. Dès lors qu'une personne est reconnue comme étant dans une "situation complexe", un professionnel va lui proposer un accompagnement rapproché et individualisé.

Personnes concernées : Personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, **et toutes les personnes âgées en perte d'autonomie.**

Composition de la MAIA :

- un pilote qui est le garant de la mise en œuvre de la concertation entre les professionnels locaux des champs sanitaire, social et médico-social. Il assure la cohésion de l'équipe MAIA.
- Des gestionnaires de cas qui sont garants de la réalisation de l'évaluation clinique de la personne, puis de l'élaboration d'un plan de prise en charge de la personne et enfin d'un suivi à long terme avec des réévaluations régulières.

- **Tableau 1 : Répartition des personnes aidées depuis l'ouverture du CLIC en 2007 en fonction des communes**

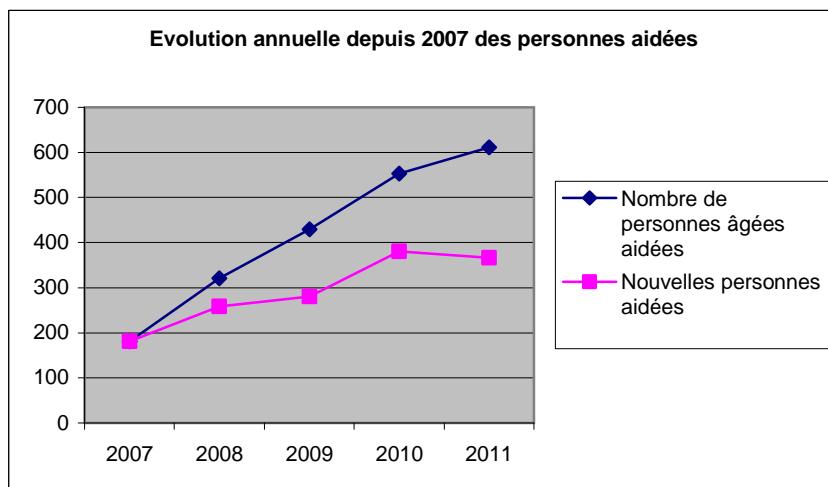
Depuis la création du CLIC Entour'âge, 1 468 personnes âgées ont été aidées.

	Chaville	Sèvres	Ville d'Avray	Sans renseignement	Hors territoire
Personnes aidées	379	634	317	18	120

Nombre de dossier en file active au 31.12.2011 : **153 situations dont environ 60 situations complexes** qui ont besoin d'un suivi important.

- **Tableau 2 : récapitulatif de l'activité depuis 2007**

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de personnes âgées aidées	181	321	429	553	611
Répartition par sexe	113 F 68 H	221 F 100 H	288 F 141 H	378 F 175 H	414 F 197 H
Nouvelles personnes aidées	181	259	281	381	367
Moyenne d'âge	82 ans	82 ans	81 ans	80 ans	81 ans
Nombre d'entretiens	1365	3670	3571	3672	4242



- **Tableau 3 : Tableau de bord de l'activité du CLIC Entour'âge**

Personnes aidées (en début de période) -	125
Personnes aidées de nouveau -	119
Personnes aidées pour la 1ère fois -	367
Personnes aidées (en fin de période) -	153
PERSONNES AIDEES SUR LA PERIODE -	611
Dossiers de demandes (en début de période) -	125
Dossiers de demandes (nouveaux) - Selon le rapport du CG 92 : nombre de dossiers de niveau 1, 2 et 3 ouverts pendant l'exercice 2011.	580
Dossiers de demandes (en fin de période) - Selon le rapport du CG 92 : nombre de dossiers non clôturés au 31/12/2011 de niveau 1, 2 et 3.	153
DOSSIERS DE DEMANDES SUR LA PERIODE	705
ENTRETIENS - <i>Il faut noter que le CLIC Entour'âge enregistre tous les entretiens concernant les situations dans l'onglet « entretien ». En conséquence, les entretiens avec les professionnels ne se distinguent pas des entretiens avec les personnes âgées ou l'entourage.</i>	4 242
LES DEMANDES AUPRES DES PROFESSIONNELS - (autres que suivi de situations)*	7
LES DEMANDES DES PROFESSIONNELS - (autres que suivi de situations)*	5
Les plans d'aide (en début de période)	92
Les plans d'aide (nouveaux)	80
Les plans d'aide (en fin de période)	133
PLANS D'AIDE SUR LA PERIODE	172
REUNIONS ET EVENEMENTS	189

* Faute de temps, les données correspondant à ces deux items n'ont pas été correctement complétées dans LOGICLIC.

- **Tableau 4 : Répartition des personnes aidées en fonction des communes et par année d'exercice**

Nombre de personnes aidées	2007	2008	2009	2010	2011
	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
Commune	181	321	429	553	611
	Chaville	56	86	118	256
	Sèvres	101	157	200	157
	Ville d'Avray	18	57	85	43
	Sans renseignement	4	0	2	6
	Hors territoire	2	21	24	33

- **Tableau 5 : Répartition des entretiens en fonction du mode de contact**

Nombre d'entretien		2007	2008	2009	2010	2011
		Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
		1 365	3 670	3 571	3 672	4 242
Mode de contact	À domicile	85	146	201	227	236
	Au CLIC	80	197	278	366	493
	Autre (hôpital, CCAS, CVS, CMP etc.)	107	56	45	103	94
	Téléphonique, fax mail, courrier	1 093	3 271	3 047	2 976	3 419

- **Tableau 6 : Répartition des entretiens de la commune de CHAVILLE en fonction du mode de contact**

Nombre d'entretiens		2007	2008	2009	2010	2011
		Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
		410	1 354	1 444	1 279	1 511
Mode de contact	À domicile	28	53	80	80	81
	Au CLIC	21	62	59	67	107
	Autre (hôpital, CCAS, CVS, CMP etc.)	49	24	24	12	34
	Téléphonique, fax mail, courrier	312	1 215	1 281	1 120	1 289

- **Tableau 7 : Répartition des entretiens de la commune de SEVRES en fonction du mode de contact**

Nombre d'entretiens		2007	2008	2009	2010	2011
		Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
		857	1 667	1 536	1 575	2 107
Mode de contact	À domicile	54	59	87	86	120
	Au CLIC	52	104	177	239	298
	Autre (hôpital, CCAS, CVS, CMP etc.)	53	24	14	25	48
	Téléphonique, fax mail, courrier	698	1 480	1 258	1 225	1 641

- **Tableau 8 : Répartition des entretiens de la commune de VILLE-D'AVRAY en fonction du mode de contact**

Nombre d'entretiens		2007	2008	2009	2010	2011
		Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
		91	618	546	772	552
Mode de contact	À domicile	3	34	34	61	35
	Au CLIC	5	23	28	51	67
	Autre (hôpital, CCAS, CVS, CMP etc.)	5	8	7	8	12
	Téléphonique, fax mail, courrier	78	553	477	652	438

- **Tableau 9 : Répartition des dossiers de demandes en fonction de l'origine de la demande**

Nombre de dossiers de demandes		2007	2008	2009	2010	2011
		Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
		225	366	488	616	705
Origine de la demande	L'entourage	15	16	28	42	45
	La famille	73	160	200	234	268
	La personne concernée	17	44	101	167	190
	Un médecin	2	4	6	17	16
	Un professionnel	118	141	152	155	184
	Sans renseignement	0	1	1	1	2

- **Tableau 10 : Comment les personnes aidées ont-ils connu le service en fonction du nombre de dossier de demande ?** (705 dossiers de demandes – 200 dossiers de demandes directement signalés par un professionnel)

Nombre de dossiers de demandes		2007	2008	2009	2010	2011
		Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
		105	221	330	444	505
Moyen de connaître le service	Associations	3	8	9	4	3
	Autre	0	1	9	9	3
	Bouche à oreille	8	46	79	95	102
	CG92	5	14	11	10	16
	Déjà connu	6	35	68	97	146
	Hôpital/Clinique	13	20	15	13	9
	Internet	0	1	7	11	8
	Mairie	26	42	59	80	70
	Médecin traitant	11	21	19	35	35
	Presse	13	2	21	62	89
	Professionnel de santé	7	7	8	4	13
	Service aide à domicile	3	9	8	10	7
	Structure d'accueil	8	11	13	12	6
	Sans renseignement	2	4	4	2	4

- **Tableau 11 : Répartition des dossiers de demandes en fonction des niveaux.**

Nombre de dossiers de demandes		2007	2008	2009	2010	2011
		Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
		225	366	488	616	705
Niveau 1 : demande d'information, orientation		156	248	210	434	489
Niveau 2 : demande d'évaluation sans prise en charge		19	50	180	83	58
Niveau 3 : demande de prise en charge avec suivi		50	68	98	99	158

- **Tableau 12 : Répartition des dossiers de demandes en fonction des catégories de professionnel à l'origine du positionnement du CLIC**

Catégorie de professionnels à l'origine du positionnement du CLIC	Nombre de dossiers de demandes	2007	2008	2009	2010	2011
		Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
		120	146	159	173	200
CCAS	CCAS	31	44	51	38	36
	Hôpital / clinique	23	24	33	47	49
Service à domicile	Service à domicile	19	9	12	21	23
	CVS 92	12	21	20	16	20
	Convalescence SSR	0	0	0	1	2
	SSIAD	13	15	13	11	12
	Hébergement	6	3	1	1	4
	Associations	6	4	1	3	7
	Logement	2	5	4	2	8
	APA 92	2	6	3	6	9
	Médecin traitant	2	4	6	17	16
	IDE libéral(e)	1	2	0	0	1
	Paramédical autre	1	4	4	0	1
	Réseau de soins	1	2	2	1	4
	Emploi direct	1	0	0	0	0
	Secours/urgences	0	1	0	0	0
	Pédicure	0	0	1	0	0
	Coordination gérontologique	0	0	1	1	0
	Foyer Logement	0	0	1	1	0
	Juridique	0	0	2	3	2
	Administratif	0	0	1	2	3
	Caisse de retraite	0	0	0	1	0
	Sans renseignement	0	2	1	1	1

- **Tableau 13 : Répartition des informations et aides demandées en fonction des catégories**

	2008	2009	2010	2011		2008	2009	2010	2011
	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif		Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
Vie à domicile	466	615	730	809	Accompagnement fin de vie	4	12	21	24
					Aide à domicile	161	222	264	317
					Aides techniques	12	22	29	49
					Coiffure esthétique à domicile	1	2	11	3
					Entretien du linge	0	0	2	0
					Evaluation CLIC	94	113	161	140
					Garde de nuit	5	10	11	4
					Portage de repas	86	96	91	125
					Télé assistance	66	80	83	94
					Transport	37	58	57	53
Accès aux droits	197	237	342	375	Aide aux démarches administratives	27	30	29	48
					Aide aux démarches juridiques	19	38	57	64
					Aides financières autre	33	37	48	45

					Aides financières légales	24	23	38	30
					Aide sociale à l'hébergement	23	17	15	25
					Aide sociale Conseil Général	0	5	4	1
					APA	66	83	125	142
					Assistante sociale	4	1	17	13
					CNAV ARDH	0	0	0	0
					CNAV première évaluation	0	0	0	0
					CNAV renouvellement	0	0	0	0
					CNAV révision	0	0	0	0
					Informations décès	0	2	4	3
					Info/ Inscription liste personne fragile	0	0	0	0
					Retraite	1	1	5	4
					Accueil de jour	17	26	33	36
					Famille d'accueil	0	4	3	5
					Foyer logement	11	13	10	22
					Hébergement permanent	56	68	78	97
					Hébergement temporaire	24	31	26	50
					Aide à la toilette	44	45	76	63
					Atelier mémoire	3	0	32	52
					Consultation mémoire CEOG	15	15	15	23
					Convalescence SSR	2	6	6	6
					Hospitalisation	8	11	4	21
					IDE	17	27	51	56
					Kinésithérapeute	10	5	7	11
					Médecin / spécialiste	5	7	9	10
					Orthophoniste	2	5	2	3
					Paramédical autre	3	3	3	12
					Pédicure	2	1	4	5
					Soins à domicile	15	16	18	80
					Aide aux aidants	1	1	6	25
					Aide au départ en vacances	3	6	6	1
					Bénévolat	10	21	9	6
					Gardiennage d'animaux	0	0	1	2
					Information maladie d'Alzheimer	7	8	13	19
					Information sur le CLIC	21	22	48	45
					Loisirs	15	13	6	8
					Maltraitance	4	8	7	9
					Signalement situation	33	39	49	63
					Soutien moral	50	52	62	40
					Nutrition	0	0	0	12
					Préventions autre	1	3	45	25
					Prévention buccodentaire	0	0	0	0
					Prévention des chutes	7	4	24	13
					Prévention des risques climatiques & sanitaires	3	0	3	8
					Adaptation du logement	25	19	32	22
					Aide au relogement	1	6	4	9
					Bricolage jardinage	0	0	7	5
					Hygiène du logement	12	17	3	15
					Divers	4	14	24	30
					Sans renseignements	5	2	0	9

Depuis l'ouverture du CLIC Entour'âge au 01/01/2007, 634 personnes de Sèvres ont été aidées.

En 2011 : 139 nouvelles personnes aidées, soit au total 256 Sévriens aidés sur l'année.

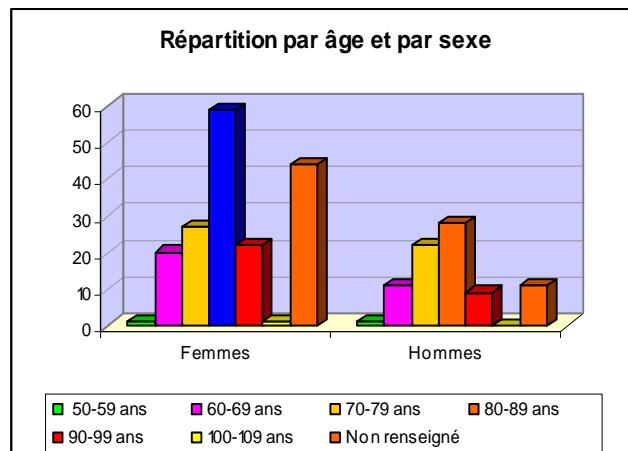
ANNEE 2011

256 Personnes aidées sur Sèvres :

174 femmes
82 hommes

- Répartition par tranches d'âge des 256 personnes aidées**

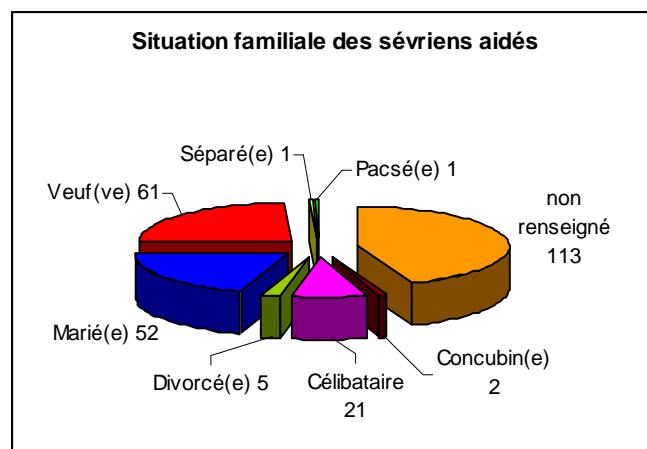
Libelle	Effectif	Sexe
50-59 ans	1	F
60-69 ans	20	F
70-79 ans	27	F
80-89 ans	59	F
90-99 ans	22	F
100-109 ans	1	F
Non renseigné	44	F
50-59 ans	1	M
60-69 ans	11	M
70-79 ans	22	M
80-89 ans	28	M
90-99 ans	9	M
100-109 ans	0	M
Non renseigné	11	M



Minimum : 54 ans - Maximum : 101 ans
Moyenne d'âge : 80 ans

- Situation familiale des 256 personnes aidées**

Libelle	Effectif
Non renseigné	113
Concubin(e)	2
Célibataire	21
Divorcé(e)	5
Marié(e)	52
Veuf(ve)	61
Séparé(e)	1
Pacsé(e)	1



• Origine des 296 dossiers de demandes

Libelle	Effectif
Non renseigné	1
l'entourage	22
un médecin	5
un professionnel	74
la famille	107
La personne concernée	87

• Répartition des 2107 entretiens par type et lieu

Libelle	Effectif
TELEPHONIQUE	1 317
AU CLIC	298
A DOMICILE	120
E-MAIL	197
FAX	18
COURRIER	45
DIRECTEMENT	30
REPORTEUR	64
AUTRE	18

• Informations et aides exprimées par la personne au sein des 296 dossiers de demandes

Libelle	Effectif
SANS RENSEIGNEMENT	3
ACCES AUX DROITS - AIDE AUX DEMARCHEES ADMINISTRATIVES	26
ACCES AUX DROITS - AIDE AUX DEMARCHEES JURIDIQUES	34
ACCES AUX DROITS - AIDE SOCIALE A L'HEBERGEMENT	11
ACCES AUX DROITS - AIDE SOCIALE CONSEIL GENERAL	1
ACCES AUX DROITS - AIDES FINANCIERES AUTRE	21
ACCES AUX DROITS - AIDES FINANCIERES LEGALES	12
ACCES AUX DROITS - APA	55
ACCES AUX DROITS - ASSISTANTE SOCIALE	5
ACCES AUX DROITS - INFORMATION DECES	1
ACCOMPAGNEMENT - AIDE AU DEPART EN VACANCES	1
ACCOMPAGNEMENT - AIDE AUX AIDANTS	8
ACCOMPAGNEMENT - BENEVOLAT	2
ACCOMPAGNEMENT - GARDIENNAGE D'ANIMAUX	0
ACCOMPAGNEMENT - INFORMATION MALADIE D'ALZHEIMER	7
ACCOMPAGNEMENT - INFORMATION SUR LE CLIC	14
ACCOMPAGNEMENT - LOISIRS	3
ACCOMPAGNEMENT - MALTRAITANCE	6
ACCOMPAGNEMENT - SIGNALLEMENT SITUATION	25
ACCOMPAGNEMENT - SOUTIEN MORAL	24
DIVERS	12
LOGEMENT - ADAPTATION DU LOGEMENT	9
LOGEMENT - AIDE AU RELOGEMENT	4
LOGEMENT - BRICOLAGE JARDINAGE	1
LOGEMENT - HYGIENE DU LOGEMENT	10
OFFRE DE SOINS - AIDE A LA TOILETTE	24
OFFRE DE SOINS - ATELIER MEMOIRE	29
OFFRE DE SOINS - CONSULTATION MEMOIRE CEOG	9
OFFRE DE SOINS - CONVALESCENCE SSR	4
OFFRE DE SOINS - HOSPITALISATION	5

OFFRE DE SOINS - IDE	26
OFFRE DE SOINS - KINESITHERAPEUTE	5
OFFRE DE SOINS - MEDECIN / SPECIALISTE	5
OFFRE DE SOINS - ORTHOPHONISTE	0
OFFRE DE SOINS - PARAMEDICAL AUTRE	4
OFFRE DE SOINS - PEDICURE	2
OFFRE DE SOINS - SOINS A DOMICILE	35
PREVENTION / EDUCATION – NUTRITION	7
PREVENTION / EDUCATION - PREVENTION DES CHUTES	7
PREVENTION / EDUCATION - PREVENTION RISQUES CLIMAT ET SANITAIRES	6
PREVENTION / EDUCATION - PREVENTIONS AUTRE	9
STRUCTURE D'ACCUEIL - ACCUEIL DE JOUR	16
STRUCTURE D'ACCUEIL - FAMILLE D'ACCUEIL	1
STRUCTURE D'ACCUEIL - FOYER LOGEMENT	8
STRUCTURE D'ACCUEIL - HEBERGEMENT PERMANENT	39
STRUCTURE D'ACCUEIL - HEBERGEMENT TEMPORAIRE	16
VIE A DOMICILE - ACCOMPAGNEMENT FIN DE VIE	8
VIE A DOMICILE - AIDE A DOMICILE	131
VIE A DOMICILE - AIDES TECHNIQUES	21
VIE A DOMICILE - COIFFURE ESTHETIQUE A DOMICILE	2
VIE À DOMICILE – ENTRETIEN DU LINGE	0
VIE A DOMICILE - EVALUATION CLIC	57
VIE A DOMICILE - GARDE DE NUIT	3
VIE A DOMICILE - PORTAGE DE REPAS	62
VIE A DOMICILE - TELE ASSISTANCE	46
VIE A DOMICILE - TRANSPORT	21

- **Répartition des dossiers de demandes en fonction des niveaux.**

		2011
		Effectif
		296
Nombre de dossiers de demandes		
Niveau	Niveau 1 : demande d'information, orientation	198
	Niveau 2 : demande d'évaluation sans prise en charge	17
	Niveau 3 : demande de prise en charge avec suivi	81



croix-rouge française

Humanisons la vie

Rapport d'activité 2011



Service de Soins Infirmiers A Domicile des Hauts-de-Seine
36, Rue des Roses -92160 ANTONY
Tel. 01.45.34.68.37/fax 01.45.34.58.09
Ssiad92@croix-rouge.fr

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'ETABLISSEMENT

COORDONNEES DU SERVICE

Service de Soins Infirmiers A Domicile des Hauts-de-Seine
36, Rue des Roses
92160 ANTONY
Tel. 01.45.34.68.37
Fax. 01.45.34.58.09
Ssiad92@croix-rouge.fr

Coordonnées postales des antennes et permanences :

Antenne de Chatenay-Malabry + ESA
43, Rue Henri Barbusse
92290 CHATENAY-MALABRY
Ouvert le Lundi et Jeudi de 8h00 à 15h30 – Mardi de 8h00 à 11h30
Mercredi et Vendredi sur RDV

Antenne de Clamart
84, Avenue Jean Jaurès
92140 CLAMART
Ouvert le Mardi de 12h00 à 16h00 – Mercredi de 7h45 à 11h45 – Vendredi de 8h00 à 16h00
Lundi et Jeudi sur RDV

Antenne de Clichy
39, Rue du Landy
92110 CLICHY
Ouvert du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30

Antenne de Fontenay-aux-Roses
2, Boulevard de la République
92260 FONTENAY-AUX-ROSES
Ouvert le Lundi, Mardi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 – Mercredi de 8h30 à 12h00
Jeudi et Vendredi sur RDV

Antenne d'Issy-les-Moulineaux
11, Rue Vaudétard
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Ouvert le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Mercredi de 8h30 à 12h30

Antenne de Puteaux + ESA
35, Rue Bernard Palissy
92800 PUTEAUX
Ouvert Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 13h00 – Mercredi sur RDV

Antenne de Sèvres + ESA

86/88 Grande Rue

92310 SEVRES

Ouvert du Lundi au Vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

Antenne de Villeneuve la Garenne

196, Boulevard Galliéni

92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

Ouvert du Lundi au Vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

STATUT

Situation juridique : Association loi 1901

N° de FINESS : 7507213304

PLAGES HORAIRES DES PRESTATIONS ET DU SERVICE

Horaire d'accueil du service : du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

Horaire d'intervention des équipes soignantes :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00

Les week-ends et jours fériés de 8h00 à 18h00

Une astreinte téléphonique est organisée lors de la fermeture du service de 17h00 à 20h00.

DONNEES BUDGETAIRES

Nombre de places autorisées :

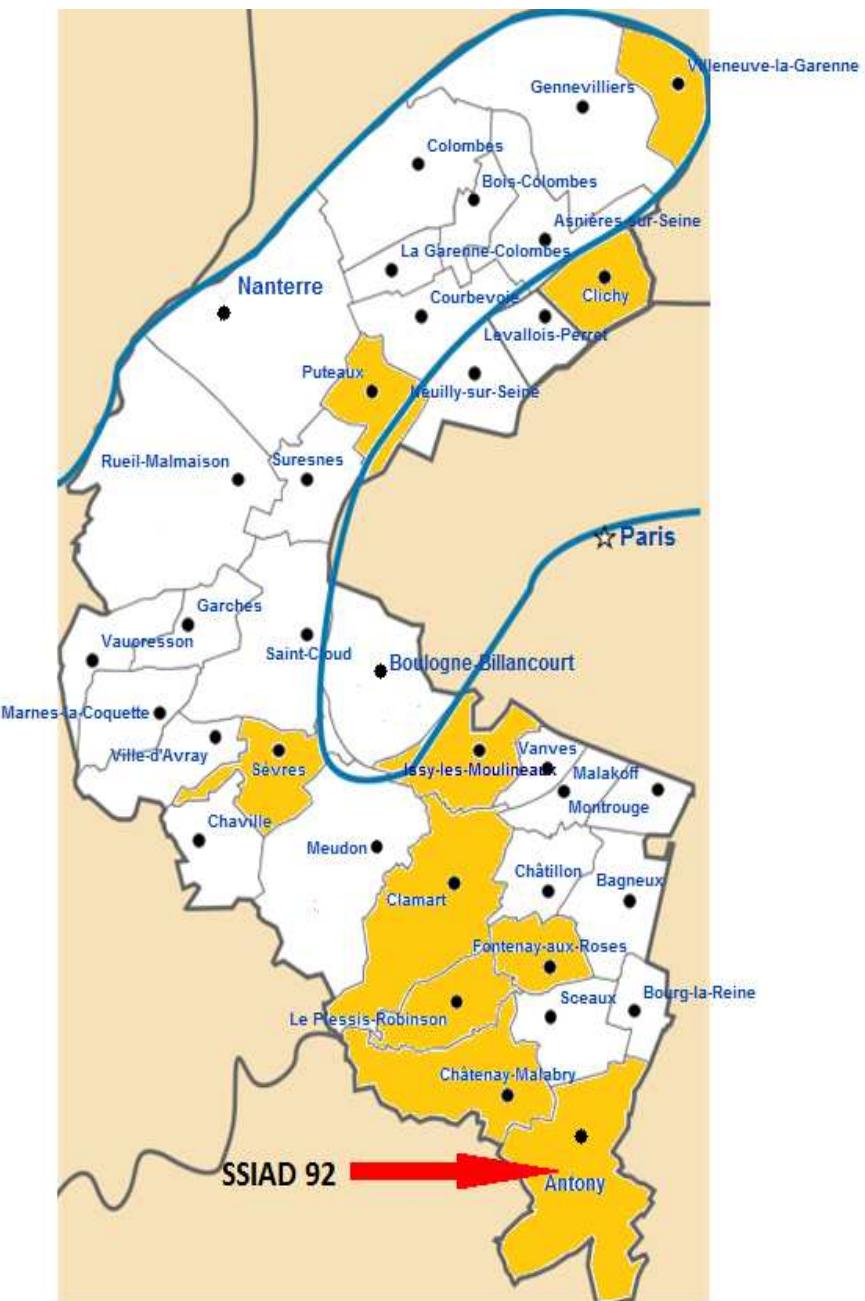
422 Personnes âgées / 8 Personnes handicapées / 30 places ESA

Montant du forfait journaliser alloué : **32,58 €**

Montant de la masse salariale annuelle effective au budget exécutoire : **3 144 149,39 €**

RAPPORT D'ACTIVITE 2011

ZONE D'INTERVENTION GEOGRAPHIQUE DU SERVICE



Les communes d'intervention du SSIAD 92 sont identifiées en jaune sur la carte.

RAPPORT D'ACTIVITE 2011 DE L'ANTENNE DE SEVRES

CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ACCOMPAGNEE

L'antenne de Sèvres a accompagné en 2011 :

- 63 personnes (contre 48 en 2010)
- 10 536 journées réalisées (contre 8 241 en 2010)

	2009	2010	2011
Journées réalisées	9 632	8 241	10 536
Nombre de bénéficiaires	34	48	63

Soit un taux d'occupation de 82 % en 2011

Il y a eu 33 nouveaux entrants et 31 sortants définitifs sur l'année

Répartition par sexe :

2011	Nombre de personnes		%
	Femmes	Hommes	
Femmes	35		56%
Hommes		28	44%
TOTAL	63		

Répartition par âge :

2011	Nombre de personnes		%
	Hommes	Femmes	
Entre 60 et 65 ans	2	4	0,9%
Entre 65 et 70 ans	1	1	0,2%
Entre 70 et 75 ans	3	2	0,7%
Entre 75 et 80 ans	5	5	15%
Entre 80 et 85 ans	4	6	15%
Entre 85 et 90 ans	5	6	15%
Entre 90 et 95 ans	6	9	23%
Entre 95 et 100 ans		3	0,4%
100 ans et plus		1	0,1%
TOTAL	26	37	

Personnes accompagnées par niveau de dépendance :

Niveau de dépendance	Nombre de personnes	%
GIR 1	11	17%
GIR 2	22	35%
GIR 3	12	19%
GIR 4	18	28%

GIR pondéré moyen : 670

Répartition par pathologie principale :

Pathologie principale	Nombre de personnes	%
Maladie d'Alzheimer	4	6,06%
Affection Appareil Locomoteur	12	18,18%
Affection Cardio Vasculaire	9	13,64%
Affection Neurologique	30	45,45%
Affection Pulmonaire	4	6,06%
Cancers	4	6 ,06%

LE PERSONNEL

A fin 2011, l'antenne de Sèvres fonctionne avec :

- 1 Infirmière responsable
- 2 Infirmières diplômées d'Etat
- 5 Aides-soignantes diplômées d'Etat
- 1 Secrétaire

ACTIVITE ESA

3 Equipes Spécialisées Alzheimer ont été mises en place au 1^{er} Juillet 2011, réparties sur 3 secteurs des Hauts-de-Seine :

- Secteur Nord, hébergée dans l'antenne de Puteaux
- Secteur Centre, hébergée dans l'antenne de Sèvres avec le bureau de la responsable de l'ESA
- Secteur Sud, hébergée dans l'antenne de Chatenay-Malabry

43 personnes ont été prises en charge par l'Equipe Spécialisée Alzheimer, de juillet à décembre 2011.

Communes d'intervention	Nombre de personnes	Nombre d'interventions
Issy les Moulineaux	2	27
Chatenay Malabry	2	18
Vanves	2	14
Fontenay aux Roses	2	8
Clamart	1	5
Chatillon	2	5
Antony	2	4
Sèvres	8	48
Chaville	3	12
Suresnes	2	8
Rueil Malmaison	1	7
Boulogne Billancourt	2	5
Nanterre	3	18
Clichy	1	15
Puteaux	3	24
Colombes	1	7
Villeneuve la Garenne	1	6
Courbevoie	5	9
TOTAL	43	240

PERSONNEL

L'Equipe Spécialisée Alzheimer fonctionne avec :

- 1 Infirmière Responsable
- 2 Ergothérapeutes
- 3 Psychomotriciennes
- 2 Assistantes de Soins en Gérontologie

DOCUMENTS MIS EN PLACE

En interne :

Projet de service 2010-2015
Fiches de poste
Règlement intérieur
Règlement de fonctionnement
Livret d'accueil du personnel
Charte de bonne conduite routière

A l'externe :

Livret d'accueil personnes accompagnées comprenant la Charte des droits et liberté des personnes
Enquêtes de satisfaction (début de contrat, annuelle et fin de contrat)
Dispositif de liaison à domicile

DEMARCHE QUALITE

Dans le cadre de la politique globale d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement des personnes vulnérables, l'ensemble des services à domicile de la Croix-Rouge française ont réalisé leur évaluation interne entre juillet 2010 et avril 2011.

Les services sont maintenant impliqués dans une démarche de certification AFNOR (NF X50-056) qui doit voir le jour en mai 2012.



SAM AREPA et AMGAD

RAPPORT D'ACTIVITE 2011

Antenne de Sèvres
53 Grande Rue, 92310 SEVRES
Tél. : 01 46 23 84 44 / Fax : 01 46 23 29 84
Mail : contact.sevres@samarepa.com



Activité 2011 de SAM AREPA : Mode prestataire

Association prestataire à but non lucratif, SAM AREPA a pour cœur de métier le maintien à domicile de toutes personnes fragilisées par l'âge, le handicap ou la maladie. Nous proposons un panel de services diversifiés pour les accompagner dans les gestes de la vie quotidienne, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, si nécessaire.

1. Notre offre de services SAM AREPA sur la commune de Sèvres :

■ Cadre de vie :

- ▶ Ménage
- ▶ Entretien du linge

■ Vie quotidienne :

- ▶ Aide à l'hygiène, coiffure, habillage
- ▶ Aide aux courses
- ▶ Préparation et aide à la prise de repas
- ▶ Transferts pour le lever et le coucher
- ▶ Démarches administratives simples
- ▶ Aide à la prise de médicaments préalablement préparés
- ▶ Garde itinérante de nuit

■ Sorties :

- ▶ Accompagnement à l'extérieur (à pied, en ambulance ou taxi)
- ▶ Accompagnement mobilité (véhicule de l'aide à domicile)

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h	Permanence téléphonique 24 heures sur 24 7 jours sur 7
-------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------

2. Les missions de l'antenne de Sèvres :

- ▶ **Mettre en place les interventions** : une visite d'évaluation est réalisée à domicile afin de connaître les besoins, les souhaits de la personne et étudier les possibilités de financement. L'antenne évalue la situation et constitue le dossier de prise en charge auprès des diverses caisses. Cette visite permet aussi aux clients de connaître physiquement un membre de l'association, qui sera par la suite leur interlocuteur privilégié.
- ▶ **Suivre attentivement la réalisation des interventions** grâce à des visites au domicile, des entretiens avec les intervenants et au traitement des appels des clients. Nous renforçons notre action en réalisant des enquêtes de satisfaction pour recueillir votre avis sur notre fonctionnement et la qualité du service rendu.
- ▶ **Veiller à l'évolution des besoins des clients** : les prestations peuvent être adaptées de façon transitoire ou régulière.
- ▶ **Apporter des réponses aux interrogations des clients** et tenir compte de leurs remarques.

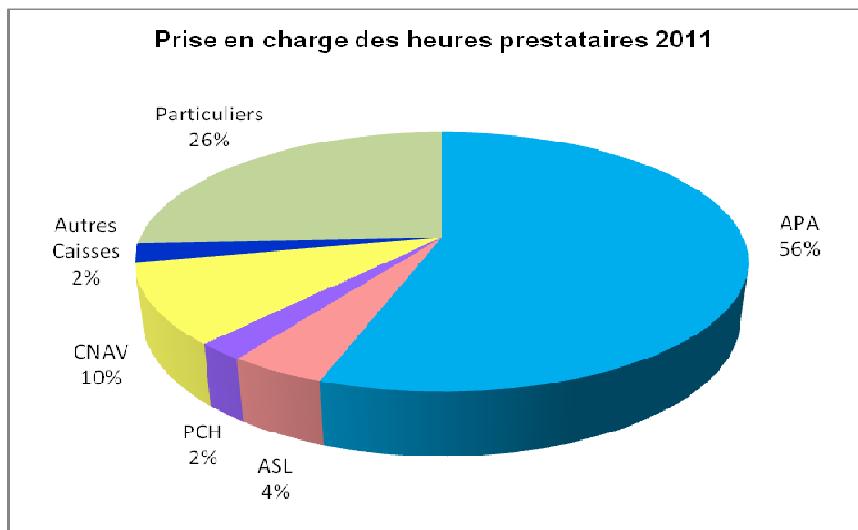
Par ailleurs, le CCAS et SAM AREPA ont établi une convention de partenariat dans le cadre du **dispositif Prévention Canicule** pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2011. A ce titre, SAM AREPA participe à l'organisation d'une permanence téléphonique pour les personnes âgées, handicapées et/ou souffrant de maladie chronique. Nous mobilisons, le cas échéant, une aide à domicile d'astreinte ou un intervenant de notre service de garde itinérante de nuit.

3. Activité réalisée sur la commune

En 2011, SAM AREPA a réalisé 36 233 heures sur la commune de Sèvres auprès de 206 personnes.

Activité 2011	SAM AREPA
Nombre d'heures	36 233
Nombre de personnes	206

Prise en charge des heures prestataires 2011	Part en %
Conseil Général	61,90%
<i>Dont APA</i>	<i>55,40%</i>
<i>Dont ASL</i>	<i>4,33%</i>
<i>Dont PCH</i>	<i>2,17%</i>
CNAV	10,03%
Autres Caisses	2,32%
Particuliers	25,75%
Total général	100%



■ Caractéristiques des personnes aidées :

- ▶ 72 % sont des femmes
- ▶ 67 % ont plus de 80 ans

Sexe	Hommes	Femmes
Personnes aidées	28%	72%

Tranche d'âge des aidés	Total
De 0 à 60 ans	11%
De 60 à 65 ans	3%
De 65 à 70 ans	5%
De 70 à 75 ans	6%
De 75 à 80 ans	9%
De 80 à 85 ans	22%
De 85 à 90 ans	22%
De 90 à 95 ans	17%
De 95 à 100 ans	5%
Plus de 100 ans	1%
Total	100%

■ Ressources humaines

Le recrutement s'effectue sur examen du dossier, en fonction du niveau de formation et de l'expérience professionnelle auprès des personnes âgées et/ou handicapées. Les candidats doivent ensuite répondre à un questionnaire ciblé, en vue d'un entretien.

Filière Administrative (31/12/2011)	Prestataire	
	Nombre	ETP
Antenne de Sèvres	3	3

Filière Intervention (31/12/2011)	Prestataire	
	Nombre	ETP
Antenne de Sèvres	54	39,54

▪ Actions de formation réalisées en 2011

Formations en 2011	Nb d'heures	Nb de salariés
Filière Administrative	77	2
Filière Intervention	534,5	27
Total	611,5	29

Sur l'ensemble de l'année 2011, 29 salariés ont pu bénéficier de 611,5 heures de formation en lien avec leur activité et les besoins sous-jacents à leurs interventions.

Les 18 thèmes de formation 2011 étaient les suivants :

INTITULE FORMATION	HEURES
Accompagnement des malades psychiques à domicile	24,5
Accompagnement des personnes en fin de vie	63
Accompagnement en fin de vie et soins palliatifs	63
Accompagnement VAE	31
Action sociale	14
Entretien annuel d'évaluation	28
Ergonomie et risques professionnels	91
Formation mandataire	42
Formation sur la gestion des contrats modulés	7
Hygiène sécurité et manutention	28
La bientraitance	14
Les soins de confort	28
Maladie d'Alzheimer et troubles apparentés	56
Préparation des repas	28
Prévention de la maltraitance des personnes âgées	14
Prévention secours civiques niveau 1	52
Sensibilisation aux pratiques addictives	14
Techniques d'entretien du linge et du logement	14
Total	611,5

▪ Réunions de personnel :

L'antenne de Sèvres organise trois à quatre réunions du personnel par an. Ces rencontres permettent de créer un lien d'appartenance à SAM AREPA. Chaque réunion a un ordre du jour avec une thématique (ex : présentation de partenaires, présentation de la modulation du temps de travail...) et accorde un temps libre pour toute question de la part des salariés.



AMGAD est une association mandataire de garde et d'aide à domicile à but non lucratif. Son objet est de permettre le maintien à domicile des personnes fragilisées, grâce à l'aide d'un ou plusieurs assistants de vie, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, si nécessaire.

■ **Qu'est-ce que le mode mandataire ?**

La personne aidée est employeur de l'intervenant à domicile. Ce rôle d'employeur est régi par la convention collective du particulier employeur.

Après évaluation des besoins, AMGAD sélectionne et propose du personnel au particulier employeur. Nous veillons à ce que la qualification et les compétences correspondent aux besoins des personnes.

Dans le cadre du contrat de mandat, notre association accomplit les formalités administratives, les déclarations sociales et fiscales, au nom et pour le compte du particulier employeur.

1. Notre offre de services

- Les assistants de vie peuvent apporter leur aide dans les gestes de la vie quotidienne suivants :
 - > Entretien du cadre de vie : ménage, entretien du linge ;
 - > Aide à l'hygiène quotidienne (toilette, habillage...) ;
 - > Courses, aide à la préparation et à la prise des repas, suivi du régime alimentaire ;
 - > Transferts pour le lever et le coucher ;
 - > Maintien dans la vie sociale (relations sociales, sorties, ...).

- La structure AMGAD assure :
 - l'évaluation des besoins ;
 - l'affiliation à l'URSSAF en tant qu'employeur ;
 - le recrutement du personnel adapté (remplacements assurés à la demande en cas d'absence du salarié) ;
 - la rédaction des contrats ;
 - l'établissement des bulletins de salaire ;
 - l'établissement d'une facture mensuelle regroupant les frais de gestion et les charges de prévoyance ;
 - l'établissement d'attestations diverses (certificat de travail, solde de tout compte, attestation ASSEDIC...) ;
 - l'envoi trimestriel à l'URSSAF de la déclaration nominative des charges ;
 - l'établissement de l'attestation annuelle fiscale de dépenses pour le particulier employeur et le salarié ;
 - un rôle d'information et de suivi de l'accompagnement.

2. Activité 2011

En 2011, onze particuliers employeurs Sévriens ont bénéficié de 12 381 heures à domicile.

Activité 2011 Commune de Sèvres	Mandataire
Nombre d'heures	12 381
Nombre de personnes	11

L'antenne de Sèvres dispose de 26 assistants de vie, représentant 15 ETP.

Filière Intervention (31/12/2011)	Mandataire	
	Nombre	ETP
Antenne de Sèvres	26	15

*Activité totale réalisée
sur la commune de Sèvres en 2011 :*

Activité 2011	SAM AREPA (Prestataire)	AMGAD (Mandataire)	Commune de SEVRES
Nombre d'heures	36 233	12 381	48 614
Nombre de personnes	206	11	217

2 - ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES



Groupe d'Entraide Mutuelle RAPPORT D'ACTIVITE 2011

Rappel des missions du GEM

Aider à rompre l'isolement, restaurer et maintenir les liens sociaux, redonner confiance en soi.

Les objectifs de l'année 2011

Organiser un voyage européen, maintenir les ouvertures et le rythme des animations, atelier divers, maintenir des relations avec les partenaires.

Rapport moral

Dans le cadre de l'insertion municipale du gem, le gem a développé des partenariats tout au long de l'année 2010 avec :

- Des services sociaux : CCAS de Sèvres, Chaville, Meudon, Ville d'Avray.
- Une convention a été signée avec le CCAS de Sèvres et Chaville.
- Avec le CHS Paul Guiraud, une convention est toujours en attente.
- Des services culturels : les conventions avec le SEL de Sèvres et l'atrium de Chaville ont été reconduites pour l'année 2011 (ils nous offrent des places de spectacle).

L'association remercie la municipalité et tout particulièrement Monsieur le Maire pour son soutien indéfectible.

Il existe une convention avec l'UNAFAM.

Nous rappelons qu'ehs est le parrain gestionnaire des Amis des 4 Communes et qu'à ce titre il assure la bonne gestion des fonds reçus de l'ARS et du Conseil Général, notamment par le recrutement des animatrices professionnelles et leur gestion pour les ressources humaines.

Du fait de sa mission, l'association compte maintenir et développer le réseau de ses partenaires en 2012.

Rapport d'activités 2011

En 2011, il y a eu 183 accueils (lundis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis) avec la possibilité de déjeuner ensemble.

Il y a eu 112 sorties, uniquement les dimanches. Au mois d'août, il a été proposé aux adhérents des rendez-vous à Sèvres pour faire des balades...

Les ateliers :

- Arts de la scène avec Hélène. Cet atelier a conduit à une représentation pendant la Semaine d'Informations sur la Santé Mentale (SISM) en 2012.
- Expression diction et découverte musicale avec Gilles
- Journal avec Emilie afin de réaliser la gazette du GEM
- Atelier anglais avec Francesca
- Arts multiples (photos, peinture, dessins ...) avec Virginie
- Bien être avec Emilie
- Jeux de mots avec Andréa.

Les événements marquants de 2011

- Les portes ouvertes en mars pendant la SISM
- Participation du GEM à « Stade en fête » à Chaville au mois de mai
- Pique-nique des familles au mois de juillet
- Participation aux forums des associations en septembre dans les villes de Sèvres, Chaville et Ville d'Avray.
- Voyage européen à Berlin en octobre auquel ont participé 3 adhérents du GEM.
- Portes ouvertes début décembre afin d'ouvrir le GEM à nos partenaires. Nous avons eu la visite de Mm Roux-Fouillet maire adjointe chargée de la famille, de la prévention et du handicap à la ville de Sèvres ; des soignants et patients du centre Jean Wier à Suresnes ; Mme Hervo de l'association Espace, des bénévoles, des familles et des adhérents.
- Le pot du bout de l'an qui a réuni 45 personnes.

Les membres

En 2011, le GEM comptait 63 personnes inscrites sur les listes c'est-à-dire des personnes qui sont venues au GEM au moins 1 fois dans l'année.

Le GEM comptait 35 adhérents usagers.

Sur l'année 2011, le GEM a reçu 1661 visites soit une augmentation 2,6% par rapport à l'année 2010.

Les bénévoles

Remerciements : Madeleine, Annick, Chantal, Dominique et Yves.

Les projets 2012

- Portes ouvertes en mars
- Pique-nique des familles en juin
- Participation aux forums des associations début septembre
- Voyage européen
- Tour des GEM Iles de France
- Rendez-vous « passerelle » depuis mai tous les mercredis (pour des questions liées à la vie quotidienne, santé, ressources...).

Participation au Conseil d'administration

A ce jour, trop peu d'adhérents font partis du CA. Il est cependant important que les adhérents se mobilisent. C'est, en effet, au sein du CA que les projets concernant le GEM sont proposés, discutés et votés. C'est un espace de réflexions concernant la vie du GEM.

Votes

Election du nouveau conseil d'administration : 21/21 voix

Chantal, Annick, Karen, Florent, Catherine, Madeleine, Christophe E et Danielle.

Approbation du rapport moral : 21/21 voix

Approbation du rapport d'activités : 21/21 voix

Approbation du bilan financier : 21/21 voix

Questions diverses

Est-ce que le nombre de cotisants a augmenté ? Oui un peu. Une dizaine d'adhérents.

Y'a-t-il un renouvellement des adhérents ? 10 adhérents usagers de plus qu'en 2010.

La recherche d'un local, fait-il parti des projets 2012 ? Oui. La mairie, nous met déjà à disposition les salles à la Maison des Associations. Néanmoins, compte-tenu du nouveau cahier des charges 2011, nous allons solliciter la mairie pour l'augmentation des plages d'accueil et l'obtention d'un local dédié.

3 – ACTION EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE



RAPPORT D'ACTIVITE 2011

AVANT PROPOS

L'année 2011 a confirmé l'implication de toutes les forces vives de l'association dans la volonté de donner plus de lisibilité et de sens à notre projet commun.

En témoignent la formalisation du projet associatif d'Action Jeunes et la réécriture de notre projet d'établissement.

La dynamique de réflexion et d'évaluation à l'œuvre à tous les niveaux d'Action Jeunes nous a permis d'accompagner voire d'anticiper un certains nombres d'évolutions de manière sereine, aussi bien internes avec le changement d'équipe de direction qu'externes avec l'évolution de notre mission dans le cadre du nouveau schéma départemental de protection de l'enfance.

Cette dynamique nous a également permis d'affirmer notre inscription dans le réseau partenarial de la protection de l'enfance, de renforcer les liens avec nos partenaires de terrain, d'en tisser de nouveaux et de d'entreprendre un travail de concertation et de mutualisation avec les associations de prévention spécialisée du sud du département.

L'intérêt supérieur des enfants, adolescents et jeunes adultes que les éducateurs d'Action Jeunes accompagnent quotidiennement reste, au cœur de ces transformations et évolutions constitutives de notre mission de prévention spécialisée, l'élément central et moteur de nos actions.

L'ASSOCIATION

Origine

1976 – Quelques familles chavilloises, des responsables du collège et de la MJC, des assistantes sociales se réunissent pour constituer un groupe de travail dans le but de créer un lieu d'accueil et d'animation en direction des jeunes en difficulté (tout particulièrement sur le quartier du Doisu).

1977 – Constitution de l'association « ECHANIM » (échange-animation).

1983 – L'association **Action Jeunes** est déclarée à la préfecture des Hauts de Seine (06/12/1983) avec un agrément D.A.S.S. du 1^{er} janvier 1984 dans le but de reprendre la mission de prévention qui existait depuis 1979 dans le cadre de l'association « ECHANIM ».

2002 - L'intervention éducative s'étend à la commune de Sèvres (reprise de la mission de prévention spécialisée menée par « Sèvres Jeunes » depuis 1985).

En 2011 Action Jeunes a formalisé son projet associatif

L’élaboration du projet de l’association Action Jeunes est basée essentiellement sur la volonté de donner une orientation et une lisibilité au rôle qu’elle entend jouer sur la scène sociale. Il est la colonne vertébrale de celle-ci et porte le sens du projet d’établissement.

Dans cette période d’évolutions importantes tant à l’interne (changement de direction, évolution du conseil d’administration....) qu’à l’externe (évolutions de la mission et du cadre réglementaire avec l’apparition des Agences Régionales de Santé), il s’agit de repréciser nos orientations et de réaffirmer la position centrale des enfants et des jeunes dans notre projet.

Identité et valeurs fondatrices

- Action Jeunes est une association laïque, gratuite, ouverte à tous dans le respect des convictions individuelles et dans l’indépendance à l’égard des partis politiques et des groupements confessionnels.
- L’égalité des droits et des devoirs entre tous les citoyens est un principe fondateur de notre association.
- Quels que soient les jeunes auxquels nous nous adressons, nous devons les considérer en premier lieu comme des personnes avant même de prendre en considération les problématiques auxquels ils sont confrontés.
- Son projet associatif est basé sur l’accueil et l’accompagnement individuel/collectif, de jeunes en difficulté par une équipe éducative dans le respect de la personne (écoute, empathie, humanisme) et des Droits de l’Homme et de l’Enfant.

Buts et objectifs de l’association

- Le but de l’association est d’accompagner les jeunes de 11 à 25 ans vers plus d’autonomie, une meilleure socialisation et une insertion dans la société actuelle.
- De les aider à devenir des citoyens responsables et libres.
- C’est à cet effet qu’Action Jeunes vise à associer son public aux différentes phases d’élaboration et d’évaluation des actions qui lui sont destinées.
- Cette démarche participative englobe l’environnement familial, social et institutionnel des jeunes.
- Elle interpelle l’ensemble des acteurs intervenant, de manière directe ou indirecte auprès des jeunes, car l’éducation est l’affaire de chacun, quelle que soit sa place et sa fonction.
- Favoriser les conditions de travail de l’équipe pluridisciplinaire, pour mieux répondre à la mission en direction des jeunes en difficulté, essentiellement en privilégiant le travail de rue et la présence sociale.
- Travailler sur la valorisation des jeunes aux niveaux individuels et collectifs.
- Maintenir la qualité d’intervention en donnant toute leur place aux jeunes.
- Veiller au respect des droits et besoins des usagers en évaluant le travail de manière continue.
- Favoriser une présence dans les lieux où se manifestent des risques d’inadaptation sociale (dans la limite des territoires habilités) prioritairement sur les sites « sensibles », concentrant des difficultés en évitant toute forme de stigmatisation.

LE FONCTIONNEMENT

La composition de l'équipe

1 Directeur, 1 Chef de service Éducatif, 7 éducateurs spécialisés, 2 éducateurs stagiaires, 1 responsable pédagogique et 1 enseignant technique auto-école, 2 psychologues et 1 secrétaire.

Les locaux

- 1 siège social (qui comprend la salle de code de l'auto-école)
- 1 local éducatif à Chaville
- 1 local éducatif à Sèvres
- 1 local d'activité mis à disposition par la municipalité de Sèvres

La réflexion collective

Réunion clinique et réunion d'analyse des pratiques.

En présence d'un psychologue, elles réunissent de façon hebdomadaire l'équipe éducative dans le but de :

- présenter les nouveaux accompagnements, de faire le point sur les projets personnalisés, d'élaborer des pistes d'intervention éducative.
- prendre une distance avec l'action de terrain, de mettre sur pied des actions collectives, de dégager des pratiques communes d'intervention éducative, de travailler autour de thématiques.

Point auto-école. Il réunit une fois par mois les enseignants techniques et les éducateurs dans le but de faire le point sur le parcours des jeunes inscrits à l'école de conduite éducative.

Réunion institutionnelle.

Elle s'adresse à l'ensemble du personnel (environ tous les 2 mois) – des membres du CA y assistent en partie. Elle a pour but d'informer le personnel de toute question concernant le service et l'association, de débattre collectivement d'orientations et de points internes, de présenter les nouveaux projets.

Journée de réflexion pédagogique.

Ce module se déroule à l'extérieur du service, sur une journée, à raison de 2 fois l'an. Il réunit l'ensemble du personnel et des membres de l'association dans l'objectif d'une réflexion approfondie au regard de nos pratiques éducatives et du contexte social de notre action.

Le partenariat et le travail en réseau

Pour mobiliser les énergies, favoriser l'intégration des jeunes dans leur environnement et rompre avec les dynamiques d'échec parfois à l'œuvre, Action Jeunes s'appuie sur les autres acteurs intervenant sur les mêmes territoires et sur l'entretien des liens partenariaux par des rencontres régulières.

Ce travail implique tous les niveaux d'Action Jeunes, éducateurs, cadres, bénévoles de terrain et administrateurs.

En conséquence de quoi Action Jeunes dispose de nombreux partenariats bien établis avec les autres structures du territoire destinées aux jeunes ou à leurs familles (Mission locale, BIJ, CAF, services jeunesse, ASE ...). Ces partenariats reposent essentiellement sur des accompagnements conjoints et une complémentarité d'intervention.

Dans le cadre des pratiques partenariales, nos objectifs sont de :

- Sensibiliser et interroger les partenaires pour leur permettre de prendre en compte et de comprendre les modes de fonctionnement des personnes que nous accompagnons.
- Favoriser l'intégration de ces personnes dans leur environnement, dans la mesure où, par leurs difficultés, celles-ci peuvent compromettre leur accès à des dispositifs qui leur sont destinés.
- Repérer et analyser les carences des dispositifs tout en proposant des solutions dans le cadre du droit commun.
- Aider à la décision dans la mesure où notre spécificité d'intervention et notre connaissance du terrain permettent de soutenir des actions qui favoriseront l'intégration des jeunes en rupture.

A ces fins, Action Jeunes participe selon les besoins à des actions portées par des collectifs partenariaux ou inscrites dans des dispositifs territoriaux, lorsque cela contribue à l'insertion des jeunes dans la vie de la Cité.

Les conventions de partenariat

Municipalité de Sèvres (Prêt de locaux)

Municipalité de Ville d'Avray (Intervention dans le cadre du CLSPD)

Collège Jean Moulin de Chaville (Permanence hebdomadaire)

Opievoy (Chantiers éducatifs)

Le secours populaire (Sorties culturelles)

La croix rouge (Accompagnement scolaire)

La prévention routière (Opération découverte de la Conduite)

L'esc@le (Opération découverte de la Conduite)

LES TERRITOIRES D'INTERVENTION

Chaville

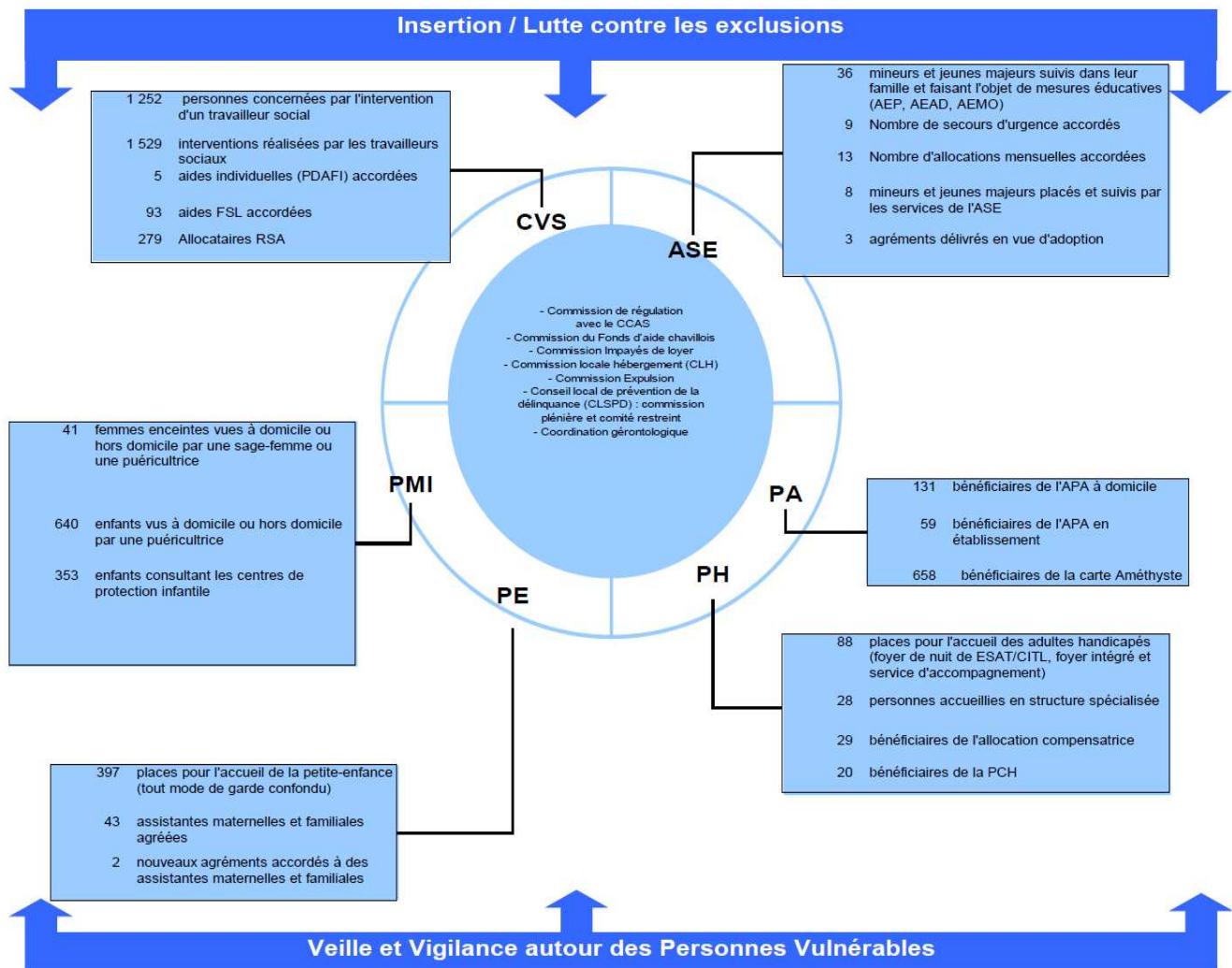
Située dans la partie sud des Hauts de Seine et rattachée au Service Territorial 6 de l'Aide Sociale à l'Enfance (STASE 6), la ville de Chaville compte près de 18 000 habitants dont 5 600 jeunes de moins de 25 ans. Parmi ces jeunes, 3 400 ont moins de 14 ans, et 2 200 entre 15 et 25 ans. (Source Insee juin 2010).

La Ville compte par ailleurs :

- 3 052 personnes seules
- 2 148 couples sans enfants
- 2 300 couples avec enfants
- 607 familles monoparentales

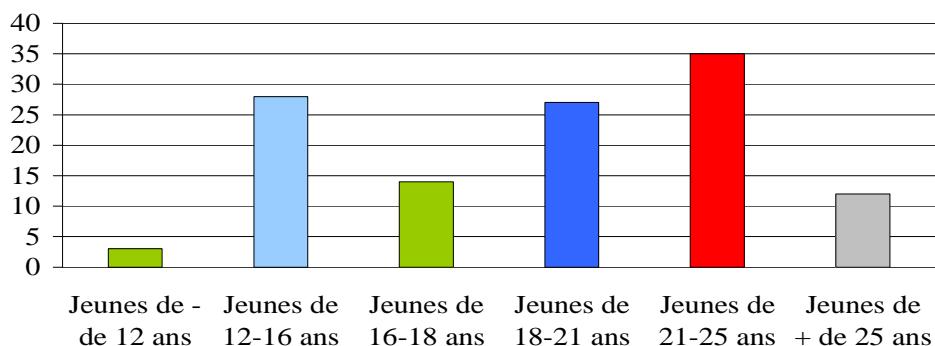
Le taux de chômage y est de 6,3 % (9,2 % sur le département).

Synthèse de l'activité du Pôle Solidarité du département en 2010



Le public d'Action Jeunes sur Chaville

119 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement éducatif en 2011 : 57 filles – 62 garçons
Ces chiffres correspondent globalement à ceux de 2010.

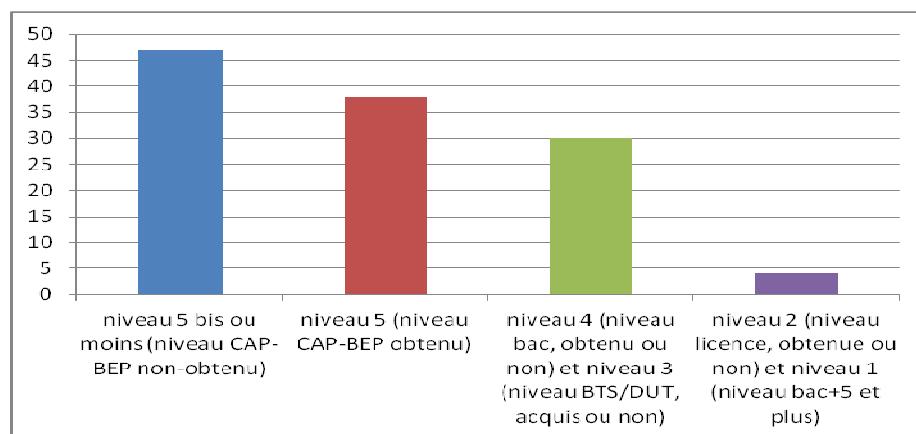


Les moins de 16 ans représentent plus du quart (26%) des jeunes accompagnés par l'équipe sur la commune de Chaville. Il est stable par rapport à 2010 malgré un travail intensifié en direction du public collégien. Cela s'explique par la prise en compte pour 2011 des situations ayant nécessité une intervention personnalisée de l'équipe éducative. Les autres situations ont été répertoriées dans les autres jeunes connus.

La part du public féminin est de 48 % (43 % en 2010), soit 57 jeunes dont 24 ont moins de 18 ans. Ces chiffres sont en partie dus à l'accentuation de l'intervention en direction des collégiens en accord avec les orientations du nouveau schéma départemental de protection de l'enfance et à l'utilisation de l'outil auto-école qui draine une proportion importante de jeunes femmes (57 %).

Parmi les 119 jeunes accompagnés, 108 sont célibataires (90 %) et 93 sont logés chez leurs parents (80 %). Les 10 % restant sont des jeunes femmes autonomes, en logement indépendant (couple ou parent isolé).

Scolarité et niveau de formation



Parmi les jeunes accompagnés :

- 85 (soit 71 %) ont un niveau d'étude de niveau 4 (BEP) ou inférieur.
- 48 sont scolarisés, dont 28 au collège de Chaville, d'où toute l'importance donnée au travail autour du soutènement scolaire (collège, permanence Doisu...).

Sur 71 jeunes non scolarisés :

- 3 ont moins de 16 ans.
- 6 (plus âgés) sont en attente d'une affectation afin de poursuivre leurs études (interruption due au fait qu'ils n'ont pas trouvé le maître d'apprentissage indispensable à leur formation en alternance et qu'ils n'ont pu réintégrer le cursus en voie directe).
- 18 ont un emploi.
- 18 sont en formation.
- 26, en situation extrêmement précaire, sont sans projets ou en recherche d'emploi.

Les problématiques principales touchent à l'insertion socioprofessionnelle pour les plus de 16 ans, aux difficultés scolaires et aux conduites à risques (consommation de psychotropes notamment) pour les moins de 16 ans. Elles sont dans la plupart des cas associées à d'autres difficultés.

Sèvres

Située dans la partie sud des Hauts de Seine et rattachée au Service Territoriale 6 de l'Aide Sociale à l'Enfance (STASE 6), la ville de Sèvres compte près de 23 500 habitants dont 6 700 jeunes de moins de 25 ans.

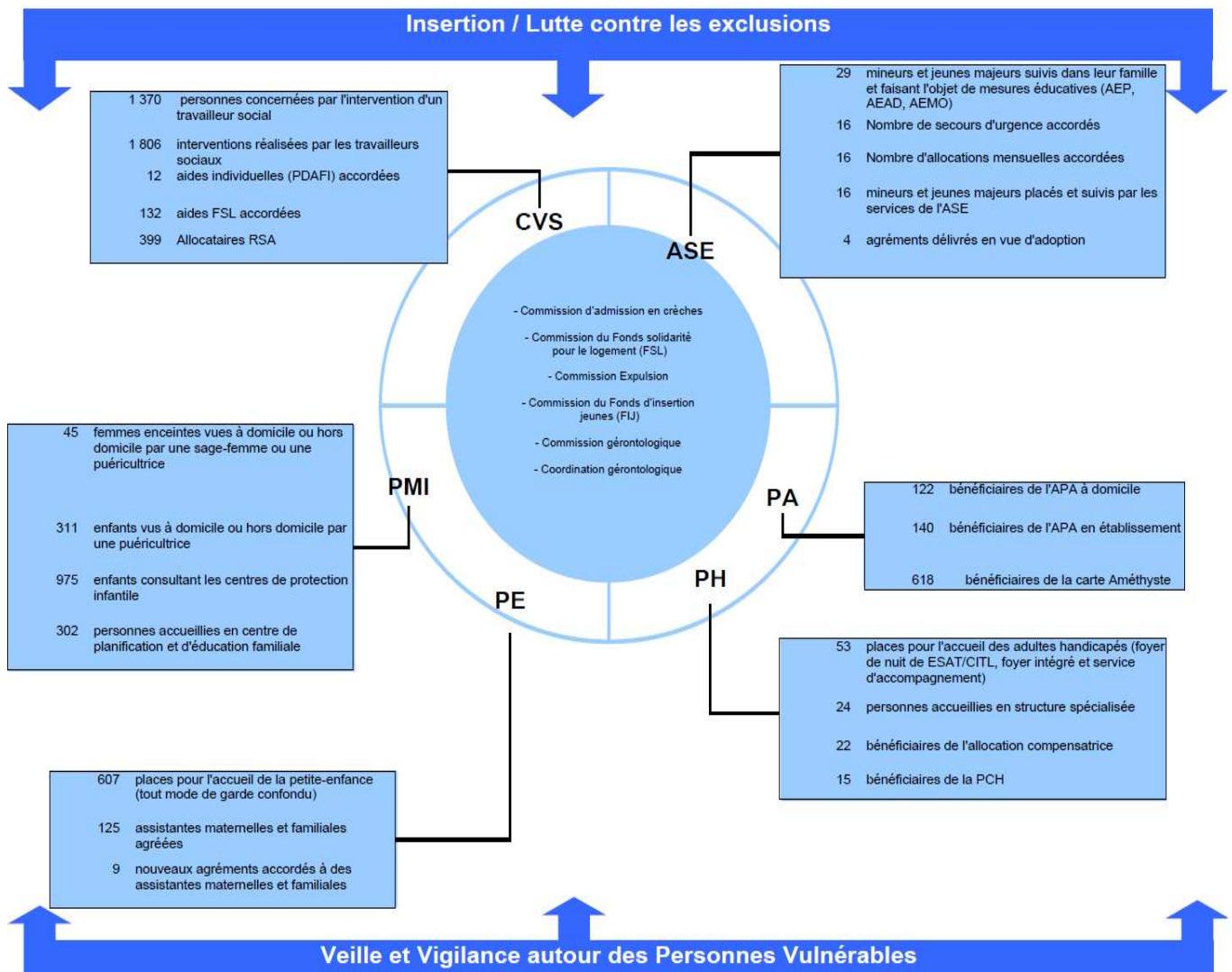
Parmi ces jeunes, 4 100 ont moins de 14 ans, et 2 600 entre 15 et 25 ans. (Source Insee juin 2010).

La Ville compte par ailleurs :

- 3 095 personnes seules
- 2 162 couples sans enfants
- 3 087 couples avec enfants
- 940 familles monoparentales

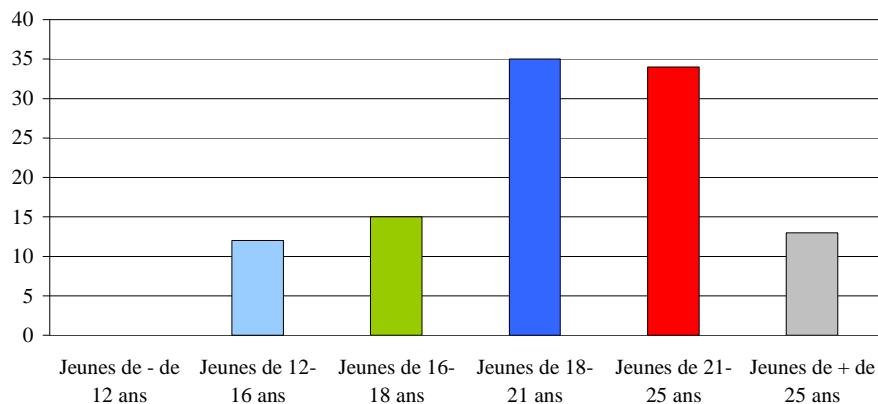
Le taux de chômage y est de 7,9 % (9,2 % sur le département).

Synthèse de l'activité du Pôle Solidarité du département en 2010



Le public d'Action Jeunes sur Sèvres

109 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement éducatif en 2011 : **33 filles – 76 garçons**
La proportion de filles ou jeunes femmes accompagnées est en baisse par rapport à 2010.



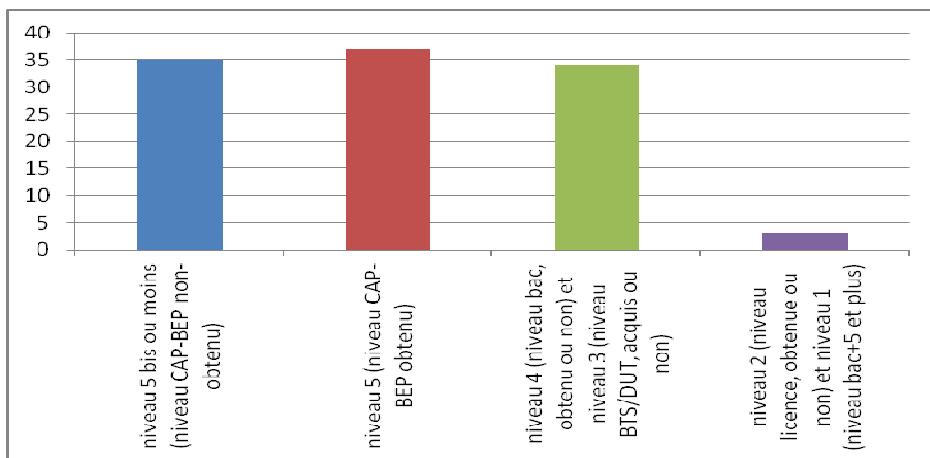
Les moins de 16 ans représentent près du quart (25%) des jeunes accompagnés par l'équipe sur la commune de Sèvres. Il a augmenté de 70 % par rapport à l'an dernier (27 contre 16 en 2010).

Ces chiffres sont en partie du à l'accentuation du travail de rue et de nos actions en direction des collégiens conformément aux orientations du nouveau schéma départemental de protection de l'enfance, ainsi qu'à une meilleure collaboration entre Action Jeunes et le collège de Sèvres (CPE, assistante sociale, médiatrice). Tous ces accompagnements ont fait l'objet d'un travail conjoint avec le collège et d'autres partenaires.

La part du public féminin est de 30 % (37 % en 2010), soit 33 jeunes dont 5 ont moins de 18 ans. L'approche par le travail de rue n'est pas la plus appropriée à ce public dans un premier temps. Nous pensons que cela évoluera en 2012 grâce au meilleur repérage des éducateurs par l'ensemble du public collégien.

Parmi les 109 jeunes accompagnés, 108 sont célibataires (90 %) et 93 sont logés chez leurs parents (80 %). Les 10 % restant sont des jeunes femmes autonomes, en logement indépendant (couple ou parent isolé).

Scolarité et niveau de formation

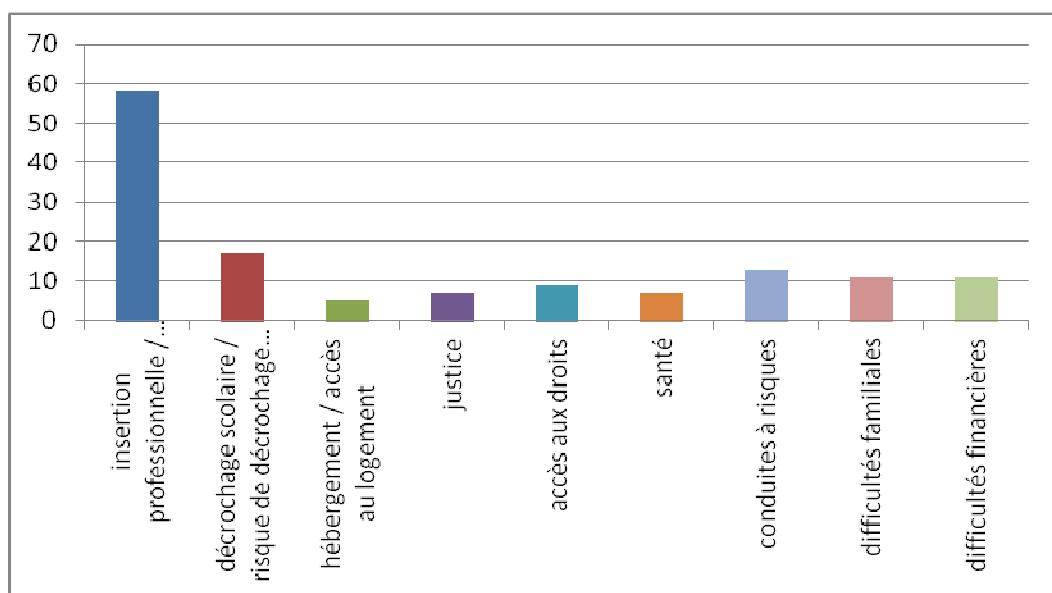


Parmi les jeunes accompagnés :

- 72 (soit 66 %) ont un niveau d'étude de niveau 4 (BEP) ou inférieur.
- 35 sont scolarisés, dont 10 au collège de Sèvres.

Sur 74 jeunes non scolarisés :

- 2 ont moins de 16 ans.
- 6 (plus âgés) sont en recherche d'un maître d'apprentissage indispensable à leur projet de formation en alternance.
- 22 ont un emploi.
- 17 sont en formation.
- 27, en situation extrêmement précaire, sont sans projet ou en recherche d'emploi.



La problématique principale de notre public est celle de l'insertion socioprofessionnelle. Cependant, les nouvelles orientations en direction du public collégien font apparaître une montée des situations liées aux difficultés scolaires, accompagnée de conduites à risques et de difficultés familiales.

LES ACTIONS EDUCATIVES

Travail de rue, présence sociale et local éducatif

Chaville

Le travail de rue et de présence sociale représente 30% de l'activité de l'équipe éducative. Il est à l'origine de plus de la moitié (55 %) des accompagnements éducatifs de l'équipe sur Chaville.

Sèvres

Le travail de rue et de présence sociale représente entre 25 et 30% de l'activité de l'équipe éducative. Il est à l'origine de plus de la moitié (57 %) des accompagnements éducatifs de l'équipe sur Sèvres.

C'est le moyen d'aller à la rencontre des jeunes, de se familiariser avec leurs comportements et leur milieu, d'être reconnu dans ce dernier. C'est également un moyen d'entretenir et d'actualiser la connaissance du quartier, de son ambiance, de ses réseaux de relations, des lieux de regroupements, en d'autre terme : la vie du quartier et de ses habitants.

Plus de la moitié des accompagnements individuels de l'équipe éducative prend naissance lors du travail de rue.

Travailler dans la rue c'est être là, physiquement, disponible pour écouter, observer sans insistance et intrusion, avec discrétion, nouant des relations sans intention autre que d'aller à la rencontre. Il s'agit d'être en lien avec la vie des jeunes sur le quartier, dans leur environnement.

L'équipe éducative prend en compte de nombreuses variables pour effectuer ce type d'action. Elles lui permettent de s'ajuster à la particularité du territoire sur lequel elle exerce sa mission avec entres autres :

Les lieux :

Les espaces non institutionnels constituent les itinéraires privilégiés des éducateurs. La rue, les squares, les cafés ou tous autres lieux de rassemblement identifiés par l'équipe, de par sa connaissance du terrain, représentent autant d'opportunités à la rencontre et aux échanges, prémisses parfois d'un accompagnement socio-éducatif.

Les moments : Il s'agit de tendre vers une présence fréquente et régulière, aux moments où les jeunes ont l'habitude de s'y réunir en fonction du jour et du moment de la journée. Les saisons ont une influence sur l'organisation de ces séquences de travail de rue. L'équipe s'efforce ainsi de déterminer les moments à privilégier, se rendant disponible aux moments les plus favorables au développement des relations.

Nous adaptons également notre intervention en fonction des sites et des plages horaires qui nous sont signalés par des partenaires ou d'autres acteurs locaux. Un travail de communication a été fait auprès de ces différents interlocuteurs afin qu'ils n'hésitent pas à nous solliciter dans ce sens. Cela nous permet d'être au plus prêt des évolutions du territoire et des préoccupations locales, même s'il est clair que nous gardons la maîtrise de nos actions.

Les âges : Le choix est fait de s'adresser prioritairement à des adolescents et jeunes adultes qui ne fréquentent pas les équipements et services existants. Ce qui situe généralement leur plus grand nombre dans une tranche d'âge allant de 15 à 25 ans. Cette année nous avons été particulièrement vigilants aux jeunes collégiens âgés de 11 à 14 ans. Cela nous a permis de constater la déscolarisation de certains jeunes et d'autres problèmes découlant de cette déscolarisation et de pouvoir agir en collaboration avec le collège.

La présence sociale s'effectue de façon régulière et consiste à se rendre sur des lieux publics fréquentés par les jeunes. Elle est la plupart du temps intégrée au travail de rue, ces lieux servant alors de points d'étape dans le circuit des éducateurs.

Elle se fait parfois dans le cadre d'un partenariat comme c'est le cas avec l'association de soutien scolaire ASS de Cœur implantée sur deux quartiers de la ville (Danton et Centre ville). Cette association s'adresse à des jeunes de 6 à 14 ans (école primaire et collège) et vient répondre à un besoin des parents, soucieux de la réussite de leurs enfants et de leur bien-être, qui rencontrent parfois des difficultés quant à l'accompagnement de ces derniers dans leur scolarité.

La présence des éducateurs vient renforcer cette action. L'équipe intervient dans l'idée de prévenir les risques (décrochage scolaire, mal-être...) auxquels peuvent être exposés les élèves en difficulté scolaire qui lui sont signalés par les bénévoles de l'association. Les éducateurs profitent également de ces moments pour créer du lien, notamment avec les plus jeunes (école primaire) qui ne fréquentent pas le local.

L'accueil au local éducatif, complément du travail effectué dans la rue, permet d'accueillir un public qui entretient ou pas des relations difficiles avec les institutions et/ou qui recherche la discréetion. Lieu ouvert sur le quartier, le " protocole d'entrée " dans les lieux est limité au minimum, il n'est pas nécessaire d'avoir un motif pour s'y rendre mais il est nécessaire d'en respecter les règles et les personnes. Situé dans la Grande Rue, une des principales avenues de Sèvres, le local fait l'objet de nombreux passages de tous publics et de toutes tranches d'âges. La situation géographique du local et la connaissance de celui-ci par l'ensemble du public rend favorable cette dimension de l'action éducative.

Il s'agit donc pour l'équipe éducative de créer un espace d'accueil où le jeune soit suffisamment en confiance pour pouvoir échanger avec l'éducateur de ses difficultés, préoccupations... Les jeunes n'y sont pas réduits à leurs problèmes et viennent "échafauder" des projets très divers visant à résoudre des problèmes concrets (logement, loisirs, scolarité, préparation d'une démarche en justice...). L'équipe assure alors un rôle d'information, de conseil et/ou d'orientation et accompagne le jeune vers les dispositifs en lien avec la ou les problématiques.

Vécu comme un lieu ouvert, respectueux à l'égard des personnes et de leur mode de vie, le local est le théâtre de nombreuses expressions collectives ou individuelles. Il s'agit alors d'être en mesure d'offrir une qualité d'écoute permettant au jeune de se sentir entendu et considéré en tant que sujet. L'accueil et l'écoute sont les fondements de notre activité et les préalables nécessaires à la construction d'une relation éducative. C'est pourquoi l'équipe éducative attache une importance cruciale à la qualité de l'accueil en termes de postures et de mise en confiance afin de pouvoir construire un lien solide et opérant avec le jeune. Il en est de même concernant la qualité d'écoute qui permet à l'éducateur d'entendre, souvent implicitement, les difficultés, questionnements, blessures que le jeune lui confie dans l'attente de solutions, de réponses.

Les accompagnements individuels

Le nombre d'accompagnements individuels s'élève à 228 pour l'année 2011. Soit 119 sur Chaville et 109 sur Sèvres.

La lutte contre le décrochage scolaire

Sèvres

Dans la poursuite du travail initié en Septembre 2010, en lien avec le rajeunissement du public cible et son extension aux 11/15ans, l'équipe a renforcé son action en direction des collégiens. A défaut d'avoir nos entrées dans le collège à l'instar de nos collègues de Chaville, nous avons concentré nos efforts sur un travail dit « de rue », aux alentours du Collège d'Etat de Sèvres. Il est cependant notable que les contacts et partenariats opérationnels se sont multipliés avec les CPE, l'assistante sociale et la médiatrice du collège. S'il n'existe pas à ce jour de partenariat institutionnel matérialisé par une convention, nous avons pu commencer un travail d'accompagnement conjoint de certaines situations de jeunes en grande difficulté au sein de l'établissement ou en décrochage scolaire.

Parallèlement, nous avons maintenu une présence sociale régulière lors des permanences de l'association de soutien scolaire ASS de Cœur qui accueille un certain nombre de jeunes en grande difficulté scolaire. Notre action a consisté dans un premier temps, en l'élaboration d'une stratégie de repérage des collégiens en situation de décrochage scolaire.

Pour ce faire, nous avons fait coïncider notre travail de rue avec les horaires de sortie des élèves et multiplié les possibilités d'entrer en relation avec ceux qui gravitent le plus souvent aux alentours de l'établissement.

Dans un premier temps nous nous sommes présentés à eux (souvent par l'intermédiaire d'un autre jeune déjà connu) et nous leur avons expliqué notre mission et nos différentes modalités d'action. Rapidement, un groupe de 8 jeunes, garçons et filles est apparu à nos yeux comme ayant déjà décroché ou en voie de décrochage.

Nous nous sommes revus régulièrement devant le collège d'abord, puis au local, et en sommes venus à réfléchir à ce que nous pouvions envisager conjointement.

Nous nous sommes rapprochés des CPE et de l'assistante sociale du Collège, ainsi que de l'Association ASS DE CŒUR, pour échanger sur la situation des jeunes repérés, et réfléchir à la façon dont nous pouvions collaborer et les accompagner de manière concertée tout en tenant compte des spécificités et des compétences des différents intervenants.

Par la suite nous avons profité des vacances scolaires pour leur proposer des activités culturelles et sportives adaptées à leurs âges.

Par ce biais nous sommes entrés en contact avec leurs familles, car étant tous mineurs l'autorisation parentale était indispensable.

Cela s'est traduit par une évolution progressive vers la mise en place d'un accompagnement individuel avec chacun d'entre eux et un travail avec leurs familles. Nous avons effectué des rencontres à domicile et mis en place un travail médiation avec les jeunes, leurs familles et les institutions impliquées dans ces situations.

Toute l'année 2011, diverses actions ont été menées par l'équipe en direction de ce groupe. Pour 2 des filles du groupe et 2 garçons, nous avons développé un travail de partenariat avec l'ASE et l'assistante sociale du Collège. D'autre part l'Educatrice d'ASS de Cœur a travaillé activement avec nous en direction des familles de 2 autres jeunes filles.

Qui plus est nous avons pu avancer sur ces accompagnements éducatifs en étant force de proposition, en travaillant en collaboration avec l'ASE et les associations mandatées pour la mise en œuvre d'AEAD ou d'AEMO.

Au total, ce sont 12 collégiens que nous avons accompagnés cette année à partir de problèmes de scolarité. Problèmes qui se sont avérés être symptomatiques d'autres difficultés plus profondes liées aux histoires de vie de ces jeunes et de leurs familles. Ce n'est qu'en travaillant de manière globale que nous avons pu contribuer à faire évoluer positivement certaines situations.

Dans cette approche globale, le partenariat joue un rôle essentiel et nous espérons que ce qui a été initié avec certains intervenants du collège de Sèvres (CPE, assistante sociale, médiatrice ...) depuis le dernier trimestre 2010, ainsi que le travail de suivi conjoint avec d'autres professionnels de la protection de l'enfance (STASE, associations mandatées ...), va continuer à se développer pour le plus grand intérêt des jeunes concernés.

Les actions collectives

Cette année, ces actions collectives ont concerné 154 jeunes pour ce qui est des actions ponctuelles – y compris les transferts – et une cinquantaine de jeunes pour ce qui est des actions régulières.

Tout au long de l'année, les éducateurs ont proposé et organisé avec les jeunes de nombreuses actions à dimension collective.

Il s'agit d'activités socio-éducatives et culturelles, de sorties, de camps, chantiers éducatifs, etc. Ces actions nous permettent de travailler à une échelle plus globale, dépassant la relation éducative individuelle.

D'une manière générale, mais non systématique, la plupart des jeunes que nous accompagnons participent, à un moment ou un autre, à une ou plusieurs actions collectives.

Elles constituent un bon support relationnel et des outils pertinents pour redonner confiance, mobiliser, aider les jeunes à se projeter dans l'avenir, éventuellement à rompre avec des actes délictueux, à expérimenter et à intérioriser des valeurs de respect, de tolérance, de solidarité et d'entraide.

On peut distinguer les actions ponctuelles telles que les transferts et certaines sorties, de celles qui reviennent régulièrement durant l'année, comme le tennis, le soutien scolaire ou les groupes de parole.

Les éducateurs sont également présents lors de plusieurs soirées en semaine. Certaines de ces soirées sont consacrées à la présence sociale sur les lieux fréquentés par les jeunes (gymnases, quartier), les autres sont consacrées à des actions, programmées ou improvisées, avec les jeunes dans les locaux éducatifs (jeux, diffusion de matchs de foot, repas, discussions...) ou hors des locaux (sorties thématiques). La multiplicité et la variété de ces moments de partage, d'expériences avec les jeunes, nous permettent de les connaître sous de nombreux aspects de leur vie et de nouer les liens nécessaires à la relation de confiance sur laquelle se fondent nos accompagnements.

Il s'agit aussi de construire collectivement avec les jeunes d'autres espaces de socialisation. Les objectifs de chaque action collective sont construits et évalués en équipe. Elles peuvent être réalisées avec des groupes déjà constitués par affinité, ou par des groupes que nous composons.

- Sorties ou activités ponctuelles :**

Sorties ou activités ponctuelles		
Intitulé de l'action	Public concerné	Objectifs
Sortie Bollywood ("secours populaire")	4 jeunes chavilloises (20 ans)	Proposer une activité culturelle en fin de semaine à un groupe de jeunes femmes connues de l'équipe éducative et soutenues dans leur projet scolaire et/ou de formation. Leur permettre de se familiariser avec le service "spectacles" du Secours Populaire
Stade de France France/Brésil	8 jeunes de 11 à 20 ans (filles et garçons)	Ouverture culturelle, mobilité, convivialité
Confection de pâtisserie orientales à la Maison d la Famille et Stand de vente pendant le vide grenier de Chaville	3 mamans et 2 papas 15 jeunes	Soutenir une dynamique de projet au sein du quartier. Financer un projet de séjour à Barcelone pour l'association de quartier des jeunes de Chaville
3 Ateliers Danse Sorties culturelles et artistiques Cours de deux heures de danse des 5 rythmes	3 jeunes femmes de 18 à 20 ans	Etayage éducatif par des supports de médiation culturelle et artistique, afin de trouver les apports nécessaires à un début de restauration de l'image de soi en tenant compte de leur demande, leurs goûts et aspirations
7 Sorties cinéma	25 jeunes de 20 à 20 ans (filles et garçons)	Ouverture culturelle, mobilité, convivialité
15 Sorties à la journée	60 jeunes de 12 à 17ans (filles et garçons)	Sortir du quartier, ouverture culturelle, partenariat avec associations de quartier.
Sortie Laser Quest	5 jeunes de 20 à 22 ans (garçons)	Elargir l'action éducative par une activité collective avec un groupe de jeunes adultes. Trois de ces jeunes adultes sont accompagnés de manière régulière par les éducateurs (volet emploi/logement).
4 Sorties Bowling	23 jeunes de 11 à 17 ans (filles et garçons)	Permettre à l'activité d'être médiatrice de changement de comportement. Créer un lien, une relation éducative, avec ces jeunes.

- Transferts ou activités sur plusieurs jours :**

Transferts et activités sur plusieurs jours		
Intitulé de l'action	Public concerné	Objectifs
Stage Beach soccer (football de plage) (1 semaine)	8 jeunes garçons sévriers âgés de 11 à 15 ans Repérés au niveau du collège	Ce stage a pour but de sortir ces jeunes du quartier, de rencontrer d'autres jeunes de leur âge, de faire connaissance avec l'éducateur détaché par Action Jeunes, et par la suite, entamer un travail d'accompagnement autour des problèmes de scolarité et d'orientation.
Séjour Martigues (10 jours)	5 jeunes (filles et garçons) âgés de 13 à 24 ans avec problématiques de justice ou vivant une situation familiale difficile	Permettre aux jeunes de souffler en prenant du temps pour eux hors de Sèvres et de leur famille. Evaluer la posture éducative que nous pouvons adopter notamment pour ceux qui d'entre eux sont déjà en relation avec les services de l'ASE ou d'autres structures mandatées.
Découverte de la conduite(1 semaine)	16 jeunes de 16 à 17 ans	Sensibilisation à la sécurité routière Initiation au code de la route et à la conduite automobile Travail sur la mobilité des jeunes
Séjour Saint Malo (4 jours)	5 jeunes (filles et garçons) 16 à 20 ans	Séjour collectif pour un public adolescent et jeunes adultes connus de l'équipe éducative, en accompagnement Action Jeunes sur du collectif/et ou en individuel qui ne partent pas en vacances cet été.

3 voyages auto école	20 jeunes de 18 à 25 ans (13 filles – 7 garçons)	Permettre aux jeunes de diversifier leurs expériences de conduite. Faire le lien entre apprentissage de la conduite et accompagnement éducatif. Finaliser la formation permis B.
Séjour Morvan (4 jours)	5 jeunes (filles et garçons) De 15 à 18 ans en grande difficulté d'insertion	Rupture avec l'environnement urbain (le quartier) et social, travail sur le quotidien, la vie en communauté, le comportement...etc.
Stage Beach soccer (football de plage) (1 semaine)	5 jeunes garçons sévriers âgés de 11 à 14 ans Repérés au niveau du collège	Ce stage a pour but de sortir ces jeunes du quartier, de rencontrer d'autres jeunes de leur âge autour d'une activité sportive et ludique.

- **Activités régulières sur l'année**

Activités régulières sur l'année		
Intitulé de l'action	Public concerné	Objectifs
Soutènement scolaire	20 jeunes de 11 à 16 ans et leurs familles	Espace d'accueil dans le quartier du Doisu mobilisant une équipe de bénévoles dans l'objectif de soutenir la scolarité des jeunes (aide aux devoirs, discussions autour de la vie au collège), de travailler avec les jeunes collégiens les questions d'orientation essentielles pour la scolarité future, d'entrer en relation avec les familles et d'impulser une dynamique à l'échelle du quartier
Groupe d'expression collège	18 jeunes de 14 à 16 ans	Ce groupe a pour but d'offrir à ces jeunes un espace d'expression où ils peuvent parler et être écoutés dans le respect d'autrui. De plus, cet atelier a pour vocation de travailler avec les jeunes sur les représentations qu'ils ont d'eux-mêmes, de leur environnement familial et de la société.
Atelier Tennis	15 jeunes de 13 à 17 ans	Atelier sportif permettant de prendre conscience de ses capacités physiques, de recontacter son corps et d'aborder des questions relatives à l'hygiène de vie et aux loisirs.

Groupe d'expression Collège Jean Moulin

L'école est un lieu privilégié de vie et de socialisation dans lequel les jeunes rencontrent leur classe d'âge. Un lieu où se croisent, voire s'opposent, les attentes des adultes et des jeunes. L'école est un lieu également dans lequel se pratique l'accès à la citoyenneté. C'est pourquoi Action Jeunes a proposé un espace d'expression au sein du collège Jean Moulin pour favoriser l'émergence de cette citoyenneté.

C'est dans ce contexte que l'atelier groupe d'expression a pu voir le jour début décembre 2010. A raison d'une fois par quinzaine nous nous retrouvons pendant le temps du repas dans une salle mise à disposition par le collège. Ce groupe d'expression a pour but d'offrir à ces jeunes un espace où ils peuvent parler librement et s'écouter dans un respect mutuel.

Cette année, un petit groupe de 12 jeunes a formé le noyau de cet atelier sur les postulats de notre démarche éducative à savoir : la libre adhésion, l'anonymat et la confidentialité. D'autres élèves sont venus se greffer à l'envie. Au total 18 jeunes y ont participé.

Avant chaque atelier, nous proposons des sujets d'actualité qui par la suite sont choisis par un vote. Les participants du jour peuvent également proposer des thèmes. Les sujets choisis par les jeunes sont : l'école, la santé, la justice, la famille le mariage, l'environnement, la mode, la sexualité. Ces thèmes sont abordés sous l'angle de leurs propres représentations, ainsi que sous celui de leurs projections sur leur avenir de citoyen et d'adulte.

A noter que le statut de l'équipe éducative par rapport au statut d'enseignement nous permet de faciliter la parole et l'écoute du jeune et l'expression de ses propos en toute discréetion. Il est important que les éducateurs gardent cet aspect d'intervenant extérieur et avec les principes de la prévention spécialisée : c'est une garantie de la liberté d'expression des jeunes.

D'une manière générale, le groupe d'expression a permis de répondre aux besoins de jeunes en demande d'écoute, d'échanges et d'orientation sur les temps du midi. Cet espace a également permis aux collégiens de nous repérer en tant qu'adultes ressources et a favorisé la compréhension de notre mission d'éducateurs de prévention spécialisée. C'est ainsi qu'à l'occasion d'un atelier sur le thème de la sexualité, trois jeunes filles ont interpellé l'éducateur présent sur le fait que l'une d'entre elle avait eu des rapports sexuels non protégés la veille et craignait d'être enceinte. L'éducateur l'a orientée vers l'infirmière du collège et l'a accompagnée sur une pharmacie pour qu'elle se procure une "pilule du lendemain".

Un travail d'information et de sensibilisation sur la question des relations sexuelles et des risques liés a pu être mis en place par l'infirmière à l'intention de ce petit groupe.

Activité tennis : public adolescent

Cette activité existe depuis cinq années consécutives. Il s'agit en effet de proposer une activité libre comme vecteur à la relation éducative.

Pour cette année, nous avons priorisé le public jeune. 15 jeunes âgés entre 13 ans et 17 ans ont participé à cette activité.

C'est un espace d'échange et de confrontation autour du sport et des règles de tennis. L'activité est un outil pour l'éducateur qui va rétablir le cadre et retranscrire cette dernière par rapport à la vie du jeune. Nous profitons du complexe sportif de la ville de Chaville pour mettre en place ce sport en plein air.

Rappelons qu'il ne s'agit pas de former de bons joueurs mais de créer un espace ludique, un temps privilégié et récréatif, qui permet à l'éducateur d'être à l'écoute et facilite une relation éducative avec des jeunes ados parfois en difficultés (scolaires, familiales).

Sur la période mai/juin, quelques jeunes ont été encadrés, alors qu'ils étaient en errance dans la journée. Il nous paraît important en équipe de prendre en charge ce public en difficulté afin de faire le point avec chaque jeune pour préparer la rentrée scolaire.

Après chacune des séances de sport, nous avons un temps d'échange sur l'activité elle-même.

L'éducateur reprend tous les débordements de langage, le comportement et le fair-play, le rapport au duel et l'agressivité. Tous ces points sont repris selon les règles du tennis car il s'agit là de faire prendre conscience au jeune qu'il doit savoir se maîtriser et que le tennis demande une concentration. Ces éléments permettent d'interroger le jeune sur son comportement et son attitude dans la vie quotidienne.

On peut alors remarquer une évolution dans l'attitude de certains jeunes, qui verbalisent leur frustration et mettent des mots sur le cadre que certains adultes leur imposent.

Les jeunes peuvent alors reprendre confiance en eux et se donner des objectifs à atteindre.

Les dispositifs permanents

L'école de conduite éducative

(adhérent à la F.A.R.E. Fédération des Associations de la Route pour l'Education)

L'année 2011 a été marquée par une évolution de l'équipe technique, ce qui nous a permis de réorganiser les temps de formation et de mettre l'accent sur l'apprentissage de la conduite, réorganisation rendue nécessaire par le nombre d'élèves ayant obtenu leur code au cours du premier semestre de l'année, notamment grâce aux efforts et à l'investissement de Mr Mélé à ce sujet. C'est ce qui explique également la diminution du nombre d'inscription sur l'année 2011. Nous avons en effet veillé à ne pas engorger le parcours de formation et pris le temps de former et de présenter les élèves ayant déjà validés leur examen de code. Le caractère individuel et le temps nécessaire à la formation à la conduite ont grandement mobilisé nos moniteurs tout au long du deuxième semestre.

Cette année a par ailleurs vu se poursuivre le travail initié lors de l'obtention du Label Fare avec notamment un accroissement de la participation des jeunes dans l'évaluation du dispositif et des méthodes pédagogiques. Cela nous permet en premier lieu d'être au plus près des évolutions de notre public et d'adapter notre intervention à ses besoins.

Le public

Concernant le profil des élèves, nous notons une augmentation des situations de précarité sur le plan socio-économique. La formation au permis de conduire s'affirme dans ce contexte comme un support à la construction du projet professionnel de ces jeunes et un atout majeur pour leur accès à l'emploi.

Fréquentation

Nombre de jeunes inscrits avant 2011	Nombre de jeunes inscrits en 2011
46	17

63 jeunes ont fréquenté l'auto-école en 2011, soit une baisse sensible par rapport à 2010 (71 en 2010).

Répartition par âge et par sexe

	15/17ans	18/21ans	+ de 21 ans	TOTAL
Filles	0	17	19	36
Garçons	0	11	16	27
Total	0	28	35	63

La proportion du nombre de filles est légèrement supérieure à l'année dernière, ce qui confirme la tendance nationale d'une plus forte aspiration des jeunes femmes en matière d'insertion sociale et d'autonomie.

Situation scolaire et professionnelle

	Scolarité	En formation	Emploi	Recherche d'emploi
Filles	7	8	11	11
Garçons	3	4	6	13
Total	10	12	17	24

La proportion des jeunes en situation de recherche d'emploi est en forte augmentation 38% contre 20% en 2010, ce qui dénote une plus grande précarité socioprofessionnelle des jeunes formés par l'auto école d'Action Jeunes, ainsi que le rôle majeur de cette dernière comme levier de mobilisation et de soutien autour du projet professionnel de ces jeunes.

Situation familiale

	Célibataire	Seule avec enfant	En couple	En couple avec enfant
Filles	28	3	2	3
Garçons	25	0	1	1
Total	53	3	3	4

Provenance

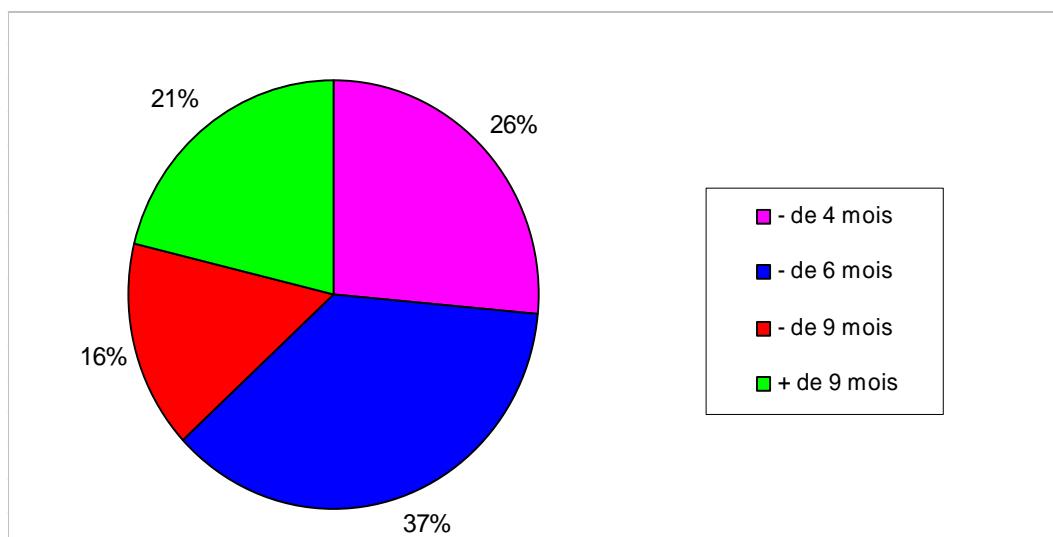
CHAVILLE	SÈVRES
27	36

La formation code

30 jeunes ont suivi la formation théorique. 19 ont été reçus à l'examen (11 filles, 8 garçons)

- 1e fois : 12 (64%)
- 2e fois : 5 (26%)
- 3e fois : 1 (5%)
- 5e fois : 1 (5%)

Candidats reçus au code – temps passé



En moyenne le temps passé par jeunes pour accéder au code a été de 8 mois, avec un minimum de 1 mois et demi et un maximum de 24 mois.

Nombre de séances en moyenne par jeunes : 47 - Minimum : 18 – Maximum : 160

La formation conduite

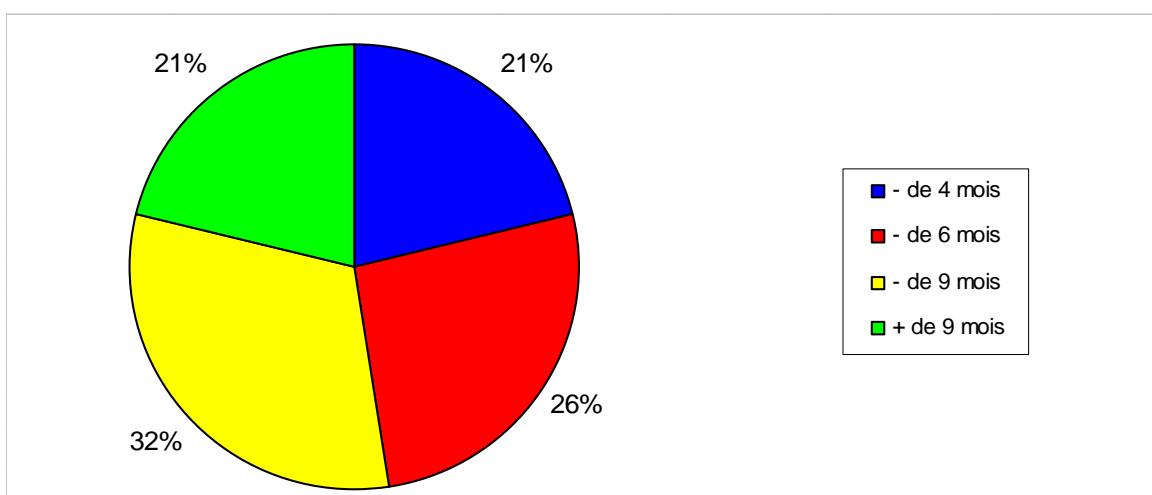
43 jeunes ont pris des leçons de conduite. 19 ont obtenu le permis B (14 filles – 11 garçons)

1e fois : 8 (42%)

2e fois : 10 (53%)

3e fois : 1 (5%)

Candidats reçus au permis B – temps passé



En moyenne le temps passé par jeunes en conduite a été de 14 mois, avec un minimum de 2 mois et un maximum de 4 ans.

Nombre de séances d'une heure en moyenne par jeune : 45 - Minimum : 20 – maximum : 89

DURÉE MOYENNE DE LA FORMATION (CODE + CONDUITE) : 22 MOIS

Minimum : 4 mois – maximum : 54 mois (contre 59 en 2010)

Les voyages auto-école

3 voyages auto-école ont été réalisés.

20 jeunes y ont participé (13 filles – 7 garçons).

4 ont obtenu le permis B.

10 sont en fin de formation.

Les séances techniques

3 séances ont été organisées dans l'année, elles ont concerné les 20 jeunes qui ont participé aux voyages école.

La formation professionnelle

Mr Haïf Abdel : Stage de réactualisation des connaissances

Du 18 au 21 avril 2011

Organisme Ligne Droite (83160 La Valette du Var)

Un outil pour l'accompagnement éducatif et l'insertion

Ce dispositif s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans accompagnés par l'équipe ou orientés par nos partenaires.

Les objectifs autour desquels s'organise l'utilisation de cet outil peuvent se décliner ainsi :

- Contribuer au parcours d'insertion sociale et professionnelle de jeunes et adultes en difficulté.
- Faire du permis une motivation pour certains jeunes afin de concourir à leur insertion sociale et professionnelle.
- Permettre à des personnes en difficulté de passer leur permis afin de faciliter leur accès à l'emploi.
- Permettre la réussite de l'examen du permis de conduire (souvent le 1er, voir le seul diplôme obtenu) pour une catégorie de jeunes et redonnant confiance en soi à des jeunes qui vivent dans un sentiment d'échec.
- Remobiliser le jeune autour d'un projet de formation et du « savoir-être » nécessaire à la réalisation de celui-ci par le respect des règles, l'acquisition de nouvelles connaissances, d'attitudes, reflexes...
- Contribuer à l'apprentissage des règles de vie en société.
- Amener des jeunes en rupture, notamment avec la loi, à s'inscrire dans une réglementation. Concourir à éviter la conduite sans permis, sans assurance (retour à la légalité).
- Lutter contre l'insécurité routière en mettant en avant la prévention routière et les règles du « conduire ensemble ».

Pour un grand nombre de jeunes connus par les éducateurs de prévention spécialisée, le permis de conduire est le premier diplôme obtenu après des années d'échec, mais ils ne sont pas tous en capacité de suivre l'apprentissage proposé dans une auto-école classique.

Pour d'autres, la formation au permis et l'obtention de celui-ci représente un levier leur permettant de s'insérer « plus outillés » sur le marché de l'emploi ou de trouver un emploi nécessitant la possession du permis (secteur de la livraison véhiculée, du bâtiment, etc.).

Au-delà des finalités telles que l'insertion socioprofessionnelle ou la valorisation de l'image de soi, l'auto-école est donc pour les éducateurs un outil, un support à l'insertion et à la relation éducative, permettant une relation privilégiée dans le temps et dans la régularité entre un jeune et l'équipe éducative. L'auto-école associative se voit donc plus que jamais singulière dans sa démarche qui s'inscrit dans le cadre d'un projet global. En effet, contrairement aux auto-écoles "traditionnelles" qui se focalisent uniquement sur le permis, l'auto-école Action Jeunes est un support pour un travail sur la relation à l'autre, à l'environnement, à l'argent, à la loi, sur le comportement, l'anticipation des situations, sur l'écoute, la compréhension...

La convergence d'une pédagogie personnalisée avec l'action éducative menée par l'équipe en collaboration avec nos partenaires, nous permet d'articuler notre double mission qui fait la particularité de notre action : l'accompagnement dans le parcours d'insertion et l'accès à la mobilité, notamment à travers le permis. Il est important de souligner que les enseignants techniques de l'auto-école et l'équipe éducative travaillent conjointement dans une dynamique de coopération dans l'accompagnement global des jeunes accueillis.

Cela se traduit par une réunion mensuelle de coordination, la présentation et suivi du respect du livret et contrat de formation, des échanges informels quotidiens, la conception et la réalisation de voyages auto-école, l'organisation et la participation à un stage d'initiation à la conduite initié par la prévention routière et relayé par les communes.

Les partenariats opérationnels

Selon Fabrice Dhume, le partenariat est « *une méthode d'action coopérative fondée sur un engagement libre, mutuel et contractuel d'acteurs différents mais égaux, qui constituent un collectif dans la perspective d'un changement des modalités de l'action – faire autrement ou faire mieux- sur un objet commun- de par sa complexité et/ou le fait qu'il transcende le cadre d'action de chacun des acteurs-, et élaborent à cette fin un cadre d'action adapté au projet qui les rassemble, pour agir ensemble à partir de ce cadre*

 ».

Action Jeunes s'inscrit sur différentes initiatives en réseau, notamment avec des acteurs intervenants auprès des publics en difficulté et collégiens tels que l'ASE, la CVS, les collèges des villes de Chaville et de Sèvres, les services jeunesse, la Maison de la Famille, et la PJJ.

Une implication particulière au sein des CLSPD est menée sur les villes où se trouvent nos équipes et où se déroulent nos actions de prévention. Nous sommes présents dans les CLSPD des deux communes d'intervention. Sur Sèvres, nous participons à la commission relative à la prévention de la délinquance des mineurs et à celle qui concerne le fonctionnement du CLSPD et la coordination des acteurs locaux. Le CLSPD de Chaville ne propose pas pour le moment de travaux en commissions.

Nous sommes également présents dans les commissions FIJ et celles mises en place par la maison de l'emploi du Grand Paris Seine Ouest pour le suivi et l'évaluation du dispositif CIVIS.

Au delà de ces partenariats institutionnels et récurrents, les éducateurs d'Action Jeunes ont participé à de nombreuses actions impliquant divers acteurs locaux.

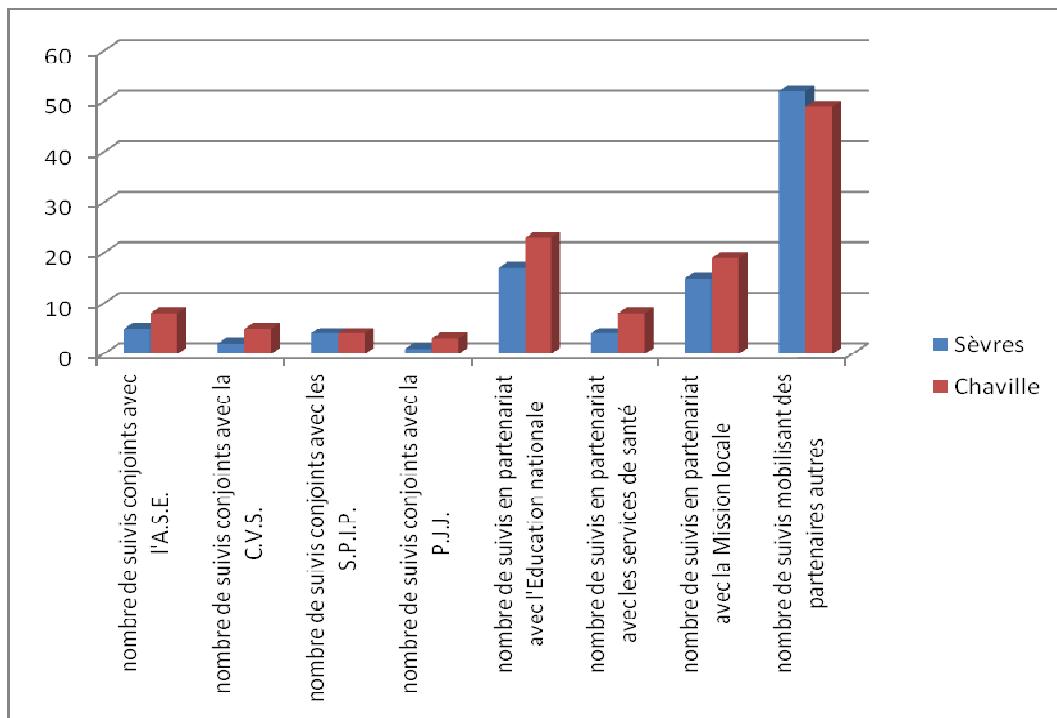
INSTANCES DE CONCERTATION

CLSPD de Chaville et Sèvres, Concertations Locales Enfance (STASE 6), Comité CIVIS (Grand Paris Seine Ouest), CESC Collège Lecoq (Sèvres) et Collège Jean Moulin (Chaville) FIJ intercommunal (Chaville), FLIJ Sèvres, Bourse de l'initiative Esc@le (Sèvres)

PARTENAIRES OPERATIONNELS

ALJT (Chaville, Boulogne), ASS de cœur (soutien scolaire sèvres), Association DJA TEAM (Sèvres), Association sportive des jeunes de Chaville, ASTI (Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés), BIP International, Centre d'action éducative (CAE) Malakoff, CAF, CCAS de Chaville et Sèvres, Circonscription de la Vie Sociale (Chaville / Sèvres / Ville d'Avray), Club Relais (prévention spécialisée), CMP de Chaville, Collège Lecoq (Sèvres), Collège Jean Moulin (Chaville), Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Dynamique Sèvres, Esc@le (Sèvres), FARE (Fédération des associations de la route pour l'éducation), JDLC (prévention spécialisée), J 92 (prévention spécialisée), La Courte Echelle (Soutien scolaire - Sèvres), La Pépinière (prévention spécialisée), Les Enfants Animateurs (Soutien scolaire - Sèvres), Maison de l'entreprise et de l'emploi (Grand Paris Seine Ouest)

Maison de la famille (Sèvres), Maison du citoyen (Chaville), Missions locales (Grand Paris Seine Ouest), Municipalités de Chaville et Sèvres, OPIEVOY (Bailleur Social), P.J.J., RATP, S.P.I.P. Nanterre, Secours Catholique (Sèvres et Chaville), Service jeunesse de Chaville, STASE 6, U.A.P.S. 92 (Union des Associations de Prévention Spécialisée du 92)
(Cette liste n'est pas exhaustive)



UNE NOUVELLE APPROCHE DU TERRITOIRE

L'intervention sur Ville d'Avray

A la fin de l'année 2010, Action Jeunes a été sollicitée par la municipalité de Ville d'Avray dans le but d'actualiser le diagnostic effectué en 2006 et d'évaluer la pertinence d'une intervention d'Action Jeunes sur la commune.

Ce travail, inscrit dans le cadre du CLSPD, s'est déroulé de février à mai 2011 et à l'instar de la démarche précédente s'est traduit par un travail de présence sociale sur la ville, par des entretiens avec différents acteurs institutionnels, et par la rencontre de jeunes résidant ou circulant sur la commune. Il s'est appuyé également sur une approche statistique du contexte socio économique de la ville.

Ce diagnostic centré sur le public jeune (11-25 ans), s'est articulé autour deux axes :

- Les questions des incivilités, de l'insécurité ou de la délinquance liées à ce public.
- Les difficultés rencontrées par ce public en termes d'insertion socioprofessionnelle et de problématiques sociales.

Au regard des éléments recueillis au cours du diagnostic, l'implantation d'une équipe de prévention spécialisée, telle qu'elle existe sur les communes voisines de Sèvres et de Chaville, n'est pas paru requise.

Cependant certaines pistes de travail ont émergé afin :

- D'évaluer et d'analyser de façon plus précise et sur une durée plus significative les questions liées aux consommations d'alcool et de stupéfiants et de manière plus générale les problématiques des 11-25 ans sur la commune.
- Favoriser et soutenir l'émergence d'actions et de projets adaptés aux problématiques de jeunes et de leur famille.
- De faire le lien et favoriser l'accès aux structures de droit commun pour les jeunes.
- Contribuer à une meilleure articulation entre les acteurs (municipaux ou non) susceptibles de contribuer à l'accompagnement des jeunes les plus en difficulté.

A ces fins, une intervention en direction des adolescents et des jeunes adultes sur le modèle du travail de présence sociale et d'accompagnements éducatifs développé par les éducateurs de prévention spécialisée a été mise en place, et fait l'objet d'une convention entre la commune de Ville d'Avray et l'association Action Jeunes. Dans le cadre de cette convention, l'association Action Jeunes s'engage à développer cette intervention en collaboration avec les services municipaux de Ville d'Avray, les services sociaux, les différentes instances et intervenants ayant compétence, les institutions et les familles en contact avec le public d'Action Jeunes.

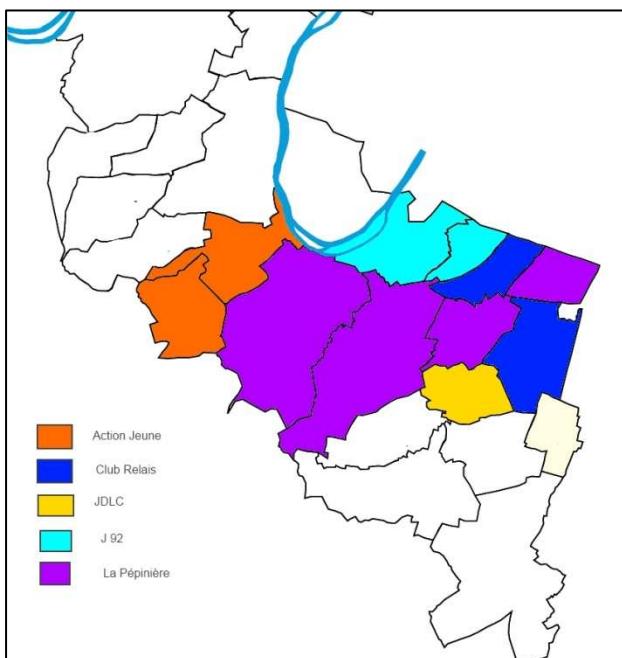
De son côté la municipalité s'engage à verser à Action Jeunes une subvention correspondant à un poste d'éducateur à mi temps.

La signature de cette convention s'est faite en concertation avec le pôle solidarité du département qui finance et pilote la prévention spécialisée, en tenant compte du fait que :

- Le nouveau schéma départemental de protection de l'enfance était en cours d'élaboration sur les bases d'une étude des besoins d'intervention sur le département, afin de déployer les moyens en conséquence.
- Le département déploie d'autres modalités d'intervention en direction des jeunes et des familles en difficulté, et qu'un renforcement de l'information et de la communication à l'intention de la commune ou des services locaux autour de ces modalités peut être envisagé (ainsi que cela a été proposé en commission CLSPD le 7 avril 2011).
Indépendamment d'une action liée à la prévention spécialisée, différents axes de travail sont à envisager et pourraient faire l'objet de fiches actions dans le cadre du CLSPD.
- Travailler la coordination et l'articulation entre les différentes structures intervenant sur la ville afin de développer des actions et des accueils en direction des plus de 16 ans. (cartographie des partenaires, mutualisation d'outils, mise en place d'un pilotage global)
- Travailler sur l'éventualité d'un lieu destiné aux grands adolescents et jeunes adultes (Lieu de rencontre, lieu ressource).
- Développer l'orientation et l'accompagnement vers les structures ressources du territoire (communauté d'agglomération)
- Travailler en direction des familles pour :
 - Informer et mobiliser les parents dans l'exercice de leurs responsabilités vis à vis des soirées organisées au domicile et les éventuelles consommations des jeunes.
 - Renforcer les liens des parents avec l'environnement des enfants (école, centres sportifs, culturels,...).

Le démarrage de l'intervention a eu lieu à la mi-octobre 2011 et il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions. Cependant cette nouvelle action ajoute à la dimension intercommunale de notre intervention et nous ouvre des perspectives quant aux projets que nous sommes en train de développer sur la prévention des conduites à risques des adolescents et la question des collégiens en difficulté ou en risque de décrochage scolaire.

Le collectif des cinq clubs de prévention spécialisée du sud des Hauts-de-Seine



2011 a été une année charnière dans la consolidation du partenariat entre les cinq associations de prévention spécialisée du sud du département.

En effet, tournés vers la recherche et la réflexion autour de meilleures formes de coopération et de mutualisation des moyens, les directeurs des cinq associations de prévention spécialisée du sud du département se sont réunis à dix reprises afin de réaliser des actions communes et chercher les moyens nécessaires au renforcement des capacités de gestion individuelle des associations.

Aussi, dans la continuité de ces rencontres, nous avons décidé d'organiser des formations autour du travail de rue avec tous les éducateurs, de participer à un forum pour

mieux présenter nos associations et nos missions, de mieux nous informer et planifier nos politiques de formation et de nous engager dans le dispositif du DLA pour un accompagnement dans la recherche de stratégies communes pour la mutualisation de nos moyens et outils.

Rapport d'activité 2011



L' « A.S.S. de Cœur » est une association à but non lucratif (Loi 1901) qui a pour objet l'accompagnement scolaire et social des enfants de Sèvres en difficulté ou de milieux défavorisés. Nos activités comprennent :

- le soutien scolaire aux enfants.
- l'accompagnement de leurs familles dans la résolution de problèmes médicaux, psychologiques, sociaux ou administratifs.
- des activités culturelles développant l'éveil et l'intégration de ces

L'année 2011 a permis de continuer l'activité de l'Association malgré des ressources de plus en plus restreintes.

1. Membres

Les membres de l'Association sont inscrits pour une année scolaire. Depuis l'année scolaire 2007-2008, les parents des enfants inscrits (maximum 1 parent par enfant) peuvent être membres de droit de l'Association. La grande majorité des parents a accepté ce statut en 2009-2010, comme c'était le cas pour l'année précédente. Le nombre de membres est resté stable comparativement à l'année précédente :

- 2007-2008 : 60 membres (*dont 12 cotisants et 48 parents d'enfants inscrits*)
- 2008-2009 : 60 membres (*dont 12 cotisants et 48 parents d'enfants inscrits*)
- 2009-2010 : 60 membres (*dont 15 cotisants et 45 parents d'enfants inscrits*)
- 2010-2011 : 60 membres (*dont 15 cotisants et 45 parents d'enfants inscrits*)
- 2011-2012 : 60 membres (*dont 15 cotisants et 45 parents d'enfants inscrits*)

Deux parents membres de droit ont été élus au Conseil d'Administration pour 2007-2008, réélus pour 2008-2009, un pour 2010-2011 et 2 pour 2011-2012.

2. Personnel

Pendant l'année 2011, l'Association a employé deux salariés travaillant en CDI (travail intermittent, vacances scolaires non travaillées). L'éducatrice principale travaillant 35 heures par semaine s'occupe du soutien scolaire et de l'accompagnement social tandis qu'un animateur pédagogique travaille 10 h/semaine pour le soutien scolaire dans la salle Paul Cézanne.

Pendant l'année scolaire 2009-2010 une étudiante rémunérée y travaillait tous les jours. Cette expérience a été très positive pour l'Association et les enfants, mais n'a pu être renouvelée en 2010-2011 faute de moyens financiers.

3. Bénévoles et stagiaires

En partenariat avec le club de prévention Action Jeunes, un jeune en formation, pour passer le permis de conduire, s'est engagé à faire du soutien scolaire en échange d'heures d'école de conduite pendant le premier et deuxième trimestre 2011. Une jeune fille l'a remplacé au cours du quatrième trimestre 2011. Ces stagiaires sont liés par un contrat pour participer à un nombre fixe de séances, avec contrôle par une feuille de présence. Cette expérience a été concluante, en permettant à l'Association de renforcer le niveau de soutien dans la salle Cézanne.

Le nombre total de bénévoles pour le soutien scolaire est de 7 dans une salle et assez variable dans l'autre, ceci pour l'année scolaire 2009-2010.

Pour le dernier trimestre de l'année 2010 nous avons pu renforcer la présence de bénévoles dans les deux salles : 7 pour la salle Pierre Midrin, 4 pour la salle Paul Cézanne qui bénéficie de la présence intermittente de jeunes du quartier venus aider les plus petits. Pour l'année 2011, le nombre de bénévoles est resté constant, 7 dans une salle et 4 dans l'autre.

Trois bénévoles qui n'ont pas été comptés ci-dessus se sont occupés de tâches administratives pendant l'année 2011.

Enfin, nous avons conclu avec Action Jeunes (club de prévention présent sur Sèvres et Chaville) un partenariat qui prévoit la présence d'un éducateur par salle une fois par semaine. Ceci nous permet d'accepter des collégiens en grande difficulté et de pouvoir les gérer. Ce partenariat a démarré le dernier trimestre 2010 et s'est poursuivi en 2011.

4. Soutien scolaire

Le nombre d'enfants inscrits est resté stable entre 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012.

Enfants inscrits en 2007-2008: 65 dont :

- 35 enfants : 17 en primaire, 18 au collège dans la salle Pierre Midrin
- 30 enfants : 23 en primaire, 7 au collège dans la salle Paul Cézanne.

Enfants inscrits en 2008-2009: 66 dont :

- 30 enfants : 14 en primaire, 14 au collège et 2 au lycée dans la salle Pierre Midrin
- 31 enfants : 23 en primaire, 7 au collège et 1 au lycée dans la salle Paul Cézanne
- 5 enfants inscrits seulement pour l'atelier informatique (inscriptions pas encore réglées au moment de la rédaction de ce rapport.)

Enfants inscrits en 2009-2010 : 65 dont :

- 30 enfants : 18 primaires, 12 collégiens dans la salle Paul Cézanne
- 35 enfants : 18 primaires ,15 collégiens et 2 lycéens dans la salle Pierre Midrin.

Enfants inscrits en 2010-2011 : 65 dont :

- 32 enfants : 17 primaires, 15 collégiens dans la salle Pierre Cézanne.
- 33 enfants : 17 primaires, 16 collégiens dans la salle Pierre Midrin.

Enfants inscrits en 2011-2012 : 65 dont :

- 32 enfants : 17 primaires, 15 collégiens dans la salle Paul Cézanne
- 33 enfants : 17 primaires, 16 collégiens dans la salle Pierre Midrin.

Nous avons pris en priorité les réinscriptions des familles qui nous ont été adressées par les écoles ou les assistants sociaux et certaines familles du quartier qui se trouvent en situation difficile. Pour rendre l'aide aux devoirs plus intéressante et efficace pour les collégiens dans la salle Pierre Midrin, nous avons décidé à partir d'avril 2008 que :

- les enfants du primaire qui ne rentrent pas seuls devront être repris par les parents au plus tard à 17h45.
- les collégiens ne seront pas accueillis dans la salle avant 17h30.

De même dans la salle Paul Cézanne nous avons organisé deux horaires pour la rentrée de septembre :

- Les enfants du primaire seront reçus de 17h à 18h.
- Les collégiens de 18h à 19h.

Notre éducatrice principale passe une soirée par semaine dans la salle Paul Cézanne, pour se familiariser avec les enfants et leurs problèmes et pour coordonner l'activité dans les deux salles.

Le nombre de bénévoles s'occupant spécifiquement des collégiens dans la salle Paul Cézanne est peu important. **Augmenter les ressources humaines dans cette salle pour assurer des prestations de qualité pour ces collégiens reste une grande priorité pour l'Association.**

Nous avons établi les statistiques suivantes relatives à la présence des élèves inscrits pour l'année scolaire 2009-2010 :

Salle Pierre Midrin : 75% présents pour les primaires, 50% pour les collégiens
Salle Paul Cézanne : 80 % présents pour les primaires, 40% pour les collégiens.

Donc un meilleur taux d'assistance des collégiens dans la salle Pierre Midrin suite aux améliorations de la gestion et une baisse du taux d'assistance des collégiens dans la salle Paul Cézanne, vraisemblablement liée à la pénurie de bénévoles dans cette salle.

La priorité pour l'année 2011-2012 va être d'essayer d'avoir une meilleure participation des collégiens inscrits.

L'accompagnement scolaire est aussi un lieu d'observation qui permet aux accompagnants de «déceler» un certain nombre de dysfonctionnements :

- problèmes d'attention, de concentration ou de santé.
- comportements en groupe : peurs, fuite, agressivité ...
- problèmes familiaux, sociaux.
- difficultés scolaires proprement dites.

Dans le dernier cas un soutien scolaire individuel est offert ; le mercredi matin est réservé à 4 prises en charge individuelles par l'éducatrice principale, s'agissant particulièrement des enfants de CP ou CE1 en difficulté de lecture ou de calcul.

L'éducatrice principale rencontre fréquemment (environ 3 à 5 fois par mois) un professeur ou un instituteur au sein de l'école, les parents en sont toujours informés et peuvent être présents à l'entretien s'ils le désirent. Quand un problème plus profond est détecté, les parents sont consultés pour voir si un accompagnement familial (voir ci-dessous) est nécessaire.

5. Sorties

En 2011 nous avons organisé une sortie de fin d'année à l'île Saint-Germain.

6. Accompagnement familial

L'activité d'accompagnement familial fait partie intégrante du programme de l'Association, étroitement liée à la fonction de l'accompagnement scolaire sans laquelle elle ne pourrait se faire.

Les enfants viennent bénéficier du soutien scolaire et d'un accompagnement au sein de l'école. Un accompagnement familial est assuré par l'éducatrice ; il est plus ou moins soutenu selon la nécessité et ne s'adresse qu'aux enfants pris en charge par l'Association.

L'accompagnement peut se faire dans la durée.

L'accompagnement familial n'entend nullement se substituer aux instances officielles chargées du suivi des enfants et de leurs familles, ni aux professionnels dans ce domaine (assistants sociaux, instituteurs, directeurs d'école, psychologues...). L'association joue un rôle de «généraliste» qui peut proposer aux parents une orientation et un accompagnement vers des «spécialistes ». Cette activité permet à l'Association de valoriser largement son impact auprès des enfants, de leurs familles et de la communauté des services publics, associatifs et professionnels qui promeuvent l'aide aux personnes en difficulté et l'égalité des chances.

En 2011, l'activité de l'Association a couvert 6 grands domaines :

1. Les problèmes scolaires

- Les interlocuteurs:
RASED, Instituteurs, Directeurs d'écoles (principalement Gambetta A et B et école Croix-Bosset), assistantes sociales du collège, professeurs, CPE.
- Les personnes concernées : 26 enfants.

2. Le domaine social

- Les interlocuteurs:
ASE, SSE, CVS, CCAS, Assistantes sociales et éducatrices de l'Essor, Olga Spitzer, Club de prévention (Actions Jeunes), Foyer d'accueil d'urgence, CAF, Maison de la Famille.
- Les personnes concernées: 10 familles.

3. Le domaine de la santé

- Les interlocuteurs:
Les hôpitaux, les médecins, les services spécialisés (échographie, kinésie), l'orthophonie, la PMI, les services médico-juridiques (Garches, Hôtel Dieu, Hôpital de Saint Germain en Laye).
- Les personnes concernées: 7 familles.

4. L'accompagnement individuel ou familial

- Les interlocuteurs :
Psychologue de l'Association, psychologue du RASED et de la Maison de la

- Famille, le CMP, CMPP, les médiateurs, psychologues privés (rarement), psychologues d'orientation (rarement), la médiation Parents-Enfants.
- Les personnes concernées: 9 familles.

5. Les problèmes juridiques

- Les interlocuteurs:
Avocats, commissariats, médiateurs, Tribunal de Nanterre, Ambassades, aide juridictionnelle.
- Les personnes concernées: 8 familles.

6. Les difficultés de logement

- Les interlocuteurs:
CCAS, les bailleurs
- Les personnes concernées: 6 familles.

Il est à noter que ASS de Cœur accompagne physiquement ces familles afin que leurs démarches soient plus rapides et faciles, et également pour que les échanges verbaux soient bien compris de part et d'autre.

21 familles ont été particulièrement prises en charge : parents en instance de divorce ou divorcés, famille recomposées, familles monoparentales, parents en difficultés, parents avec enfants en difficultés psychologiques, etc...

Ces familles ont été accompagnées vers : un avocat, le Tribunal, l'ASE, le SSE, Famille et Cité (TISF), le directeur ou la directrice d'école ou du collège, le RASED, l'assistante sociale du collège, le commissariat, le Conciliateur juridique, la CVS, le CCAS, le Service des affaires scolaires de la Mairie de Sèvres, un médecin, différents hôpitaux, le CMP, la PMI, l'Institut de Puériculture de Paris, un orthophoniste, un kinésithérapeute, un psychologue, la psychologue de la Maisons de la famille, Action Jeunes, la Courte Echelle, l'ASTI, le bailleur, une recherche d'emploi, l' association L'ESSORE...

Une famille a nécessité jusqu'à 14 types différents d'accompagnement.

Un accompagnement ponctuel peut être réalisé à la demande d'une famille ou d'un enfant. Des entretiens individuels sont assurés autant de fois que la famille ou l'enfant le désire. Il s'agit parfois d'essayer de « réconcilier » un enfant et son parent après une mésentente passagère, ou avec son école après une incompréhension avec un professeur.

Des réunions éducatives sont organisées en moyenne 2 fois par mois avec le RASED pour certains enfants, réunions auxquelles assistent l'instituteur (trice), le directeur de l'école, l'éducateur de l'ASE en cas d'AEAD ou AEMO de l'enfant, l'orthophoniste si besoin est, les parents et Sylvie Velter.

Une psychologue rémunérée par l'Association est intervenue à un rythme d'environ trois fois par mois pour des entretiens avec les éducateurs afin de faire le point sur l'accompagnement familial. La Présidente a participé à ces réunions au rythme d'une à deux fois par mois.

Des rencontres ont été organisées avec les bénévoles une fois par trimestre, et ponctuellement à la demande de certains bénévoles.

L'évolution de certains problèmes peut être attentivement suivie par la psychologue ainsi d'ailleurs que certains progrès plus subtils à constater.

7. Partenariat et subventions

Nous avons partagé la salle Debussy prêtée par la Mairie avec le club de prévention Action Jeunes pour y conserver nos archives et y tenir des réunions.

L'ASS de Cœur a tenu un stand au Forum des Associations de la ville de Sèvres en septembre 2011. Plusieurs visiteurs se sont révélés intéressés pour devenir bénévoles de l'Association.

Nous avons pu initier notre site web dans l'espace offert aux associations par la Mairie de Sèvres (<http://sevres-associatif.fr/assdecoeur/>), en y mettant des annonces sollicitant des bénévoles. Des annonces invitant des personnes intéressées à participer au travail de l'Association sont apparues régulièrement dans le journal municipal *Le Sévrier*.

L'Association a participé à des réunions avec les autres associations de soutien scolaire sur Sèvres et avec différentes instances du Conseil général et de la Mairie de Sèvres s'occupant d'enfants en difficulté, notamment dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et du Contrat Éducatif Local (CEL).

L'association participe aussi à des réunions initiées par la Mairie de Sèvres autour du soutien scolaire sur la ville.

En 2010 nous avons reçu des subventions de la Communauté d'Agglomération GPSO (20.500 €), du Conseil Général des Hauts-de-Seine (7500€) et de la Caisse d'Allocations familiales (10 717 €).

Enfin, nous avons permis à un jeune sévrier de pouvoir passer le BPJEPS en l'accueillant durant les heures de soutien scolaire, ce qui lui a permis de faire son stage pratique avec l'Association. Il a en effet organisé avec 4 collégiens un travail sur leur insertion sociale. Ce travail en groupe a été suivi d'un film tourné avec eux.

Ce jeune a obtenu son diplôme au mois de juin 2011.





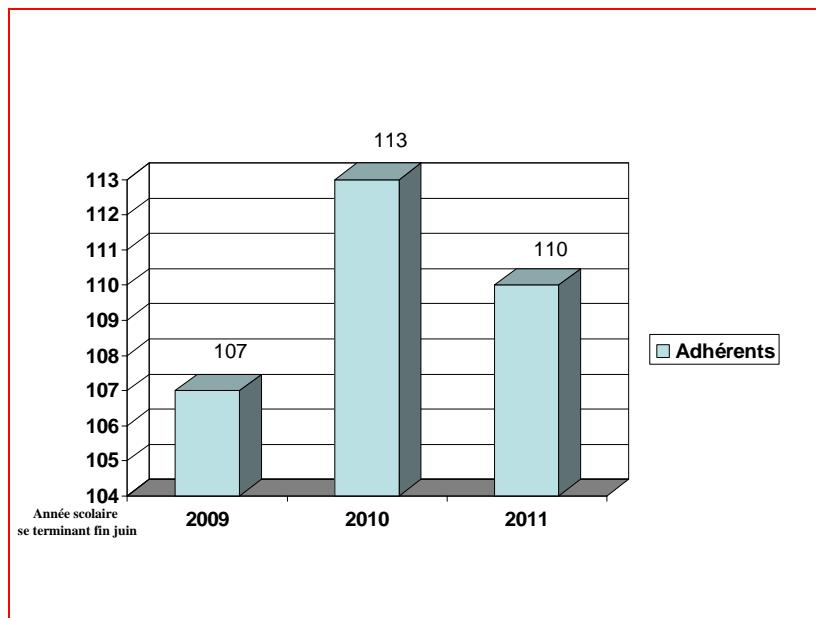
LA COURTE ÉCHELLE

La Courte Échelle Sèvres (92)

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2010/2011

I - Activités générales

Evolution du nombre d'adhérents



Le nombre d'adhérents varie peu d'une année à l'autre.

Bénévolat

La Courte Echelle peut compter sur le concours d'un nombre de bénévoles plutôt stable d'une année sur l'autre, aux alentours de 65, toutes activités confondues. C'est un point qu'il faut souligner car le bénévolat est la force de l'organisation en place.

Dans le cas de l'accompagnement scolaire, l'ancienneté moyenne des bénévoles se situe légèrement au dessus de 3 années. Au collège la répartition hommes/femmes est voisine de la parité ce qui est à considérer comme un facteur positif. Le recrutement de nouveaux bénévoles demeure une priorité constante pour compenser les départs naturels constatés chaque année.

Une session de formation "Savoir accompagner le travail scolaire" a été organisée le 18 novembre 2010 et a réuni 25 bénévoles. Cette séance, portant sur des domaines pratiques : comment identifier les obstacles à l'apprentissage de l'enfant, comprendre pourquoi ce qu'on peut dire ne fonctionne pas, proposer des modèles de médiation pour le bien-lire, la compréhension du problème de mathématiques, la dictée, a répondu aux attentes des participants.

Réflexion sur le thème "après l'école"

Initiée par la mairie, après les réunions tenues en mai et juin 2010, cette réflexion a donné lieu à plusieurs autres réunions sur l'année scolaire 2010/2011(décembre 2010, février, avril, juin 2011). Un état des lieux des besoins et des différentes formes d'accompagnement à la scolarité, a été dressé, chaque association ayant présenté son approche spécifique.

Les travaux se poursuivent dans la perspective de faire ressortir les points communs, renforcer la concertation et dégager des synergies, chaque association gardant son identité et sa personnalité.

Relations avec d'autres associations ou acteurs

Comme chaque année, les échanges avec les autres associations d'accompagnement scolaire de Sèvres (Les Enfants Animateurs, ASS de Cœur et ASTI) ont été fréquentes pour veiller à la cohérence des actions.

La Courte Échelle a participé, au même titre que les autres associations à une réunion de contact organisée par Actions Jeunes.

La Courte Echelle a participé à différentes réunions organisées par la Maison de la Famille, par exemple :

- "Ethique – Morale – Déontologie - Secret" (4 participants),
- "Votre enfant entre en CP" (1 participant),
- "Votre enfant entre en 6^{ème}" (2 participants)
- Assemblée générale en tant qu'invité de la Maison de la Famille

L'adhésion à France Bénévolat a été renouvelée. Cette association apporte habituellement une aide précieuse en matière de recrutement de bénévoles même si son concours dans le cas particulier de 2010/2011 a été limité.

La Courte Échelle a été associée aux travaux du groupe "Prévention de la délinquance des mineurs" mis en place par la Mairie dans le cadre du CLSPD (Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

Convention de partenariat

Le Collège et La Courte Échelle ont signé en juin 2011 un avenant qui reconduit, pour l'année 2011/2012, les termes et conditions de la convention signée en juin 2009.

Prestataire

L'intervention d'un "prestataire" pour assurer certaines tâches de coordination et de suivi des activités au collège, a été reconduite. Il est rappelé que son statut d'auto entrepreneur offre à l'association la souplesse de gestion nécessaire face à des activités de niveau très variable selon le mois considéré de l'année scolaire. L'année 2010/2011 a permis de consolider cette contribution extérieure qui s'avère comme un appui indispensable à l'action des bénévoles qui peuvent ainsi se consacrer totalement à leur objectif d'accompagnement scolaire.

Concert au profit de La Courte Echelle

Des stagiaires du conservatoire de Sèvres ont organisé le 28 mai 2011, une soirée musicale sur le thème de Didon et Enée, au profit de La Courte Echelle. Cet évènement a été un succès et La Courte Echelle remercie toute l'équipe qui a pris cette initiative ainsi que L'esc@le qui a mis sa salle à la disposition des organisateurs.

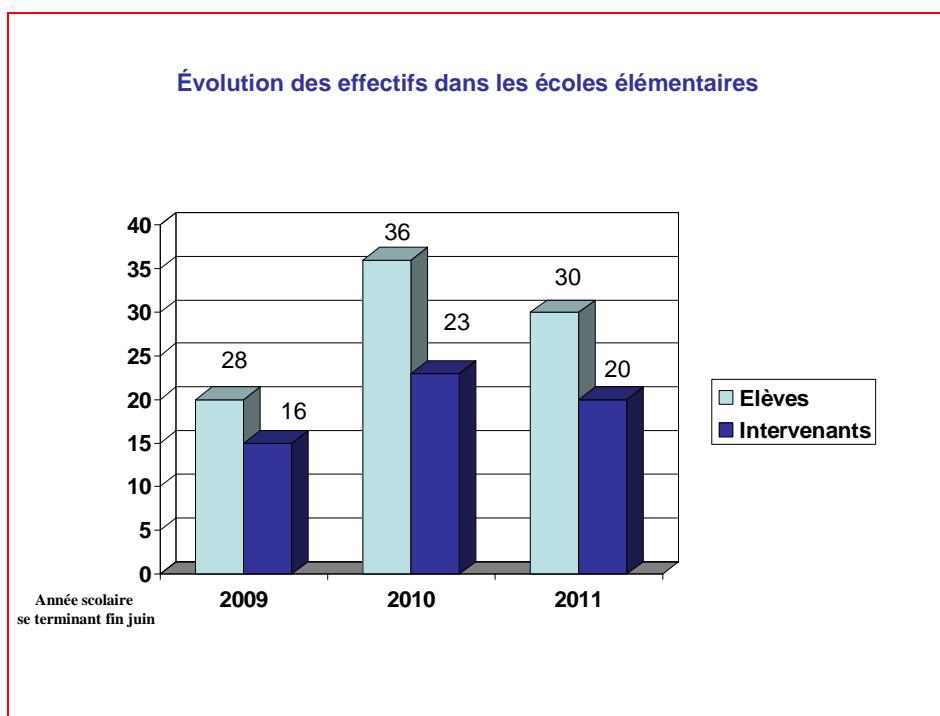
II - Activités d'accompagnement scolaire

Pour l'ensemble des établissements, La Courte Échelle a accompagné, en 2010/2011, 131 enfants.

Dans les écoles élémentaires :

1- Chiffres significatifs

La Courte Échelle a pris en charge, sur l'année scolaire 2010/2011, 30 enfants des classes de CP à CM2 et les séances ont été animées par 20 intervenants.

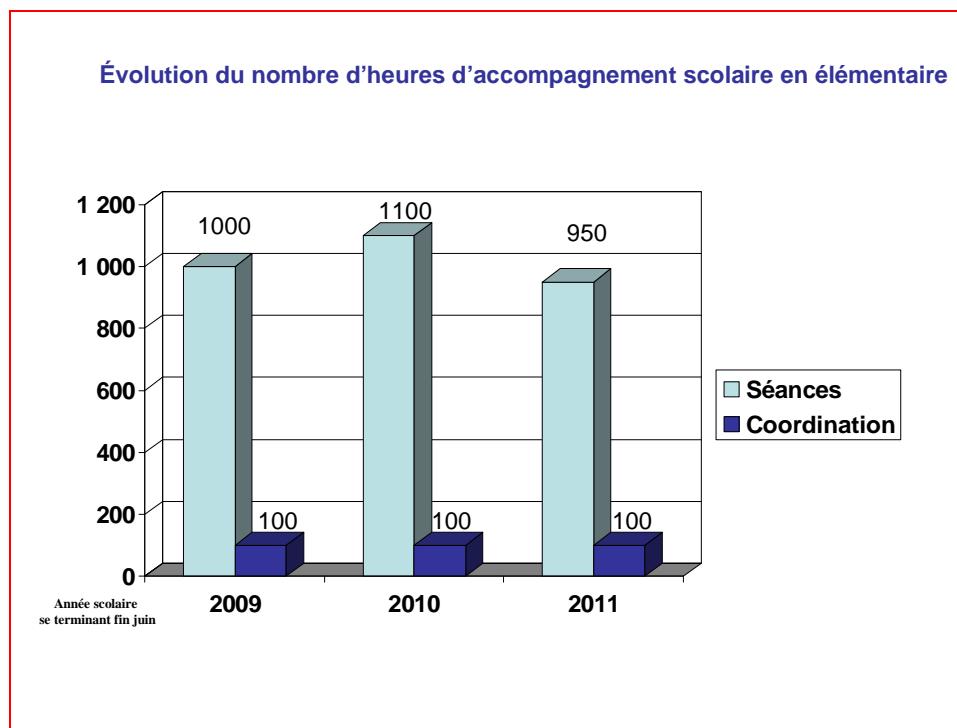


Les effectifs ont été les suivants pour les 5 écoles élémentaires de la façon :

	Cotton	Croix-Bosset	Gambetta A	Gambetta B	Les Bruyères
Enfants	4	7	13	1 classe	5
Intervenants	4	4	7	1	4

L'accompagnement prend généralement la forme d'aide aux devoirs, d'approfondissement en calcul, lecture et compréhension, grammaire, vocabulaire, dictée ainsi que la préparation des contrôles de français et de calcul et aussi d'histoire/géographie et de sciences naturelles. Dans le cas de Gambetta B, l'intervention de La Courte Échelle vient en appui de l'action de l'enseignante d'une classe de CP, de 25 élèves. Le projet consiste à animer des séances, par petits groupes, pour enrichir le vocabulaire, initier à la lecture ou faire des jeux de calcul. Notre intervenante consacre à cette action 1h1/2 x 3 fois par semaine.

L'équipe de coordination a été renforcée avec l'arrivée de Jacqueline Simoni aux Bruyères.



Les activités sur l'année 2010/2011, en ligne avec celles des 2 années précédentes, présentent maintenant une certaine stabilité après l'effet de la mise en place du dispositif d'aide individualisée dans les écoles en 2007/2008, qui a eu pour effet une intervention plus limitée de La Courte Échelle.

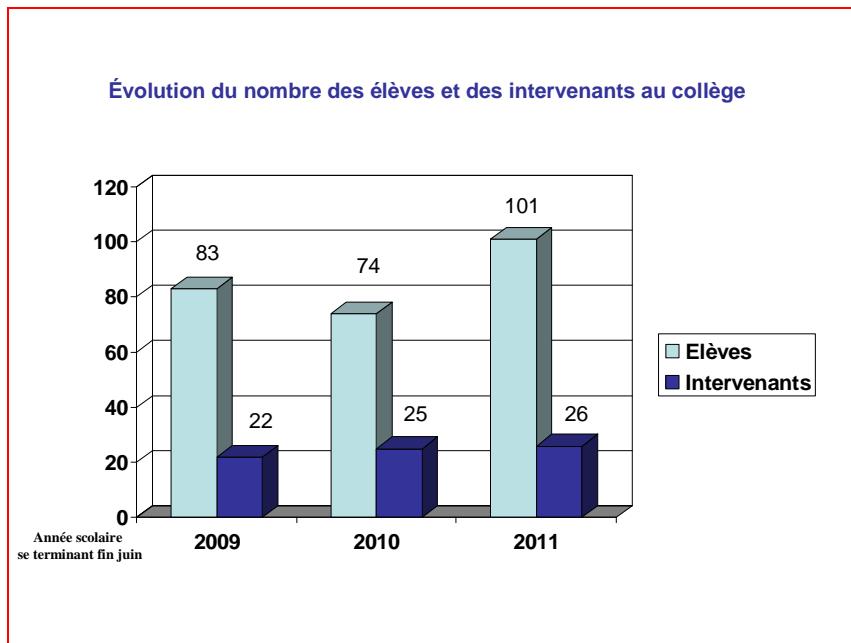
Au collège :

1 - Chiffres significatifs

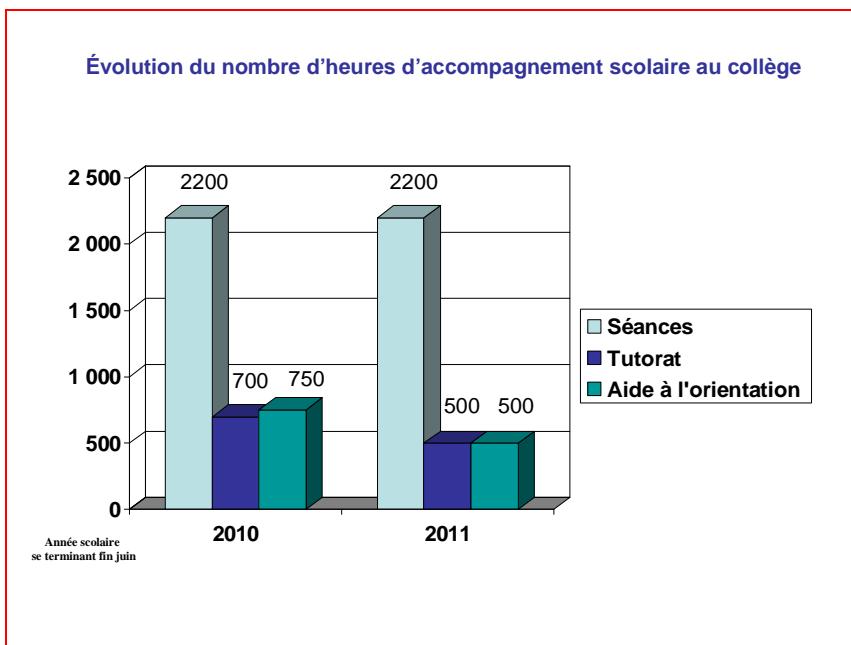
L'accompagnement scolaire au collège comprend 3 types d'actions : les séances de soutien en mathématiques et en français qui constituent l'activité de base, le suivi personnalisé approfondi de certains élèves nécessitant généralement un dialogue avec les familles et aussi l'aide à l'orientation. Ce dernier volet développé récemment par La Courte Echelle est en voie de consolidation ; il s'adresse à des enfants suivis précédemment dans les classes de 6^{ème} et 5^{ème} et qui ont besoin d'un coup de pouce supplémentaire pour préparer l'après collège.

Au total 101 enfants ont été suivis par La Courte Echelle. Parmi eux :

- 77 ont bénéficié des séances de mathématiques et de français, principalement des classes de 6^{ème} (36) et 5^{ème} (23) mais aussi de 4^{ème} (13) et de 3^{ème} (5) déjà suivis au cours des années précédentes,
- 24 enfants de 4^{ème} et de 3^{ème} ont bénéficié de l'aide à l'orientation.



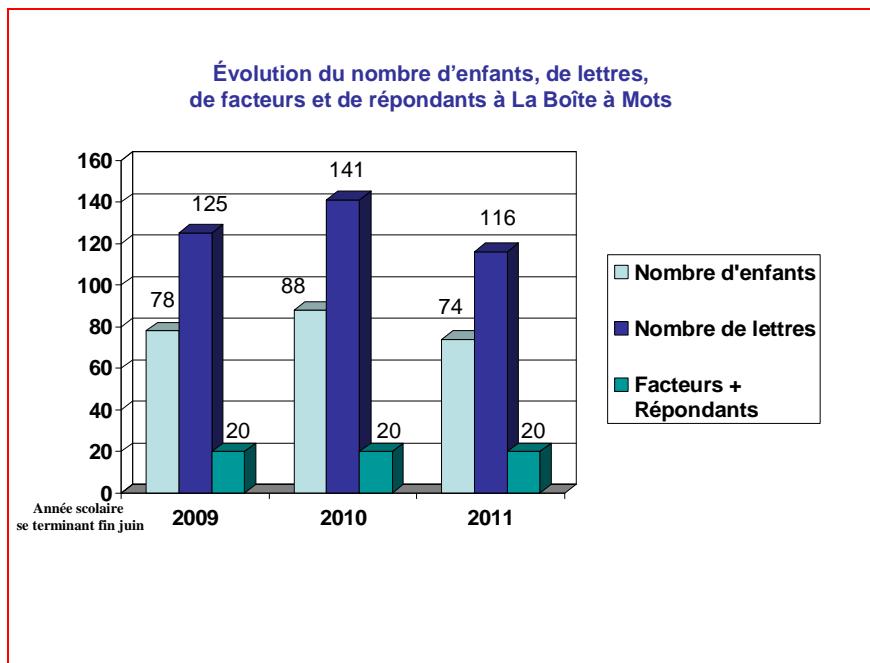
La hausse du nombre d'élèves suivis tient essentiellement à l'intégration du nombre des élèves bénéficiant de l'aide à l'orientation.



Le nombre d'heures de séances est stable. Aux 2 200h de séances, il convient d'ajouter 500h consacrées à l'accompagnement à l'orientation, action qui nécessite un investissement temps significatif par élève et les heures passées au suivi personnalisé approfondi estimées à 500h également.

III - Activités de la Boîte à Mots

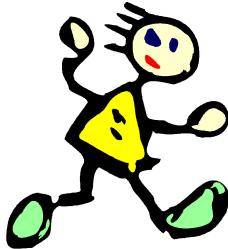
Un effectif de 4 "facteurs" bénévoles, écrivains publics pour les enfants, a animé 5 ateliers d'écriture au cours de l'année 2009/2010, sur les 2 sites habituels : école Gambetta B et association "Les Enfants Animateurs". Les réponses aux lettres des enfants collectées par les facteurs ont été rédigées par 16 adultes répondants.



Le nombre de lettres est en légère baisse. L'explication vient du positionnement inapproprié de l'atelier d'écriture se tenant le jeudi soir (chevauchement avec l'aide aux devoirs) aux Enfants Animateurs. Les principaux thèmes abordés par les enfants dans leurs lettres sont les suivants : passions/centres d'intérêt, relations avec les autres (élèves, copains, frères et sœurs), familles, difficultés scolaires, magie/pouvoir, peur, maladie..

Les ateliers ont mobilisé environ 550 heures de bénévoles et la coordination de l'ordre de 150 heures.

Les Enfants Animateurs de Sèvres



RAPPORT D'ACTIVITE 2011

Reconduction et développement des actions d'accueil et de prévention en direction de **101 jeunes de 6 à 18 ans**, en particulier au travers de :

- **L'accompagnement à la scolarité, à l'orientation scolaire et professionnelle** (55 jeunes concernés)

Aide à la réalisation du travail scolaire individuel sous la forme d'un accueil quotidien pour les enfants de l'élémentaire, d'un accueil individuel et personnalisé pour les plus en difficulté, les mercredis matins et de matinées "devoirs de vacances" durant chaque période de petites vacances scolaires.

Soutien scolaire pour les collégiens et lycéens, à raison de deux séances d'une heure trente par semaine complétées par des rendez-vous individuels (semaines scolaires et de vacances) selon les besoins de chacun pour des travaux personnalisés, des recherches personnelles de stages et d'orientations et l'accompagnement à des journées portes ouvertes ou à des forums de métiers.

Liens, coordination et médiation avec les partenaires que sont les parents, les enseignants, le rased – réseau d'aide et de soutien aux enfants en difficulté, la CVS – Circonscription de la Vie Sociale, la Maison de la Famille, le club de prévention Action Jeunes, l'ASE – Aide Sociale à l'Enfance et le CMP – Centre Médico Psychologique.

- **L'animation socio-éducative et culturelle** (70 jeunes concernés)

Diverses activités adaptées aux différentes tranches d'âges : sorties culturelles (musée, cinéma, théâtre) sportives, actions d'éducation à la citoyenneté (rencontres avec des élus, visites d'institutions) et à l'environnement (jardinage bio, tri sélectif des déchets, sensibilisation au développement durable), ateliers d'expressions (rap, théâtre d'improvisation, soirée débat), création artistique et manuelle, sont proposées tous les mercredis et les vacances scolaires, dans l'esprit d'un accompagnement éducatif global qui tient compte de tout l'environnement de l'enfant et du jeune afin de favoriser son épanouissement et l'émergence de projets individuels et collectifs.

Ces actions permettent aux jeunes de mieux comprendre le monde qui les entoure, de donner du sens aux apprentissages, de surmonter leurs difficultés et de reprendre confiance en leurs capacités. Elles permettent également de prévenir les conduites à risque chez les pré-ados et adolescents en répondant à des besoins pas ou peu couvert pour cette tranche d'âge à Sèvres.

- L'accompagnement de projets de jeunes (30 ados concernés)

Développer l'esprit d'investissement des jeunes dans des projets communs tels que l'organisation d'une fête interculturelle et intergénérationnelle, l'organisation d'un week-end pour les ados en autogestion et d'un séjour pour les préados. Ces montages de projets leur permettre de développer des aptitudes d'autonomie, de responsabilisation, d'organisation, d'initiative, et de prendre confiance en eux.

- Le partenariat avec tous les acteurs socio-éducatifs locaux reste indispensable pour créer du lien entre tous les adultes concernés (parents, enseignants, services sociaux et associations) et favoriser une dynamique Co-éducative.

L'association a fonctionné, en 2011, avec 5 salariés (6 493 heures/an) dont 2,33 temps pleins, et 2,84 mi-temps ainsi que 5 bénévoles (449 heures/an) qui sont intervenus alternativement en renfort sur l'accompagnement scolaire. Deux des postes à temps plein sont des emplois aidés par la Région dit "emplois tremplin" dont l'un des postes a été gelé après le départ du titulaire en mai 2011, le deuxième entre dans sa dernière année d'aide (d'avril 2012 à avril 2013).

Sur les 101 enfants inscrits, 82% sont issus de familles d'origines immigrées et de milieu socioculturel défavorisé, 30% vivent dans une famille monoparentale. Les 35 enfants accueillis viennent des 3 écoles élémentaires du centre-ville : Gambetta A, Gambetta B et Croix-Bosset. Les 13 collégiens viennent du Collège Lecocq de Sèvres et sur les 7 lycéens, 4 sont issus du Lycée J-P Vernant de Sèvres et les 3 autres de lycées professionnels de Boulogne et de Saint Cloud.

L'accompagnement scolaire représente 8 372 heures de présences enfants (pour les collégiens, lycéens et les enfants de l'élémentaire dont les heures de soutien individuel dispensées les mercredis matins et les heures de "devoirs de vacances" réparties sur chaque période de petites vacances scolaires). L'animation socio-éducative et culturelle représente 9 855 heures de présences enfants pour l'année scolaire.

L'accompagnement et le soutien à la parentalité se déclinent de deux façons :

- des rendez-vous individuels (parent-enfant-animateur) programmés 2 fois par trimestre pour faire le point, autour du bulletin scolaire et des relevés de notes, afin d'adapter notre soutien en fonction de l'évolution (travail et comportement) du jeune. Ces rencontres sont aussi l'occasion de faire passer des messages sur les repères éducatifs dont ont besoin les jeunes pour évoluer positivement dans leur vie familiale, sociale et scolaire. Ces échanges débouchent parfois sur des révélations de dysfonctionnement des relations familiales et nous amène à orienter les familles vers des acteurs socio-éducatifs (assistantes sociales, psychologues, médiatrice familiale, etc...) qui pourront les aider à surmonter ces difficultés.

Quelquefois, c'est nous qui notifions à la famille un trouble du comportement constaté chez le jeune ou l'enfant et proposons une orientation pour une prise en charge adaptée.

- des rendez-vous "spontanés" avec les parents, à notre demande pour tenter de résoudre des problèmes ponctuels (conflits entre enfants ayant débouchés sur de la violence, attitude irrespectueuse envers les adultes, etc...). Des entretiens, à la demande des parents, pour les conseiller ou les aider à trouver des solutions sur divers types de problématiques (recherche d'un établissement scolaire, d'un accompagnateur pour des séances thérapeutiques au CMP, etc...).

Ces accompagnements représentent 150 à 200 heures de travail socio-éducatif par an et touche une cinquantaine de familles.

Le budget

Notre besoin de financement annuel a été de 116.977 €. Nous espérions recevoir 85.000 € de subventions publiques en 2011. Finalement, nous avons obtenu 79.854 €.

Nos ressources propres représentent 32.242 € (7.565 € de cotisations, 2.000 € de produits financiers, 2.520 € de participation des usagers aux sorties et séjours, 2.622 € de produits des activités annexes comme la vente de muguet et de DVD) + dons exceptionnels de 7.500 € et 10.000 € d'une fondation.

Charges réelles : 116.977 €

Produits reçus : 79.854 + 32.242 = 112.096 €

soit un manque de 4.881 € comblé par une reprise sur nos provisions.

Les Enfants Animateurs de Sèvres
6, escalier Croix-Bosset 92310 Sèvres
tél. 01 45 34 00 04 - e-mail : enfants.animateurs@free.fr



4 - ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES ET FAMILLES EN DIFFICULTES



- LE RELAIS SEVRIEN :

Le Relais sévrien, association loi 1901, cofondée et cogérée depuis 1999 par 4 associations : la Croix rouge, l'Entraide protestante, l'Entraide sévrienne et le Secours catholique, gère *l'épicerie de solidarité* et assure parallèlement *la distribution gratuite de vivres* aux familles en difficultés.

Il a une vocation pluraliste et s'interdit toute discrimination à caractère ethnique, confessionnel, politique ou autre. Un représentant du C.C.A.S. est désigné au sein du Conseil d'administration du Relais sévrien.

Depuis 2005, le CCAS et le Relais sévrien ont signé une convention de partenariat :

- le CCAS s'engage à verser une participation annuelle de 5 000 €, correspondant à une participation moyenne de 40 € par an et par personne bénéficiaire de la distribution gratuite et de l'épicerie de solidarité, sur la base du nombre moyen de bénéficiaires l'année précédente, et dans la limite de 6 000 € au maximum.
- de son côté, le Relais sévrien fournit pour le 1er mars, les comptes de résultats arrêtés au 31 décembre de l'année précédente, accompagnés du procès verbal du Conseil d'administration l'ayant approuvé ; un bilan intermédiaire pour le 31 juillet et le budget prévisionnel de l'année suivante pour le 1er octobre.

Le 1^{er} mars 2011, un nouveau lieu de distribution, entièrement rénové, plus grand, plus adapté et attenant au local de stockage, a été mis à la disposition du Relais sévrien par la Ville de Sèvres.

Fonctionnement :

➤ L'Epicerie de Solidarité :

L'épicerie de solidarité est ouverte le mercredi de 15h30 à 17h et le jeudi de 9h à 11h30, sauf du 28 juillet au 5 septembre. Elle est destinée aux familles domiciliées à Sèvres et à Ville-d'Avray, sur proposition du C.C.A.S. ou des autres services sociaux, et après agrément de la commission d'admission du Relais sévrien.

Cette admission est valable pour une durée de 1 à 3 mois renouvelables, chaque renouvellement donnant lieu à un accord de la commission, dans la limite d'un an.

Les bénéficiaires ont un droit d'accès temporaire pour un montant déterminé d'achats par mois, cette somme devant être répartie sur chaque semaine. Pour chaque produit, ils ne paient que 10% du prix du commerce.

➤ **La distribution gratuite de vivres :**

La distribution gratuite de vivres est ouverte tous les mardis matins de 9h à 11H30, sauf fermeture totale de 15 jours du 8 au 21 août et la fermeture d'une semaine à Noël.

BILAN 2011

Approvisionnement :

Nous nous approvisionnons toujours aux mêmes sources c'est-à-dire la Banque Alimentaire ou BAPIF, Revivre, Lidl et les magasins locaux, et les collectes : nous avons distribué près de 40 tonnes de produits en 2011, soit presque 3.5 tonnes de plus que l'année dernière. Une équipe de 6 personnes se relaie pour aller à Arcueil tous les lundis.

La collecte d'une journée, fin mai que nous organisons depuis 2 ans dans 3 magasins, est devenue incontournable compte tenu des importantes fréquentations du mois de juillet notamment : 1,9 tonnes collectées en 2011.

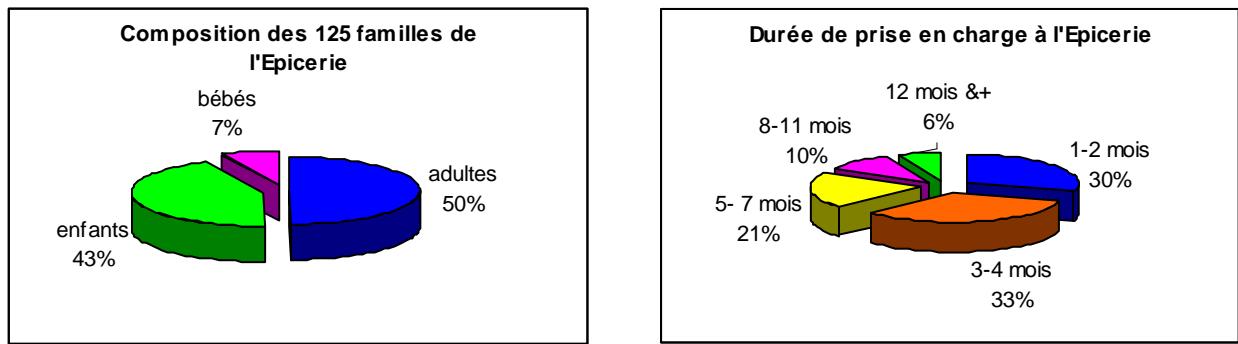
La collecte nationale de la Banque Alimentaire de novembre donne lieu à une très forte mobilisation, une centaine de bénévoles avec cette année encore, l'aide du Rotary et du Lion's club. 573 cartons ont été transférés des 7 magasins vers notre lieu de tri et de stockage avec le soutien musclé de l'équipe de la mairie.

Fréquentation des familles :

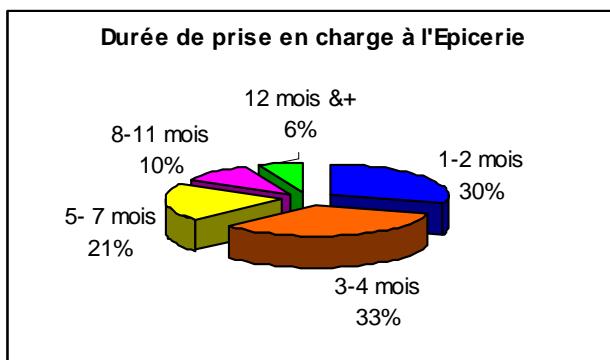
L'épicerie est ouverte à des sévriers et des dagovéraniens envoyés par les assistantes sociales de la Circonscription de la vie sociale (CVS), les mardis matin, mercredis après-midi et jeudis matin, toute l'année sauf 15 jours en été et une semaine à Noël ; pendant 2 mois l'été il n'y a eu que la distribution gratuite, comme tous les étés.

En 2011, **125 familles** ont été accueillies et suivies à **l'épicerie de solidarité, soit 100 familles de Sèvres et 25 familles de Ville-d'Avray** (contre 135 en 2010, 106 en 2009, 80 en 2008, 73 en 2007), pour un total **de 354 bénéficiaires (176 adultes, 26 bébés et 152 enfants)**, soit une diminution de 7.40% des foyers par rapport à l'an dernier (373 bénéficiaires en 2010).

- 37 familles ont passé 1 ou 2 mois, dont 13 pour un séjour limité, 12 prolongées **de 2010 et 12 prolongées en 2012**
- 42 familles ont passé de 3 à 4 mois, dont 22 pour un séjour limité, 4 prolongées **de 2010 et 16 prolongées en 2012**
- 6 familles ont passé 5, 6 ou 7 mois, dont 16 pour un séjour limité, (dont 6 reprises après interruption), 3 prolongées **de 2010 et 7 prolongées en 2012**
- 12 familles ont passé 8 à 11 mois, dont 1 pour un séjour limité, 6 prolongées **de 2010 et 5 prolongées en 2012**
- 8 familles ont passé **12 mois**, dont 2 en fin de séjour



En 2011, **51 familles** ont été accueillies à la **distribution de vivres** (83 en 2010) représentant 97 personnes (132 en 2010) (+ 12 inscrites qui ne sont jamais venues ou 1 ou 2 fois sur 51 : 27 sont restées 1 ou 2 mois, 16 restées 3 ou 4 mois, 7 de 5 à 8 mois et 1 toute l'année. 6 familles sont passées à l'épicerie, 2 venaient de l'épicerie et 2 font le va et vient entre épicerie et distribution.

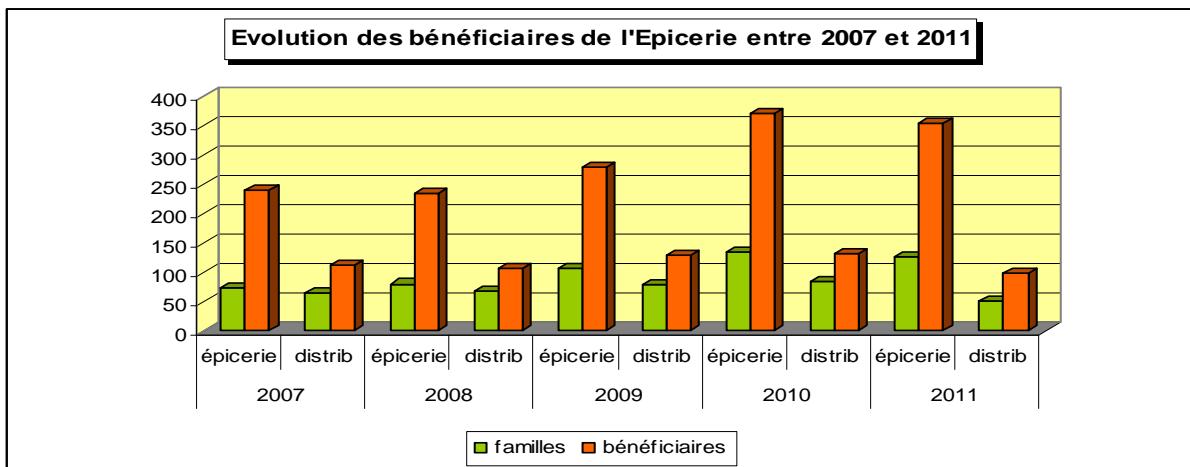


On remarque d'une part, que le nombre de familles inscrites a été légèrement en diminution mais ces familles sont restées plus longtemps inscrites ; on peut dire que l'épicerie a servi réellement 7 000 personnes en 2011 (nombre de personnes x nombre de venues à l'épicerie, sur 49 semaines). D'autre part, un nombre relativement plus important de personnes inscrites ne sont jamais venues : sur 167 familles inscrites en 2011 (354 personnes), 20 familles ne se sont jamais présentées, 10 ne sont venues qu'une fois et 5 deux fois. Ce phénomène existait mais s'est amplifié, et le constat est le même pour la distribution (50 familles pour 95 personnes). Ces absents sont pour les trois-quarts des personnes seules ; 80% ont un quotient familial journalier inférieur à 2 € et 20% supérieur à 7 €.

Il est difficile de discerner les raisons de ce refus d'épicerie : est-ce parce que cette aide ne répond pas à leurs besoins ou souhaits ? les horaires ne conviennent pas parce qu'ils sont salariés ? Manque d'argent ? Réticence à l'assistance ? Nous souhaitons aborder la question avec les travailleurs sociaux que nous rencontrerons prochainement, comme tous les ans, pour faire le point sur certaines situations.

- **Evolution des bénéficiaires entre 2007 et 2011 :**

Année	2006		2007		2008		2009		2010		2011	
	épicerie	distrib										
Familles	80	69	73	64	80	68	106	79	135	83	125	51
Bénéficiaires	253	131	240	111	236	107	279	129	373	132	354	97



Evolution entre 2007 et 2011 :

En 2011, 12^{ème} année de son activité, le Relais sévrien a distribué environ 40 tonnes de produits, (contre 37.5 tonnes en 2010, 29.36 tonnes en 2009 et 25 tonnes en 2008), soit 6.66% de plus qu'en 2010, pour environ 2.5 tonnes supplémentaires.

La Banque alimentaire nous a informés de ses difficultés dues à une diminution des dons, tant en subventions qu'en produits ; de ce fait, notre cotisation annuelle est passée de 1 392 € en 2010 à 2 197 € en 2011, et s'élèvera probablement au minimum à 2 500 € en 2012.

Les réceptions de produits provenant de la Banque Alimentaire, collectes comprises, sont restées stables, à 19,4 tonnes ; la part de la Banque, sur l'ensemble, s'élève à 50% du tonnage distribué.

Le montant des achats auprès de l'Association Revivre et du commerce local s'est élevé à 25 000 € en 2011.

- **Volume distribué en kg :**

année	quantité / bénéficiaire	collecte BAPIF	quantité totale distribuée
2007	72.93	17 200	25 600
2008	72.89	17 000	25 000
2009	71.96	11200	29 360
2010	74.26	19 400	37 500
2011	88.69	20 000	40 000

- **Evolution du budget en € :**

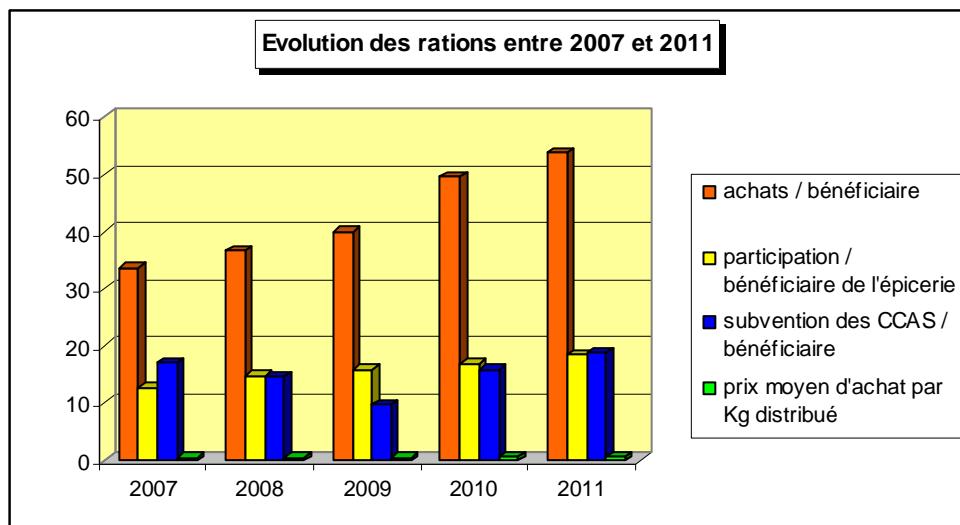
année	montant des achats	participations des familles	subventions CCAS
2007	11 789.00	4 474	6 000
2008	12 546.00	5 049	5 000
2009	16 287.12	6 436.63	4 000
2010	25 028.45	8 515	8 000
2011	24 280.00	8 340	8 500

- **Montant des achats en € réalisés en 2011 auprès des principaux fournisseurs locaux :**

Association Revivre	Fruits et légumes	épicerie locale	Banque alimentaire
11 412	2 246	8 405	2 197

- *Ratios en € :*

année	Achats / bénéficiaire	Participation / bénéficiaire	Subvention des CCAS / bénéficiaire	Prix moyen d'achat / kg distribué
2007	33.59	12.75	17.09	0.46
2008	36.58	14.72	14.58	0.50
2009	39.92	15.78	9.80	0.55
2010	49.56	16.86	15.84	0.67
2011	53.79	18.49	18.84	0.60



- *Récapitulatif de l'évolution de l'activité entre 2007 et 2011 :*

Années	2007	2008	2009	2010	2011
Quantités distribuées en tonnes :	25.6	25	29.36	37.5	40
Budget en € :					
Participation des familles	4 473.59	5 049.18	6 436.63	8 515.46	8 340.00
Cotisations des associations fondatrices	4 560.00	3 430.00	3 800.00	6 440.00	5 450.00
Cotisations des adhérents	310.00	290.00	400.00	320.00	380.00
Subvention CCAS de Sèvres	6 000	5 000	4 000.00	6 000.00	6 000.00
Subv. CCAS de Ville-d'Avray	-	-	-	2 000.00	2 500
Subvention Conseil général	0	0	0	0	0
Autres subventions	1 500.00	1 185.00	2 000.00	0	0
Dons et divers	1 727.00	1 980.00	2 250.00	4 432.42	2 760.00
Produits financiers	56.17	123.81	158.66	120.27	1 200.00
Total des recettes	18 626.76	17 057.99	19 045.29	27 828.15	26 630.00
Montants des achats	11 789.14	12 546.01	16 287.12	25 028.45	24 260.00
Frais de fonctionnement	2 337.46	3 511.41	2 022.54	2 668.55	2 084.00
Dotation amortissements	230.00	83.98	0	94.40	47.20
Total des dépenses	14 356.60	16 141.40	18 309.66	27 791.40	26 391.00
Résultats	4 270.16	916.59	735.63	36.75	238.80
TOTAL	18 626.76	17 057.99	19 045.29	27 828.15	26 630.00

Nombre de familles / de personnes : dont					
➤ épicerie de solidarité	73/240	80/236	106/279	135/373	125/354
➤ distribution gratuite	64/111	66/107	79/129	83/132	51/97

Organisation / Fonctionnement :

- **Installation dans les nouveaux locaux :**



Depuis le 1^{er} mars 2011 le Relais sévrien est dans la configuration idéale de stocks à 10 mètres de la boutique. Ce qui est très pratique pour les bénévoles et permet aux bénéficiaires d'entrer dans une vraie belle boutique.

Grâce aux 15m² supplémentaires gagnés sur l'espace clients par rapport à l'ancienne boutique, nous pouvons organiser un accueil plus personnalisé dans un espace aménagé, avec de la place pour ranger poussettes et caddies ; les mètres linéaires de rayonnages ont été quasiment doublés.

Mi-février, le magasin Shopi se rénovait de fond en comble pour devenir Carrefour-City : le directeur du magasin nous a donné tous les rayonnages qui avaient la hauteur parfaite pour tenir dans ce local. Il y a maintenant un coin fruits et légumes plus important et donc la possibilité d'une offre plus variée et d'un meilleur équilibre alimentaire, ainsi que des conditions de fonctionnement qui respectent les normes du froid avec la place pour l'implantation d'une vitrine réfrigérée.

En outre, grâce à un don de Carrefour solidarité, la gestion de l'épicerie a pu être informatisée par des bénévoles entreprenants et dynamiques avec un logiciel de la Banque alimentaire nommé **Passerelle**. Et grâce à une subvention Carrefour, nous avons pu acheter une imprimante, un PC portable pour la gestion des stocks et un PC grand écran qui affichera les références des produits lues avec un lecteur de codes-barres. Nous aurons ainsi la possibilité de sortir des informations statistiques sur la distribution, par type de produits, une aide pour gérer l'approvisionnement.

Enfin depuis cette année Le relais sévrien partage l'utilisation de la camionnette du Secours Catholique ce qui a permis de diviser par 3 les frais de transport en participant à l'entretien et à l'essence.

- **Partenariat avec la BAPIF :**

Depuis l'année dernière, les conditions de fonctionnement avec la BAPIF ont nettement évolué à la fois sur les plans administratif, financier et de sécurité alimentaire. Une nouvelle « Convention de partenariat alimentaire » a été signée en 2011 : la BAPIF s'engage à mettre à disposition des produits en respectant hygiène et sécurité alimentaire et à nous aider dans l'équipement, la formation, les échanges ; le relais s'engage à distribuer des denrées au seul profit des personnes en difficulté, pour une contribution financière ne pouvant excéder 10% des prix courants, et dans de bonnes conditions de conservation et de distribution.

En outre, chaque trimestre, un « indicateur Etat » nous est envoyé, dans lequel il est demandé quelques informations sur les bénéficiaires, les volumes distribués par classe de produits et par source d'approvisionnement. Notre participation financière est calculée à partir de ces éléments. Le kg de produits de la BAPIF coûtait 0,07 € en 2009, 0,126 € en 2010 et 0,145 € en 2011.

La BAPIF propose aussi des formations pour les bénévoles, notamment pour le R.Hy.S.A.= Responsable de l'Hygiène et de la Sécurité Alimentaire qui doit être désigné dans chaque association. Un « Guide de bonnes pratiques d'hygiène et de distribution des produits alimentaires par des organismes caritatifs » est paru (128 pages).

- **Atelier “Eco popote” :**

En 2010 nous avions mis sur pied Eco-popote avec la Maison de la Famille : il s’agissait d’un atelier pédagogique d’échanges sur l’équilibre alimentaire et la cuisine à petits prix à partir des produits de l’épicerie. Cette expérience a été arrêtée en avril 2011, sur demande de la Maison de la Famille : la fréquentation de cet atelier ne répondait pas à l’attente et générait un coût de fonctionnement trop élevé. C’est cependant un sujet que nous ne voulons pas abandonner aussi nous réfléchissons, à la façon de développer des échanges de recettes avec les familles, notamment pour encourager les plats à base de légumes.

- **Noël :**

Des cadeaux de Noël personnalisés ont été préparés pour chaque bénéficiaire, comprenant du saumon fumé et des friandises variées auxquelles on a pu ajouter quelques jouets donnés par Revivre.

- **Bénévoles :**

Nous sommes très heureux car cette année 7 personnes ont rejoint notre association. La plupart ont commencé à se faire une place car les projets ne manquent pas.

Le Conseil d’administration du Relais sévrien a adopté une nouvelle « Charte d’engagements réciproques » qui s’adresse aux partenaires et bénévoles du Relais : ces engagements sont basés sur des objectifs clairement définis et associés à une éthique de fonctionnement qu’il nous paraît important de préciser. Ce document sera affiché dans l’épicerie et remis à tout nouveau membre.

Projets 2012

Nous avons trois grandes orientations importantes :

- La mise en place de l’informatisation avec ‘Passerelle’ : pour la gestion des stocks, nous avions déjà un programme Excel et des bénévoles expérimentés ; le passage à un autre logiciel devrait en faciliter la gestion. Concernant la tenue de la caisse, l’utilisation d’un ordinateur et d’un lecteur de codes-barres demandera un peu d’entraînement mais ce sera l’occasion de former progressivement plusieurs bénévoles à ce poste.

- Maintenant que nous avons un espace spécifique réservé à l'accueil, nous allons pouvoir recevoir nos clients de façon plus personnalisée avec des échanges d'informations, d'adresses, de conseils, de recettes etc. Un petit groupe de bénévoles s'est emparé du sujet pour créer quelque chose de pérenne.
- Enfin il serait souhaitable de revoir l'offre et l'approvisionnement en fruits et légumes et peut-être aussi en produits frais (yaourts notamment) ; des promotions ponctuelles et des échanges de recettes pourraient servir d'encouragement à leurs achats. Nous pensons aussi nécessaire d'ajouter des produits source de protéines telle que du poulet ou de la dinde : la forme et la fréquence sont à étudier.

Une collecte sera organisée le 12 mai dans 5 magasins dont un collecté par « Action jeunes »

Madame Lecomte, est venue nous présenter le projet des collégiens du Conseil communal des jeunes : ils souhaitent organiser par eux-mêmes une quête alimentaire dans un magasin en mars/avril 2012, en faveur des familles de l'épicerie. Nous soutenons totalement cette initiative et sommes à leur disposition pour des conseils.

L'année 2012 va aussi comporter pas mal d'imprévus sur le plan financier car non seulement il n'y a jamais eu autant d'inscrits en février et mars (plus de 80 familles) mais aussi la nouvelle convention de mise à disposition des locaux stipule que le relais sévrien devra dorénavant payer des charges, des taxes et toute les dépenses relatives à la consommation en fluides c'est-à-dire l'eau et l'électricité, dont le chauffage, ce qui sera nouveau dans le budget. L'épicerie se modernise progressivement en essayant de répondre le mieux possible aux besoins de ses clients : 2012 sera une année d'évolution, de novation et d'échanges.



le Relais sévrien

Déclaration n° 72013019 à la sous-préfecture de Boulogne-Billancourt du 7 / 06 / 99

CHARTE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Le Relais sévrien est une association loi 1901, personne morale indépendante, créée en 1999 par quatre associations : la Croix rouge, l'Entraide protestante, l'Entraide sévrière et le Secours catholique.

Le Relais sévrien a des statuts avec un objectif social et un logo qui lui sont propres : venir en aide aux habitants de Sèvres et de Ville d'Avray en difficulté, à travers une épicerie de solidarité, par une distribution d'aliments et de produits de première nécessité et en offrant écoute, informations et conseils. L'accueil à l'épicerie se fait sur décision du Relais sévrien à partir de propositions des travailleurs sociaux ou des quatre associations fondatrices. En revanche, la distribution gratuite, assurée en plus de l'épicerie, passe exclusivement par une demande des services sociaux.

Le Relais sévrien a des partenaires :

le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Sèvres, avec lequel il a signé une convention de partenariat en 2005, et le CCAS de Ville d'Avray qui participe depuis 2010 au fonctionnement du Relais sévrien.

Le Relais sévrien s'engage vis-à-vis des bénévoles à :

- les accueillir et leur donner une information claire sur le Relais sévrien, ses objectifs et son fonctionnement
- leur confier une mission qui leur convienne (accueil et information des bénéficiaires, gestion des stocks et approvisionnements...)
- les accompagner dans leur activité en répondant à tout problème et en proposant une formation
- les tenir informés des orientations et des projets de l'association

En tant que partenaire ou bénévole du Relais sévrien, vous vous engagez à :

- accepter la gratuité de vos interventions,
- être responsable et solidaire des actions menées au sein du Relais sévrien dont vous assurez la mission avec discrétion et conviction,
- établir des relations de compréhension mutuelle avec les travailleurs sociaux de la CVS (Circonscription de la Vie Sociale) et des autres services sociaux,
- informer sur les activités du Relais sévrien sans essayer de récupérer ses actions à des fins politiques, religieuses ou philosophiques et sans utiliser son logo sauf dans le cas d'une communication concertée avec le Bureau du Relais sévrien,
- vous abstenir de faire référence à une appartenance politique, religieuse ou philosophique et d'avoir un comportement discriminatoire envers les bénéficiaires,
- respecter les statuts du Relais sévrien ainsi que le caractère confidentiel des informations auxquelles vous pourriez avoir accès, notamment celles se rapportant aux bénéficiaires du Relais sévrien.



La Maison de la Famille

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011 (synthèse)

INTRODUCTION

L'exercice 2011 s'est caractérisé par la recherche constante du maintien et du développement des activités proposées par la Maison de la Famille (MdLF) à la population sévrienne et des communes environnantes tout en réduisant les coûts de fonctionnement et d'exploitation, de manière à restreindre le déséquilibre financier du service.

Ce défi n'a pu être engagé que grâce à l'implication et aux efforts de tous ceux qui œuvrent au sein de l'association, tous statuts et fonctions confondus : bénévoles associatifs – administrateurs faisant partie du Bureau associatif et membres du Comité de pilotage – professionnels rémunérés (salariés de la MdLF, salariés détachés et prestataires de services) et intervenants professionnels non-rémunérés, ainsi que les bénévoles du service. Ce défi a ainsi été relevé puisque le résultat financier est légèrement positif.

Cette année a permis également l'émergence d'un esprit "Maison", forgé par l'ensemble des intervenants et basé sur un grand professionnalisme et une éthique partagée. Cette cohésion est fondamentale à la qualité de l'accueil et des prestations fournies aux bénéficiaires de la Maison, toutes personnes et tous âges confondus. Du point de vu quantitatif, l'activité de la MdLF a augmenté de manière considérable en 2011, tant en nombre total d'ateliers, séances, réunions de groupes et entretiens réalisés qu'en termes de fréquentation du service par rapport à l'exercice antérieur. La progression est importante : 23 % en file active – nombre total d'accueils réalisés – et 14 % en nombre total de personnes bénéficiaires ("personnes touchées").

Finalement 2011, a permis de consolider les liens partenariaux, en particulier avec la PMI, le CCAS – qui prend en charge, par voie de convention, le financement des coûts directs liés au groupe de parole pour les parents d'enfants en situation de handicap (GPPESH) – et l'Esc@le, mais aussi de resserrer le maillage d'un réseau institutionnel et associatif permettant une meilleure efficacité de l'action de la Maison de la Famille en l'inscrivant pleinement dans le dispositif local d'aide, de soutien et d'accompagnement aux personnes et aux familles. Ceci lui permet d'exercer pleinement son ambition de promouvoir l'enrichissement des relations intrafamiliales et le développement du lien social, et de participer ainsi "au mieux vivre ensemble".

La Maison de la Famille

Siège social : Hôtel de Ville - 54 Grande Rue – 92310 SEVRES

Adresse du Service : 64 rue des Binelles – 92310 SEVRES

Tél. : 01 45 07 21 38 - Fax : 01 46 26 51 06 – Email : lamaisondelafamille@orange.fr

EVALUATION GLOBALE

La Maison de la Famille

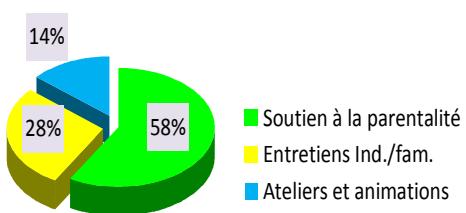
TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'ACTIVITÉ EN 2011

	Au 31 décembre 2011		Catégorie d'âge (fille active)										Sexe (pers. touchées)								
	Nb. en 2010	Nb. en 2011	Nb. total de personnes (fille active) en 2010	Nb. total de personnes (fille active) en 2011	Evolution en %	Nb. de personnes touchées en 2010	Nb. de personnes touchées en 2011	Evolution en %	E-12	A-18	E-12	A-18	Sexe (pers. touchées)								
ATELIER / ACTIVITÉ			Nb. ouvertures	Nb. Ouvertures	-22	1480	1425	-4	246	267	+9	791	-	634	426	999	142	-	125	74	193
MAISON DES PETITS PAS	114	89	Nb. de groupes	Nb. de groupes	+10	54	66	+22	7	7	0	-	-	66	10	56	-	-	7	1	6
GROUPE PAROLE PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS	10	11	Nb. d'ateliers	Nb. d'ateliers	+ 6 fois	57	477	+ 8 fois	22	88	+ 4 fois	264	-	213	158	319	46	-	42	33	55
ATELIER D'EVEIL	6	33	Café Parents	-	Nb. d'ateliers	0	-	8	-	8	-	1	-	7	-	8	1	-	7	-	8
TOTAL	130	135	+4	1591	1976	+24	275	370	+35	1056	0	920	594	1382	189	0	181	108	282		
ENTRETIENS PSY	286	280	Nb. d'entretiens	Nb. d'entretiens	-9	321	342	+7	108	109	+1	72	48	224	92	250	27	11	71	38	71
MÉDIATION FAMILIALE	69	142	Nb. d'entretiens	Nb. d'entretiens	+ 2 fois	98	209	+ 2 fois	43	95	+ 2 fois	-	4	205	99	110	-	3	92	41	54
CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL	126	144	Nb. d'entretiens	Nb. d'entretiens	-5	144	167	+16	56	60	+7	-	-	167	60	107	-	60	17	43	
ACCOMPAGNEMENT SOCIO EDUCATIF PONCTUEL	6	10	Nb. d'accompagnement	Nb. d'accompagnement	+67	11	10	-9	6	6	0	-	-	10	-	10	-	6	-	6	
CONCILIATEUR DE JUSTICE	67	143	Nb. d'entretiens	Nb. d'entretiens	+ 2 fois	32	153	+ 4 fois	31	98	+ 3 fois	-	-	153	59	94	-	-	98	37	61
ÉCRIVAIN PUBLIC	-	21	Nb. d'entretiens	Nb. d'entretiens	-	-	23	-	-	14	-	-	-	23	8	15	-	-	14	5	9
POINT ÉCOUTE LYCEE	46	43	Nb. d'entretiens	Nb. d'entretiens	-6	47	50	+6	42	34	-19	-	45	5	12	38	-	31	3	9	25
TOTAL	600	739	+23	653	954	+46	286	416	+46	72	95	787	330	624	27	45	344	147	289		
ESPACE EXPRESSION	Nb. d'espaces	12	Nb. d'espaces	Nb. d'espaces	+8	124	146	+18	73	97	+33	146	-	61	95	97	-	-	30	67	
ENFANTS	Nb. d'ateliers	13	Nbre d'ateliers	Nbre d'ateliers	-54	15	15	0	11	9	-18	10	-	5	7	8	7	-	2	4	5
ECHAN JEUX	Nbre d'ateliers	13	Nbre d'ateliers	Nbre d'ateliers	-18	62	81	+31	34	31	-9	1	4	76	7	74	1	4	26	2	29
REPAS SYMPA	Nb. d'ateliers	8	Nb. d'ateliers	Nb. d'ateliers	-62	30	20	-33	18	14	-22	-	-	20	1	19	-	-	14	1	13
ÉCO POPOTE	Nb. d'ateliers	7	Nb. d'animatrices	Nb. d'animatrices	+14	283	150	-47	251	120	-52	75	35	40	45	105	62	27	31	40	80
ANIMATIONS PONCTUELLES	Nb. d'ateliers	2	Nb. d'ateliers	-	-	48	-	-	24	-	32	-	16	12	36	16	-	8	6	18	
AAMI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL	51	41	-20	514	460	-11	387	295	-24	284	39	157	123	337	183	31	81	83	212		
TOTAL GENERAL	781	915	+17	2758	3390	+23	948	1081	+14	1392	134	1864	1047	2343	399	76	606	338	743		

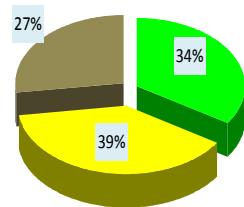
- **LA FREQUENTATION PAR TYPE D'ACTIVITE**

3 390 Per. accueillies en 2011

FILE ACTIVE



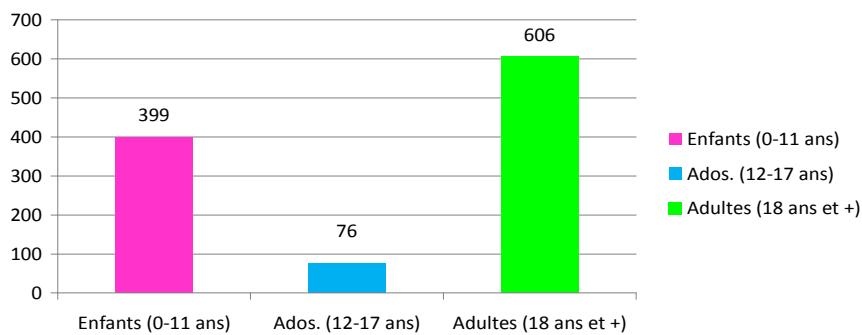
1081 "PERSONNES TOUCHÉES"



Les activités de soutien à la parentalité – Maison des Petits Pas, Atelier d'Eveil, Groupe de Parole (GPPESH) et Café Parents – ont représenté un peu plus d'un tiers de l'activité réalisée en 2011, en nombre de personnes touchées ; néanmoins ce pourcentage monte à 58% si on considère la file active – dû essentiellement à l'augmentation des ateliers d'éveil mais aussi à la forte fréquentation de la MdPP, qui a ainsi contrebalancé la diminution du nombre d'ouvertures hebdomadaires : trois en 2010 à deux en 2011. De fait, la file active de la MdPP n'a baissé que de 4% alors que le nombre d'ouvertures a baissé de 22 %.

Les activités individuelles ou familiales (entretiens avec des professionnels) représentent 39% des personnes touchées, mais à peine plus d' ¼ en terme de file active. Le reste des activités (ateliers divers : cuisine - Repas sympas - et pâtisserie, en partenariat avec l'AAMI-Association des assistantes maternelles indépendantes, démarrés en novembre, Espace expression enfants et animations diverses) représente 27% des personnes touchées et 14% en file active.

**NOMBRE personnes touchées
par classe d'âge**



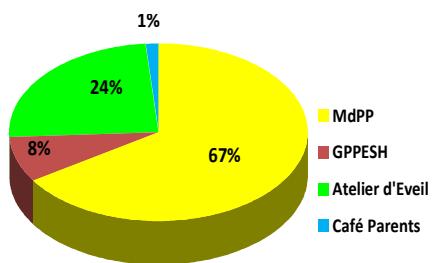
Ce sont les adultes (les personnes majeures) qui fréquentent le plus la Maison de la Famille, suivis des enfants (moins de 12 ans) et loin derrière les adolescents.

Les enfants (moins de 12 ans) représentent 37% de la fréquentation, les « adultes » (ou plus exactement : les majeurs) près de 56% et les adolescents (12-18 ans) 7%.

• LES ACTIVITES COLLECTIVES DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

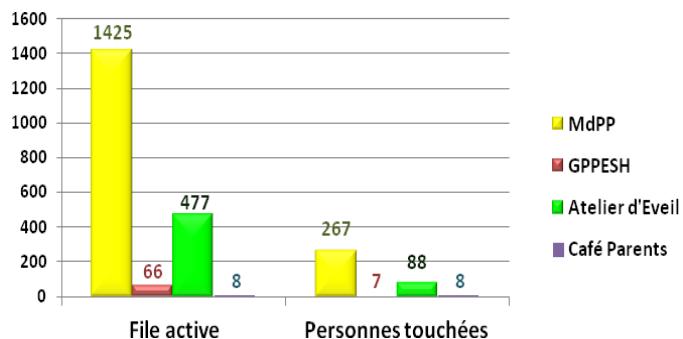
Les activités individuelles et familiales de soutien à la parentalité ont subi une légère augmentation entre 2010 et 2011, de 4%, en termes de nombre d'ateliers ou de réunions, et ce malgré la réduction du nombre d'ouvertures de la MdPP (deux ouvertures en 2011 au lieu de trois sur une grande partie de l'année 2010 - ce qui représente moins 22% d'ouvertures). Ceci a été possible grâce à la régularité de la mise en œuvre de l'Atelier d'Eveil du lundi après-midi (le nombre d'ateliers a été multiplié par 6 entre 2010 et 2011).

1 – Répartition du nombre d'activités collectives réalisées en 2011



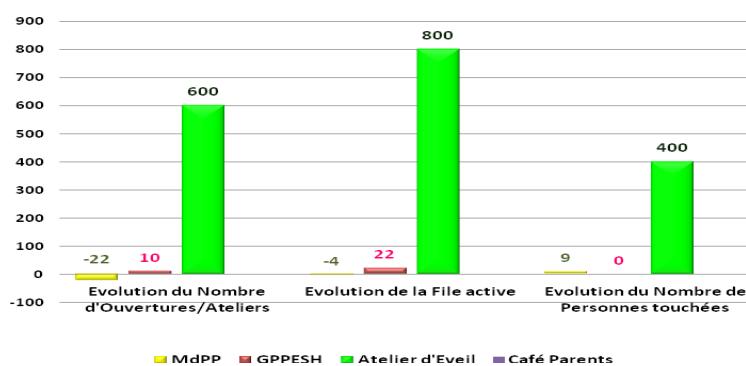
Par rapport au nombre d'ateliers réalisés, c'est de loin les ouvertures de la MdPP qui sont majoritaires (66%) suivies des Ateliers d'Eveil (24%). Le Café Parents, activité ayant démarré en novembre 2011 à un rythme mensuel a eu un impact marginal sur le nombre d'activités réalisées pendant l'exercice clos.

2 – Répartition de la fréquentation par activité



En termes de file active et du nombre de personnes touchées, c'est également la MdPP, qui est l'activité la plus fréquentée (72% dans les deux cas), suivie de l'Atelier d'éveil (24% dans un cas comme dans l'autre).

3 – Evolution du nombre et de la fréquentation des activités collectives de soutien à la parentalité (en %)

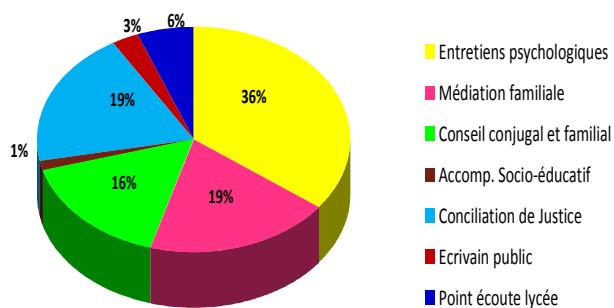


C'est de loin l'Atelier d'Eveil qui a subi la plus forte évolution des trois paramètres : nombre d'ateliers (+ 6 fois), file active (+ 8 fois) et nombre de personnes touchées (+ 4 fois). La MdPP, malgré une baisse sensible du nombre d'ouvertures (- 22%) a vu sa file active rester presque identique (- 4%), mais le nombre de personnes touchées a augmenté (+ 9 %).

• LES ACTIVITES INDIVIDUELLES ET FAMILIALES

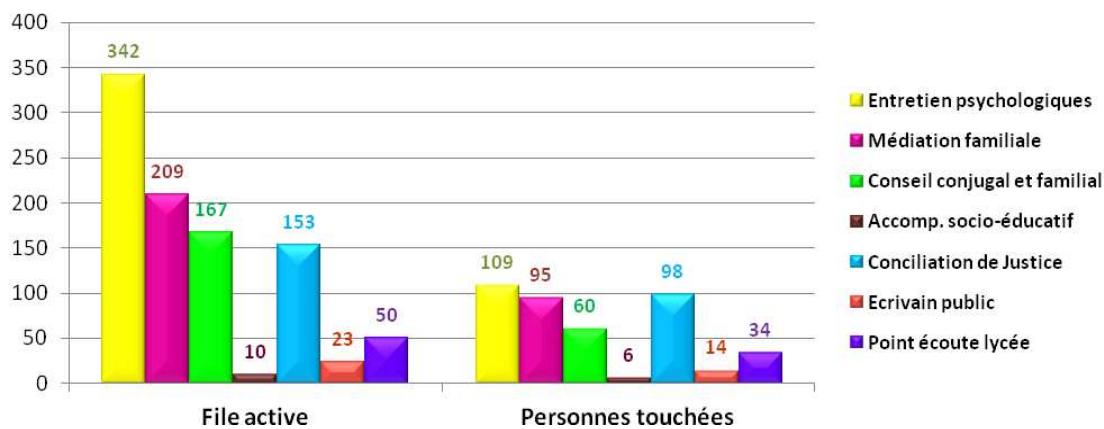
La plupart des activités d’entretiens individuels ou familiaux ont progressé en termes quantitatifs. Toutefois, une analyse plus approfondie permet de constater une légère baisse du nombre d’entretiens d’écoute psychologique et du conseil conjugal et familial, ainsi que de ceux du point écoute lycée (respectivement de 9, 5 et 6 %). A contrario, l’augmentation du nombre d’entretiens a été très significative pour la médiation familiale et la conciliation de Justice, qui ont plus que doublé, entre 2010 et 2011.

1 – Répartition du nombre d’activités individuelles et familiales



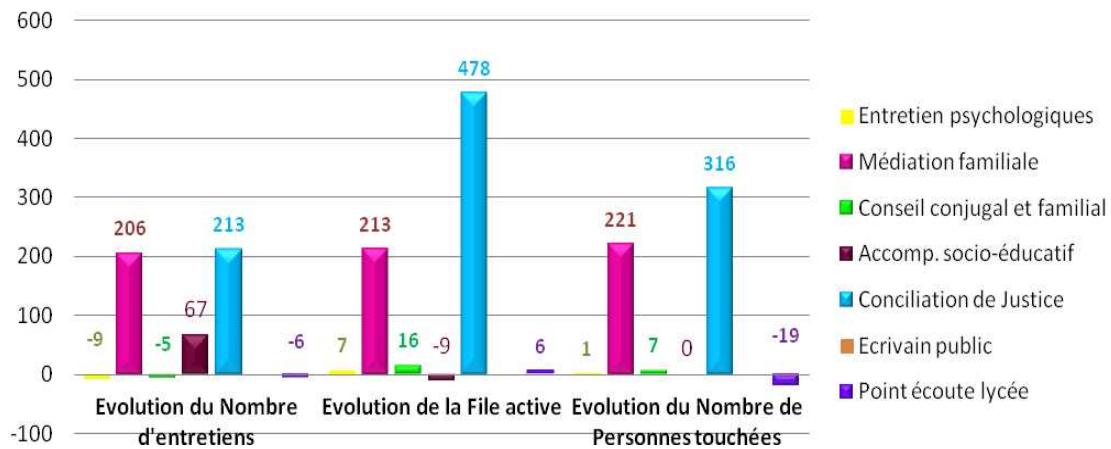
En nombre d’entretiens, ce sont ceux d’écoute psychologique qui ont été les plus nombreux (260, soit 35%), suivis de ceux de médiation familiale et de conciliation de Justice (respectivement 142 et 143 entretiens, soit 19%) puis de ceux conseil conjugal et familial (120, soit 16%). Le point écoute lycée représente 6% des entretiens annuels (43) et finalement l’écrivaine publique a mené 21 entretiens soit 3% de l’ensemble des entretiens réalisés.

2 – Répartition de la fréquentation par activités



Le nombre de personnes reçues lors des entretiens d’écoute psychologique représentent 36 % du total des personnes reçues, en file active, et 26% des personnes touchées. Par ordre décroissant se suivent les entretiens de médiation familiale (22 et 23%), de conseil conjugal et familial (18 et 14%), de conciliation de Justice (16 et 23%). A noter la percée des entretiens de l’écrivaine publique qui représentent 2.5% en file active et 3.5% en nombre de personnes touchées, alors que ces valeurs, pour le Point écoute lycée sont respectivement de 5 % et 8%.

3 – Evolution du nombre et de la fréquentation des activités individuelles et/ou familiales (en %)

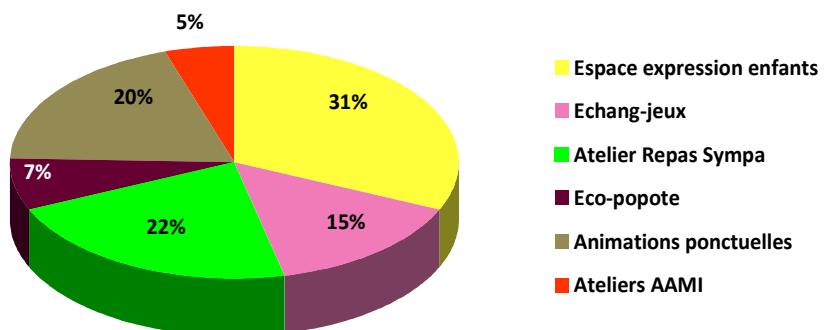


Entre 2010 et 2011, l'évolution du nombre d'entretiens, de la file active ainsi que du nombre de personnes touchées, est très significative pour la conciliation de Justice et la médiation familiale. Les autres activités ont maintenu, pour l'essentiel, des valeurs proches de celles de 2010.

• LES ATELIERS ET ANIMATIONS

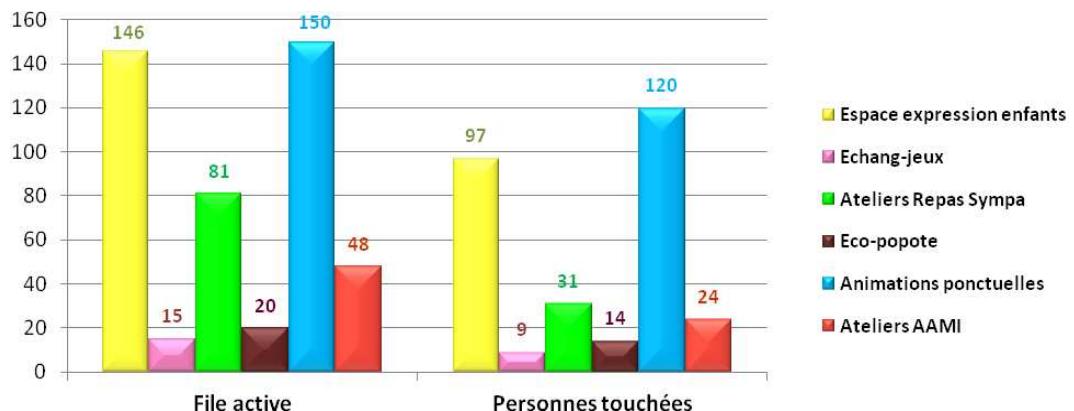
Le nombre des ateliers et animations réalisés en 2011 a été moindre qu'en 2010 (baisse globale de 20%) ; ceci du fait du poste de travailleur social non-pourvu pendant 2 mois. Cependant, si en termes de personnes touchées, cette baisse atteint 24 %, en termes de file active elle se réduit à 11%. La suspension de la plupart des ateliers pendant cette période a été compensée par la fréquence plus grande des espaces expression sur le restant de l'année.

1 – Répartition du nombre d'ateliers et animations



Les ateliers et animations les plus fréquents en 2011, ont été les espaces expression pour les enfants (13), suivis des ateliers cuisine « Repas sympa » (9), et des animations ponctuelles (8).

2 – Répartition de la fréquentation par activités

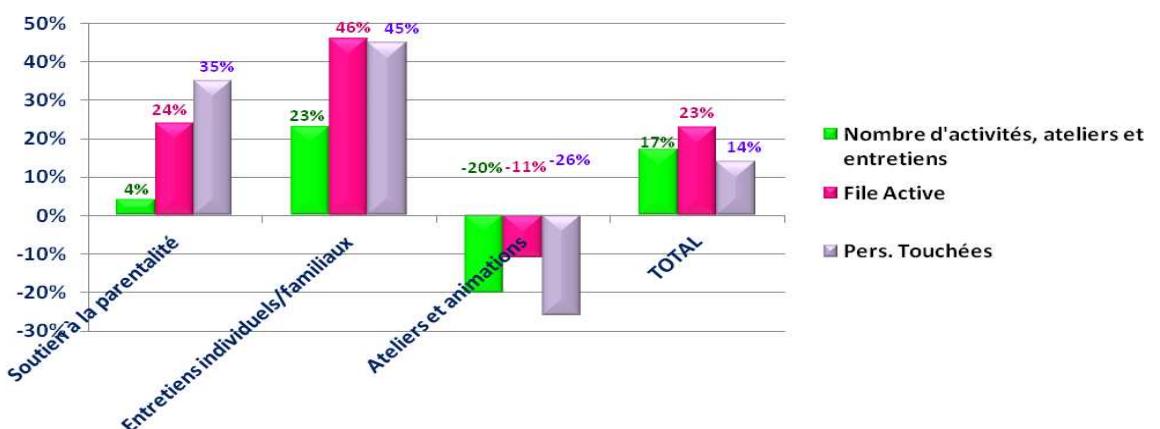


Les Espaces expression enfants ainsi que les animations ponctuelles sont au premier rang parmi les ateliers et animations, en 2011, tant quant à la fréquentation tant en termes de file active (32% chacune du total de ces activités) qu'en nombre de personnes touchées (32% pour les espaces et 41% pour les animations). Ont suivi les ateliers cuisine «Repas sympa» (18% et 11%).

• EVOLUTION GLOBALE DE L'ACTIVITE

Malgré des performances quantitatives des ateliers et animations en baisse par rapport à 2010, l'activité globale de la Maison de la Famille a connu une hausse importante tant en nombre d'entretiens et ateliers réalisés (+ 17 %), qu'en file active (+ 23 %) ou encore en nombre de personnes touchées (+ 14 %).

1 – Evolution de l'Activité Globale et de la Fréquentation entre 2010 et 2011



Le nombre total d'accueils (file active) a connu une très forte progression (23%), due essentiellement aux activités d'entretiens individuels et familiaux, mais aussi, dans une moindre mesure, aux activités collectives de soutien à la parentalité. Le nombre global d'activités réalisées – toutes activités confondues – a progressé de 17 % alors que le nombre de personnes touchées a subi une progression plus restreinte, mais cependant significative, à hauteur de 14%.



« Quand un malade viendra, qu'il soit porté au lit, et là, tout comme s'il était le Seigneur, donnez ce que la maison fait de mieux »

Depuis maintenant neuf siècles, cette règle est appliquée au sein de l'Ordre Souverain de Malte : né en Terre Sainte, l'Ordre y est resté jusqu'en 1291, à Chypre, puis à Rhodes où il s'installa en 1310 durant deux siècles. A Malte, il resta deux cent soixante huit ans (1 530-1798) puis il s'installât à Rome.

L'Ordre de Malte est un sujet de droit public international, il dispose d'un siège d'observateur permanent auprès des grandes institutions des Nations Unies, internationales ou européennes (ONU, OMS, UNESCO, Conseil de l'Europe ...)

L'Ordre entretient des relations diplomatiques avec 104 pays.

47 associations nationales (dont l'Ordre de Malte France) regroupent plus de 13 000 membres et près de 120 000 bénévoles qui interviennent dans 120 pays.

L'Ordre de Malte France est une organisation caritative créée en 1927, c'est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique en 1928, avec des missions en France et à l'internationale.

Portée par les valeurs chrétiennes, sa vocation est d'accueillir et de secourir les plus faibles, sans distinction d'origine ou de religion.

L'Ordre de Malte France mobilise les compétences de plus de 1 600 salariés, essentiellement des professionnelles de santé et près de 10 000 bénévoles qui s'investissent dans :

- La solidarité : accompagnement des personnes en situations de précarité sociale et aide aux migrants.
- Les secours : dispositifs de secours de proximité ou missions d'urgence à l'international.
- La santé : soins des personnes atteintes d'handicaps physiques ou mentaux, d'autisme et des personnes âgées dépendantes (dont Alzheimer).
- Les formations : secourisme, métier d'ambulance et métier de santé.

A l'international, **L'Ordre de Malte France est présent dans 27 pays** (maternité, centres de soins, hôpitaux ...)

Dans les Hauts-de-Seine :

1 - SAMU SOCIAL

Crée par le Docteur Xavier Emmanuelli en 1993, le Samu social est une structure d'aide aux sans abri, il constitue un « service d'aide mobile d'urgence sociale », il s'agit, d'une part, d'aller à la rencontre des personnes signalées par le « 115 » pour proposer un peu de réconfort, une mise à l'abri et, d'autre part, de sillonnner les rues à la recherche des personnes en détresse.

➤ MISSIONS

- En relation par radio ou par téléphone avec le **115** numéro d'urgence sociale gratuit
- aller à la rencontre des personnes signalées, leurs proposer et les conduire dans les centres d'accueil quand ils le souhaitent (Sèvres, Nanterre, Châtenay-Malabry, Montrouge, Malakoff, La Défense ou à Boulogne : La Colombe et au Foyer L'Olivier).
- Alerter les services de la régulation sur les personnes en grande difficulté.
- Apporter réconfort moral, écoute et aides matérielles aux sans abri pour recréer un contact, un dialogue et un lien.
- Distribuer des boissons chaudes (soupe, café), de la nourriture collectée, des vêtements, des sacs de couchage, des duvets, des couvertures et des produits d'hygiène.
- Marauder dans les rues et rechercher les personnes en grande solitude.

➤ PERIMETRE D'INTERVENTION

A la demande de la DRIHL, en accord avec les équipes du Samu social 92, le 115 et les autres associations intervenantes, la sectorisation des Samu sociaux (Boulogne-Billancourt et Rueil-Malmaison) de l'Ordre de Malte France dans les Hauts-de-Seine, hors plan grand froid, est désormais le secteur centre : Boulogne-Billancourt, Rueil-Malmaison, Sèvres, Nanterre, Puteaux, Suresnes, Vauresson, Garches, Saint-Cloud, Marnes la Coquette, Ville-d'Avray, et Chaville.

En cas de grand froid, le département est découpé en 7 secteurs et l'Ordre de Malte France travaillera sur le secteur désigné (la plupart du temps **le secteur 4 : Boulogne-Billancourt, Ville-d'Avray, Sèvres, Chaville, Meudon et Clamart**)

Cette répartition a été actée pour être en conformité avec la « Charte Ethique et Maraude » afin qu'une seule équipe mobile soit présente par commune et par soirée.

➤ ÉQUIPAGE

Un chef de bord, un conducteur et un assistant. L'effectif est de 80 bénévoles.

Opérationnel tous les mardis soir de l'année, sauf au mois d'août et quelques jours fériés de 20 h 30 à environ 0 heure 30, pour éviter de déranger les S.D.F. au-delà de cette heure, pendant leur sommeil.

Du 1^{er} janvier au 31 mars et du 1^{er} novembre au 31 décembre dans le cadre du renforcement hivernal, le dispositif est complété les lundis soir par l'équipe de Boulogne-Billancourt et jeudis soir par l'équipe de Rueil-Malmaison, quelles que soient les conditions atmosphériques.

Au cours des périodes de froid extrême ou intempéries particulières, déclenchées par le Préfet des Hauts-de-Seine en fonction de la température ressentie, traduisant l'impression de froid résultant de l'action conjuguée de la température et du vent, diffusée par le centre de METEO-France Toulouse, il est renforcé les vendredis et dimanches par l'équipe de Boulogne-Billancourt, les mercredis et samedis par l'équipe de Rueil-Malmaison.

D'autre part, en cas de canicule, le Préfet des Hauts-de-Seine déclenche le niveau « Mise en garde et action du plan de gestion d'une canicule »

Récapitulatif	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Toute l'année sauf août et jours fériés	-	B.B.	-	-	-	-	-
Du 01/01 au 31/03 et du 01/11 au 31/12	B.B.	B.B.	-	R.M.	-	-	-
Grands froids	B.B.	B.B.	R.M.	R.M.	B.B.	R.M.	B.B.
Canicule	B.B.	B.B.	B.B.	B.B.	B.B.	B.B.	B.B.

B.B. = Boulogne-Billancourt R.M. = Rueil-Malmaison

1 316 heures de bénévolat ont été effectuées.

9 soirs de grand froid, aucun jour de canicule.

L'année 2011 a été particulièrement clémence
(en 2010 il y a eu 77 soirs de grand froid ou de canicule)

➤ PERSONNES ASSISTÉES

1027 personnes assistées lors de 98 soirées, 4 674 Km

Nous observons avec inquiétude une féminisation progressive de la population des sans abri et, encore plus grave, ces femmes sont accompagnées de très jeunes enfants.

En 10 ans nous sommes passés de 5% à 25 % en 2011. Il serait souhaitable, vu cette évolution, de favoriser la multiplication d'accueil pour femmes et enfants.

Un trop grand nombre de sans-abri refusent toujours d'être conduits dans les foyers, ils sont réticents, ayant le sentiment de perdre leur liberté, d'être victimes de vols, voire d'agressions. Ils préfèrent une petite structure avec chambre individuelle ou au maximum à deux lits.

2 - LES SOINS

Chez les plus gravement désocialisés, l'état d'hygiène est le plus souvent catastrophique, les pathologies classiques sont aggravées par la rue et l'humidité. Ces plus démunis, même bénéficiaires de la C.M.U., n'osent pas consulter dans un cabinet médical et très rarement à l'hôpital où ils sont le plus souvent mal accueillis et la plupart du temps mal venus dans les établissements médicaux.

Xavier Emmanuelli et Catherine Malabou, dans le livre « La grande exclusion » paru aux Editions Bayard, montrent que les sans abri sont avant tout exclus des soins, la grande exclusion est un problème médical avant d'être un problème social.

➤ MISSIONS

Soins médicaux (diagnostics et thérapeutiques) et actes de préventions.

Nous sommes en accord avec le Conseil National de l'Ordre des Médecins : « *Il faut ... tenir compte de la très grande précarité de la population concernée et son absence de moyens comme de repères sociaux. Cette situation a conduit à mettre en œuvre une réponse souple qui n'est pas toujours prévue dans les schémas habituels d'organisations sanitaires et de dispensation des soins, mais permet une adaptation aux situations visées*

L'approche médicale relève, non seulement du diagnostic et de la thérapeutique, mais également et surtout de l'écoute.

➤ MOYENS

Le matériel médical (défibrillateur automatique, pansements, gants, rouleaux d'examen, vaccins antigrippe...) est fourni par l'Ordre de Malte France

Les médicaments nous sont fournis par l'Association Pharmaceutique Humanitaire Internationale (P.H.I.) subventionnée par la C.N.A.M.T.S., depuis le 1^o janvier 2009, en respect de l'article L. 6325-1 du code de la santé publique :

« *Les centres et structures disposant d'équipes mobiles de soins aux personnes en situations de précarité ou d'exclusion, gérés par des organismes à but non lucratif, peuvent délivrer à titre gratuit et sous la responsabilité d'un médecin ou d'un pharmacien, les médicaments nécessaires à leurs soins. Cette activité de délivrance est soumise à une déclaration préalable auprès du représentant de l'Etat dans le département*

➤ PATHOLOGIES DES PATIENTS DANS LA PRECARITE

Les principales pathologies rencontrées sont représentatives de l'état de santé des patients dans la grande précarité.

Les statistiques ci-dessous ne prennent pas en compte l'alcoolisme et la drogue quasiment permanents ainsi que l'altération de l'état général.

Les pourcentages sont supérieurs à 100% car certains patients présentent plusieurs pathologies en même temps.

Au regard de ces données chiffrées, une pathologie ressort : la neurologie et la neuropsychiatrie (19%) car les grands exclus sont des blessés psychiques (avec son cortège de comitialité, polynévrite des membres inférieurs due à l'alcool, syndrome dépressif, troubles du sommeil, addiction aux toxiques, troubles du comportement avec parfois violence).

La dermatologie (12%) : les S.D.F. présentent des nombreuses lésions en particulier spécifiques des pieds : engelures, macérations, ulcères plantaires ou syndrome du pied mouillé ; ces pathologies sont dues en particulier aux mauvaises conditions d'hygiène, au port de chaussures inadaptées, à la station debout prolongée ou à l'humidité (mycose des pieds, ulcères des jambes avec souvent surinfection, dermatoses prurigineuses parasitaires dues aux poux, à la gale).

La violence, les rixes, l'alcool, la drogue, les maladies psychiatriques entraînent des accidents traumatiques fréquents (11%) dus aux chutes, aux agressions, aux rixes ou aux troubles de l'équilibre (plaies, fractures).

Les affections gastro-entérologiques (10 %) (gastrites, diarrhées, affections hépatiques) sont fréquentes.

Les affections O.R.L. (9%) et pulmonaires (7%) sont fréquentes également (rhino-pharyngites, angines, otites, bronchites aigues ou chroniques, pneumopathies ou affections tuberculeuses) et sont dues en particulier au tabagisme et/ou au mode de vie dehors au froid.

Nous voyons également des pathologies rhumatologiques (8%) avec des douleurs articulaires multiples.

Viennent ensuite les affections cardio-vasculaires (7%) : hypertensions artérielles, cardiopathies, artériopathies, troubles veineux des membres inférieurs.

Les problèmes dentaires (4 %) ne sont pas négligeables et les déficiences visuelles (2%) également.

L'ensemble de ces affections sont aggravées par le froid, l'humidité, le tabac, la drogue, l'alcoolisme et la canicule (par déshydratation).

2.1 - SAMU SOCIAL MEDICALISE

La première sortie du Samu social Médicalisé fut réalisée dans la nuit du 6 février 1998, c'était une première en France, initiée par l'Ordre de Malte France.

➤ MISSIONS

C'est un cabinet médical ambulant qui se déplace au chevet des plus démunis, dans leurs squats.

➤ ACTIVITÉS

Opérationnel le mardi toute l'année, sauf quelques semaines en août et jours fériés de 20 h 30 à 0 heure 30 environ, le Samu social Médicalisé est sorti 48 fois. Il intervient sur l'ensemble du département des Hauts-de-Seine sur demande du « 115 », du Samu social et spontanément se rend auprès des sans-abri qui nécessitent un suivi médical.

➤ ÉQUIPAGE

Un médecin, une infirmière D.E., un conducteur (titulaire du permis de conduire spécial pour ambulance) et un assistant. L'effectif de 29 bénévoles, permet une rotation de chacun toutes les 4 à 5 semaines. 806 heures de bénévolat ont été effectuées.

➤ MOYENS

Une ambulance, Renault Master, de l'Ordre de Malte France, aménagée pour les soins apportés aux S.D.F. L'Ordre de Malte France assume la prise en charge des frais afférents au fonctionnement du véhicule. Un emplacement de stationnement personnalisé et couvert est réservé au C.T.M, dans le cadre de la convention renouvelée le 10 mai 2009 avec la Ville de Boulogne-Billancourt.

Au cours de l'année, le véhicule a parcouru 2 617 km (durée 201 heures) pour 48 sorties, d'où une moyenne de 58 km par sortie (4 heures 30 en moyenne par sortie).

➤ PERSONNES ASSISTÉES

Pour 77 sans-abri différents, le Samu social Médicalisé a effectué 286 interventions, soit une moyenne de 6 par sortie. 193 (68 %) ont été soignés lors de maraude, 93 (32%) ont été signalés par le Samu social ou le « 115 ». 277 (97%) ont été laissés sur place dans leur squat, 9 (3 %) ont été conduits dans un foyer ou hospitalisés.

2.2 - CONSULTATIONS MEDICALES

Progressivement nous avons crée des consultations médicales dans les foyers.

➤ MISSION

Destinée à assurer le suivi médical des résidants des foyers de :

« L’Olivier » 20 rue de Meudon - 92100 Boulogne-Billancourt, « La Maison de la Colline » 1 villa Brimborion - 92310 Sèvres, « La Maison de l’Amitié » 4 place Carpeaux La Défense - 92800 Puteaux, « Le Rameau » 44 rue de l’Est - 92100 Boulogne-Billancourt et « La Maison de l’Amitié » 18 rue des Ecoles - 92210 Saint Cloud.

➤ ACTIVITÉS

Opérationnelles le mardi, le mercredi matin et le jeudi matin toute l’année, sauf en juillet, août et jours fériés. 155 vacations ont été effectuées. Durant ces consultations plusieurs actions ont été menées :

- Diagnostics et traitements.
- Soins médicaux réguliers qui sont importants, surtout pour les pathologies chroniques.
- Suivi médical de certains patients : contrôle de tension artérielle ou de glycémie et éventuellement renouvellement d’ordonnances pour les traitements de longue durée, explication des résultats des examens complémentaires.
- Électrocardiogrammes.
- Conseils médicaux et sociaux.
- Orientation vers des consultations spécialisées et exceptionnellement hospitalisation.
- Vaccinations antigrippale (120) fournies par l’Ordre de Malte France ainsi que les vaccinations anti diphtérie-tétanos-poliomérite.

La régularité de ces rencontres favorise un climat de confiance réciproque permettant une meilleure approche médicale.

➤ EFFECTIF

Ces consultations sont effectuées bénévolement par le médecin responsable, il est le « médecin traitant » des sans abri, aidé par une infirmière D.E. 512 heures de bénévolat ont été effectuées.

➤ MOYENS

L’ambulance du Samu social Médicalisé de l’Ordre de Malte France est conduite sur le site des foyers (1 468 Km).

➤ PERSONNES ASSISTÉES

Au cours des 179 vacations 1 180 consultants (soit une moyenne de 6,6 consultants par vacation).

2.3 - CONSULTATIONS DE PEDICURIE

Depuis novembre 2011 deux Pédicures-Podologues se sont proposés bénévolement d'assurer deux consultations de pédicurie par semaine.

Comme il a été signalé ci-dessus, les personnes dans la grande précarité présentent d'importantes lésions des pieds et ces consultations sont très appréciées.

Ils ont effectué 7 consultations et ont traité 27 consultants ; 42 heures de bénévolat.

3 - ACCUEIL DANS LES FOYERS

3.1 - FOYER L'OLIVIER

20 rue de Meudon 92100 Boulogne-Billancourt - Tél. 01 46 08 02 84

➤ MISSION

L'Ordre de Malte France s'est engagé, auprès du coordinateur du foyer ouvert par la Ville de Boulogne-Billancourt, à participer avec des bénévoles les lundis (une semaine sur deux, en alternance avec les Bancs Publics) et tous les mardis soir à l'accueil des personnes S.D.F.

La Municipalité fournit bâtiment, personnel de surveillance et de maintenance, pour une capacité de 28 places. Diverses associations boulonnaises (La Croix Rouge, Le Secours Catholique, la conférence Saint Vincent de Paul et Les Bancs Publics) assument les permanences des autres jours de la semaine.

Les bénévoles participent à l'accueil en stabilisation pour des S.D.F., assurent le service du repas du soir de 19h 15 à 21h 15 avec les résidents qui se sont proposés pour faire le service, mettre le couvert, servir le repas, débarrasser et faire la vaisselle.

➤ ACTIVITÉS

Les bénévoles de l'Ordre de Malte France accueillent les résidents toute l'année, aux jours indiqués sauf en août.

Il est important de créer un cadre chaleureux et de favoriser une ambiance sereine, par la qualité d'accueil, d'écoute et une attention à chacun. Les résidents ont besoin de communiquer et de retrouver des repères (heure du repas fixe, mise du couvert, etc.)

De façon générale les résidents sont reconnaissants aux bénévoles venus régulièrement au Foyer, avec eux ils ont eu des contacts chaleureux, se sentent respectés, et peuvent, peu à peu, reprendre confiance en eux et revaloriser l'image qu'ils ont d'eux-mêmes.

➤ EFFECTIF

6 bénévoles sont chargés de cette mission afin que des liens amicaux se créent et se tissent et aident à la reconstruction des personnes. 355 heures de bénévolat ont été effectuées.

➤ PERSONNES ASSISTÉES

Durant les soirées des lundis et mardis de l'année, **1 988** personnes ont été accueillies pour le repas simplement ou pour le repas et l'hébergement lors des 71 soirées.

Les bénévoles de l'Ordre de Malte France ont également participé à deux soirées festives autour d'un barbecue.

➤ REMARQUE

Un accueil de jour est mis en place le mardi par le C.C.A.S. avec des bénévoles de différentes associations boulonnaises, dont l'Ordre de Malte France : la coordination des bénévoles, dont deux bénévoles de l'Ordre de Malte France ont assuré l'accueil et servi les repas, tout au long de l'année, sauf en août, bourse d'emplois et activité ludique. Une consultation médicale dans l'ambulance du Samu social Médicalisé de l'Ordre de Malte France a lieu grâce à la présence d'un médecin et d'une infirmière, bénévoles (cf. § 2.2).

La Ville de Boulogne-Billancourt et la D.R.I.H.L. reconnaissent la compétence des bénévoles de l'Ordre de Malte France associés dans le fonctionnement de ce centre de stabilisation et dans son comité d'admission.

« L'Olivier a pris racine» et les bénévoles sentent combien leur rôle est essentiel dans la bonne marche du Centre et la création du climat familial et convivial qui y règne, dans l'accueil le soir des personnes dirigées par le « 115 » et dans la reconstruction de l'image de chacun, dans la confiance !

Les bénévoles sont accueillis comme des frères et sœurs venant vivre une soirée avec eux, pour partager un moment de détente.

Certains parrainages ont pu débuter, pour accompagner les résidents vers les soins ou dans de démarches administratives.

Les bénévoles mesurent les petits pas de chacun, quand les résidents, après plusieurs jours de stabilisation, acceptent de participer au service.

Les bénévoles partagent les joies et les peines de chacun et de très grands moments d'émotion.

Au sein des équipes de bénévoles de l'Ordre de Malte France, une coordination permanente est assurée, entre le Samu social, le Samu social Médicalisé et l'équipe médicale de consultations du Centre. Cela permet un suivi bénéfique de toutes les personnes accueillies en lien avec les Services sociaux de la Ville et le « 115 » pour certains.

3.2 - LE FLEURON SAINT-MICHEL

30 quai Aulagnier 92600 Asnières - Tél. 01 47 91 19 20

La péniche « Le Fleuron Saint-Michel » est un centre de consolidation de l'Ordre de Malte France qui a ouvert en septembre 2008.

➤ MISSION

Offrir un accueil et un hébergement à des hommes seuls ou accompagnés d'un chien qui ont la volonté de se réintégrer.

Soutenir les personnes engagées dans un projet de réinsertion professionnelle.

➤ MOYENS

Trente cabines individuelles, dont deux au pont supérieur réservées aux personnes à mobilité réduite ou résidants avec chien. Chaque cabine est équipée d'un lit, d'un bureau et d'un placard. Une salle d'eau avec douche pour 2 cabines.

Un espace de vie en commun au pont supérieur : une salle à manger, un salon /bibliothèque, une salle informatique et audiovisuelle, des bureaux.

➤ ACTIVITÉS

Accompagnement professionnel par un coordinateur emploi / logement.

Accueil et conditions de vie à bord par une maîtresse de maison qui veille, en relation avec le siège de l'Ordre de Malte France et les bénévoles, à créer une ambiance conviviale et familiale à bord, et à l'animation des soirées. Elle s'occupe également du bon fonctionnement du bateau (entretien, repas, lingerie...)

Accompagnement des projets de vie par une conseillère en économie sociale et familiale.

➤ **EFFECTIF**

En dehors du personnel salarié, d'accueil (4 temps pleins et 2 temps partiel) et encadrant (3 personnes dont 2 emplois à temps partiel), 27 bénévoles complètent le dispositif pour les soirées.

Le nombre de bénévoles se maintient d'une année à l'autre depuis l'ouverture du Fleuron Saint Michel, néanmoins, la répartition par soirée est assez inégale. Peu de bénévoles sont disponibles pour relayer les équipes d'encadrement les samedis et dimanches soir.

Tous les soirs 2 bénévoles sont présents de 19 h 30 à 22 heures environ. Tous participent à la préparation et au service des dîners et sont à table avec les passagers.

Les passagers sont heureux et fiers d'être reconnus, d'exister. Certains passent la tête à la porte de la cuisine, debout dans le couloir, ils parlent d'eux, ce qui leur est plus facile qu'assis sur une chaise au salon ou à la salle à manger. L'ensemble des accueillants ont une oreille attentive permanente, les confidences arrivent souvent au moment où l'on s'y attend le moins. La confiance et la grande solidarité règnent dans les équipes entre professionnels et bénévoles. 1281 heures de bénévolat ont été effectuées.

➤ **PERSONNES ASSISTÉES**

Hommes (jeunes, anciens actifs, maîtres-chiens) entre 18 et 55 ans, désirant reprendre pied de façon durable dans le monde du travail.

25 à 28 lits sont occupés chaque soir.

Durant les soirées de l'année, **8 410** personnes ont été accueillies pour le repas et l'hébergement.

3.3 - LE RAMEAU

44 rue de l'Est 92100 Boulogne-Billancourt

➤ **MISSION**

Offrir un accueil de jour tous les jeudis au profit des personnes en errance.

➤ **MOYENS**

Des locaux prêtés par la Paroisse Sainte Cécile.

La mairie de Boulogne-Billancourt a apporté son aide sous trois formes :

- Un travailleur social.
- Fourniture de 671 repas dans l'année
- Prise en charge des frais de nettoyage.

➤ **ACTIVITÉS**

« Le Rameau » est ouvert le jeudi de 9 h 30 à 15 h. Toute l'année, sauf en juillet et août, il est offert petit-déjeuner, douche, vestiaire, déjeuner et divers ateliers.

➤ **EFFECTIF**

Une équipe de 12 bénévoles provenant de cinq associations : l'Ordre de Malte France, la Croix Rouge, le Secours Catholique, la Conférence Saint Vincent de Paul et les Bancs Publics.
Pour l'Ordre de Malte France, 3 bénévoles ont effectués 1 029 heures de bénévolat.

➤ **PERSONNES ASSISTÉES**

Toutes personnes sans discrimination de Boulogne-Billancourt ou alentours et de toutes nationalités.
1 517 accueillis dont certains vivent dans la rue ou en squat, d'autres ont un logement avec sans doute de faibles moyens mais certainement dans la grande solitude.
Des personnes seules viennent enfin pour être écoutées et réconfortées.

4 - « P'TITS DEJ' EN CARÊME »

Cette opération a pour vocation de mobiliser les jeunes de 6 à 18 ans en faveur des plus démunis. Elle s'inscrit comme son nom l'indique, dans l'esprit d'effort et de partage propre au temps du Carême.

Elle est menée en collaboration avec les établissements scolaires (primaire, collèges et lycées). Elle constitue une opportunité d'expliquer aux élèves et à leur famille la richesse de ces 40 jours de préparation qui invitent au dépassement et au don de soi.

Cette opération est aussi conçue comme une invitation à l'action, elle a pour but de sensibiliser des enfants et d'adolescents aux multiples problèmes liés à la précarité.

Elle a eu lieu du 9 mars au 23 avril 2011

➤ **MISSION**

Rassembler des denrées alimentaires pour les petits déjeuners

➤ **LES ETABLISSEMENTS**

24 établissements scolaires ont participé à l'opération.

7 450 élèves

RÉCAPITULATIF

§	Catégorie	Nombre d'actes		Nombre de personnes assistées		Moyenne par acte		Heures de bénévolat	
		Période	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
1	SAMU social	131 ⁽¹⁾	98 ⁽²⁾	1 178	1 027	9	10,5	1 799	1 316
2	SSM	44	46	337	286	7,7	6,2	747	806
3.1	L'Olivier	120	105	2 640	2 908	22	27,7	1 264	812
3.2	Fleuron St Michel	365	365	8 905	8 410	24	23	1 460	1 281
3.3	Le Rameau	44	49	1 682	1 517	38	31	704	1 029
4	Consultations	155	179	687	1 180	4,4	6,6	458	512
	Total	859	842	15 429	15 328	N.S.	N.S.	6 432	5 756

(1) dont 77 sorties grand froid - dont 9 sorties grand froid

Les véhicules ont parcouru : **8 759 km**

5 756 heures de bénévolat ont été effectuées sur le terrain auxquelles il faut rajouter 1 680 heures administratives, soit un total de **7 436 heures**

A SEVRES : « LA MAISON DE LA COLLINE »

Une convention de partenariat a été signée le 21 mars 2007 entre le Président du C.C.A.S., Maire de Sèvres, et le Président de l'Ordre de Malte France, concernant la consultation médicale au Centre d'hébergement « La Maison de la Colline ».

Le Docteur Pierre DELUZ assure les consultations médicales toutes les semaines le mardi (sauf en juillet et août).

En 2011, il y a eu **36 consultations, 119 consultants** soit une moyenne de 3,3 consultants par consultations : 22% d'affection neurologiques et neuropsychiatrique, 11% d'affection cardiaques, 7 % d'affection pulmonaire (il est prévu de faire une campagne de dépistage tuberculeuse), 4% d'affection gastro-entérologique, 7% d'affection rhumatologique, 10 % de problème dermatologique, 10 % de problème ORL, 3 % de troubles de la vision (si un examen de la réfraction était possible, le centre de tri de lunettes d'Eaubonne de l'Ordre de Malte France pourrait nous aider), 5% de traumatologie, 7% de problème dentaire.

Projets : créer une consultation de kinésithérapie et de pédicurie, et demander à des bénévoles de participer à l'accueil et au repas le soir.

Cinq sévriens bénévoles participent aux actions de solidarité dans les Hauts-de-Seine pour l'Ordre de Malte France, en dehors des quêtes pour la JML et la SNPHP.

CONCLUSION

« L'urbanisation génère la décohésion sociale : si la ville attire par les possibilités économiques, culturelles... qu'elle offre, elle affecte aussi le cadre des relations communautaires et familiales. La conséquence pour les plus fragiles se traduit par l'exclusion. Une personne en situation d'exclusion est une victime qui se trouve en dehors du regard des autres, mais également en dehors du regard des institutions, ayant perdu, en vivant à la marge, les codes de la vie en collectivité : perte des liens familiaux, sociaux, perte du code du temps, de l'espace et du corps, souvent accentuées par l'addiction à des substances toxiques pour laisser place au seul impératif de survie. Cela n'est pas irréversible. Le Samu social agit contre ce phénomène »

Xavier EMMANUELLI
Fondateur du Samu social

CONVENTIONS ET RÈGLEMENTS

Les Samu sociaux et les actions de lutte contre la précarité de l'Ordre de Malte France dans le département des Hauts-de-Seine dépendent et sont régis par :

- Le bureau de la veille sociale et de l'urgence, depuis le 8 octobre 2010 est rattaché à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement des Hauts-de-Seine (D.R.I.H.L. 92)
- Convention cadre, signée le 1er décembre 2001, et notamment son article 4 alinéa 6, entre le Préfet des Hauts-de-Seine et le Délégué Départemental de l'Ordre de Malte France, ses avenants des 10 novembre 2005 et 1^{er} novembre 2008 ;
- Règlement intérieur du dispositif d'aide d'urgence aux sans abri, diffusé par la D.D.A.S.S. des Hauts-de-Seine ;
- Cahier des charges de la Fédération Nationale des Samu sociaux, ratifié par le Délégué départemental de l'Ordre de Malte France le 31 mars 2004 ;
- Le référentiel national intitulé Accueil hébergement, adressé par la D.D.A.S.S. des Hauts-de-Seine le 18 octobre 2005 ;
- Plan d'urgence hivernale 2011/2012 des Hauts-de-Seine reçu de la Préfecture le 14 octobre 2011 ;
- L'arrêté Préfectoral du 23 juin 2009 concernant l'autorisation, à titre dérogatoire pour assurer la commande, la détention, le contrôle, la gestion et la dispensation humanitaire de médicaments aux personnes en situation de précarité ;
- Convention avec la ville de Boulogne-Billancourt, signée le 10 mai 2009 entre le Député Maire de Boulogne-Billancourt et le Délégué départemental de l'Ordre de Malte France ;
- Convention avec la ville de Rueil-Malmaison pour une durée indéterminée signée le 14 avril 2000 entre le Député Maire de Rueil-Malmaison et le Délégué départemental de l'Ordre de Malte France;
- Convention de partenariat signée le 21 mars 2007 entre le Président du C.C.A.S., Maire de Sèvres, et le Président de l'Ordre de Malte France, concernant la consultation médicale au Centre d'hébergement « La Maison de la Colline » ;
- Convention de partenariat signée le 28 avril 2008 entre la Directrice de « La maison de l'Amitié » de La Défense et le Président de l'Ordre de Malte France concernant la consultation médicale au Centre d'hébergement « La Maison de l'Amitié » ;
- Convention de partenariat signée le 24 mars 2009 entre le Président de l'association « Le Rameau » et le Président de l'Ordre de Malte France concernant la consultation médicale au Foyer d'accueil de jour ;
- Convention de partenariat signée le 16 juin 2009 entre la Directrice de « La Maison de l'Amitié » et le Président de l'Ordre de Malte France concernant la consultation médicale à « La Maison de l'Amitié » à Saint-Cloud.
- Charte Ethique et Maraude du 27 mars 2008.
- Mise en garde et action du plan de gestion d'une canicule.



Rue des Longs Prés - 92100 Boulogne- Billancourt
ordredemalte92@orange.fr - Tél. 01 46 09 16 28

5 – ACTION EN FAVEUR DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI



ACTIVE PRESENCE est une **association intermédiaire** issue du regroupement des deux structures Active et Présence implantées respectivement à Saint-Cloud et à Sèvres. La fusion par absorption de Présence par Active est intervenue le 31 décembre 2010.

Statut juridique : Association loi 1901 à but non lucratif
Date de création : 1992

« Les associations intermédiaires sont des associations conventionnées par l'Etat ayant pour objet **L'EMBAUCHE DES PERSONNES SANS EMPLOI**, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, en vue de faciliter leur insertion professionnelle en les mettant à titre onéreux à disposition de personnes physiques ou de personnes morales. L'association intermédiaire assure l'**ACCUEIL** des personnes ainsi que le **SUIVI** et l'**ACCOMPAGNEMENT** de ses salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une **INSERTION PROFESSIONNELLE DURABLE**. » Code du travail Art 5132 -1/5132-11 et suivants

Depuis la réforme de l'insertion par l'activité économique, la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) évalue et conventionne les structures sur leur **projet d'insertion** qui se décline en 4 axes.

- Axe n°1 : Accueil et intégration en milieu de travail,
- Axe n°2 : L'accompagnement social et professionnel,
- Axe n°3 : La formation des salariés en insertion,
- Axe n°4 : La contribution à l'activité économique et au développement territorial.

• Axe n°1: l'accueil et l'intégration en milieu de travail

	Accueil des demandeurs d'emploi		Répartition 2010	
	2011	2010	ACTIVE	PRESENCE
Accueil annuel	382	246	179	67
dont mis à disposition	203	192	136	56
Taux de Recrutement	52%	78%	76%	84%

L'accueil peut être téléphonique ou physique. Les demandeurs d'emploi sont adressés vers ACTIVE, par des prescripteurs tels que le Pôle Emploi, les Maisons de l'Emploi, les services sociaux ou diverses associations partenaires ; un grand nombre se présente spontanément.

Accueil : Présenter aux personnes accueillies l'offre d'insertion et le projet d'insertion de la structure
Réorientation éventuelle
Rendez vous d'inscription

Inscription : Les rendez vous d'accueil et d'inscription sont toujours réalisés en individuel et sur rendez-vous. L'entretien est destiné à établir avec le demandeur d'emploi un diagnostic social et professionnel :

- ses compétences et aptitudes professionnelles,
- ses difficultés ou contraintes pouvant constituer un frein à la reprise d'une activité
- ses projets afin de définir les contours d'un objectif professionnel.

⇒ 382 personnes ont effectué une demande d'inscription auprès d'ACTIVE PRESENCE en 2011, contre 246 en 2010 ce qui représente une progression de 55%

- 179 d'entre elles ont pu être inscrites (les autres ont été réorientées)
- 203 ont pu être mises à disposition.

Origine de l'orientation des nouveaux salariés en insertion	En Nb de salariés	En %
Pôle Emploi	9	4,4%
Mission Locale	9	4,4%
PLIE	2	1,0%
Maisons de l'emploi	35	17,2%
Organismes de formation		0,0%
Autres SIAE (structures d'insertion par l'activité économique)	27	13,3%
Candidatures spontanées	80	39,4%
Services sociaux du département (espaces insertion, CVS.....)	16	7,9%
Autres acteurs sociaux (CCAS, CHRS ...) : Centres hébergement Claf Réseau ASDES MDPH Secours Catholique Serv Soc mairies	16	7,9%
Autres associations locales	3	1,5%
Autres : INGEUS Donneurs d'ordre	6	3,0%
TOTAL	203	100,0%

Intégration en milieu de travail

Elle s'appuie sur :

1 - Des entretiens de recrutement avec les conseillers en charge des missions pour :

- repérer les compétences, aptitudes, savoirs être, intérêts professionnels
- informer le futur salarié du fonctionnement de la structure, de son organisation et des conditions de travail

ACTIVE PRESENCE propose aux salariés en insertion qu'elle recrute des missions ponctuelles ou temporaires, de courte ou longue durée.

2 - une évaluation préalable :

- soit par l'animatrice de formation Ménage Repassage (évaluation, et ou formation et ou perfectionnement
- soit par la mise à disposition sur une mission test avec mise en œuvre éventuelle d'un Accompagnement sur le lieu de travail

3- une préparation à la mise à disposition :

- Explications détaillées :
 - de la mission : poste, tâches à effectuer, horaires, recommandations
 - des règles de sécurité et de travail dans le cadre de la mise à disposition
 - des modalités administratives

- mise en poste (organisation du rendez vous, fourniture des plans d'accès et de trajet)
- Accompagnement éventuel sur le lieu de travail

⇒ **52 % des personnes venues s'inscrire a été embauché par Active.**

ACTIVE PRESENCE est l'employeur des salariés qu'elle met à disposition :

- DUE (déclaration unique d'embauche) Dossier salarié
- Visite médicale
- Sécurité: formation, équipements
- CDD d'usage
- Paie et déclarations sociales

⇒ **2011 : 5 148 contrats soit 420 à 450 contrats mensuels**

TYPES DE MISSIONS PROPOSEES

Territoire économique : 9 communes. Les mises à disposition s'adressent exclusivement aux habitants, entreprises et collectivités de **Boulogne-Billancourt, Chaville, Garches, Marnes la Coquette, Meudon, Saint-Cloud, Sèvres, Vaucresson et Ville d'Avray.**

Domaines de mises à disposition pour les **PROFESSIONNELS** : Entreprises, Collectivités, Associations, villes...

- **Nettoyage et entretien :**
 - Entretien de locaux (crèches, écoles, cliniques, bureaux, parties communes de copropriétés)
 - Nettoyage de sols, murs, vitres
 - Lingerie
 - Peinture
 - Entretien d'espaces verts
 - Entretien de la voirie
- **Restauration :**
 - Distribution de repas en collectivité – Aide au service
 - Aide à la cuisine
 - Plonge
- **Gardiennage – surveillance :**
 - Gardiennage d'immeuble
 - Surveillance (entrées de bâtiments, cantines, cours de récréation...)
- **Logistique :**
 - Manutention - Aide au montage démontage, préparation de manifestations
 - Aide à un déménagement
 - Distribution de prospectus ou journaux
 - Archivage
- **Administratif :**
 - Accueil
 - Secrétariat
 - Petite comptabilité
 - Mise sous pli
- **Bâtiment Travaux Publics**

Domaines de mises à disposition pour les PARTICULIERS :

- Ménage : entretien ponctuel ou régulier
- Repassage.
- Lessivage des murs
- Nettoyage des vitres – Nettoyage des sols
- Garde des enfants de plus de trois ans
- Sorties d'écoles
- Aide aux devoirs et soutien scolaire
- Travaux de Jardinage
- Manutention
- Débarras de cave
- Travaux de Bricolage
- Travaux de Peinture, Papiers peints.
- Petits déménagements
- Surveillance du domicile pendant une absence
- Assistance informatique et Internet
- Travaux administratifs : classement, frappe du courrier
- Livraison de courses à domicile
- Préparation de repas à domicile

Intégration en milieu de travail

Salariés en insertion mis à disposition

	2011	2010	dont ACTIVE	dont PRESENCE
Total année	357	346	239	107
dont nouveaux recrutés	203	192	136	56
Part des nouveaux	57%	55%	57%	52%

⇒ 357 personnes ont été salariées par ACTIVE PRESENCE sur l'ensemble de l'année.

⇒ 57% de nouveaux salariés en insertion : 203 recrutements en 2011

Activité par antennes

Heures de missions	Services à la personne (évolution 2010 2011)	Sèvres (Ex Présence)		Saint-Cloud & Boulogne (ex Active)		Active Présence	
		2011	2010	2011	2010	2011	2010
Services à la personne (évolution 2010 2011)		10 681 4%	10 291	21 912 -4%	22 718	32 593 -1%	33 009
Professionnels (évolution 2010 2011)		12 005 <u>99%</u>	6 047	43 620 35%	32 392	55 625 45%	38 439
Total (évolution 2010 2011)		22 686 39%	16 338	65 532 19%	55 110	88 218 23%	71 448
Nombre de salariés en insertion (évolution 2010 2011)		112 5%	107	245 3%	239	357 3%	346

En 2011 : 357 demandeurs d'emploi ont été salariés par Active Présence et ont réalisé 88 218 heures de mission, ce qui représente 55 postes en équivalent temps plein. Près de 100 bénéficiaires du RSA ont été mis à disposition et ont effectué 23 580 heures de mission soit 27% de l'activité.

L'activité de l'antenne de Sèvres a progressé de près de 40% entre 2010 et 2011 : les mises à disposition pour les professionnels ont doublé.

Origine géographique des salariés	Nouveaux venus s'inscrire en 2011		Salariés 2011					
			Nombre	dont RSA	Part du total	Heures travaillées	Part du total	
	Totalité	382	357	98		88 218		
Communauté d'agglomération Cœur de Seine	GARCHES	20	5%	18	6	5%	2 484	3%
	VAUCRESSON	5	1%	1	1		26	
	SAINT CLOUD	53	14%	44	13	12%	14 041	16%
	Total Cœur de Seine	78	20%	63	20	18%	16 551	19%
Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest	MARNES LA COQUETTE							
	BOULOGNE BILLANCOURT	69	18%	68	22	19%	15 058	17%
	CHAVILLE	12	3%	14	3	4%	2 822	3%
	MEUDON	39	10%	28	10	8%	6 806	8%
	SEVRES	25	7%	40	5	11%	7 735	9%
	VILLE D'AVRAY	9	2%	13	4	4%	3 036	3%
	ISSY LES MOULINEAUX	3	1%	5	3	1%	880	1%
	VANVES							
	Total GPSO	157	41%	168	47	47%	36337	41%
	Autres communes	147	38%	126	31	35%	35330	40%

ACTIVE PRÉSENCE - Un double accompagnement : " employeur pédagogique" et accompagnement socio professionnel

• Axe n°2 : la professionnalisation et l'intermédiation sociale et professionnelle

Accompagnement professionnel sur les mises en situation de travail

- * Accompagnement pendant les phases de mise à disposition
- Préparation avant mission sur nouvelles mises à disposition
- Evaluation en cours de mission et bilan en fin de mission: résultats – difficultés - progrès, évolution envisagée

- * Accompagnement sur le lieu de travail : (avant, pendant ou à l'issue d'une mission)
- entretien professionnel sur site avec le salarié, le chargé d'accompagnement et le donneur d'ordre
- pour valider et valoriser les compétences
- évaluer et résoudre les difficultés

Accompagnement socio professionnel par les chargées d'ASP

- entretiens individuels de suivi avec un rythme adapté au parcours de la personne
- *objectifs :*
 - Identification – validation du projet professionnel et Elaboration du parcours professionnel
 - Formation
 - Expérience professionnelle
 - Recherche d'emploi

Accompagnement social

- avec soutien psychologique
- aide à la résolution des difficultés personnelles articulée avec la construction du parcours de réinsertion professionnelle

• **Axe n° 3 : La formation des salariés en insertion**

Aide à la construction de parcours individualisés de formation (Exemple : Formations qualifiantes)

- à partir des besoins identifiés dans le cadre de l'accompagnement socio professionnel
- aide à la recherche des solutions de formation
- orientation et coordination avec les partenaires relais
- mobilisation éventuelle des financements (coûts pédagogiques et salaires) via le plan de formation d'ACTIVE-PRESENCE

Préparation à la construction de parcours individualisés de formation (Exemple : APP)

- orientation et coordination avec les partenaires relais

Aide à la construction de parcours individualisés en VAE (Exemple : Parcours VAE Services à la personne)

- sensibilisation à l'offre VAE dans le cadre de l'accompagnement socio professionnel
- orientation et coordination avec les partenaires relais
- aménagement éventuel des temps de travail du salarié en insertion
- mobilisation éventuelle des financements (coûts pédagogiques et salaires) via le plan de formation d'ACTIVE-PRESENCE

Actions de formations individuelles sur des actions de formation inter entreprises (Exemple : formations des Professionnels de la Propreté)

Actions de formations collectives intra ACTIVE-PRESENCE (Exemple : Entretien des espaces verts)

- acquisition de compétences techniques opérationnelles
- ou développement/consolidation des compétences
- connaissance métier par les échanges avec les autres stagiaires
- outil d'auto évaluation et de motivation des stagiaires.

Action modulaire Formation « Techniques Ménage et repassage » (Action interne Active Présence depuis 2012) :

- évaluation individuelle préalable (compétences et aptitudes) (1h30)
- formations modulaires « Techniques d'entretien du Linge » (10H) ou « Techniques d'entretien de la Maison » (10H)
- perfectionnement individuel (1h30)
- évaluation après mise en situation de travail (1h30)
- évaluation sur le lieu de travail

2011 : les salariés ont réalisé un total de 5 266 heures de formation

Active Présence travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs sociaux ou emploi :

- ✓ Les Maisons de l'emploi
- ✓ Les CCAS
- ✓ les CVS
- ✓ les Espaces Insertions
- ✓ Les Missions Locales
- ✓ Les Tuteurs « agir pour l'emploi » du Conseil Général
- ✓ Les partenaires locaux : municipalités, associations locales,
- ✓ Les partenaires relais : sociaux, santé, emploi, insertion, formation, ...
- ✓ Les agences Pôle Emploi

Résultats insertion

Les associations intermédiaires ont dans le cadre de leur convention avec l'Etat (DIRECCTE) un objectif de résultats

**60 % de sorties dynamiques
dont 40 % de retour à l'emploi durable**

Résultats 2011 (hors « sorties administratives » et hors réinsertions des salariés de 2010)

	Salariés	Dont BRSA	dont TH
TOTAL SORTIES 2011	202	51	6
■ Emploi durable :	40%	81	14
CDI		59	10
CDD ou Intérim de 6 mois ou plus		21	4
Création d'entreprise réalisée		1	
■ Emploi de transition :	12%	24	4
CDD ou Intérim de moins de 6 mois		24	4
Contrats Aidés non marchands (CUI-CAE) HORS ACI			
■ Sorties positives :		18	7
Entrées en Formation (dont 9 qualifiantes)	5%	10	5
Emplois d'insertion		5	2
Départ à la retraite		3	
TOTAL SORTIES DYNAMIQUES	61%	123	25
■ Autres sorties (1):	39%	79	26
			1

Autres sorties : abandons – déménagements – problèmes de santé -

• Axe n°4 : La contribution à l'activité économique et au développement territorial

En 2010, PRESENCE réalisait 16600 h et ACTIVE 55 109 heures : cela représentait respectivement 23% et donc 77% d'ACTIVE PRESENCE. Jusqu'à cette date, les seules communes de GPSO sur lesquelles ACTIVE pouvait intervenir étaient Boulogne et Ville-d'Avray. Grâce aux développements réalisés en 2011, la part des communes de GPSO représente 61% des utilisateurs et 57% de l'offre d'insertion. Notre objectif en 2012 est de poursuivre ce développement et en faire bénéficier en priorité aux demandeurs d'emploi de ces communes.

Développement des activités de services aux particuliers

Développement des activités de services aux professionnels = **60 % de l'offre d'insertion d'Active Présence**

- prospection par approche directe,
- prospection par essaimage auprès des donneurs d'ordre,
- développement des mises à disposition dans le cadre des clauses d'insertion dans les marchés publics
-

2011 : 800 clients donneurs d'ordre

Heures de mission par type d'employeurs		Particuliers	Professionnels (1)	Total
ACTIVE PRESENCE	Heures	34 914	52 842	87 756
	Equivalent tps plein	22	33	55
	Répartition	40%	60%	
Antenne St Cloud - Boulogne	Heures	22 994	43 853	66 847
	Equivalent tps plein	14	27	42
	Répartition	34%	66%	
Antenne Sèvres	Heures	11 920	8 989	20 909
	Equivalent tps plein	7	6	13
	Répartition	57%	43%	

Professionnels (1)	Nombre de donneurs d'ordre		Nombre d'heures de mission	
Commerçants & artisans	4	2%	863	2%
Ent <10 salariés	19	10%	1 593	3%
Ent 10 a 50 salariés	10	5%	1 927	4%
Ent > 50 salariés	10	5%	6 199	12%
Associations	53	27%	18 250	35%
Collectivités	20	10%	5 149	10%
Autres	78	40%	18 861	36%
	194	100%	52 842	100%

Nombre d'utilisateurs	Catégories									Total	%
	Particuliers	Ccants Artis	Ent <10	Ent 10 a 50	Ent > 50	Associations	Coll	Divers			
BOULOGNE BILLANCOURT	95	5	4	3	9	1	19		136	16%	
CHAVILLE	58					6	3		67	8%	
GARCHES	39	1				2	5	5	52	6%	
MARNES LA COQUETTE	3								3	0%	
MEUDON	56	2				9	1	7	75	9%	
MEUDON LA FORET	4	2		1	2	2			11	1%	
SAINT CLOUD	200	1	8	2	2	13	8	27	261	31%	
SEVRES	136	1	2	1	3	8	4	12	167	20%	
VAUCRESSON	15					1		1	17	2%	
VILLE D'AVRAY	36		1	2		3	1	4	47	6%	
Total	642	4	19	10	10	53	20	78	836		

La recherche de nouvelles opportunités de missions a permis de **développer l'offre d'insertion auprès des professionnels qui a ainsi progressé :**

- de + 99% sur l'antenne de Sèvres qui passe de 6047 heures en 2010 à 12 005 heures en 2011
- de + 34% à SAINT CLOUD.

L'Association ACTIVE PRESENCE (2012)

60 adhérents

Conseil d'administration

25 administrateurs dont un représentant des municipalités de Boulogne, Garches, Saint-Cloud, Sèvres, Vaucresson et Ville d'Avray

	Personnel	ETP
Salariés en insertion	358	55
Salariés Permanents	11	10
Bénévoles	6	1
	375	66

Président

Bernard DELALLE

Equipe - 11 permanents

Gestion – Administration :

Frédérique PANCONI

Direction

Joëlle ISSAD

Assistante de gestion

Accompagnement social et professionnel :

Christelle RAQUIL

Psychologue chargée d'accompagnement socio professionnel

Ghislaine ROCHON

Conseillère en insertion et chargée d'acc.. socio professionnel

Nicole RAVELLI

Conseillère en insertion et

Jennyfer LAUDIER

Chargée d'accompagnement socio professionnel

Chargée d'accompagnement socio professionnel

Accompagnement professionnel et formation :

Vincent DESIRE

Chargé de relation entreprise et conseiller en insertion

Chantal GAILLARD

Conseillère en insertion

Patricia DELFOSSE

Chargée d'accueil et assistante de mise à disposition

Lucie CORTEZ

Chargée d'accueil et assistante de mise à disposition - Formatrice

Développement

Carole LASANTE

Chargée de développement

Intervient également en accompagnement professionnel pour la préparation aux entretiens de recrutement

Bénévoles : 6 personnes

4 ANTENNES

**ACTIVE PRESENCE
SAINT-CLOUD**
(antenne principale)
18 rue des Ecoles
92210 SAINT-CLOUD
Tél. : 01 46 02 46 30
Fax : 01 46 02 16 89

**ACTIVE PRESENCE
SEVRES**
2 rue Pierre Midrin
92310 SEVRES
Tél. : 01 46 89 17 92
Fax : 01 41 14 08 49

**ACTIVE PRESENCE
BOULOGNE BILLANCOURT**
Seine Ouest Entreprises et Emploi
20 rue d'Issy
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Tél. : 01 55 95 04 07 Poste 160

**ACTIVE PRESENCE
MEUDON**
86 avenue de la République
92190 MEUDON
(Ouverture 2012)

Activité par antennes

		Sèvres (Ex Présence)		Saint-Cloud & Boulogne (ex Active)		Active Présence	
		2011	2010	2011	2010	2011	2010
Heures de missions	Services à la personne (évolution 2010 2011)	10 681 4%	10 291	21 912 -4%	22 718	32 593 -1%	33 009
	Professionnels (évolution 2010 2011)	12 005 <u>99%</u>	6 047	43 620 35%	32 392	55 625 45%	38 439
	Total (évolution 2010 2011)	22 686 39%	16 338	65 532 19%	55 110	88 218 23%	71 448
Nombre de salariés en insertion (évolution 2010 2011)		112 5%	107	245 3%	239	357 3%	346

Partenariats financiers

Direccte
 Conseil Général des Hauts de Seine
 Conseil Régional d'Ile de France
 GPSO
 Ville de Saint-Cloud (mise à disposition de locaux)
 Ville de Boulogne (mise à disposition de bureaux)
 Ville de Meudon

Autres Partenariats

Ville de Garches
 Ville de Sèvres
 Ville de Ville d'Avray

Résultats 2011 :

Le budget 2011 de l'association avait été construit sur la réalisation de 71 000 heures prévisionnelles. ACTIVE PRESENCE a au total, réalisé près de 88.000 heures (soit 55 ETP) soit 23% au-dessus de son objectif.

L'action d'insertion d'Active Présence est financée par l'activité économique à 90%

Active Présence a réalisé un chiffre d'affaires de 1,6 million d'euros pour un budget d'exploitation de 1,9 M€.

Les salaires versés aux salariés (intervenants et permanents) et les charges correspondantes constituent 90% des dépenses (1,7 M€). Les autres dépenses concernent principalement les frais généraux et les coûts de formation.

Perspectives 2012 :

ACTIVE PRESENCE aborde 2012 avec une vigilance :

- Sur l'accompagnement des salariés pour lesquels le contexte économique reste défavorable,
- Sur la poursuite de la réalisation de la fusion, où de nombreux domaines d'organisation sont à poursuivre,
- Sur la gestion des antennes de l'association :

- la réalisation des travaux puis du déménagement de l'antenne de Sèvres au 1^{er} semestre
- le transfert de l'antenne de Boulogne dans le cadre du déménagement de Seine Ouest Entreprises et Emploi
- ouverture de l'antenne de Meudon.

ACTIVE PRESENCE a pour objectif en 2012 de poursuivre son développement en restant attentif à la gestion de la croissance de l'association.

GLOSSAIRE

A

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ADIL	Agence Départementale pour l'Information sur le Logement
AEB	Aide Educative Budgétaire
AES	Allocation d'Education Spéciale
AFEAMA	Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AGED	Allocation de Garde d'Enfant à Domicile
AL	Allocation Logement
ALE	Association Locale pour l'Emploi
ALF	Allocation Logement Familiale
ALS	Allocation Logement Sociale
ALT	Allocation Logement Temporaire
ALJT	Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs
AMD	Aide Médicale Départementale
AME	Aide Médicale Etat
ANAH	Association Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
API	Allocation Parent Isolé
APL	Aide Personnalisée au Logement
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASL	Accompagnement Social lié au Logement
ASI	Appui Social Individualisé
ASPA	Allocation de Solidarité aux Personnes Agées
ASS	Allocation de Solidarité Spécifique
ASSEDIC	ASSocation pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce
ATRE	Atelier Technique de Recherche d'Emploi

B

BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
BAFD	Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles
BIJ	Bureau Information Jeunesse
BTP	Bâtiment Travaux Public

C

CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAI 92	Contrat d'Accueil et d'Insertion 92
CAP	Chèque d'Accompagnement Personnalisé
CAT	Centre d'Aide par le Travail

CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCU	Convention Collective Unique
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CDES	Commission Départementale d'Education Spéciale
CES	Contrat Emploi Solidarité
CESF	Conseillère en Economie Sociale et Familiale
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence
CIDFF92-BB	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Boulogne-Billancourt
CIDJ	Centre d'Information et de Documentation Jeunesse
CI - RMA	Contrat d'Insertion – Revenu Minimum d'Activité
CITL	Centre d'Insertion par le Travail et les Loisirs
CIVIS	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CLIC	Centre Local d'Information et de Coordination (gérontologique)
CLIJ	Commission Locale d'Insertion des Jeunes
CLSPD	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance
CMP	Centre Médico Psychologique - ou Crédit Municipal de Paris
CMU	Couverture Maladie Universelle
CMUC	Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CNAF	Caisse Nationale d'Allocations Familiales
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNAV	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
CNAVTS	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés
COTOREP	Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CRAMIF	Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de Oeuvres
CROUS	Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
CUI	Contrat Unique d'Insertion
CVS	Circonscription de la Vie Sociale
D	
DALO	Droit Au Logement Opposable
DGI	Direction Générale des Impôts
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DRIHL-IDF	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement en IdeF
DRJSCS	Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
E	
ETP	Equivalent Temps Plein
ETTI	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion
F	
FCS	Fonds de Cohésion Sociale
FIPHFP	Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
FLIJ	Fonds d'Insertion des Jeunes
FNARS	Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale
FLS	Fond Local de Solidarité logement

FSE	Fonds de Solidarité Energie
	G
GEM	Groupe d'Entraide Mutuelle
GIR	Groupe Iso Ressources
GPSO	Grand Paris Seine Ouest
	I
IAE	Insertion par l'Activité Economique
IFAC	Institut de Formation des Animateurs de Collectivité
IGAS	Inspection Générale des Affaires Sociales
ILN	Immeuble à Loyer Normal
INSEE	Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques
	M
MDLC	Maison De La Colline
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MdlF	Maison de la Famille
MdPP	Maison de Petits Pas
	P
PALULOS	Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatifs et Occupation Sociale
PARE	Plan d'Aide de Retour à l'Emploi
PAS	Prêt d'Accession Sociale
PASP	Plan d'Aide Sociale de Proximité
PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PLATS	Prêt Locatif Aidé Très Social
PLA	Prêt Locatif Aidé
PLA-I	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLH	Programme Local de l'Habitat
PLI	Prêt Locatif Intermédiaire
PLS	Prêt Locatif Social
PLUS	Prêt Locatif à Usage Social
PMI	Protection Maternelle Infantile
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PRIJ	Programme d'Intervention en Faveur des Jeunes
PTZ	Prêt à Taux Zéro
	Q
QF	Quotient Familial
	R
RAM	Relais Assistantes Maternelles
RSA	Revenu Minimum d'Activité
	S
SEL	Sèvres Espace Loisirs
SEM	Société d'Economie Mixte
SDF	Sans Domicile Fixe
SIFE	Stage d'Insertion et de Formation à l'Emploi
SMIC	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SRU	Solidarité et Renouvellement Urbain

SSIAD	Service des Soins Infirmiers A Domicile
	T
TGI	Tribunal de Grande Instance
TI	Tribunal d'Instance
TRACE	TRajet d'Accès à l'Emploi
	U
UNAFAM	Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques
	Z
ZUS	Zone Urbaine Sensible